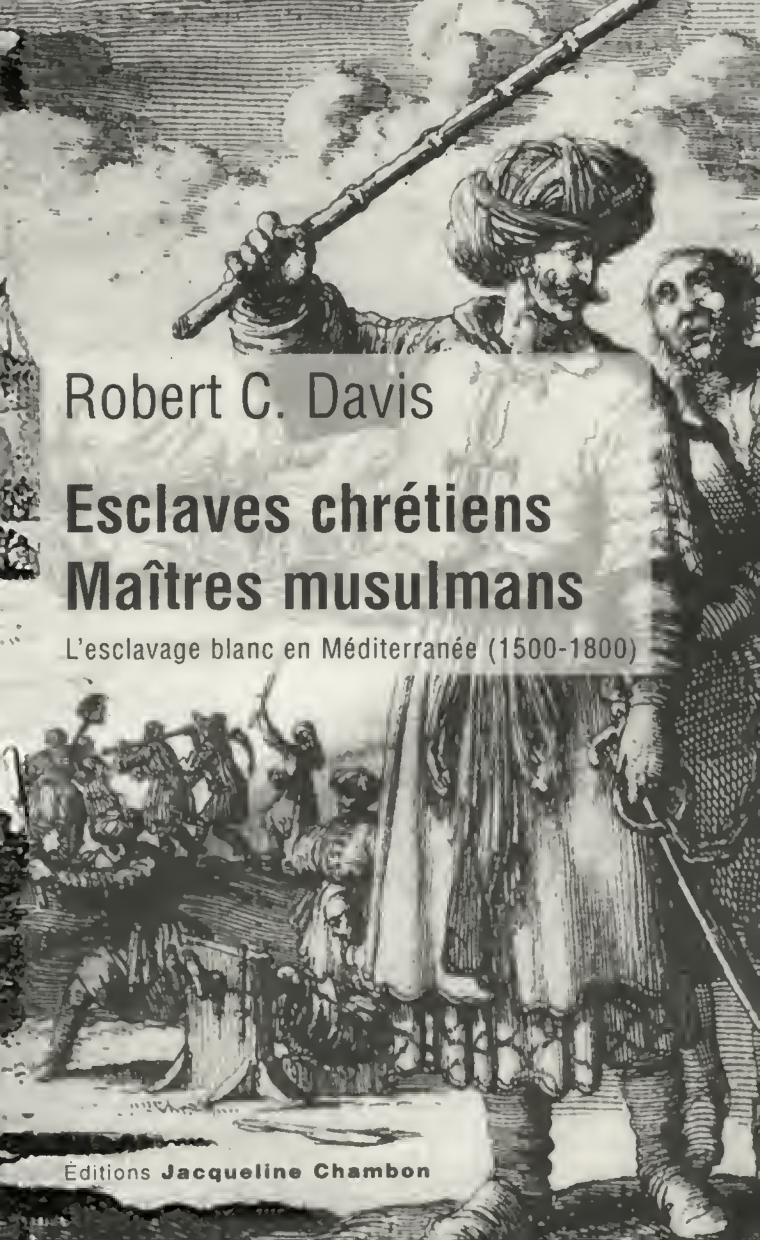


Robert C. Davis

Esclaves chrétiens Maîtres musulmans

L'esclavage blanc en Méditerranée (1500-1800)

Éditions Jacqueline Chambon

ESCLAVES CHRÉTIENS,
MAÎTRES MUSULMANS



Ouvrage traduit avec le concours du Centre national du livre

Titre original : *Christian Slaves, Muslim Masters – White Slavery in the Mediterranean, the Barbary Coast, and Italy, 1500-1800*

Image de couverture : Détail du frontispice de l'édition hollandaise de l'*Histoire de la Barbarie et de ses corsaires* de Pierre Dan, Amsterdam, 1684.

Robert C. Davis

ESCLAVES CHRÉTIENS, MAÎTRES MUSULMANS

L'esclavage blanc en Méditerranée (1500-1800)

Traduit de l'anglais (États-Unis)
par Manuel Tricoteaux

Éditions **Jacqueline Chambon**

Introduction

> En vingt années d'œuvre missionnaire à Alep, Bagdad, le Grand Caire et Suez sur la mer Rouge, j'ai pu voir la misère infinie des pauvres chrétiens accablés par la cruauté barbare des Mahométans.
>
> Padre Baggio di Turena, vers 1670 [1].

Ce livre est né de la volonté de repenser l'histoire de l'asservissement européen en Méditerranée au début de l'époque moderne – de replacer, autant que possible, cette forme d'esclavage jusqu'ici plutôt négligée, voire dédaignée, dans le contexte plus large des recherches menées sur l'esclavage dans toutes les régions du monde. Il m'a notamment semblé intéressant de présenter l'esclavage blanc en Afrique du Nord dans les termes développés par les historiens et les sociologues pour affronter le sujet combien plus vaste et politiquement épineux de l'esclavage transatlantique – celui des Noirs africains au service des Blancs européens ou américains, devenu pour la plupart des historiens l'archétype et le modèle de toute la recherche sur l'esclavage. Si j'ai fait ce choix, c'est en partie que les thèmes et les approches qui se sont fait jour autour de l'esclavage américain s'avèrent des outils conceptuels particulièrement adaptés à l'esclavage barbaresque qui, pour constituer un domaine de recherche bien identifié, reste encore étrangement négligé par le champ théorique (par opposition au champ narratif). Au cours de recherches sur ce que l'on appelle les régences barbaresques et sur les Italiens qui y furent victimes de l'esclavage musulman, d'autres éléments m'ont également amené à penser que l'association de ces deux sphères de servitude – noire/américaine et blanche/africaine

1. Archivio Segreto Vaticano (ci-après ASVat), Gonfalone, liasse 1 139, p. 157.

– était particulièrement pertinente sur les plans intellectuel et historique.

J'ai été frappé par le fait que l'esclavage, à la fois en Méditerranée et des deux côtés de l'Atlantique, est apparu et a prospéré – si l'on peut user d'un tel terme – presque exactement au même moment et, pourrait-on dire, pour une même raison. Bien entendu, il s'agissait dans les deux cas d'une pratique connue depuis l'histoire la plus ancienne, et dont les origines remontaient d'un côté jusqu'aux cultures classiques de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, et de l'autre aux empires amérindiens du Mexique et d'Amérique centrale. Ce n'est pourtant qu'au début de l'ère moderne qu'il devait connaître dans chacune de ces régions un bond qualitatif et quantitatif, jusqu'à devenir une institution à grande échelle et d'une redoutable efficacité. La cause remonte, au moins partiellement, aux événements de l'année 1492. En août, Christophe Colomb prenait la mer et partait à la recherche du Nouveau Monde pour le compte de l'Europe; par là même il mettait en branle tous les mécanismes de conquête et d'exploitation extractive qui devaient aboutir au système tentaculaire de l'esclavage de plantation sur les deux continents américains. Moins de deux mois auparavant, cependant, la conquête espagnole de Grenade, qui mettait un terme à la *Reconquista*, avait de son côté préparé le terrain pour ce qui devait être le reflet de l'institution américaine : en chassant les Maures du sud de l'Espagne, Ferdinand et Isabelle donnèrent à leur royaume renaissant un ennemi implacable qui devait trouver une nouvelle patrie tout près de là, au Maroc, à Alger, et finalement le long de toute l'Afrique du Nord. Fortes de cet apport de sang neuf, les sociétés islamiques qu'ils contribuèrent à créer dans cette région formèrent bientôt le projet de régler leur passif avec la chrétienté : elles construisirent des galères, attaquèrent des navires marchands européens, razzièrent les populations côtières et capturèrent des hommes.

Cette version est évidemment simplificatrice : il faut tenir compte d'autres forces si l'on veut comprendre pleinement la vigueur, l'étendue et l'extrême ténacité de cette funeste institution dans chacune des deux sphères. Pourtant, même en

schématisant de cette façon, on voit clairement ce qui a distingué, dès ses débuts, l'esclavage transatlantique de celui pratiqué au Maghreb : sa motivation était avant tout commerciale, non passionnelle. On traîna les esclaves noirs dans les Amériques pour tirer profit de terres qui n'auraient pas autrement valu la peine d'être exploitées, en tout cas pas pour les cultures de rapport dont les marchés de Lisbonne, Londres et Amsterdam étaient demandeurs. Trafiquants d'esclaves et maîtres de plantation ont bien pu éprouver du mépris, de la pitié ou du dégoût pour les êtres dont ils étaient propriétaires, mais c'est avant tout pour le travail qu'ils étaient capables de fournir qu'ils les achetaient et vendaient, et ils n'avaient pas plus de raisons de dédaigner ces esclaves qu'ils ne l'auraient fait de chevaux ou de bœufs. Ce manque de l'humanité la plus élémentaire a laissé des traces encore visibles plusieurs siècles plus tard dans toutes les nations qui furent prises dans cette spirale honteuse – d'autant plus que cette calamité était entretenue par la cupidité davantage que par une quelconque cause ou idéologie. En Barbarie, ceux qui recherchaient des esclaves pour en faire la traite attendaient sans aucun doute d'en tirer un profit, mais dans leur trafic de chrétiens il y avait aussi toujours une dimension de revanche, presque de *jihad* – en réparation des torts de 1492, contre les siècles de croisades meurtrières qui les avaient précédés, et au nom de la lutte religieuse ouverte entre chrétiens et musulmans qui a continué de perturber le monde méditerranéen une bonne partie de l'époque moderne.

C'est peut-être l'aiguillon de cette vengeance – à opposer aux rouages indifférents du marché – qui a rendu les traitants musulmans tellement plus actifs et, au départ au moins, plus prospères dans leur entreprise que leurs homologues chrétiens. D'après toutes les indications – cet essai tentera de le montrer –, l'esclavage dans le monde méditerranéen fut plus important que la traite transatlantique durant le XVIe siècle et une partie du XVIIe ; cela en ne considérant que les États barbaresques, c'est-à-dire sans tenir compte des activités des musulmans au Levant et en Europe de l'Est ni de l'esclavage que certains États chrétiens, à la même époque, infligeaient en retour à leurs ennemis islamiques. Sur le

long terme, cependant, l'esclavage américain et la traite transatlantique, soutenus par les impératifs du marché, devaient s'avérer plus vigoureux que leur variante maghrébine, en définitive moins préoccupée de tirer profit du labeur des esclaves que d'utiliser ces derniers pour asseoir le statut des maîtres privés ou réaliser des programmes de construction à grande échelle pour le compte des États qui les détenaient. C'est à peu près à l'époque où l'esclavage méditerranéen commença à faiblir – vers le milieu du XVIIe siècle – que la traite transatlantique démarra réellement : ce fut le second assaut de cette vague funeste qui devait porter l'esclavage américain à son apogée au XVIIIe siècle.

Il y a plus de trente qu'a paru *Roll, Jordan, Roll*, dans lequel Eugene Genovese brossait un portrait saisissant de la culture esclave américaine, telle qu'elle fut vécue de l'intérieur. Grâce à ce travail universitaire, et à beaucoup d'autres menés par la génération qui nous a précédés, il est aujourd'hui impensable d'affirmer, ou même de suggérer, que l'esclavage dans les Amériques apporta à ses victimes le genre de sollicitude paternaliste et, en définitive, d'influence civilisatrice que ses partisans d'avant la guerre de Sécession lui prêtaient – et que certaines écoles de pensée historique américaines continuèrent de lui reconnaître pendant une bonne partie du XXe siècle. Chose intéressante, les recherches menées par la même génération sur l'esclavage dans les États barbaresques tendaient dans la direction opposée. Les courants de la pensée postcoloniale et postmoderne étaient en effet plus enclins à considérer, ne serait-ce qu'implicitement, ceux qui y furent esclaves comme des pré-impérialistes et leurs maîtres comme des protonationalistes. Certains ont laissé entendre que pour les Blancs européens l'asservissement au Maghreb n'était ni plus pénible ni plus rude que la prison ni même que le travail quotidien dans une bonne partie de l'Europe ; d'autres ont choisi de mettre l'accent sur des exemples de bon traitement d'esclaves par leurs maîtres musulmans. L'histoire n'est bien souvent qu'une projection sur le passé des débats politiques contemporains, et les divergences des intellectuels à l'égard de ces deux types d'esclavage en disent peut-être plus long sur notre époque que sur le

monde d'il y a trois cents ans. Il semble toutefois qu'il y a deux ou trois siècles déjà les Européens s'accordaient largement avec l'ecclésiastique français Philemon de la Motte, selon qui les « esclaves d'Alger (...) ne sont pas si malheureux », et avec l'affirmation du voyageur français Laugier de Tassy que les esclaves blancs du Maghreb « ne sont pas exposés, à Alger, aux affreuses misères que les captifs mêmes voudraient nous persuader[2] ».

Les assertions de ce type cadraient sans doute avec l'anticléricalisme et l'orientalisme qui marquèrent les Lumières – comme aujourd'hui les tentatives de présenter les récits d'esclavage blanc comme des motifs littéraires éloignés de la réalité ou de doter les esclaves eux-mêmes de visées impérialistes doivent satisfaire pas mal d'intellectuels. Néanmoins, la recherche sur l'esclavage américain n'a pas peu contribué à nous rappeler – si tant est que cela fût nécessaire – que l'asservissement, quelles que soient ses circonstances atténuantes ou les possibilités littéraires auxquelles il donne lieu, signifie la perte de la liberté, la négation de l'individu et un climat de violence et de coercition constantes. De la Motte lui-même, tout en soutenant que les esclaves barbaresques n'étaient « pas si malheureux », le reconnaissait, puisqu'il concluait ainsi : « (...) mais ils sont toujours esclaves, toujours haïs à cause de la religion, toujours accablés de travaux. » Il est sans aucun doute souhaitable, et même indispensable, de comprendre les cultures turque et maure qui ont façonné les régences barbaresques, mais en aucun cas on ne saurait retirer aux esclaves leur humanité fondamentale ni l'expérience de ce qu'ils ont réellement vécu ; il ne fait pas de doute que beaucoup ont souffert, ni que beaucoup sont morts. C'est en bonne part la raison pour laquelle j'ai choisi l'épigraphe de cette introduction, qui contient l'expression de « cruauté barbare », peut-être pas la mieux venue en ce nouveau millénaire, mais qui correspond

---

2. Philemon de la Motte, *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*, Paris, 1721, p. 48 (trad. anglaise *Several Voyages to Barbary*, Londres, 1736) ; Jacques Philippe Laugier de Tassy, *op. cit.*, 2 vol., Paris, 1757, vol. 2, p. 22.

bien à la façon dont les victimes des pirates, il y a deux siècles de cela, voyaient la relation entre leurs ravisseurs et eux. Plusieurs ouvrages de cette époque voient d'ailleurs ces mots figurer à leur titre, et la formule revient dans des récits écrits dans différentes langues[3].

En définitive, un esclave est un esclave, et l'on retrouve dans la relation structurante de l'esclavage de nombreux traits communs, quelle que soit la région du monde considérée. C'est en réalité l'attention particulière portée aux conditions réelles de l'asservissement – à ses aspects matériels, aux liens physiques et émotionnels entre maître et esclave, et à ses expressions culturelles – qui fait de la recherche consacrée à l'esclavage américain et à la traite transatlantique un modèle si précieux. Elle m'a fourni le cadre et le schéma directeur de cet essai sur l'esclavage tel qu'il exista et fut vécu dans les États barbaresques.

Elle m'a également aidé à donner à ce livre une structure qui, je l'espère, éclaire un sujet au fond très vaste. Le texte qui suit est ainsi divisé en trois parties, chacune avec des perspectives géographique et intellectuelle propres. Dans « L'esclavage blanc », d'abord, deux chapitres examinent l'ampleur et la nature du phénomène : Combien y eut-il d'esclaves ? Comment se les procurait-on ? Quelle forme prenait leur asservissement, tant physique que moral ? Dans la deuxième partie, intitulée « La Barbarie », deux chapitres sont consacrés à la vie des esclaves et à la façon dont ils survécurent – pour ceux qui eurent cette chance – à Alger, Tunis et Tripoli, les trois villes qui forment le noyau de la Barbarie et le cœur de cet essai. Dans le dernier tiers du livre, « L'Italie », qui rejoint ma spécialité, j'ai surtout cherché à comprendre comment une société réagit, sur les plans économique et culturel, aux ravages de la piraterie et d'un esclavage dont elle eut à subir les effets destructeurs pendant plus de trois siècles sans discontinuer.

---

3. Francis Brooks, *Barbarian Cruelty*, Londres, 1693 ; Thomas Troughton, *Barbarian Cruelty: Narrative of the suffering of the British Captives Belonging to the "Inspector," privateer*, Londres, 1751.

Face à un sujet d'une telle envergure, chacune de ces parties et, partant, le livre lui-même, souffrent d'inéluctables contraintes liées à la zone géographique, aux sources et à l'angle de vision retenus. L'esclavage en Méditerranée ne fut pas limité, loin s'en faut, aux régences barbaresques ni même au monde musulman. Le royaume indépendant du Maroc, à l'ouest, et le populeux Levant, du Caire à Constantinople, le pratiquaient très largement ; de même les États chrétiens d'Espagne, de France, de Toscane et de Malte asservissaient tous des musulmans – quelquefois même des protestants. Si j'ai choisi la Barbarie, c'est en grande partie simplement parce que la région me fascine. Les régences étaient des demi-États qui n'avaient pas leur pareil à l'époque : pas complètement libérées du contrôle turc, comme c'était le cas du Maroc, sans être proches du pouvoir ottoman, comme pouvaient l'être d'autres régions plus à l'est, Alger, Tunis et Tripoli pouvaient continuer tranquillement de s'enrichir, et ne se gênèrent d'ailleurs pas pour le faire. Pour reprendre la description qu'en fit Sir William Monson :

> Leurs habitants sont principalement des coquins et des renégats prêts à tout, qui vivent de la rapine, du vol et du butin, ont abjuré Dieu et toute vertu, et sont devenus des réprouvés aux yeux de la chrétienté tout entière… [Ce] sont des sortes de hors-la-loi, de scélérats vivant dans l'inimitié du monde entier, qui veulent bien reconnaître le *Grand Turc* comme leur souverain, mais jamais plus qu'il ne leur plaît[4].

Réprouvés… hors-la-loi… mécréants : Comment ne pas être subjugués par une telle distribution ? Dans le même temps, j'ai découvert et exploité des sources particulièrement riches à l'égard de la Barbarie. Alger, en particulier, figurait en bonne place dans les récits des esclaves blancs, si abondants entre les XVIe et XVIIIe siècles. De plus grande importance encore pour cette étude furent les archives de la congrégation *De Propaganda Fide,* la branche

4. Cité dans Joseph Morgan, *A Complete History of Algiers*, Londres, 1731.

missionnaire de l'Église catholique, classées par région, et recélant une véritable mine d'or sous l'étiquette « Barbarie[5] ».

J'ai également dû limiter mon exploration des effets de l'esclavage corsaire à l'Italie essentiellement, ne serait-ce que parce que c'est une région que j'ai beaucoup étudiée par le passé et que je connais bien. Étant donné la grande diversité des États chrétiens touchés par ce phénomène – catholiques et protestants, monarchiques et républicains, urbains et agraires –, je ne peux prétendre que l'Italie, pas plus d'ailleurs qu'aucune autre région d'Europe, soit représentative des multiples réponses qui furent apportées à la menace de l'asservissement. Mais pour qui étudie l'esclavage en Méditerranée, l'Italie présente l'avantage d'offrir un échantillon assez large de cette diversité, avantage balancé il est vrai par la présence à Rome de l'Église catholique et du siège de ses divers organes missionnaires et rédempteurs. La péninsule fut également sans doute, avec la côte méditerranéenne de l'Espagne, la région de la chrétienté la plus durement frappée par les traitants corsaires, depuis l'époque de Fra Lippi (qui fut enlevé vers Tunis) jusque bien avant dans le XIXe siècle. Une grande partie de cette longue histoire a été conservée dans les nombreuses archives locales ouvertes à la consultation un peu partout dans la péninsule – certaines à caractère religieux, d'autre confraternel, et d'autres encore issues des divers États italiens eux-mêmes.

À bien des égards, les données italiennes sur lesquelles je m'appuie ici ne font sens que dans le contexte de l'Italie. J'ai tenté de les utiliser pour étudier les effets spécifiques concrets que trois siècles de ravages infligés par les corsaires produisirent sur l'économie et la société : sur les bureaucraties de l'État et de l'Église, sur les évolutions démographiques et économiques, et sur la transformation de la pensée dans les domaines social et religieux – tout cela en réaction à la menace venant des États barbaresques. J'ai néanmoins cherché à aborder l'Italie et à la présenter dans

5. Qui a, de plus, été répertoriée : voir Federico Cresti (éd.), *Documenti sul Maghreb dal XVII al XIX secolo : Archivio storico della Congregazione « De Propaganda Fide », « Scritture riferite nei Congressi – Barbaria »*, Pérouse, 1988.

des termes qui puissent également éclairer une situation présente dans toute la Méditerranée, et ce que j'y ai découvert quant à l'impact de l'esclavage corsaire – la dépopulation, la pratique des échanges, et ce que j'en suis venu à appeler la célébration de l'esclavage – permet tout à fait d'extrapoler à d'autres pays chrétiens, l'Espagne et la France notamment.

Ces pays n'ont pas été sans leurs champions dans l'histoire de la piraterie et de l'esclavage blanc : l'Espagne et la France ont suscité de nombreuses recherches sur ce sujet, au moins depuis Braudel ; la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Bénélux un peu moins, même si l'on peut espérer qu'à l'avenir une plus grande attention soit portée à des archives nationales qui semblent abriter de riches sources sur les raids menés dans ces eaux nordiques depuis Alger et Salé. Pour l'Italie, j'ai eu la grande chance de pouvoir disposer des importantes recherches sur l'esclavage corsaire publiées par le professeur Salvatore Bono et ses nombreux étudiants, recherches qui n'ont pas seulement tenté de placer le cas italien dans le contexte plus large de la Méditerranée, mais ont aussi donné lieu à de multiples études de cas de villes ou cité-états italiennes et de leur pratique du rachat d'esclaves ou de l'autodéfense.

Pour moi, qui n'ai pu visiter toutes les archives des nombreux centres de rachat d'esclaves en Italie, le travail de ces historiens – qui ont fourni à la fois des études synthétiques et de volumineux recueils de transcriptions de documents – a été d'une valeur inestimable. J'aimerais à cette occasion remercier ici tout particulièrement le professeur Bono pour les encouragements qu'il m'a prodigués.

Les recherches que j'ai effectuées dans toute l'Italie n'auraient pu être menées à bien sans la générosité d'un certain nombre de sociétés et de fondations. Tout d'abord l'Académie américaine à Rome, qui m'a accordé près d'une année de résidence dans la capitale italienne en 1996-1997 ; à la même période, des bourses des fondations Fulbright et Gladys Krieble Delmas m'ont permis d'étendre ma recherche à Livourne et Venise ; par la suite, une bourse *College of Humanities* de l'université de l'État d'Ohio m'offrit l'occasion d'y inclure également Naples. Mes remerciements

vont également à la Folger Library et à la fondation John Simon Guggenheim, dont le généreux soutien me permit, de 1999 à 2001, de disposer du temps nécessaire pour rédiger les résultats de ces recherches.

Où que je me sois rendu en Italie, j'ai reçu l'aimable soutien d'amis, chercheurs, archivistes et bibliothécaires, sans le concours et les conseils desquels cette entreprise eût été impossible. Je tiens en particulier à remercier Claudio Bernabei, Michela Dal Borgo, Roberto De Mattei, Anni Governale, Padre Juan Pujana et Roberto Rusconi. Parmi les nombreux collègues qui m'ont, ici aux États-Unis, assisté de leurs idées et de leurs suggestions, je suis avant tout redevable à David Brion Davis, Don Davis, Robert Forster, Ed Muir, Gilian Weiss et Steve Whitman, qui ont eu la gentillesse de lire mes premières ébauches de chapitres et m'ont généreusement proposé leurs commentaires. Un grand merci à Beth Lindsmith, qui a travaillé sur l'ensemble du manuscrit et ne lui a jamais épargné l'œil acéré de l'éditrice ; merci, enfin, à mon épouse Cindy, qui m'a supporté et encouragé au long des dix années que demanda la réalisation de ce projet.

Première partie

L'esclavage blanc

Chapitre premier

Combien d'esclaves ?

> Le 16[e] jour de janvier de l'année susmentionnée [1631] ; je suis arrivé à [Alger,] cette ville fatale pour tous les chrétiens, et l'abattoir de l'humanité... mes condoléances sont pour la perte de nombreux chrétiens, enlevés à leur famille et à leur pays, de tout âge et des deux sexes. Certains dans leur petite enfance, par terre comme par mer, soumis à des sévices (flétrissures irréparables), non seulement cela, mais privés de la religion chrétienne et des moyens d'atteindre à la grâce et au repentir. Combien de milliers, issus des nations nazaréennes, ont disparu et continuent de disparaître à cause de ce monstre ? Quelle créature douée de raison peut l'ignorer[1] ?

Il ne fait aucun doute que la question posée ici – « combien de milliers ? » – importait grandement à Francis Knight : réduit en esclavage durant sept années à Alger et sur les galères algéroises, il avait connu son lot de souffrances. Elle semble également indiquer que, dans l'opinion des marins et des marchands de l'époque, la capture d'esclaves n'était pas le fait des Blancs européens à l'encontre d'autres peuples, et des Noirs africains en particulier. Les Anglais eux-mêmes, encore qu'éloignés de la Barbarie et bien qu'ils fussent déjà parmi les trafiquants d'esclaves les plus actifs

1. Francis Knight, *A Relation of Seven Yeares of Slaverie under the Turks of Argeire*, 2 vol., Londres, 1640, vol. 1, p. 1-2.

dans les années 1630, furent capturés par des corsaires musulmans opérant hors de Tunis, d'Alger et du Maroc, et ce dans des proportions non négligeables. Durant cette période, quand la part anglaise de la traite transatlantique ne s'élevait encore en moyenne qu'à un millier d'Africains chaque année, dans le même intervalle les pirates d'Alger et de Salé réduisaient en esclavage presque autant de sujets britanniques capturés sur les nombreux bateaux dont ils s'emparaient : en 1640, plus de 3 000 Britanniques furent réduits en esclavage rien qu'à Alger (et environ 1 500 de plus à Tunis), « subissant des oppressions diverses et au plus haut point insupportables[2] ». Pendant la première moitié du XVIIe siècle, tandis que les corsaires barbaresques écumaient librement la Méditerranée, ces pirates remontaient le Channel par dizaines, allant même jusqu'à l'estuaire de la Tamise, pillant navires et villes côtières, au point que, selon les minutes du Parlement, « les pêcheurs redoutent de prendre la mer et nous sommes forcés d'exercer une veille constante sur toutes nos côtes[3] ». Et bien que les raids sur les îles Britanniques elles-mêmes eussent probablement diminué à la fin du XVIIe siècle, la capture de navires anglais, elle, continua. Les Algérois en auraient ainsi pris pas moins de 353 entre 1672 et 1682 – ce qui voudrait dire qu'ils

---

2. *Proceedings in the Opening Session of the Long Parliament, House of Commons*, vol. 1 (du 3 novembre au 19 décembre 1640), Maija Jansson (ed.), New Haven, à paraître, p. 560 ; *Calendar of State Papers, Domestic Series, of the Reign of Charles I*, vol. 16 (1640), Liechtenstein, 1967, p. 588 (merci à David Cressy d'avoir attiré mon attention sur ces sources) ; Paul Lovejoy, « The Volume of the Atlantic Slave Trade: a synthesis », *Journal of African History*, 23, 1982, p. 473-501 et plus spécialement p. 478-482.
3. *Calendar of State Papers*, *op. cit.*, p. 438 ; W. Laird Clowes, *The Royal Navy. A History from the Earliest Times to the Present*, 5 vol., Londres, 1897-1898, vol. 2, p. 22-23 et 49 ; Joseph Morgan, *op. cit.*, p. v. En 1617, un navire pirate de Salé fut capturé sur la Tamise ; en 1631, les Algérois enlevèrent 237 Irlandais à la ville de Baltimore (Munster) ; en 1640, 60 voiles algéroises furent aperçues au large des côtes du sud de l'Angleterre ; en 1645, un raid corsaire sur la côte des Cornouailles ravit 240 esclaves ; en 1654 encore, on voyait leurs galères dans le canal de Bristol : voir Salvatore Bono, *I Corsari barbareschi*, Turin, 1964, p. 178, qui cite la *Gazette de France*.

faisaient encore entre 290 et 430 nouveaux esclaves britanniques chaque année[4].

Mais s'ils n'ont cessé de s'attaquer aux Britanniques, les corsaires barbaresques représentaient une menace bien plus grande pour ceux qui étaient plus proches de leurs rivages : Flamands, Français, Espagnols, Portugais et Italiens se virent réduits en esclavage à un rythme autrement soutenu pendant les XVIe et XVIIe siècles. Il est pourtant frappant de constater que nous n'avons qu'une très vague idée de l'amplitude globale du trafic d'esclaves blancs européens, ce d'autant plus que la traite atlantique, qui avait lieu à la même époque, focalisa l'attention de nombreux chercheurs. Philip Curtin convenait, il y a un peu plus de trente ans, qu'un décompte fiable du nombre d'Africains qui furent asservis était un préalable indispensable à toute recherche sur l'esclavage dans les Amériques. Dans *The Atlantic Slave Trade: a Census* (« La traite atlantique des esclaves : un recensement »), Curtin fut le premier à effectuer des calculs qui donnèrent au débat un cadre toujours en vigueur aujourd'hui et posèrent les bases d'une étude plus détaillée du nombre et de la provenance des Africains qui entreprirent le Passage du milieu[5]. En revanche, bien que plus de cinquante années se soient écoulées depuis que Fernand Braudel mit pour la première fois l'accent sur la place occupée par la piraterie et la traite des esclaves au sein des économies et des sociétés méditerranéennes, il n'y a encore eu aucun recensement d'ensemble comparable des esclaves en Méditerranée[6]. Les historiens ont préféré se limiter à des études ciblées,

4. De la Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 99 ; voir aussi Morgan, *op. cit.*, p. v. Morgan avance qu'entre juillet 1677 et octobre 1680, 160 navires britanniques furent capturés, soit l'équivalent de 600 à 1 000 esclaves chaque année.
5. Philip Curtin, *The Atlantic Slave Trade: A Census*, Madison (Wisconsin), 1969, en particulier p. 95-126. Pour une synthèse récente des tentatives actuelles de déterminer la route de la traite atlantique, voir Hugh Thomas, *The Slave Trade. The Story of the Atlantic Slave Trade: 1440-1870*, New York, 1997, p. 861-862.
6. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2 vol., Paris, Armand Colin, 1966, rééd. 1990, t. II, p. 208-209. Les tentatives d'évaluation systématique des populations esclaves ont été peu

approfondies et la plupart du temps basées sur un fonds d'archives unique. Ils se sont donc souvent intéressés à un type d'esclaves, une nationalité, une condition sociale, une période particulière plus qu'à la traite dans son entier[7]. Ces études de cas ont été fondamentales pour la compréhension de la dynamique de l'esclavage méditerranéen, mais n'ont qu'indirectement contribué à clarifier l'étendue véritable et l'impact global du phénomène. En l'approchant ainsi, au coup par coup, elles ont même renforcé la conviction déjà répandue que l'esclavage barbaresque n'était en rien comparable au mouvement massif et systématique qu'ont décrit Curtin, Paul Lovejoy et d'autres pour l'Atlantique, mais plutôt une activité périphérique des corsaires, et qui toucha tout au plus quelques dizaines de milliers de pauvres bougres dans les nations chrétiennes entre 1500 et 1800[8].

L'hypothèse selon laquelle l'esclavage en Méditerranée aurait été une activité mineure explique sans doute pourquoi si peu de chercheurs ont ne serait-ce que réfléchi à la façon d'estimer l'étendue du trafic. Braudel a, peut-être plus que quiconque, contribué à minimiser l'importance économique et sociale à long terme de l'esclavage méditerranéen alors même qu'il attirait

nombreuses et de faible étendue pour la plupart : voir par exemple Federico Cresti, « Quelques réflexions sur la population et la structure sociale d'Alger à la période turque (XVIe-XIXe siècles) », *Les Cahiers de Tunisie*, 34, 1986, p. 151-164 ; J. Mathiex, « Trafic et prix de l'homme en Méditerranée aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales, Économies Sociétés Civilisations*, 9, 1954, p. 157-164 ; Lucette Valensi, « Esclaves chrétiens et esclaves noirs à Tunis au XVIIIe siècle », *Annales, Économies Sociétés Civilisations*, 22, 1967, p. 1267-1285.

7. Bartholomé Bennassar, Lucile Bennassar, *Les Chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats, XVIe-XVIIe siècles*, Paris, 1989 ; Leïla Blili, « Course et captivité des femmes dans la régence de Tunis aux XVIe et XVIIe siècles », in *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Món Modern*, Palma de Majorque, 1996, p. 259-273 ; Giuseppe Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi. Incursioni corsare e riscatto degli schiavi (1570-1606)*, Palerme, 1983 ; Ellen Friedman, *Spanish Captives in North Africa in the Early Modern Age*, Madison (Wisconsin), 1983 ; Wipertus H. Rudt de Collenberg, *Esclavage et rançons des chrétiens en Méditerranée (1570-1600), d'après les* Litterae Hortatoriae *de l'Archivio Segreto Vaticano*, Paris, 1987.

8. Paul Baepler (éd.), *White Slaves, African Masters: an Anthology of American Barbary Captivity Narratives*, Chicago, 1999, p. 3.

l'attention sur ce dernier. Manifestement incapable de décider entre les deux options qu'il avançait lui-même – que la Méditerranée était le lieu d'une « course multiple, aux coups sérieux » et qu' « on a surfait le rôle nocif (...) de la course musulmane en général et de l'activité algéroise en particulier », le maître des Annales a cherché à réduire le phénomène à son aspect central, la piraterie entre navires conduite par les corsaires d'Alger entre 1560 et 1620. Proposant une estimation des prédations corsaires, Braudel conclut à des « chiffres modestes », une position adoptée ensuite par nombre de ceux qui étudiaient la Méditerranée, même s'il admit qu'il ne fallait pas trop se fier « à la modicité de ces chiffres incertains[9] ». Ces dernières années, des historiens ont tenté de minimiser l'impact de l'esclavage barbaresque, en faisant observer cette fois que les déprédations infligées au monde chrétien par les corsaires musulmans, quelles qu'elles fussent, n'égalèrent pas celles commises par leurs homologues chrétiens, qui opéraient au large de Malte, Livourne et même Portsmouth, et pouvaient aussi bien s'attaquer à des Européens qu'à des navires barbaresques[10]. D'autres encore adoptèrent le point de vue selon lequel les Européens enlevés en Barbarie

9. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 209. Braudel considéra qu'après 1620 Tunis et Tripoli n'avaient plus exercé aucune activité corsaire, en dépit de nombreux témoignages contraires ; de la même façon, il rejeta les attaques corsaires contre l'Angleterre, au prétexte que leur apparition sur les côtes anglaises en 1631 était plus remarquable par sa nouveauté que par le danger qu'elles représentaient. Voir Salvatore Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 178, citant la *Gazette de France* ; *Calendar of States Papers, Domestic*, *op. cit.*, p. 321, 328, 438 et 450 ; voir aussi W. Laird Clowes, *op. cit.*, vol. 2, p. 22-23 et 49 ; Paul Lovejoy, « The Volume of the Atlantic Slave Trade: a synthesis », *op. cit.*, p. 478-482 ; Joseph Morgan, *op. cit.*, p. v.

10. Cette notion de réciprocité fut également mise en avant par Braudel, qui s'intéressa en outre aux conditions dans lesquelles des corsaires européens (anglais en particulier) pouvaient attaquer d'autres chrétiens, encore que ce fût plus par simple piraterie que dans le but de capturer des esclaves. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 190-192, 202-203 et 209.

et au Levant n'étaient nullement des esclaves, mais plutôt des prisonniers de guerre qui, par le biais d'un échange ou du paiement d'une rançon, pouvaient espérer recouvrer leur liberté après une courte période de captivité [11].

Si les deux arguments peuvent revendiquer une certaine justesse, aucun, nous le verrons, ne permet de comprendre l'étendue de l'esclavage blanc ni son impact sur les Européens de l'époque. Qu'il nous suffise pour l'instant de dire qu'en dépit de la tendance à minimiser l'ampleur de la piraterie, qui est celle d'une grande partie de la recherche moderne, les Européens d'alors prirent la menace contre leur liberté et leur vie très au sérieux. Dans toute l'Europe, rapports diplomatiques, journaux populaires et rumeurs propageaient à l'envi des histoires de chrétiens capturés par centaines, par milliers, en haute mer ou lors de sorties au large des côtes, jetés dans les chaînes et condamnés à une vie de travaux forcés au Maroc, à Alger, Tunis ou Tripoli. On pourrait n'y voir, comme certains, que la traduction de « l'hystérie corsaire » qui s'empara de l'Europe à cette époque, d'une panique générale alimentée par un mélange de peur et de fantasmes. Mais on trouve sans peine des chiffres incontestables qui viennent confirmer ce sentiment de trouble généralisé. Les corsaires s'emparèrent par exemple d'une grande quantité de navires chrétiens, et la question était suffisamment importante aux yeux des marchands et des assureurs pour qu'ils nous en aient laissé une trace. On peut ainsi lire dans divers documents de l'époque qu'entre novembre 1593 et août 1594 les corsaires tunisiens rapportèrent quelque 28 prises et 1 722 captifs ; qu'entre 1628 et 1634 les Algérois prirent 80 navires marchands rien qu'à la France (et 986 captifs du même coup), alors qu'entre 1628 et 1641 ils prirent 131 « navires et trois-mâts » aux Anglais, totalisant 2 555 « sujets de Sa Majesté » ;

---

11. Ellen Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *The International Journal of African Historical Studies*, 13, 1980, p. 616-632 ; Claude Larquié, « La Méditerranée, l'Espagne et le Maghreb au XVIIe siècle : le rachat des chrétiens et le commerce des hommes », *Les Cahiers de Tunisie*, 44, 1991, p. 75-94.

que les pirates de Tripoli, quoique parmi les moins actifs dans l'esclavage, réussirent tout de même à ramener 75 navires chrétiens et 1 085 captifs entre 1677 et 1685 [12].

Ces comptes rendus sont par nature fort incomplets : en dehors de quelques rapports consulaires, nous ne disposons pas de registres des prises navales ou des esclaves dans les cités barbaresques [13]. D'autres énumèrent les navires pris dans une période donnée, mais omettent le compte des esclaves. Ils n'en suggèrent pas moins à leur tour des chiffres très élevés : la *Royal Navy* anglaise reconnut la perte de 466 navires anglais et écossais au profit de corsaires algérois entre 1606 et 1609 ; le père trinitaire Pierre Dan prétendait que les mêmes s'emparèrent de 936 vaisseaux français, hollandais, allemands, anglais et espagnols entre 1613 et 1621 ; Joseph Morgan, quant à lui, écrivait : « J'ai avec moi une liste imprimée à Londres en 1682 » qui inventorie 160 « navires et vaisseaux appartenant aux sujets de ces royaumes [britanniques] » pris ou détruits par les Algérois entre juillet 1677 et octobre 1680 [14].

S'il n'y avait que dix hommes capturés par vaisseau (la moyenne semble se situer entre 8 et 12 car de nombreux équipages prenaient la fuite sur de petites embarcations), les corsaires réduisaient donc en esclavage des dizaines de milliers d'hommes pris en mer. Leurs raids à terre pouvaient même s'avérer sinon plus fructueux, du moins plus impressionnants (voir 2 p. 311). Certaines de leurs expéditions côtières en quête d'esclaves entrèrent dans la légende

---

12. Robert Ricard, « Ibero-Africana, le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu et sa captivité à Tunis (1593-1595) », *Revue africaine*, 89, 1945, p. 190-200 et surtout p. 196-197 ; Pierre Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1649, p. 320 ; *Calendar of States Papers, Domestic, op. cit.*, vol. 16, p. 766 ; C. R. Pennell (éd.), *Piracy and Diplomacy in Seventeenth-Century North Africa: the Journal of Thomas Baker, English Consul in Tripoli, 1677-1685*, Londres, 1989, p. 46, tab. 4.

13. Taoufik Bachrouch, « Rachat et libération des esclaves chrétiens à Tunis au XVIIe siècle », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 11, 1975, p. 128.

14. W. Laird Clowes, *The Royal Navy. A History from the Earliest times to the Present, op. cit.*, vol. 2, p. 22 ; voir aussi Henri-David Grammont, « Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle », *Revue africaine*, 23, 1879, p. 137-138 ; Joseph Morgan, *op. cit.*, p. v.

parmi les habitants des rivages du nord de la Méditerranée comme des événements amenant la terreur et le pillage presque chaque année : les 7 000 captifs que les Algérois firent dans la baie de Naples en 1544, par exemple; les 6 000 pris alors qu'ils faisaient le sac de Vieste en Calabre, en 1554; les 4 000 hommes, femmes et enfants capturés à Grenade en 1566 (après lesquels il fut dit que « les pauvres chrétiens pleuvent en cet Alger »). Les prises diminuèrent quelque peu au XVIIe siècle, en partie parce que la flotte impériale turque n'y prenait plus part, mais aussi tout simplement parce que de nombreux habitants des côtes avaient plié bagage. Les pirates barbaresques n'en continuaient pas moins de mener des raids à terre, parfois par milliers, tels ceux qui virent capturer 1 200 hommes et femmes à Madère en 1617, presque 400 en Islande en 1627, 700 en Calabre en 1636, puis 1 000 autres en 1639 et encore 4 000 en 1644; en 1640, des dépêches envoyées à Londres racontaient comment « ces coquins de pirates turcs » avaient enlevé 60 hommes, femmes et enfants près de Penzance, sur la côte des Cornouailles; au printemps 1641, des pirates algérois se saisirent de la malle *John Filmer* quelques heures à peine après que cette dernière eut quitté Youghal, en Irlande, pour rejoindre l'Angleterre, réduisant en esclavage les 120 passagers à bord et « mettant tous les hommes dans les chaînes [15] ».

Ces expéditions durent marquer fortement les esprits, et si elles avaient effectivement de quoi rester dans les annales, on peut supposer sans trop s'avancer que pour chaque attaque frappante il se produisait des dizaines, des centaines peut-être de sorties de moindre envergure, menées par quelques corsaires embarqués sur une tartane

---

15. Robert Playfair, « Épisodes de l'histoire des relations de la Grande-Bretagne avec les États barbaresques avant la conquête française », *Revue africaine*, 22, 1878, p. 305-319; Salvatore Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 138-178; voir aussi A. Guglielmotti, *Storia della marina pontificia*, 10 vol., Rome, 1886-1893, vol. 4, p. 125; Henri-David Grammont, « Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle », *op. cit.*, p. 426-427 et *Revue africaine*, 28, 1884, p. 208-209; Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 202-204; *Calendar of State Papers, Domestic*, *op. cit.*, vol. 16, p. 450.

ou une felouque contre une poignée de petits pêcheurs surpris trop loin des côtes ou des villageoises venues travailler aux champs[16]. Thomas Baker, consul britannique à Tripoli dans les années 1680, qualifia ces activités de « vol de chrétiens », ce qui donne une assez bonne idée du niveau auquel un bon nombre de ces corsaires à la petite semaine opéraient, surtout à la fin du XVIIe siècle[17]. Ces actes de violence secondaires n'ont peut-être pas été mentionnés dans les rapports diplomatiques, et pourtant ce sont ces petites prises, autant que les grandes, qui « portent un grave préjudice aux chrétiens, en leur soustrayant leurs navires, tartanes, galiotes et autres petits vaisseaux, et en faisant des esclaves de tous les hommes qu'ils capturent[18] ». Incessants et impossibles à contrôler, ces petits faits de piraterie coûtèrent sur le long terme probablement plus à la chrétienté en esclaves et en butin que tous les coups spectactulaires réunis. Braudel a résumé cette hiérarchie de l'usure avec l'habileté et la force d'évocation qui sont les siennes :

> Au-dessous de la course urbaine, cette grande course, existe une piraterie d'un degré inférieur (...) Minuscule humanité, aux minuscules ambitions : saisir un pêcheur, piller un grenier, enlever quelques moissonneurs (...) Ce ne sont pas, au demeurant, ces petits carnassiers qui ont les mâchoires les moins solides, ou qui feront les moindres fortunes plus tard[19].

Alors qu'il négociait les termes d'un traité avec le pacha d'Alger à l'hiver 1685-1686, le diplomate hollandais Thomas Hees nota dans son journal ce même type de petites prises régulières : caravelles

16. Archivio di Stato di Napoli, Santa Casa della Redenzione dei Cattivi (ci-après ASN, SCRC), liasse 14, cas nos 581 et 582 du 7 janvier 1678-1679, et nos 1458-1461 du 30 juin 1697, pour des exemples.
17. C. R. Pennell, *op. cit.*, p. 120 et 124 ; Baker parla également des corsaires qui partaient « voler des hommes » ou « pêcher du Hollandais ».
18. William Davies, *True Relation of the Travailes and most miserable Captivitie of William Davies, Barber-Surgion of London*, Londres, 1614, B2v.
19. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, op. cit.*, vol. 2, p. 195.

portuguaises, flûtes hollandaises, bricks génois et anglais, en tout onze vaisseaux et plus de 300 nouveaux esclaves capturés et ramenés en à peine plus de quatre semaines, durant ce qui constituait la morte-saison pour la piraterie[20]. Les archives siciliennes fournissent également des témoignages fiables de ces petits raids terriens : les centaines de demandes de rançon envoyées à Palerme par des esclaves originaires de Sicile ou par leurs proches indiquent que l'île fit l'objet d'au moins 136 attaques entre 1570 et 1606, dont certaines pénétrèrent jusqu'à quinze ou trente kilomètres à l'intérieur des terres. Pourtant seuls deux ou trois de ces raids parurent à l'époque suffisamment importants pour mériter une mention dans les chroniques de l'île; les autres ne furent découverts que parce qu'ils formaient l'arrière-plan des tragédies individuelles dont quelques malheureux qui cherchaient à obtenir leur rachat firent le récit[21]. En outre, ces esclaves faisaient souvent allusion, dans leurs historiettes, à ceux qui furent pris avec eux : ainsi de ce journalier, enlevé en 1678 dans un monastère près de Bari, « avec dix-huit autres personnes », ou du travailleur capturé la même année près d'Otrante avec cinq de ses compagnons. Tous ces anonymes mentionnés au passage, pêcheurs ou villageois, ne figurent pas dans les registres officiels et ne furent jamais portés au compte des nombreuses victimes de l'esclavage corsaire[22].

---

20. Thomas Hees, « Journal d'un voyage à Alger (1675-1676) », G.-H. Bousquet et G. W. Bousquet-Mirandolle (éd., trad.), *Revue africaine*, 101, 1957, p. 104-124.

21. Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 35-52, particulièrement p. 43, n. 15, pour l'un des raids plus importants, qui prit dans ses filets 80 esclaves à Gela en 1582 et qui est recensé dans G. E. di Blasi, *Storia cronologica de' Vicerè, Luogotenenti e Presidenti del Regno di Sicilia*, 2 vol., Palerme, 1974, vol. 2, p. 227.

22. Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 42-56. Pour des allusions semblables à des compagnons d'infortune anonymes, voir Archivio di Stato di Venezia, Collegio, *risposte di dentro* (ci-après ASV, CRD), fichier 27, 23 janvier 1636 (*more veneto* : l'année vénitienne débutait le 1er mars); voir aussi ASN, SCRC, liasse 14, cas nos 639, 640 (17 août 1678) et 646; voir encore *ibid.*, cas nos 575, 581, 582 et 617-619, dans lesquels un esclave fait référence à 37 autres, tous originaires de Barletta, dans les Pouilles, capturés lors d'un raid en juillet 1677.

À en croire ceux qui eurent à en faire l'expérience, les régences barbaresques étaient « le fléau de la chrétienté (...) la terreur de l'Europe (...) le sommet de la cruauté sous toutes ses formes et l'asile de l'impiété ». Un lecteur moderne sera tenté, peut-être, de ranger ces charges au nombre des excès rhétoriques, ce qu'elles sont dans une certaine mesure, mais des observateurs ont également fourni des chiffres sérieux à l'appui de leurs affirmations [23]. Emanuel d'Aranda, un gentilhomme-soldat flamand qui fut esclave à Alger dans les années 1640, qualifia cette ville de lieu « en laquelle les misères de l'esclavage ont consumé la vie de six cent mille chrétiens, depuis l'an 1536 que *Cheredin Barberossa* l'a mis sous sa puissance [24] ». Et si Alger fut globalement la plus active, elle ne fut pas, loin s'en faut, la seule cité du Maghreb à fonder sa prospérité sur l'esclavage des Européens : de Salé à Tripoli, le long de toute la Barbarie, toutes les villes prirent part à la traite, ce qui amena Pierre Dan, contemporain de d'Aranda, à la conclusion que, pour la période allant de 1530 à 1640, « ce ne serait pas forcer la vérité que de dire qu'ils ont mis plus d'un millions [de chrétiens] dans les chaînes [25] ».

Même comparées aux atrocités de la traite atlantique, qui en quatre siècles embarqua quelque dix à douze millions d'esclaves noirs africains pour les Amériques, le chiffre avancé du fruit de cent ans d'esclavage méditerranéen est loin d'être insignifiant. Il ne s'agit pas non plus de nier ni de banaliser l'esclavage pratiqué à la même époque par les chrétiens à l'encontre des Maures et des Turcs, attesté par de nombreuses sources. Certes Espagnols, Toscans et Maltais se montrèrent tout aussi prompts à asservir leurs ennemis musulmans, presque exclusivement pour leurs

23. Jean-Baptiste Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC. XIX*, Cologne, 1623, traduit par Abd El Hadi Den Mansour et publié sous le titre *Alger, XVIe-XVIIe siècle : Journal de Jean-Baptiste Gramaye, évêque d'Afrique*, Paris, 1998, p. 287.
24. Aujourd'hui plus communément épelé Kheir-ed-din Barberousse (?-1546) ; Emanuel d'Aranda, *Relation de la captivité du sieur E. d'Aranda mené esclave à Alger en l'an 1640 et mis en liberté l'an 1642*, Bruxelles, 1656, p. 106-107.
25. Pierre Dan, *op. cit.*, p. 317.

galères. Parmi les États chrétiens, cependant, cette pratique ne fut jamais si généralisée ni si massive qu'en Barbarie et disparut plus tôt, à mesure que les nations européennes passaient des galères aux bateaux à voile et, sur les galères qu'ils conservèrent, des esclaves aux prisonniers [26]. Il y avait de toute façon beaucoup moins de navires marchands islamiques auxquels s'attaquer en Méditerranée occidentale, et du côté européen, il n'y a que les Espagnols, semble-t-il, à avoir jamais tenté de monter des raids en territoire musulman pour y faire des esclaves. Et bien que certains aient essayé de présenter les deux formes d'esclavage en Méditerranée comme des mouvements pernicieux jumeaux, force est de reconnaître que, après 1571 en tout cas, l'esclavage corsaire était « un phénomène essentiellement musulman [27] ».

Or, si Dan et d'Aranda ont raison, et si l'esclavage corsaire en Barbarie était effectivement significatif, il nous faut peut-être reconsidérer ce que nous savons de la façon dont les Européens des XVIe et XVIIe siècles appréhendaient la servitude. L'asservissement représentait une éventualité bien réelle pour quiconque voyageait ou vivait en Méditerranée ; de plus il est probable que la religion et l'ethnicité, plus que la race, décidaient de qui capturerait et asservirait qui. La question, bien entendu, est de savoir quelle foi

---

26. Pour une description frappante des prisonniers qui ramaient sur les galères toscanes dans les années 1790, voir John Foss, *A Journal of Captivity*, Newport, n. d., p. 151-152.

27. Salvatore Bono, *Corsari nel Mediterraneo. Cristiani e musulmani fra guerra, schiavitù e commercio*, Turin, 1993, en particulier p. 191-201 ; idem, « Schiavi maghrebini in Italia e Cristiani nel Maghreb : proteste e attestazioni per la reciprocità di trattamento », *Africa*, 49, 1994, p. 331-351 ; Michel Fontenay, « Le Maghreb barbaresque et l'esclavage méditerranéen aux XVIe-XVIIe siècles », *Les Cahiers de Tunisie*, 44, 1991, p. 8-43 ; Ciro Manca, « Problemi aperti sul commercio e sul riscatto degli schiavi cristiani nel Mediterraneo dopo Lepanto », *Africa*, 29, 1974, p. 549-572 ; idem, *Il modello di sviluppo economico delle città maritime barbaresche dopo Lepanto*, Naples, 1982, en particulier p. 41-93 ; Vittorio Salvadorini, « Traffici con i paesi islamici e schiavi a Livorno nel XVII secolo: problemi e suggestioni », in *Atti del convegno, « Livorno e il Mediterraneo nel età medicea »*, Livourne, 1978, p. 206-255, en particulier p. 218-221 ; J. Mathiex, « Trafic et prix de l'homme », *Annales E.S.C.*, 1954, p. 157-164.

accorder à ces estimations. Ni Dan ni d'Aranda n'ont étayé leurs chiffres, et il existe peu de sources directes pour les confirmer – en tout cas rien de comparable aux longues séries de registres de bord et de recensements que Curtin et d'autres après lui eurent à leur disposition. Les sources nord-africaines se rapportant à l'esclavage corsaire sont en réalité très rares – « cruellement insuffisantes » et « presque inexistantes pour la période qui précède 1736 », selon deux historiens – tandis que celles qui se trouvent en Europe sont très éparpillées dans les différentes archives locales et nationales, ou dans divers ordres religieux et confréries[28]. Le matériau dont on dispose est par nature plus anecdotique que sériel, et quoique souvent très suggestives, ces sources ne permettent en aucun cas d'espérer faire avec un minimum d'exactitude la somme des hommes asservis par les corsaires barbaresques lors d'attaques de piraterie qui furent de toute sorte et de toute taille.

On peut néanmoins aborder ce problème, bien que de façon moins directe. Outres celles de Dan et d'Aranda, il y eut de multiples estimations européennes des populations esclaves en Méditerranée pour la période comprise entre la fin du XVIe et le début du XIXe siècle, quoique plus souvent consacrées à des cités spécifiques de la côte barbaresque qu'au Maghreb dans son entier. De tels décomptes sont assez nombreux (il existe plus de 50 estimations complètes et des dizaines d'estimations partielles pour la seule Alger), mais une grande partie, dont on ne sait trop comment on en est arrivé aux résultats qu'ils affichent, doivent être considérés avec prudence (voir 3 p. 314). Le registre qu'ils tiennent comporte également des manques : les estimations relatives à Tunis et Tripoli sont plus fragmentaires que pour Alger – 25 pour chacune des villes pour la même période –, tandis que pour de nombreuses villes plus petites, situées sur la côte ou

---

28. Blili, *op. cit.*, p. 259 ; Federico Cresti, « Gli schiavi cristiani ad Algeri in età ottomana : Considerazioni sulle fonti et questioni storiografiche », *Quaderni storichi*, 36, 2001, p. 417 ; Bachrouch, *op. cit.*, p. 121, prétend que « les archives du *Dar du Bey* ne possèdent [pour le XVIIe siècle] pas le moindre document relatif à la société des esclaves ou aux conditions de la servitude » ; pour Alger, voir Friedman, *Spanish Captives in North Africa*, *op. cit.*, p. xviii.

dans l'arrière-pays, il n'y eut parfois qu'un ou deux comptes sur toute la période (voir tableau 4 p. 315)[29]. Autre difficulté : pour la période comprise entre 1500 et 1578 nous n'avons pas de chiffres du tout. Ce n'est pas tant un problème pour Tunis et Tripoli, qui furent plus ou moins sous contrôle européen la plus grande partie de cette période; en revanche c'est une lacune importante pour Alger, dont les corsaires conduisirent entre 1518 et 1560 des raids esclavagistes impressionnants, sous la direction de Kheir-ed-din Barberousse et Turgut Re'is. Souvent ces campagnes de pillage étaient en réalité des expéditions navales à grande échelle qui occasionnaient de véritables batailles et pouvaient ramener chacune plusieurs milliers de captifs pris aux flottes chrétiennes et sur les côtes de Valence, de Grenade, des Baléares, de Campanie, de Calabre et de Sicile. Les prisonniers inondaient parfois le marché aux esclaves d'Alger à un point tel qu'on pouvait « troquer un chrétien contre un oignon[30] ».

De toute façon, même ces estimations dont nous disposons furent abordées avec suspicion par de nombreux historiens actuels : ils furent enclins à rejeter les comptes d'esclaves les plus importants et les plus ronds, tels qu'étaient la plupart de ceux qui venaient d'Alger et de Tunis, comme les conjectures de dilettantes eurocentriques[31]. Assurément les chiffres présentent

29. Collegio di Propaganda Fide Scritture Riferite nei Congressi Generali (ci-après CPF, SOCG), « Barbaria », liasse 3, p. 23, 28 mars 1691; ASV, Provveditori sopra Ospedali e Luoghi Pii (ci-après ASV, POLP), liasse 99, *Terminazioni*, 13 septembre 1713; Archivio Segreto Vaticano (ci-après AsVat), Gonfalone, liasse 8, fichiers 14 et 65, p. 343.
30. Paul Deslandres, *L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des Captifs*, 2 vol., Toulouse, 1903, vol. 1, p. 391, citant H. de Grammont; voir aussi Morgan, *op. cit.*, p. 305, qui fait remonter ce dicton aux suites de la désastreuse tentative d'invasion d'Alger par Charles V, après laquelle « une multitude [de chrétiens] furent capturés, au premier chef par les Turcs et les citoyens d'Alger : et pour résoudre cette infortune en proverbe, certains se séparèrent des esclaves qu'ils venaient de faire pour un oignon par tête ».
31. Cresti, « Gli Schiavi cristiani », *op. cit.*, p. 417, tend à rejeter ces estimations, y voyant « une sorte de surenchère [*gara al rialzo*], dans laquelle chaque auteur semble contester son prédécesseur [en] magnifiant les dimensions et

parfois de profonds écarts : pour la même période de six années, de 1681 à 1687, nous trouvons des comptes de la population esclave algéroise qui vont de 5000 (« ou un peu plus ») à 17000, 30000-40000, puis 10000[32]. Norman Bennett a exprimé des doutes quant aux chiffres fournis par les esclaves eux-mêmes, qui reflétaient peut-être « l'exagération naturelle d'hommes qui avaient été privés de leur liberté », mais ses soupçons se sont plus particulièrement portés sur les estimations avancées par les Trinitaires et les Mercédaires[33]. Ces prêtres des ordres rédempteurs, qui jouaient un rôle si important dans le rachat des esclaves chrétiens en Barbarie, furent accusés, même à leur âge d'or, de « répandre mille fables pour augmenter la valeur du service qu'ils rendaient au public en allant racheter des captifs barbaresques[34] ». Il y a sans doute une part de vérité dans l'idée – à l'occasion formulée par des membres de ces ordres eux-mêmes – que ces pères rédempteurs avaient tout intérêt à exagérer leurs comptes d'esclaves pour susciter un sentiment d'urgence et ouvrir les bourses de leurs pieux contributeurs[35].

---

la puissance de la cité [d'Alger] au travers du nombre de ses habitants – mais aussi du nombre de chrétiens qui y sont en esclavage ». Les estimations rassemblées ici pour Alger de 1580 à 1680 – deux fois plus que Cresti – ne reflètent cependant pas véritablement une telle augmentation, mais traduisent plutôt une fluctuation continue autour d'une moyenne de 25000 à 30000 esclaves. Voir aussi Marcel Emerit (éd.), « Un mémoire sur Alger par Pétis de la Croix (1695) », *Annales de l'Institut d'Études orientales*, 11, 1953, p. 5-24, p. 21, n. 29.

32. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 503; Venice, Museo Correr (ci-après VMC), *Carte Mocenigo*, liasse 515, p. 77; Pétis de la Croix, « Un mémoire sur Alger », p. 21, n. 29; F. Bombard, « Les vicaires apostoliques de Tunis et d'Alger (1645-1827) », en 6 parties, *Revue tunisienne*, vol. 1 et 2, 1894-1895, vol. 2, p. 73.

33. Norman Bennett, « Christian and Negro Slavery in Eighteenth-Century North Africa », *Journal of African History*, 1, 1960, p. 67.

34. Morgan, *op. cit.*, p. iii.

35. Deslandres, *op. cit.*, vol. 1, p. 436-437, pense que les Trinitariens étaient particulièrement enclins à exagérer – d'après lui selon un facteur dix – le nombre total des esclaves qu'ils avaient rachetés; Valensi, « Esclaves chrétiens et esclaves noirs », p. 1276-1278 et notes; Mirella Mafrici, *Mezzogiorno e pirateria nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, Naples, 1995, p. 95-100.

Il faut cependant garder à l'esprit que tous ceux qui dressèrent des comptes des populations esclaves n'avaient pas des raisons d'exagérer, loin de là. Des estimations nous sont parvenues, qui par nature se devaient d'être aussi fiables que possible : elles étaient fournies par des consuls en résidence ou des marchands commissionnés périodiquement par leur pays d'origine pour savoir combien de leurs concitoyens étaient retenus en esclavage dans une cité donnée. Il pouvait s'agir d'une étape préparatoire à un traité de paix ou à une entreprise de rachat public, et pour ce genre d'informations, les Français et les Anglais se fiaient à leurs consuls. La plupart des petits États italiens – les Siciliens, par exemple, les Vénitiens ou la papauté – devaient quant à eux confier cette tâche à leurs propres magistratures ou confréries semi-gouvernementales, qui pouvaient à leur tour commissionner un marchand sur les lieux. Ces estimations – en fait des rapports gouvernementaux, plus ou moins officiels – se limitaient le plus souvent à une nationalité et à une ville précises[36]. Quelquefois, cependant, les rapporteurs pouvaient offrir une vue plus globale, à la fois de chacune des régences barbaresques et des esclaves qui s'y trouvaient. En 1587, François Lanfreducci et Jean Othon Bosio apportèrent cette vision d'ensemble aux chevaliers de Malte, comme plus tard le drogman Gianbattista Salvago pour le compte de Venise en 1625 ; en 1682 un autre Vénitien, l'ancien esclave Antonio Tedaldi Barbarella, soumit au Sénat un rapport plus court mais aussi plus circonstancié qui faisait le compte des esclaves par nationalité[37]. Malheureusement, ces estimations

---

36. Henri-David Grammont, « Correspondance des consuls d'Alger », *Revue africaine*, 31, 1887, p. 164-212 ; « Relations entre la France et la régence d'Alger », *Revue africaine*, 23, 1879, p. 134-139 ; Giuseppe Bonaffini, *Sicilia e Tunisia nel secolo XVII*, Palerme, 1984 ; *La Sicilia e i barbareschi*, *op. cit.*, p. 21-34 ; Giorgio Cappovin, *Tripoli e Venezia nel Secolo XVIII*, Verbania, 1942 ; ASV, POLP, liasse 98, « Parti et ordini concernenti alla liberatione de' poveri schiavi » ; Sergio Pagano, *L'Archivio dell'Arciconfraternita del Gonfalone*, Vatican, 1990, en particulier p. 29-32.

37. François Lanfreducci et Jean Othon Bosio, « Costa e discorsi di Barbaria (1 settembre 1587) », *Revue africaine*, 66, 1925, p. 421-480 ; Giovanni Battista

sont moins abondantes que celles des pères missionnaires ou rédempteurs ou celles des anciens esclaves, mais – et c'est là l'important – elles sont assez proches des ces dernières et diffèrent au plus de 10 à 20 %. À cet égard, les rapports gouvernementaux, encore que trop fragmentaires pour permettre d'embrasser toutes les populations esclaves, n'en renforcent pas moins la crédibilité des tentatives beaucoup plus nombreuses des « non-professionnels » religieux et séculiers[38].

Il ne faut en tout cas pas sous-estimer l'extrême difficulté que dut représenter l'établissement d'un compte précis des esclaves barbaresques durant les XVIe et XVIIe siècles, surtout s'agissant de ceux, très nombreux, qui appartenaient à des particuliers. Même pour des agents recenseurs modernes il eût été délicat de fournir un relevé exact de ces milliers d'individus, dont beaucoup ne disposaient pas de la moindre pièce d'identité ni même d'un patronyme ; sans compter ceux qui, par milliers encore, étaient régulièrement loués pour travailler dans d'autres villes ou vendus à de nouveaux maîtres – à l'exemple de ce constructeur naval vénitien du XVIIIe siècle (un parmi d'autres trouvé sur une liste de rachat d'esclaves) qui aurait été « pris par les Tripolitains, vendu aux Tunisiens, puis aux Algérois[39] ». D'autres étaient couramment envoyés par leur maître trimer dans l'une des multiples petites fermes qui entouraient la ville, les tenant ainsi hors de la vue des observateurs de l'époque. La seule façon de compter les esclaves était, semble-t-il, de calculer le nombre de lopins – connus par les esclaves sous le nom de *masseries* ou *giardini*, appelés *fahs* par les Algérois – et de multiplier ce dernier par ce que l'on supposait être le nombre d'esclaves nécessaire par lopin. C'est ce que Jean-

---

Salvago, *« Africa overo Barbaria » Relazione al doge di Venezia sulle Reggenze di Algeri e di Tunisi del Dragomanno Gio. Battista Salvago (1625)*, Alberto Sacerdoti (éd.), Padoue, 1937 ; VMC, *Carte mocenigo*, cas n° 515, p. 77.

38. Comparer, par exemple, les estimations que Salvago fit en 1625 – 25 000 esclaves à Alger et « moins de 10 000 à Tunis » – avec celles de Dan dix années plus tôt – 25 000 esclaves à Alger, 7 000 à Tunis et dans les *masseries* environnantes : Salvago, *op. cit.*, p. 88-89 ; Dan, *op. cit.*, p. 318-319.

39. ASV, POLP, liasse 93, p. 3.

Baptiste Gramaye prétendit avoir fait aussi sérieusement qu'il était possible; il dit avoir consulté « les livres de comptes du Pacha » et en avoir déduit très précisément un total de 14 698 *masseries*; d'autres, de l'époque de Diego de Haëdo, dans les années 1580, jusqu'au début du XVIIIe siècle, rapportèrent que le nombre de lopins se situait entre 10 000 et 18 000[40].

Une fois parvenu à un tel nombre, celui qui tentait de parvenir à une estimation pouvait toutefois se retrouver complètement perdu quant au facteur multiplicateur à appliquer, et que personne, en réalité, ne connaissait. Le missionnaire Giovanni di S. Bonaventura ne dit pas autre chose : « dans chaque *Giardino* il y a deux ou quatre chrétiens, parfois même six, ou au moins un[41] ». Les comptes obtenus selon cette méthode, que l'historien Michel Fontenay a qualifiés de « passablement impressionnistes », étaient à la fois remarquablement importants et totalement imprécis : cela impliquait entre 20 000 et 60 000 esclaves occupés exclusivement à ce type de travaux, un résultat plus suggestif que concret aux yeux mêmes de ceux qui l'obtinrent[42].

Si les experts éprouvèrent des difficultés à dénombrer les esclaves détenus par des particuliers, ils se retrouvèrent en terrain

40. Mansour, *Alger, XVIe-XVIIe siècle*, p. 138, et n. 6. Un siècle plus tard, Joseph Morgan, traducteur de La Motte, *Several Voyages*, *op. cit.*, p. 13 et n., prétendit que le nombre de ces « masseries (...) répertoriées serait de 18 000 »; Diego de Haëdo, *Topografia et historia general de Argel*, Valladolid, 1612, trad. fr. de Dr Monnereau et A. Brubrugger, « Topographie et histoire générale d'Alger », *Revue africaine*, 14, 1870, p. 414-433; Dan, *op. cit.*, p. 318-319; CPF, SRC, « Barbaria », liasse 3, p. 408, 7 septembre 1701 (« 10 000 *Giardini* »); Knight, *op. cit.*, p. 51 (« 16 000 jardins »).
41. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 408, 7 septembre 1701; d'Aranda, *op. cit.*, p. 15 et 18; R. du Chastelet des Boys, « L'Odyssée. Ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique », *Revue africaine*, 12, 1868, p. 27-28; Knight, *op. cit.*, p. 14-15; Francesco di S. Lorenzo, *Breve relatione, del calamitoso stato, crudeltà, e bestiali attioni, con le quali son trattati da' barbari li cristiani fatti schiavi, e tutto quello, ch'è passato nel viaggio della redentione de' fedeli di Christo nella città di Tunisi l'anno 1653*, Rome, 1654, p. 15-16, pour un aperçu de ce genre de labeur fermier.
42. Fontenay, *op. cit.*, p. 15 et n. 25 et 26; Knight, *op. cit.*, p. 51.

plus sûr lorsqu'il fut question des « esclaves publics » des régences barbaresques. Ils étaient possession de l'État, pour la plupart appartenant au chef local ou à l'assemblée gouvernante, appelée le *divan*. En règle générale, ils besognaient sur les galères ou en ville, dans des équipes de construction. Tous les soirs, ils étaient enfermés dans l'un des *bagni* ou bagnes locaux – les « bains », comme on appelait les baraquements des prisons d'esclaves. Chaque matin leur gardien, connu comme le « gardien du bagne », les comptait en vue de les affecter à des sites de travail en ville ou sur des galères en partance[43]. Chaque bagne comprenant également, au moins à partir de 1700, une chapelle catholique, les prêtres qui y officiaient étaient susceptibles de fournir le compte de ceux qui avaient fait leurs Pâques. Lorsqu'ils avaient accès à ce genre de listes, les experts d'occasion pouvaient fournir des comptes assez fiables du nombre de ces esclaves publics à un moment donné. Nous disposons par conséquent de chiffres relativement sûrs. Nous trouvons par exemple que 4 000 chrétiens furent détenus dans les seize bagnes de Tunis en 1664 ; qu'en 1696, « le nombre total des chrétiens dans les quatre bagnes [d'Alger] n'excède pas 1 600 » ; que vingt ans plus tard il y avait « plus de 2 000 » esclaves détenus dans le seul Bagno Beyliç, et ainsi de suite[44]. Les recensements étaient parfois élaborés de façon plus spécifique, selon les préoccupations de l'observateur (ou de ses lecteurs). Ainsi les consuls français à Tunis et Alger mettaient-il le même zèle à rapporter le nombre de Français détenus dans les bagnes que les missionnaires romains à renvoyer les registres faisant compte des catholiques pratiquants[45]. La

43. Ces listes sont évoquées dans la *Correspondance des Beys et des Consuls, Notes sur Alger*, republié sous le titre « Alger au XVIIIe siècle », E. Fagnan (éd.), *Revue africaine*, 40, 1896, p. 33-34 et 37.
44. CPF, Scritture originali riferite nelle Congregazioni Generali (ci-après CPF, SORCG), liasse 254, « Tunisi », p. 64, 13 mars 1664 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 305, 6 septembre 1696 ; La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 59.
45. Grammont, « Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle », *op. cit.*, p. 234 et 318 ; Eugène Plantet (éd.), *Correspondance des Beys de Tunis*

spécificité de ces dénombrements a pu poser problème. En effet les chercheurs modernes n'ont pas toujours admis que les missionnaires qui renvoyaient leurs comptes de ceux qu'ils qualifiaient d' « esclaves chrétiens » pussent en réalité n'avoir fait référence qu'aux « esclaves catholiques ». Leurs estimations, jugées globales, n'étaient qu'un calcul partiel du nombre d'esclaves détenus dans les bagnes, laissant de côté une population non négligeable de « schismatiques » et d' « hérétiques » – c'est-à-dire d'orthodoxes et de protestants – et diminuant le total d'autant[46].

Les chiffres fournis pour les bagnes ont constitué pour les experts contemporains l'épine dorsale de nombreux comptes globaux d'esclaves. Dan souligna que des 25 000 chrétiens captifs d'Alger, plus de deux ou trois mille sont d'ordinaire enfermés « dans les bagnes, ou dans les prisons de la ville », mais il y a beaucoup d'autres exemples : parmi eux, le prêtre esclave Jerónimo Gracián, qui calcula au début des années 1590 qu'il y avait 1 600 esclaves chrétiens à Tunis, dont 600 étaient détenus dans les bagnes; ou encore le père Niccolò da Sciò, préfet de l'Église missionnaire à Tripoli, qui nota en 1701 que lorsque des messes étaient chantées dans les chapelles des bagnes locaux, les 500 esclaves qui y étaient détenus étaient rejoints par « au moins trois cents [esclaves] de propriétaires privés[47] ».

Il fallait en outre établir le compte de ces « esclaves publics » détenus dans les bagnes avec précaution, car leur nombre pouvait fluctuer fortement d'une année et même d'un mois sur l'autre[48].

---

et des Consuls de France avec la Cour, 1577-1830, Paris, 1893, p. 251 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 455 (1682).

46. Cette tendance se dégage dans CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 478, 25 août 1680 et p. 502, 18 mai 1681 ; *ibid.*, liasse 2, p. 455; *ibid.*, liasse 3, p. 305, 6 septembre 1696. Sur la confusion qui en résulte, voir Mafrici, *op. cit.*, p. 97-98 et n. 17-18.

47. Dan, *op. cit.*, p. 285; Ricard, « Ibero-Africana », *Revue africaine*, 89, 1945, p. 194; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 418, 20 novembre 1701.

48. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 408 et 414, où le frère Giovanni di San Bonaventura, dans une missive à Rome datée du 7 septembre 1701, écrit que « l'on rapporte qu'il y a plus de 20 000 chrétiens » à Alger. En réalité, comme le nota le lendemain Lorance, le vicaire apostolique, il n'y en avait que 3 000, en raison d'un rachat important et d'une épidémie de peste.

Les maladies et les rachats, nous le verrons, pouvaient être à l'origine de diminutions importantes sur le court terme ; les effectifs des bagnes pouvaient également grimper ou chuter brusquement lorsque les galères partaient pour la course ou en revenaient, ramenant avec elles des milliers de rameurs[49]. Sans doute plus déroutant encore pour ceux qui voulaient les dénombrer : d'importants groupes d'esclaves ne cessaient d'aller et venir au rythme des arrivées et des départs de quelque vice-roi ou autre officier impérial accoutumé à voyager flanqué d'imposantes escortes serviles. Il était tout aussi complexe de suivre la trace de tous les deys, pachas, capitaines corsaires (raïs), et des escouades d'esclaves qu'ils déplaçaient régulièrement d'une ville à une autre lorsqu'ils se les vendaient, cédaient ou louaient les uns aux autres[50].

Tout en gardant ces réserves à l'esprit, il est possible de reconstituer à partir de ces diverses estimations un panorama qui à la fois permette de comparer les populations esclaves des différentes régences barbaresques et de montrer leurs variations dans le temps. À Alger, par exemple, les comptes fluctuèrent entre 20 000 et 40 000 esclaves chrétiens entre 1580 et 1680 ; il paraît donc plus que raisonnable de poser une moyenne de 25 000 pour la ville[51]. Après les années 1680, pourtant, on constate une chute

49. CFP, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 455, daté de 1682 ; *ibid.*, liasse 3, p. 31, 9 mai 1691, dans lequel le frère Maurizio da Lucca observe qu' « il y a peu d'esclaves chrétiens comme nous, les bateaux étant au Levant ».

50. Sur le pacha de Tripoli envoyant des esclaves en cadeau au sultan de Constantinople, CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 259-260, « Breve relatione della ribellione successa in Tripoli di Barbaria », à la date du 30 novembre 1672 ; sur les pachas d'Alger, voir *Catalogo de' schiavi riscattati nel anno 1660 nella città d'Algieri dal sacro (...) ordine della Madonna della Mercede*, Rome, 1661, p. 6 ; Dan, *op. cit.*, p. 395 ; sur les corsaires s'échangeant des groupes d'esclaves, voir Louis Marott, *A Narrative of the Adventures of Lewis Marott, Pilot-Royal of the Galleys of France*, trad. anglaise de *Relation de quelques aventures maritimes de Louis Marott, pilote royal des galères de France*, Londres, 1677, p. 13.

51. Le chiffre est accepté pratiquement par tous les historiens modernes qui travaillent sur l'esclavage méditerranéen : voir Bono, *Corsari nel Mediterraneo*,

assez nette : la plupart des rapports en provenance d'Alger parlent d'un nombre d'esclaves bien moindre dans la ville, généralement entre 2000 et 10000. Les contemporains mirent en avant des causes à la fois diplomatiques et structurelles. Pour certains, les représailles plus hardies des grandes puissances européennes convainquirent les pachas barbaresques d'y regarder à deux fois avant de laisser leurs raïs piller et prendre des esclaves comme bon leur semblait. D'autres notèrent que c'est à cette époque qu'eut lieu dans toute la Méditerranée le passage des galères à rames aux navires à voiles ; la demande d'esclaves pour les galères s'en trouva fortement réduite, et avec elle la raison qui poussait les corsaires à rechercher spécifiquement de nouveaux *galleotti*[52]. Le profit qu'il y avait à asservir pour rançonner n'en restait pas moins considérable, au point que corsaires et pachas résistèrent à tous les efforts entrepris par les Européens pour leur faire cesser complètement leurs activités[53]. Bien qu'un certain nombre de rapports situât la population esclave d'Alger aux alentours de 500 dans les années 1790, les chiffres grimpèrent à nouveau durant les guerres napoléoniennes, lorsque les désordres dans l'ensemble de la Méditerranée et l'arrivée des bateaux américains rendirent à l'esclavage son attrait et sa rentabilité. Ce n'est qu'avec le rétablissement de la paix en Europe et la forte présence navale britannique en Méditerranée que l'esclavage corsaire s'effondra pour de bon, si bien que lors de la prise d'Alger, en 1830, les Français ne trouvèrent que 122 esclaves dans les bagnes[54].

Les données démographiques relatives aux esclaves dans le reste du Maghreb suivirent la même courbe, bien qu'à une échelle moindre, puisque aucune ville barbaresque ne s'était consacrée

---

op. cit., p. 193-194 ; Lucien Golvin, « Alger à la période ottomane (rythmes de vie) », *Les Cahiers de Tunisie*, 34, 1986, p. 167.

52. Morgan, *op. cit.*, p. 516-517 ; John B. Wolf, *The Barbary Coast: Algiers under the Turks, 1500 to 1830*, New York, 1979, p. 223-267 ; Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 357.

53. Norman Bennett, *op. cit.*, p. 79-81 ; Bachrouch, *op. cit.*, p. 128-135.

54. En 1816, il y aurait eu 1600 esclaves européens dans la ville : Cresti, « Quelques réflexions », p. 158-160.

à l'esclavage autant qu'Alger[55]. Beaucoup plus peuplée dans l'ensemble, Tunis compta au XVIIe siècle généralement trois à quatre fois moins d'esclaves qu'Alger, non que les corsaires tunisiens aient éprouvé une quelconque aversion pour l'esclavage en lui-même – ils saccageaient régulièrement les côtes et les navires d'Italie du Sud, de Sicile et de Sardaigne à la recherche de captifs – mais parce que le besoin en main-d'œuvre était moins important à Tunis, où l'industrie était peu développée et l'agriculture modeste[56]. Les autres ports de la côte barbaresque, souvent pauvres et sous-peuplés, n'étaient pas du tout du même niveau[57]. Tripoli, plus grand adversaire des Vénitiens, ne fut jamais créditée de plus de 2 500 esclaves chrétiens ; la moyenne était probablement de 1 500 au XVIIe siècle. On trouvait aussi généralement une poignée d'esclaves dans les villes portuaires de la région assujettis aux capitales des régences, travaillant souvent au port ou aux chantiers navals : « huit ou dix » au port tripolitain de Susa, 200 ou 300 dans les villes tunisiennes de Porto Farina et Biserte ; une vingtaine ou moins dans le port algérois de Bône et à Constantine, et ainsi de suite[58].

---

55. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 207-208.
56. Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 33-52 ; Jean Pignon, « L'esclavage en Tunisie de 1590 à 1620 », *Les Cahiers de Tunisie*, 24, 1976, p. 145 ; sur le besoin en main-d'œuvre esclave à Alger, Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 629-630.
57. Y compris Salé et Fez au Maroc. Bien qu'ils aient incontestablement tenu une place significative dans la traite des esclaves européens, ces centres ont été en grande partie tenus hors du champ de cette étude, à la fois par leur situation, à l'intérieur du royaume indépendant du Maroc, qui suivit une voie historique et politique différente des régences barbaresques plus à l'est, et parce que leurs activités relatives à l'esclavage furent en règle générale centrées sur la seule flotte atlantique : voir Thomas Phelps, *A True Account of the Captivity of Thomas Phelps at Machaness in Barbary, and of his strange escape...*, Londres, 1685 ; Francis Brooks, *op. cit.*
58. Marcel Emerit (éd.), « Les Aventures de Thédenat, esclave et ministre d'un Bey d'Afrique (XVIIIe siècle) », *Revue africaine*, 92, 1948, p. 184, n. 6 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 165-166, 12 juin 1669 ; p. 322, 20 août 1675 ; p. 503, 18 mai 1681 ; *ibid.*, liasse 2, p. 309, 22 août 1687, et p. 346, 26 décembre 1687 ; F. Bombard, *op. cit.*, vol. 1, p. 388.

Bien que fluctuants sur le court terme, tous ces recensements d'esclaves sont assez nombreux et cohérents sur le long terme pour servir de base à un compte exploitable de toutes les populations captives de Barbarie entre 1580 et 1680, « selon moi l'époque, commenta plus tard Joseph Morgan, où les corsaires furent à leur zénith[59] ». Même si l'on s'en tient aux estimations les plus basses – comme l'ont habituellement fait les chercheurs dès qu'il était question de l'esclavage au Maghreb –, les moyennes concordent : aux alentours de 27000 pour Alger et ses dépendances, 6000 pour Tunis et peut-être 2000 pour Tripoli et les plus petits centres réunis. Les 35000 qui en résultent sont très proches du chiffre auquel parvint Pierre Dan en 1634 :

> Quant aux esclaves de l'un et l'autre sexe, qui sont aujourd'hui en Barbarie, il y en a quantité de tous les pays chrétiens, comme de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Flandre, de Hollande, de Grèce, de Hongrie, de Pologne, de Sclavonie, de Russie, et ainsi des autres. Le nombre de ces pauvres captifs se monte à peu près à trente-six mille, selon le dénombrement que j'en ai pu avoir sur les lieux et les mémoires qui m'en ont été fournis et envoyés par les consuls chrétiens qui demeurent dans les villes corsaires[60].

Le chiffre de 35000 auquel nous sommes arrivés peut être considéré comme une moyenne approchante du nombre d'esclaves blancs détenus en Barbarie à n'importe quelle période donnée entre 1580 et 1680. Mais il ne nous dit rien (ou peu de chose) du nombre total d'esclaves capturés par des corsaires sur l'ensemble de la période. Pour déterminer ce dernier, étant donné l'absence complète de registres détaillés de captifs, il convient de prendre le problème en sens inverse et de considérer les besoins qui étaient ceux des traitants en Méditerranée. Puisque, en dépit de fluctuations locales, le nombre d'esclaves chrétiens dans les régences

59. Morgan, *op. cit.*, p. 670.
60. Dan, *op. cit.*, p. 284 ; les calculs de Dan incluaient également 1 500 esclaves de la ville marocaine de Salé.

barbaresques est semble-t-il resté proche de 35 000 durant ce siècle, on peut se demander combien les corsaires durent capturer d'esclaves pour le maintenir. Cette approche du problème est rendue possible par un aspect important de l'esclavage blanc en Barbarie, qui distingue nettement ce dernier de son équivalent noir africain aux Amériques : les esclaves au Maghreb étaient à 90 % des hommes auxquels il était rigoureusement défendu d'aborder des femmes, qu'elles fussent esclaves ou du pays[61]. On peut donc supposer qu'ils étaient dans l'incapacité de se reproduire, et que de ce fait seules de nouvelles captures pouvaient compenser l'érosion de ce nombre[62]. En examinant les divers facteurs qui entraînèrent une diminution du nombre des esclaves et l'étendue de leur impact, nous pouvons espérer, pour les captures compensatoires, parvenir à un chiffre qui, bien que nécessairement dérivé, soit néanmoins susceptible d'être plus instructif et complet que toute tentative directe de dénombrement des esclaves capturés.

La diminution d'une population d'esclaves peut avoir bien des causes, mais la plus évidente est la mort. En Barbarie comme dans le Nouveau Monde, les esclaves mouraient pour les mêmes accablantes raisons : mauvais traitements, maladie, surcharge de travail, manque de nourriture et désespoir. Un captif napolitain à Tunis écrivit aux siens : « On nous maltraite, on nous frappe à coups de bâton, on nous affame et on nous qualifie de chiens sans foi, [si bien] que je quitterais volontiers cette vie et Dieu seul sait ce qui va nous arriver[63]. » La masse des « esclaves publics », les

---

61. Sur les proportions de femmes esclaves, voir Blili, *op. cit.*, p. 259-263 ; Bono, *I Corsari barbareschi, op. cit.*, p. 236-237. Sur la solitude des femmes, voir d'Arvieux, *op. cit.*, p. 285 ; Foss, *op. cit.*, p. 35-38.
62. Parfois, lorsque des familles entières avaient été capturées et autorisées à rester ensemble, des enfants sont nés en captivité : voir, par exemple, « Rellatione delli Schiavi christiani riscattati, l'anno 1662 nella Città di Algieri », Rome, 1663, p. 3-5. Les esclaves pouvaient également avoir été empruntés ou achetés ailleurs dans le monde musulman. La pratique fut certainement continue, bien qu'elle n'atteignît jamais le niveau des captures de nouveaux esclaves : voir Valensi, « Esclaves chrétiens et esclaves noirs », p. 1277.
63. ASN, SRC, liasse 7, lettre d'Aniello Russo, esclave à Tunis, dans le bagne du Bey, datée du 22 février 1651.

bêtes de somme des villes-régences, étaient traités avec une brutalité particulière. Lorsqu'ils étaient à terre, on les parquait tous les soirs dans les bagnes crasseux et souvent surchargés ; on ne leur donnait qu'un pain noir moisi « que même des chiens n'auraient pas mangé » en plus de ce qu'ils pouvaient gratter ou voler ; on leur faisait même parfois payer l'eau qu'ils buvaient[64]. Ils étaient généralement enrôlés dans les grands travaux publics, en particulier dans les carrières d'où ils extrayaient les rochers qu'ils transportaient ensuite pour réparer les enceintes de la ville ou la digue du port (qui, à Alger, ne cessait de s'effondrer). En mer, ils ramaient à bord des galères ; mi-nus, exposés au soleil, ils manquaient parfois d'eau à un point tel qu'ils en venaient à boire l'eau de mer ou mouraient sur leurs bancs. On ne les laissait jamais s'allonger pour dormir, si bien que nombre d'entre eux tombaient dans des « extases continuelles » avant la fin du voyage[65].

Les esclaves « privés » étaient parfois bien traités, voire même choyés, dans la demeure de leur maître[66]. Quelques-uns vivaient très bien, faisaient des affaires et possédaient eux-mêmes des esclaves, mais la majorité travaillaient dans la *masserie* du maître ou vendaient de l'eau en ville, avec obligation de reverser une certaine somme à ce dernier chaque semaine, sous peine d'être battus[67]. Tout aussi mal nourris, sommairement vêtus et durement traités que les galériens, beaucoup, également, mouraient en captivité. Michel Fontenay a montré que les 2 450 esclaves

---

64. Francesco di S. Lorenzo, *op. cit.*, p. 19 ; Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 624-625 ; Dan, *op. cit.*, p. 411-413. Certains maîtres, nous le verrons, refusaient de donner aucunes provisions à leurs esclaves, comptant que ces derniers se procurent eux-mêmes leur nourriture durant les quelques heures qui séparaient la fin des travaux qui leur étaient assignés de la fermeture du bagne : Morgan, *op. cit.*, p. 674.
65. Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 619-620 ; Louis Marott, *op. cit.*, p. 19 ; Knight, *op. cit.*, p. 29.
66. De la Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 47-48 ; Fontenay, *op. cit.*, p. 21-23.
67. D'Aranda, *op. cit.*, p. 14, 18, 151, 158 ; Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 621-622 ; Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 26-27.

chrétiens amenés à Tripoli entre 1668 et 1678 subirent un taux de mortalité qu'il qualifie de « normal », autour de 20 % par an[68].

Pourtant, ce qui était considéré comme « normal » pouvait varier grandement en fonction des circonstances. Les esclaves qui avaient un passé de matelots ou de pêcheurs étaient en général habitués aux travaux pénibles et aux maigres rations, et leur taux de survie semble avoir été plus élevé : des 989 marins français amenés à Alger entre 1628 et 1634, 119, soit 12 %, sont morts[69]. À l'inverse, les raids menés par les corsaires sur des villages côtiers en Italie ou en Espagne fournissaient à la communauté des esclaves ses membres les plus faibles : les femmes avec enfants ou les personnes âgées qui n'avaient pu échapper aux pillards. Eux mouraient à un rythme plus soutenu : sur les quelque 450 villageois capturés à l'occasion d'un raid sur l'avant-poste vénitien de Perasto en 1624, près d'un tiers périrent dans l'année[70]. Ceux qui avaient été enlevés dans les régions nordiques étaient encore moins à même d'endurer les rigueurs de la vie et des travaux forcés en Afrique du Nord : les quelque 400 Islandais capturés lors d'un raid algérois en 1627 n'étaient plus que 70 huit ans plus tard ; des 237 Irlandais enlevés lors d'un raid en 1631, seuls deux ou trois furent rachetés et purent rentrer chez eux[71].

Si l'on considère toutefois que la grande majorité des hommes capturés par les corsaires étaient assez solides pour s'adapter à la fois aux travaux forcés et au climat barbaresque, il est sans doute raisonnable de préférer un taux de mortalité « normal » parmi les esclaves aux alentours de 15 %, aux 20 % de Fontenay. Le taux était sûrement plus élevé pour les nouveaux venus, pas encore

---

68. Fontenay, *op. cit.*, p. 22-23.
69. Dan, *op. cit.*, p. 320.
70. Salvago, *op. cit.*, p. 96 ; ASV, POLP, liasse 98, « Legge », Senato Mar, 8 mars 1628. Sur ceux qui étaient assez jeunes et vifs pour échapper aux raids, voir Guglielmotti, *Storia della Marina pontificia*, vol. 4, p. 220 : cité in Bono, *I Corsari babareschi*, *op. cit.*, p. 148.
71. Bornsteinn Helgason, « Historical Narrative as Collective Therapy: the Case of the Turkish Raid in Iceland », *Scandinavian Journal of History*, 22, 1997, p. 275-276.

tout à fait remis de ce que Fontenay décrivit comme « l'effet du choc psychologique », mais une fois acclimatés, un grand nombre s'avérèrent étonnamment résistants[72]. À cet égard, les captifs réduits en esclavage lorsque les Tunisiens prirent Tabarca en 1741 se montrèrent particulièrement robustes : les habitants de l'île (pour la plupart des familles d'origine génoise qui s'étaient installées là pour la pêche corallienne) étaient à peu près 900 au moment de leur capture, et 635 trois ans plus tard, ce qui donne des pertes moyennes d'à peine 10 % par an, dont plus d'un tiers survinrent pendant les six premiers mois de servitude. Un bon nombre de ces familles ayant pu rester unies au sein de la communauté captive, la reproduction naturelle endigua alors le déclin de la population et produisit même une légère remontée[73].

Même ceux qui parvenaient à s'adapter aux mauvais traitements et aux maigres rations qui étaient le lot des esclaves barbaresques, n'étaient pas à l'abri du tueur le plus notoire de la région : la peste. Les chiffres de mortalité donnés par Fontenay pour Tripoli indiquent que lors de l'épidémie qui frappa la ville en 1675 les esclaves moururent deux fois plus que dans le reste de la décennie ; s'il avait compté ces morts dues à la peste parmi les morts « normales », le taux de mortalité des chrétiens à Tripoli entre 1668 et 1678 aurait bondi de 20 à 46 %. À cette époque, la peste était en fait si courante en Afrique du Nord qu'il est difficile de ne pas en faire une des données constitutives de la démographie relative à la population esclave. Elle frappa de façon significative à au moins vingt et une reprises dans une ou plusieurs villes importantes du Maghreb au XVIIe siècle et à douze autres au XVIIIe. Alger même fut touchée au moins deux fois par décennie entre 1647 et 1699, et selon toutes les indications le

72. On trouve des exemples de morts dues à un choc psychologique dans Brooks, *op. cit.*, p. 31 et 48 ; Francis Brooks nota également combien ce « rude traitement » rendait malades les nouveaux esclaves au Maroc : Brooks, *op. cit.*, p. 31.
73. Valensi, « Esclaves chrétiens et esclaves noirs », p. 1277, 1282 ; Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 316 ; Bombard, *op. cit.*, p. 429.

mal balaya abondamment et avec une effroyable régularité toute la côte nord-africaine[74]. Sa progression n'était pas le moins du monde entravée par les autorités locales qui, selon des témoins chrétiens (et pour beaucoup promis à une mort certaine), « ne prenaient aucune mesure de précaution ni de prévention et en usaient de même avec les cas suspects ou déclarés qu'avec ceux qui étaient en bonne santé[75]... » Certains, en Europe, pensaient que dans l'esprit des musulmans, toute tentative de mise en quarantaine pour éviter la peste n'était que vaine résistance à la Volonté divine. Quoi qu'il en fût, les villes d'Afrique du Nord furent très durement frappées par le fléau[76]. Une épidémie modérée pouvait tuer 10 % de la population d'une ville, tandis que la « Grande Peste », connue sous le nom de *Konia*, pouvait facilement en emporter un tiers : 30 000 à 50 000 personnes moururent à Alger en 1620-1621, 1654-1657, 1665, 1691 et

74. Bien que les relations des épidémies de peste soient moins complètes pour le XVIe siècle que pour le XVIIe, il est remarquable que, dès 1624, Salvago ait pu dire que la maladie arrivait de villes comme Tunis « tous les trois ou quatre ans » : Salvago, *op. cit.*, p. 94.

75. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 377, 6 mai 1698 ; p. 541, rapport en provenance de Tunis daté du 9 septembre 1707, dans lequel le frère Basilio da Torino se plaint : « Encore une fois nous avons été dans la crainte (...) à propos de trois vaisseaux de ce bey venus de Sciò avec à leur bord des marchandises infectées, et qui en route ont vu mourir plus de trente personnes de la peste ; pourtant, arrivés à Porto Farina, les passagers furent autorisés à débarquer sans délai et à aller et venir comme bon leur semblait, sans la moindre précaution. »

76. Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 1, p. 198, note ceci : « Les Algériens se sont toujours fait gloire de négliger toutes les précautions employées par les chrétiens pour prévenir la communication de la peste. C'est, à leur avis, s'opposer aux décrets éternels de la Providence, et aux cours de la prédestination absolue, qui en est le résultat. » Pour avoir été le témoin d'une vague de peste à Adrianople, cependant, John Covel conclut que les Turcs la fuyaient comme les autres : « Il en va de même de cette fable selon laquelle ils n'ont pas peur de la peste, parce que leur destin est gravé sur leur front ; car tous s'enfuirent, à l'exception des pauvres ou de ceux qui avaient une charge à la Cour et ne pouvaient s'en aller » (*The Diary of John Covel, 1670-1679*, New York, 1893, p. 244).

1740-1742; on estime qu'ils furent 30 000 à périr à Tunis en 1622, 1644 et 1787-1788[77].

Souffrant le plus souvent de malnutrition et du surpeuplement, venus de pays où la maladie et les défenses immunitaires acquises contre elle se faisaient de plus en plus rares, les esclaves chrétiens mouraient à un rythme égal ou plus élevé que la population libre. En 1663, le chef de la mission chrétienne à Tunis écrivit que, après avoir enterré « de [s]es propres mains plus de six cents chrétiens décimés par la peste », il contracta à son tour la maladie mais parvint à recouvrer la santé « contre toute attente » ; en 1676, le père résidant à Tunis demanda d'autres prêtres pour prendre soin des malades, « qui chaque jour tombent comme des mouches » ; en 1691, le chef de la mission d'Alger rapporta qu'en huit mois de peste 40 000 Turcs et Maures avaient péri, ainsi qu'« un peu plus d'un millier de mes frères chrétiens[78] ». Il était rare que la maladie suive sa course – sur les galères, dans les bagnes et les *masseries* à l'extérieur de la ville – sans emporter 20 à 30 % de la population esclave locale. La peste qui éclata en 1662 dans les geôles surpeuplées d'Alger tua, selon certains, dix mille des trente mille captifs de la ville (vingt mille selon d'autres) ; en 1699, elle amputa la population esclave déjà diminuée dans cette ville d'un quart supplémentaire ; en 1675, la moitié des 750 esclaves de Tripoli périrent, soit à peu près la même proportion que celle qui avait succombé durant la peste de 1584[79]. En moyenne, on peut considérer que les vagues de peste qui frappaient

77. « Relations entre la France et la Régence d'Alger », lettre de M. Guillerny, p. 136 ; Bombard, *op. cit.*, p. 261.

78. CPF, SORCG, vol. 254, « Tunisi », 7 août 1663 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, 6 avril 1676 ; *ibid.*, liasse 3, 29 avril 1691.

79. Bombard, *op. cit.*, p. 74 ; ASN, SCRC, liasse 14, lettre d'Alger datée du 10 juillet 1663, d'Antonio Piretta de Torre di Lauria, qui affirme que « plus de vingt mille chrétiens » sont morts dans la récente *Konia*. CPF, SORCG, vol. 254, « Tunisi », 15 mars 1664 ; *ibid.*, vol. 253, « Tripoli », p. 95, 12 novembre 1665 ; L. Ch. Feraud, *Annales tripolitaines*, Tunis-Paris, 1927, p. 123-124, cité dans Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 220, n. 7 ; Saunders, *A True Discription*, p. 16.

les villes situées le long de la côte barbaresque environ deux fois par décennie au XVIIe siècle ont augmenté d'au moins 2 % par an un taux de mortalité « normal » des esclaves de 15 %. Bien que la peste fût plus rare en Barbarie durant le XVIIIe siècle, ses effets n'en restaient pas moins dévastateurs. Des 130 marins américains asservis par les Algérois entre 1785 et 1793, par exemple, 36 (soit 28 %) moururent en captivité, presque tous lors de poussées de « cette fatale et terrible maladie » en 1788 et 1793[80].

Aux alentours de 17 %, la mort était la première (mais non la seule) cause de l'érosion des populations esclaves. Certains esclaves parvenaient à s'échapper – sur un bateau volé, embarqués à bord d'un navire marchand européen qui avait bien voulu les accueillir, ou (beaucoup plus difficile) par voie de terre après avoir échappé aux membres des tribus berbères locales[81]. Des historiens ont prétendu que les évasions étaient fréquentes et aisées, mais hormis quelques anecdotes, nous ne disposons pas de documents à l'appui de cette thèse, et encore moins de rapports de missionnaires ou de consuls selon lesquels ne serait-ce que 1 % (c'est-à-dire 300) des esclaves détenus à Alger auraient réussi à s'enfuir en l'espace d'une année[82]. Norman Bennett était sans doute plus proche de la vérité lorsqu'il affirmait que « cela ne concerna qu'un nombre très limité de captifs, tandis que la plupart étaient condamnés à vivre dans l'espoir d'un lointain rachat[83] ».

L'espoir de se voir racheter fut peut-être aussi lointain que le prétendit Bennett, mais dans l'ensemble, le rachat n'en contribua pas moins de façon significative à réduire les populations esclaves. Il s'agit aussi probablement de la pratique la mieux documentée,

---

80. Foss, *op. cit.*, p. 125, 161.
81. Salvago, *op. cit.*, p. 93 ; J. M. Venture de Paradis, « Alger au XVIIIe siècle », *Revue africaine*, 41, 1897, p. 105 ; La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 41-42.
82. Voir Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 211 ; ainsi Saunders mentionna-t-il dix-huit Vénitiens qui « fuirent Tripoli à bord d'un bateau » (*A True Discription*, p. 18).
83. Bennett, *op. cit.*, p. 69-70 ; Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 620.

puisque les États européens qui commencèrent à organiser des « rédemptions générales » dès les années 1530 aussi bien que les ordres rédempteurs des Trinitaires et des Mercédaires, qui agissaient souvent pour leur compte, avaient coutume de faire imprimer des listes des esclaves qu'ils rachetaient et ramenaient. Certaines pouvaient contenir les noms d'un millier d'hommes, de femmes et d'enfants, voire davantage, auxquels s'ajoutaient pour chacun l'âge, le métier souvent, ainsi que la région d'origine; certaines listes faisaient également figurer les clercs et les militaires captifs[84]. Les Espagnols, en particulier, étaient rompus à ce genre d'entreprises à grande échelle, peut-être grâce aux échanges de prisonniers de guerre auxquels ils s'étaient livrés au début du XVIe siècle. Quoi qu'il en soit, leurs efforts étaient soutenus haut et fort par l'État et les donations levées en Espagne et en Amérique latine : ainsi les seuls Trinitaires espagnols purent-ils entreprendre pas moins de 72 rachats en 77 ans au cours du XVIIe siècle, et libérer par là 15 573 esclaves, soit une moyenne de 220 esclaves par voyage[85].

Ces efforts eurent un impact incontestable sur les populations esclaves. D'ailleurs, à la fin du XVIIe siècle, le vicaire de Rome à Alger remarquait que l'une des raisons pour lesquelles il n'y avait plus que 2 800 esclaves dans la ville était que « certains [esclaves] sont rachetés chaque jour, et cette nouvelle charité en a emporté un grand nombre[86] ». Pour autant, rien n'indique que les efforts

84. Pour une bibliographie approfondie (mais non exhaustive) des listes publiées par les ordres rédempteurs, voir Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 470-471, 473-474.

85. Deslandres, *op. cit.*, p. 437 et n. 1. Déjà en 1640, William Okeley pouvait écrire que « les Espagnols envoient chaque année des sommes d'argent considérables à Alger pour servir au rachat de leurs concitoyens asservis » (William Okeley, *Eben-Ezer: or, a Small Monument of Great Mercy*, Londres, 1675, p. 28) ; sur les rachats effectués par les Mercédaires espagnols, voir Claude Larquié, « Le Rachat des chrétiens en terre d'Islam au XVIIe siècle (1660-1665) », *Bibliothèque de la revue d'histoire diplomatique*, 94, 1980, p. 297-351 ; Ellen Friedman, « Merchant Friars in North Africa : the Trade in Christian Captives », *The Maghreb Review*, 12-13, 1987, p. 94-98.

86. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 377, 6 mai 1698. Ivone Lorance fit l'observation que cette chute avait pour « première et principale cause » le

combinés (et parfois la compétition) des Trinitaires et des Mercédaires aient permis de racheter, bon an mal an et en moyenne, plus de 600 esclaves – à peine 2 % du nombre d'hommes asservis durant les années fastes de l'esclavage blanc en Barbarie, de 1580 à 1680. En outre, d'autres puissances européennes – l'Angleterre, la Hollande, et des États italiens tels que Rome et Venise – choisirent généralement, pour des raisons religieuses ou politiques, de ne pas faire appel à l'expérience des Trinitaires et des Mercédaires en matière de rachat. Sans les talents de négociateurs des pères rédempteurs, leurs agents étaient aisément trompés ou dupés par les propriétaires musulmans d'esclaves; ils ne rentraient souvent qu'avec quelques-uns de captifs qu'ils étaient venus racheter, et parfois en ayant payé beaucoup plus qu'ils n'en avaient l'intention [87]. Devant un tel embarras, ces États protestants et catholiques étaient tentés d'ignorer ou d'éviter complètement ce processus délicat et coûteux aussi longtemps que possible; ils laissaient parfois passer des décennies avant que des expéditions de rachat ne viennent répondre aux lamentations des esclaves, tels ces Piémontais qui, en 1786, se plaignirent d'avoir été « complètement abandonnés par leur gouvernement [88] ». Bien que le rachat pour le compte de la douzaine d'États, outre la France et l'Espagne, dont les sujets se trouvaient asservis en Barbarie n'ait

---

fait que les corsaires ne faisaient plus des prises aussi importantes que par le passé. La peste et les rachats sont pour lui des causes secondaires ; il mentionne quatre rachats entrepris par les Espagnols, Français et Portugais lors des deux années précédentes, et qui permirent de libérer 930 esclaves au total. *Ibid.*, p. 414, 8 septembre 1701, imputant la chute du nombre des esclaves à la peste et « à une collecte [rachat] amiable qui en a libéré un bon nombre ».

87. Pour deux expéditions de rachat organisées par les Siciliens en 1599 et 1600 et qui furent de véritables fiascos, voir Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 79-104.

88. Bombard, *op. cit.*, p. 584, parle du « silence et [de] l'indifférence de la Cour de Turin ». Ou encore Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC.XIX*, *op. cit.*, p. 291, qui écrivit en 1619 : « Quant aux Anglais, Français, Polonais, Hongrois, Allemands et Belges, pas un, de mémoire d'homme, n'a été tiré de captivité grâce aux aumônes [pour le rachat] (...) à la grande honte de leur pays et des princes qui les gouvernent. »

pas fait l'objet d'études approfondies, les témoignages dont nous disposons – listes de rachats, rédemptions mentionnées dans des sources narratives, et ainsi de suite – montrent que ces nations n'y contribuaient guère ; dans l'ensemble elles ne venaient ajouter que quelques centaines d'individus au nombre d'esclaves ramenés chaque année par les ordres rédempteurs[89].

Récemment, des chercheurs sont arrivés à la conclusion que ces rachats furent bien plus efficaces que cela : Jean Dams estime pour sa part que les Trinitaires rachetèrent plus de 100 000 captifs, même si tous ne se trouvaient pas en Barbarie[90]. De l'examen des listes de rachat des Mercédaires datant des décennies 1660 et 1670, Claude Larquié déduit que la grande majorité des esclaves mentionnés étaient rachetés et libérés dans un délai inférieur à cinq années, signe, selon lui, de l'efficacité des ordres rédempteurs, du moins lorsqu'il s'agissait de libérer des esclaves espagnols[91]. Une telle interprétation, nous le verrons, fait débat ; contentons-nous pour l'instant de garder à l'esprit ce fait indiscutable : les listes de rachat ne nous fournissent que les noms des esclaves qui furent rachetés. Ces hommes et ces femmes devaient être les plus aisément identifiables parmi les esclaves – tout particulièrement ceux qui avaient été demandés (et en partie payés) par leur famille ou leur ville d'origine ; on ne s'étonnera pas que leur expérience de l'esclavage fût dans l'ensemble assez courte. À l'inverse, on ne s'étonnera pas que les nombreux esclaves qui mouraient lors de leur première année de captivité, ainsi que les milliers de ceux qui échappaient aux mailles, il est vrai assez larges, des opérations de

---

89. Pour l'étude détaillée d'un rachat mené par les Polonais, par exemple, voir Bronislaw Bilinski, « 220 schiavi Christiani liberati e portati a Roma nel 1628 », *Strenna dei Romanisti*, 1980, p. 77-91 ; sur les activités de rachat de la ville italienne de Lucques, voir Marco Lenci, *Lucca, il mare e i corsari barbareschi nel XVI secolo*, Lucques, 1987, en particulier p. 96-104.

90. Jean Dams, « Une "rédemption" de captifs chrétiens au XVII[e] siècle », *Mélanges de science religieuse*, 42, 1985, p. 141-148.

91. Larquié, « Le rachat des chrétiens », p. 326 ; Karray Kossentini, « Les esclaves espagnols à Tunis au XVII[e] siècle », in *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Món Modern*, *op. cit.*, en particulier p. 335-338.

rachat – vendus à la flotte impériale du Sultan, par exemple, ou à de nouveaux maîtres dans le Levant – ne figurent sur aucune liste : ils ne furent jamais rachetés, ou du moins pas avant des décennies[92]. L'identification, la localisation et enfin le rachat des esclaves s'améliorèrent sans doute au cours du XVIIIe siècle, alors que dans le même temps les propriétaires d'esclaves musulmans, de plus en plus intéressés à l'achat de captifs en vue d'en retirer une rançon plutôt que du travail, cherchèrent à encourager les efforts des ordres rédempteurs. Avant cette époque, cependant, les esclaves barbaresques ont probablement souvent plus péri avant de pouvoir être libérés – c'est exactement ce que quelque 3 000 « pauvres marins captifs à Alger » rappelèrent au gouvernement britannique dans une supplique adressée au Parlement en 1640[93].

S'agissant du taux d'érosion de la population esclave, il semble que les opérations de rachat et les évasions prises ensemble n'aient ajouté, au mieux, que 3 ou 4 % aux 17 causés par la mort. Il faut enfin y ajouter les esclaves qui, pour avoir abjuré le christianisme et embrassé l'islam, réduisirent d'autant la population des captifs. Le nombre de ces renégats, comme on les appelait, fut considérable : Dan estima qu'ils furent 9 500 rien qu'à Alger (soit environ un huitième de la population libre) et 14 000 dans toute la Barbarie – soit à peu près les deux cinquièmes du total, selon lui, des esclaves barbaresques dans les années 1630[94]. Pour à peu près

92. Voir, par exemple, la *Redenzione di Venezia*, Rome, 1731, qui indique que les Vénitiens qui rentraient avaient en moyenne passé onze années en esclavage ; ou CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 2, p. 437, 16 novembre 1689, pour une liste des esclaves des États du Pape à Tunis, qui auraient attendu en moyenne dix-huit années leur rachat.

93. *Proceedings in the Opening Session of the Long Parliament, House of Commons*, *op. cit.*, p. 560.

94. Dan, *op. cit.*, p. 341. La chute est évidente par rapport à cinquante ans plus tôt : aux alentours de 1580, le frère Diego de Haëdo estima que pour dix esclaves il y avait huit renégats rien qu'à Alger (20 000 renégats pour 25 000 esclaves). En 1701, le frère Giovanni di S. Bonaventura avança un ratio de seulement 3 pour 10 à Alger (6 000 renégats et 20 000 esclaves) : CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 408, 7 septembre 1701 ; en 1689, on estime qu'il y avait 1 000 renégats à Tripoli et « à peine 500 » esclaves : *ibid.*, liasse 2, p. 378 et 381.

tous ceux qui étudièrent la captivité des Européens en Barbarie, il allait de soi que de nombreux esclaves étaient contraints à la conversion, soit que leurs maîtres l'aient expressément exigé, soit qu'ils n'aient pu endurer la rudesse du traitement qui leur était réservé ou la situation deséspérante dans laquelle ils se voyaient. Pour reprendre les mots employés par les 3 000 marins britanniques dans leur supplique au Parlement en 1640 :

> (...) souffrant en outre grandement de la faim et des moult coups assénés à leurs corps nus, beaucoup (n'étant pas à même de le subir) ont été contraints de s'en remettre à la secte mahométane et au paganisme diabolique de leurs cruels maîtres[95].

L'excuse fut présentée par plus d'un esclave qui avait abjuré sa religion avant de réussir, d'une quelconque façon, à sortir de Barbarie. Il convient cependant de noter que la plupart des convertis restaient des esclaves, au moins un temps : « libérés de la rame, mais pas du service de leur patron », comme dit Morgan, dans la mesure où un renégat n'échappait qu'aux tâches réellement pénibles, telles que ramer sur les galères ou œuvrer aux grands travaux de construction[96]. Évidemment, c'était précisément le type de tâches pour lesquelles les sociétés esclavagistes de Barbarie devaient sans cesse trouver de nouveaux bras, si elles voulaient perdurer, puisque chaque esclave converti à l'islam enlevait un rameur aux navires censés ramener de nouveaux captifs.

Cependant, il n'est pas aisé de dire dans quelle exacte mesure ces renégats firent décroître la population captive : un nombre certain (et sans doute significatif) de ces apostats ne furent jamais esclaves, mais avaient fait le voyage de Barbarie de leur plein gré, à la recherche d'une nouvelle vie, et changé de religion en chemin. L'histoire du

95. *Proceedings in the Opening Session of the Long Parliament, House of Commons, op. cit.*,, p. 560.
96. Morgan, *op. cit.*, p. 489 ; pour de tels exemples d'excuses présentées par des renégats revenus en terre chrétienne, voir ASV, Sant'Uffizio, liasse 87, fichier 1, témoignage d'Andrea Rossi da Valcamonico ; liasse 90, fichier 2, témoignages de Domenico Lucido da Orvieto et Gregorio de Minal.

Maghreb regorge de ces personnages qui, parfois par bateaux entiers, vinrent en Afrique du Nord dans l'espoir d'y faire fortune. C'étaient des soldats ou des marins mécontents, des paysans opprimés par les seigneurs féodaux, peut-être des marchands en quête de nouveaux profits[97]. Pour autant, la majorité des renégats connurent probablement l'esclavage à un moment donné, aux XVIe et XVIIe siècles en particulier, avant que les missionnaires soient en nombre suffisant pour éviter les abjurations de masse au sein de groupes récemment capturés, de soldats par exemple (les Espagnols étaient renommés pour cela) ou de paysans pris lors de raids à terre[98]. Même après que les missionnaires furent venus en force, la tendance se poursuivit : entre 1609 et 1619, par exemple, sur les 8000 captifs réduits en esclavage par les Algérois, 1 925 adultes et environ 300 enfants, soit environ 28 %, « virèrent Turcs » ; Dan rapporte que 149 (16 %) des 986 captifs français amenés à Alger devinrent renégats entre 1628 et 1634 ; en 1687, le vicaire apostolique Michel Montmasson déclarait que, sur les 10000 esclaves que comptait alors Alger, 14 % « s'étaient faits musulmans par désespoir[99] ».

Malgré les déclarations alarmistes d'obscurs ecclésiastiques comme le père Alfonso Dominici selon lesquelles une bonne moitié des captifs chrétiens se convertissaient, il est peu probable que l'apostasie ait tenu une telle part dans l'érosion des populations esclaves en Barbarie[100]. Les maîtres musulmans eux-mêmes étaient généralement opposés à ces conversions opportunistes : s'il n'est pas faux que les propriétaires ont pu se montrer disposés

---

97. Bartolomé Bennassar, « Les chrétiens convertis à l'Islam "Renégats" et leur intégration aux XVIe-XVIIe siècles », *Les Cahiers de Tunisie*, 43, 1991, p. 45-53.
98. Voir le *Catalogo di cinque venti Schiavi riscattati nel presente Anno del Giubileo 1675*, Rome, 1675, p. 6, qui affirme que des 200 soldats espagnols capturés alors qu'ils faisaient route vers l'Italie, pas moins de 50 abjurèrent le christianisme « au bout de quelques jours ».
99. Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC.XIX*, *op. cit.*, p. 140 ; Dan, *op. cit.*, p. 320 ; Bombard, *op. cit.*, p. 73.
100. Padre Alfonso Dominici, *Trattato delle Miserie, che patiscono i Fedeli Christiani Schiavi de' Barbari, & dell'Indulgenze che i Sommi Pontefici han concesse per il Riscatto di quelli*, Rome, 1647, p. 27.

à autoriser la conversion d'une certaine catégorie d'esclaves, voire à l'encourager, ils n'en étaient pas moins conscients de la décote que cela représentait à la revente[101]. En outre, il semble que les missionnaires aient dissuadé un grand nombre d'esclaves d'abjurer, et à la fin du XVIIe siècle ils contenaient apparemment le mouvement global en direction de l'islam – après le premier accès de conversions parmi les esclaves nouvellement capturés – à une proportion assez minime, quoique constante, de la population captive. Les pères missionnaires se lamentaient du « crève-cœur » que représentaient pour eux ces abjurations, pourtant il est douteux qu'elles aient amputé les rangs des esclaves de beaucoup plus d'un millier d'hommes chaque année – au plus, peut-être, 4 % pour toute la Barbarie[102]. En termes de pourcentages, cela cadrerait assez bien avec l'affirmation du moine portugais Jaono dos Sanctos selon laquelle chaque année à Alger, dans la décennie 1620, « plus de neuf cents devinrent des apostats mahométans en plus de la cinquantaine de garçons circoncis (...) contre leur gré[103] ». Il aurait en tout cas fallu, entre 1580 et 1680, quelque chose comme 1 000 nouveaux apostats dans toute la Barbarie pour assurer un renouvellement constant des populations renégates et remplacer ceux qui mouraient chaque année[104].

---

101. « Les Maures les ayant en leur pouvoir, ne les ont pas voulu permettre de changer de religion, parce qu'un esclave chrétien vaut davantage qu'un esclave renégat. La raison est qu'on met les chrétiens sur les galères pour voguer en Barbarie, et les renégats n'y sont pas employés », d'Aranda, *op. cit.*, p. 128. Parmi les esclaves « appuyés » dans leur conversion figuraient pratiquement toutes les femmes, la plupart des enfants et les hommes versés dans un art recherché en Barbarie – les écrivains, les comptables, les soldats et les constructeurs navals.
102. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 2, p. 298, 29 juin 1687 ; p. 380r et 381v, 8 janvier 1689-1690, qui qualifie de « tolérable » l'apostasie de huit catholiques sur un total d'environ 500 chrétiens de toutes les obédiences ; voir aussi *ibid.*, p. 298 (29 juin 1689), 336 (non daté) ; *ibid.*, liasse 1, p. 165-166, lettre du 12 juin 1669.
103. Cité in Margo Todd, « A Captive's Story: Puritans, Pirates, and the Drama of Reconciliation », *The Seventeenth Century*, 12, 1997, p. 41.
104. Sur l'oisiveté et le bien-être de nombreux renégats, voir Knight, *op. cit.*, p. 2 ; sur la pauvreté, également, d'un grand nombre d'entre eux, voir Jean Du

En cumulant toutes les formes d'érosion de la population esclave, on arrive à un taux de 24-25 %, soit la portion qu'il aurait fallu remplacer chaque année pour maintenir cette population au niveau qui semble avoir été le sien entre 1580 et 1680. Ce taux, si l'on accepte que la population captive au cours de cette période s'élevait en moyenne à environ 35 000 personnes, signifierait qu'il fallait à peu près 8 500 nouveaux esclaves chaque année – un chiffre qui, sur l'ensemble de la période, est en-deçà du « million d'esclaves dans les chaînes » de Dan, mais de peu. D'ailleurs, si l'on considère les 250 années durant lesquelles l'esclavage corsaire connut une grande portée dans le monde méditerranéen, le nombre total des esclaves excède le million. Par conséquent, pour le siècle suivant, entre 1680 et 1780, en supposant que les taux d'érosion restèrent à peu près les mêmes alors que les populations esclaves diminuèrent d'environ quatre cinquièmes, les corsaires durent se procurer 175 000 captifs supplémentaires pour tenter de maintenir la présence décroissante des esclaves chrétiens dans les régences[105]. Pour le XVIe siècle la situation est plus complexe, puisque Tunis et Tripoli furent toutes deux sous domination européenne pendant la plus grande partie du demi-siècle qui se termine en 1580. Mais les corsaires algérois semblent avoir largement compensé l'absence de leurs camarades. À partir de 1530, lorsque Kheir-ed-din Barberousse y assit son pouvoir, jusqu'au point culminant de la décennie 1560-1570, que Braudel qualifia de premier âge d'or d'Alger, le raïs de la ville pilla les côtes d'Italie et d'Espagne sans rencontrer presque aucune opposition et n'eut de cesse de remplir ses galères de captifs chrétiens, parfois jusqu'à risquer de les faire sombrer[106]. Diego de Haëdo estima qu'il y

Mont, baron de Carlscroon, *Nouveau voyage du Levant*, La Hague, 1694, trad. anglaise *A New Voyage to the Levant*, 2e éd., Londres, 1696, p. 337.

105. C'est-à-dire 1 700 nouveaux captifs par an, sur la base d'une moyenne calculée sur le siècle entier d'environ 5 000 esclaves à Alger, 1 500 à Tunis, plus de 1 000 à Tripoli, Salé, Bizerte et ailleurs, pour un total de 7 500. Si le taux de mortalité a pu baisser quelque peu, les rachats, manifestement, ont augmenté en compensation.

106. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 201-208 ; Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 146.

avait 25 000 esclaves à Alger en 1579, chiffre qui, si l'on considère le nombre de ceux qui y affluèrent dans les décennies précédentes, constitue très probablement une probabilité raisonnable pour une bonne partie de la période 1530-1580. En supposant que le taux d'érosion parmi les esclaves au XVIe siècle ne fut pas plus bas qu'au XVIIe (il y eut peut-être moins de morts dues à la peste, mais en contrepartie des esclaves chrétiens abjurèrent en plus grand nombre), les raïs algérois ramenèrent sans doute d'Europe jusqu'à 300 000 esclaves durant ces cinquante années [107].

Il en résulte qu'entre 1530 et 1780, presque certainement un million et très probablement jusqu'à 1 250 000 Européens, chrétiens et blancs se virent asservis par les musulmans de la côte barbaresque. Bien entendu, cette estimation doit être ramenée à la mesure des chiffres sur lesquels elle se fonde, et l'on ne saurait prétendre que ceux qui ont été recueillis et examinés ici sont à la hauteur du nombre considérable des registres de navigation disponibles pour qui veut estimer le volume de la traite atlantique. Mais établir un chiffre – ou à défaut une fourchette – pour la traite barbaresque permet au moins d'introduire l'esclavage de cette région précise dans le débat historiographique plus général concernant la nature et l'étendue du trafic d'esclaves, débat qui va, pour reprendre le commentaire de Paul Lovejoy, « bien au-delà d'une chicane sur des chiffres [108] ».

En fait, même une ébauche de dénombrement des esclaves barbaresques soulève tout un tas de nouvelles questions. D'abord, les estimations auxquelles nous sommes parvenus plus haut montrent que pour la plus grande partie des deux premiers siècles de l'époque moderne, il y eut presque autant d'Européens enlevés de force vers la Barbarie pour y travailler ou y être vendus comme esclaves que d'Africains de l'Ouest embarqués pour trimer dans les plantations américaines. Au XVIe siècle en particulier, alors que la traite transatlantique ne s'élevait encore en moyenne qu'à 3 200 Africains par an, les corsaires d'Alger – et plus tard de Tunis et Tripoli – enlevaient

107. Morgan, *op. cit.*, p. 408.

108. Lovejoy, « The Volume of the Atlantic Slave Trade », *op. cit.*, p. 474.

régulièrement autant sinon plus de captifs blancs en un seul raid sur la Sicile, les Baléares ou Valence[109]. Les plus durement frappés par cette escalade de raids furent les marins, les marchands et les villages côtiers d'Italie, de Grèce et des littoraux méditerranéens d'Espagne et de France. Les témoignages abondent de la quasi-paralysie de la navigation commerciale et de la désolation de nombreuses terres côtières, telle dans certaines régions que les corsaires eux-mêmes ne se donnaient plus guère la peine d'y faire des incursions :

> Chacun (…) pouvait constater de ses propres yeux la désolation des côtes espagnoles, françaises et italiennes due à l'infestation acharnée de ces pirates : les plages misérables, les îles abandonnées, les cabanes [réduites en] cendres, les pêcheurs enfuis et les vaisseaux des Barbares en maraude[110].

Dans la mesure où ces attaques se limitaient pour la plupart à la navigation marchande et aux étroites zones côtières d'États comparativement riches et populeux, on pourrait penser que les dommages économiques et sociaux qu'ils provoquèrent furent frappants mais de courte durée. La somme des dévastations fut certes loin d'atteindre les ravages que commençaient à causer, à la même époque, les guerres serviles à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest ; elle n'entraîna pas non plus la vertigineuse dépopulation qui devait affliger plus tard les pays africains[111]. Lorsqu'il y avait

109. Les estimations de Lovejoy pour le XVIe siècle vont d'une moyenne annuelle de 2 100 pour le premier quart du siècle à 2 200 pour les années 1526-1550, 3 100 pour la période 1551-1575 et 5 600 pour 1576-1600 : Lovejoy, « The Volume of the Atlantic Slave Trade », *op. cit.*, p. 480, tableau 2.

110. Guglielmotti, *Storia della Marina pontificia*, vol. 3, p. 191, cité in Bono, *I Corsari babareschi*, *op. cit.*, p. 140 ; *ibid.*, p. 150 ; Marott, *op. cit.*, p. 14-15, releva également que les Algérois pour lesquels il ramait dans les années 1660 furent déçus de leur visite en Calabre, où « il n'y avait presque plus personne sur [la] côte » ; Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 204-209.

111. Sur la dépopulation de l'Afrique de l'Ouest, voir David Henige, « Measuring the Immeasurable: The Atlantic Slave Trade, West African Population and the Pyrrhonian Critic », *Journal of African History*, 27, 1986, p. 295-313 ; pour une

une volonté politique, les monarchies espagnole et française et nombre de petits États italiens étaient en mesure d'accorder un minimum de protection à leurs citoyens et de délivrer une partie de ceux qui étaient dans les chaînes. Il est clair que les royaumes africains affectés par la traite transatlantique n'avaient pas les mêmes moyens pour envoyer des groupes de rédempteurs – et encore moins des expéditions punitives – dans les Amériques afin d'affranchir les leurs[112]. Pourtant le coût pour les Européens de ces efforts continuels – en termes de richesse individuelle, mais également s'agissant de dépenses publiques telles que les œuvres caritatives, la fortification des côtes et les escadrilles navales – reste peu clair. Même pour les économies les plus solides de l'époque, ces constantes sorties d'argent durent représenter un fardeau non négligeable : Pierre Dan estima qu'entre 1605 et 1634 les Algérois prirent plus de 600 navires, pour une valeur de « plus de vingt millions » de livres ; les 80 navires marchands français qu'ils capturèrent entre 1628 et 1635 furent évalués à 4 752 000 livres ; de même le rachat, en 1768, de 1 006 esclaves à Alger coûta aux Trinitaires français 3 500 000 livres[113]. Il reste à étudier de façon sérieuse ce que le paiement de telles sommes, sur plusieurs siècles, représenta pour les pays concernés – en termes de capitaux d'investissement perdus, de projets de développement ajournés ou de sites désertés par l'homme[114].

---

bibliographie relativement à jour, voir Paul Lovejoy, « The Impact of the Atlantic Slave Trade on Africa: A Review of the Literature », *ibid.*, 30, 1989, p. 365-394.

112. Le moment venu – après 1680 – les grandes puissances navales d'Europe, chacune à leur tour, entreprirent de punir les États corsaires, de libérer ceux des leurs qui étaient esclaves et d'assurer la protection de leur flotte marchande. En conséquence de quoi, le raïs concentra évidemment davantage encore ses efforts sur les nombreux États italiens (et plus tard américains) qui ne disposaient pas de tels traités : Wolf, *The Barbary Coast*, p. 223-267 ; Venture de Paradis, « Notes sur Alger », *Revue africaine*, 40, 1896, p. 35.

113. Dan, *op. cit.*, p. 317, 320 ; Bombard, *op. cit.*, p. 432.

114. Mafrici cite des preuves convaincantes de communautés côtières du royaume de Naples qui, après avoir été pillées une ou plusieurs fois par les corsaires, connurent une dépopulation constante, atteignant dans certains cas 80 % : Mafrici, *op. cit.*, p. 95-96.

Du côté africain de la Méditerranée, la traite des esclaves laissa également des traces profondes, même si elles le furent moins que celles produites par la traite transatlantique en direction des Amériques et si elles ne relevèrent pas en premier lieu de critères culturels ou raciaux. Bien que l'activité reproductrice des esclaves mâles fût soigneusement, et même farouchement contrôlée, les nombreuses captives européennes abusées par leurs maîtres et les milliers d'immigrants renégats apportèrent une bonne dose de sang européen au patrimoine génétique local. En outre, d'autres Européens d'origine jouirent longtemps de positions dominantes dans ces sociétés hors-la-loi, Alger particulièrement. Les 20 000 janissaires qui y formaient le cœur du pouvoir turc étaient par définition tous d'ascendance balkanique ; les *couloglis* qui résultèrent de leur union à des esclaves ou à des Maures furent si nombreux qu'ils constituaient une caste sociale à part entière dans la plupart des régences. Il y eut également une élite de renégats extrêmement influente tout au long du siècle compris entre 1580 et 1680, encore une fois particulièrement à Alger. Les listes des raïs corsaires datant de cette période montrent clairement que plus de la moitié étaient d'origine européenne, des hommes qui en vinrent à exercer une emprise économique considérable sur des villes dont l'aisance dépendait de la piraterie [115]. Leur richesse et leur pouvoir firent de nombre d'entre eux des figures dominantes dans la culture locale ; l'islam débraillé (quoique souvent acharné) qu'ils pratiquaient et la *lingua franca* abâtardie qu'ils parlaient à leurs concitoyens eurent un impact durable sur les communautés métisses uniques en leur genre qui se développèrent et furent florissantes pendant plusieurs siècles au Maghreb.

À la fin du XVIIIe siècle les visiteurs remarquaient que « les habitants d'Alger avaient une complexion assez claire », observation

---

115. Dan, *op. cit.*, p. 308-309 ; selon Morgan, *op. cit.*, p. 626, en 1600, les trois cinquièmes de la flotte algéroise étaient commandés par des renégats ; en 1679, près des deux cinquièmes des raïs à Tripoli en étaient : voir Baker, *op. cit.*, p. 106.

confirmée récemment par des chercheurs [116]. Parfait amalgame, à une époque, d'esclaves européens, de janissaires, de renégats, de Maures, de Berbères et de Juifs, Alger fut peut-être d'ailleurs le meilleur exemple de société métisse dans cette région aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cependant, après avoir fait florès pendant plusieurs siècles, cette dynamique complexe vacilla, submergée par l'avènement du colonialisme puis de l'indépendance, et finit par se dissoudre devant l'afflux régulier des cultures indigènes environnantes et l'arrivée des gens de l'arrière-pays [117].

Trois siècles de culture esclave semblent ainsi n'avoir laissé que de faibles traces dans les ports barbaresques. Il ne reste aujourd'hui de ces sociétés mixtes qu'un amalgame de Maures, de Berbères et de gens venus d'Afrique subsaharienne, mais à peu près rien ne vient rappeler les milliers d'Européens – Latins, Germains, Anglais, Flamands, Irlandais, Grecs, Albanais et Slaves – qui passèrent des décennies dans ces villes et y finirent souvent leur vie. On n'y trouve rien de semblable à la présence génétique tangible des Noirs africains en Amérique ni à l'héritage culturel et racial des

116. Anonyme, *Voyage dans les États barbaresques de Maroc, Alger, Tunis et Tripoly. Ou lettres d'un des captifs qui viennent d'être rachetés par MM. les Chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*, Paris, 1785, p. 101 ; Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 207-208 ; Lucien Herault, « Les troubles d'Alger et la Rédemption des esclaves en 1645 (d'après manuscrit marseillais) », in J. Billioud (éd.), *Mémoire de l'Institut historique de Provence*, 10, 1933, p. 87-88 : « Dans la première moitié du XVIIe siècle, le nombre de captifs, tout en fluctuant, se maintint autour de 20 000 qui, ajoutés aux 20 000 renégats et aux multiples contingents d'Albanais et de Bulgares engagés dans les milices, faisaient d'Alger une ville blanche, plus proche [en termes de] sang et de race des divers ports européens situés sur l'autre rive [de la Méditerranée] que de toutes les autres cités maures ou turques. »

117. Voir Morgan, *op. cit.*, p. 532-533, pour les « groupes de renégats assis en public sur des nattes, des tapis et des coussins coûteux, à jouer aux cartes et aux dés, à gratter leur guitare pour chanter *a la Christianesca*, à s'enivrer comme des porcs, jusqu'au dernier jour de la Lune *Shaâban* [le Ramadan], et, dans leurs airs de soûlards, ridiculiser et même injurier les *Mahométans* et leur religion ». Hugo Schuchardt, « On Linga Franca », in T. L. Markey (éd. et trad.), *The Ethnography of Variation: Selected Writings on Pidgins and Creoles*, Ann Arbor (Michigan), 1979, p. 26-47.

Chinois qui furent amenés sur la côte ouest comme travailleurs immigrés, ni aux Indiens qui essaimèrent dans tout l'empire britannique. Les traces matérielles ne sont pas plus abondantes : à l'exception du Maroc, on chercherait en vain les marchés où les esclaves étaient vendus et les prisons dans lesquelles ils étaient incarcérés. En fait, la modeste contribution des esclaves européens à ces sociétés fut oblitérée, d'abord par un siècle de présence coloniale (essentiellement française), ensuite par presque cinquante années d'autonomie dans tout le Maghreb. Il ne reste que les fruits du labeur des esclaves : les palais, les fortifications, les rues et les installations portuaires qu'édifièrent ces hommes, « odieusement forcés à tirer des wagons, porter d'énormes canons, des pierres extrêmement lourdes et d'autres fardeaux du même acabit sous lesquels ils mouraient souvent d'épuisement[118] ». Et même ces monuments à la mémoire de ce monde barbaresque si particulier, fait d'opulence et de cruauté, ont été pour la plupart détruits ou recouverts par des expansions et des rénovations plus récentes. L'Autre Esclavage, en un mot, est aussi devenu l'esclavage invisible : une institution qui, après avoir survécu avec plus ou moins de panache pendant plus de trois siècles, s'est maintenant évanouie, sans presque laisser de trace.

---

118. ASN, SCRC, liasse 18, lettre du 10 octobre 1780.

Chapitre II

Capturer et casser les esclaves

> 11 mars 1683 : Le renégat majorquain parti en mer (...) le 24 janvier naviguait au large de la côte occidentale de la Crète lorsqu'il rencontra les Trois Rois de Marseille qui rentraient d'Iskanderun, avec à son bord douze canons et 46 hommes, passagers compris; il lui tint compagnie deux jours durant et la nuit suivante l'aborda (...) et sans autre forme de résistance l'emporta (car le capitaine et tous ses compagnons (sauf trois) n'eurent que la vaillance de ramper jusqu'au tréfonds de la cale) et cet après-midi le ramena au port. C'est la plus belle prise jamais ramenée ici par un seul vaisseau, valant au vrai 120 000 dollars [1].

Dans le journal qu'il tint entre 1679 et 1685, lorsqu'il exerçait ses fonctions de consul britannique à Tripoli, Thomas Baker consigna l'essentiel du trafic maritime au départ et à destination de la ville. Cela incluait le flux habituel des navires marchands en provenance d'Europe venus avec un passeport spécial et une autorisation du pacha tripolitain; il enregistra également les allées et venues d'une partie des divers vaisseaux locaux depuis ce port libyen de taille moyenne [2]. Il ne faisait de secret pour personne

1. Baker, *op. cit.*, p. 154-155.
2. *Ibid.*, p. 75-194; Baker consigna les mouvements de navires porteurs assez petits, jusqu'à des barques, ketchs et sloops; il semble qu'il ait omis les plus petites embarcations, felouques et autres, qui ont dû tenir leur part dans le commerce corsaire.

que, pour la plupart, ces derniers partaient *in corso* (« faire la course »), et que leurs équipages de corsaires, comme le dit Baker sans apprêt, « s'en allaient voler », parcourir les mers et les littoraux situés entre Tripoli, le front ionien de l'Italie et les îles grecques pour faire la chasse à toute prise chrétienne trop petite ou trop mal équipée pour assurer sa propre protection. Opportunistes, à l'affût de toute sorte de butin dès lors qu'il était transportable et vendable, les Libyens, comme tous les corsaires barbaresques, se consacraient particulièrement à ce que des observateurs de l'époque appelèrent « la prise d'hommes », ou « le vol de chrétiens », au point que Baker fit un jour cette remarque acerbe que « voler des chrétiens (...) [est] leur occupation légitime [3] ».

Au temps de Baker effectivement, la chasse aux esclaves en Méditerranée était en quelque sorte une « occupation légitime ». Pendant tout le siècle précédent, elle avait été pratiquée à très grande échelle par chrétiens et musulmans : elle constituait l'un des traits centraux de la longue lutte impériale qui opposait les Habsbourgs et les Ottomans, pour qui la prise de captifs sur le champ de bataille était le présent traditionnellement dû aux vainqueurs. Les échauffourées sur terre ou en mer entre d'un côté les Turcs et leurs alliés ou substituts, et de l'autre les puissances chrétiennes d'Espagne, d'Italie et du Portugal, amenaient régulièrement des milliers de captifs sur les marchés aux esclaves de Fez, Alger, Constantinople, Malte, Livourne, Lisbonne et Marseille. Du côté turc, l'asservissement des chrétiens avait été élevé à un statut proche de la politique d'État, en particulier entre les années 1530 et 1570, quand Kheir-ed-din Barberousse d'abord puis Dragut Raïs furent nommés par le sultan de Constantinople à la fois vice-rois en Barbarie et amiraux de sa flotte. Pratiquement chaque année pendant quatre décennies,

3. *Ibid.*, p. 120, 124, 129, 138. Baker parle souvent de galères qui partent « voler des chrétiens » ou « voler des hommes » ; une fois, il évoqua même avec ironie des corsaires partis « vers l'ouest à la pêche aux Hollandais, qu'ils (...) espèrent trouver par bancs entiers ».

ces princes pirates lancèrent d'immenses flottilles contre les nefs européennes et les côtes de l'Italie bordées par la mer Tyrrhénienne, celles de l'Espagne et des grandes îles de la Méditerranée, dans le but d'écraser toute résistance chrétienne face à l'expansion des Turcs vers l'ouest. Les forces combinées des corsaires et des Turcs réunissaient parfois 10 000 soldats et janissaires embarqués sur plus de 100 galères; la simple taille des flottes qu'ils commandaient leur permettait d'attaquer comme ils le voulaient en Méditerranée occidentale, de faire en toute impunité le blocus de ports aussi importants que Gênes et Naples, de porter la menace sur Rome et de saccager des douzaines de villes côtières italiennes et espagnoles de moindre ampleur. Bien que Barberousse et Dragut aient passé le plus clair de leur temps à mener des campagnes militaires maritimes contre les forces chrétiennes navales et terrestres, ils ne répugnèrent jamais à capturer des navires marchands ennemis ni à ravager des régions côtières mal défendues dans une recherche sans fin de butin, et plus particulièrement d'esclaves[4].

Dans les années qui suivirent Lépante, alors que le conflit opposant les Habsbourgs et les Ottomans se résorbait et que les Turcs commençaient à limiter le champ d'action de leurs flottes de guerre presque exclusivement au Levant, les pachas qui régnaient sur Alger et Tunis en tant que vice-rois du sultan continuèrent de razzier les vaisseaux et les établissements chrétiens dans toute la Méditerranée occidentale au nom de l'Empire ottoman et à la tête des flottes de leur ville. Tout comme Barberousse et Dragut, quoiqu'à une échelle forcément inférieure, ces maraudeurs entreprenaient également de vastes opérations de ratissage le long des côtes d'Espagne et d'Italie. La campagne menée par le pacha Hassan à l'été 1582 fut peut-être représentative de ces razzias quasi annuelles. Le pacha Hassan était un renégat qui se faisait également appeler « le Vénitien »; il était pacha d'Alger, assurait le commandement de 22 galères et galiotes

4. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 140-150; Morgan, *op. cit.*, p. 258-293 et 438-474.

et dirigeait quelque 1 500 janissaires et soldats. Il se serait montré envieux des succès dernièrement obtenus par l'un de ses meilleurs corsaires, Morat Raïs, par exemple d'avoir ramené 500 captifs enlevés sur la côte espagnole, près d'Alicante. Pour faire la preuve de son propre talent pour les raids esclavagistes, Hassan Pacha dirigea d'abord sa flotte sur la Sardaigne, où ses hommes pénétrèrent plus de 60 kilomètres à l'intérieur des terres et enlevèrent 700 villageois. Enhardi par une si belle entrée en matière, Hassan et sa troupe razzièrent ensuite en décrivant un grand arc-de-cercle dans le nord-ouest de la Méditerranée : en premier lieu la ville corse de Monticello (400 esclaves) ; ensuite Sori, sur la côte génoise (130 esclaves) ; enfin le village de Pineda, non loin de Barcelone (50 esclaves). Hassan aurait très probablement continué à « voler des chrétiens » le long de la côte espagnole s'il n'avait déjà signé un juteux contrat prévoyant d'expédier quelque 2 000 Mauresques d'Espagne vers leur nouvelle vie en Barbarie. C'est ainsi que les Algérois coupèrent court à leur expédition et, leurs galères remplies de plus de 3 300 passagers et esclaves, firent voile sur Alger, ne marquant d'arrêt que pour se saisir d'un navire marchand ici ou là [5].

Dans les premières décennies du XVIIe siècle, ce type d'expéditions commanditées par l'État était moins fréquent : il dut paraître plus confortable aux vice-rois du sultan en poste en Barbarie de rester à Alger ou Tunis et de jouir du huitième des prises et des esclaves ramenés par leurs raïs, comme le prévoyait leur charge. Dès lors, l'esclavage corsaire se transforma pour se poursuivre à une échelle réduite, avec des flottes passées d'une douzaine de galères, voire davantage, à deux ou trois. Mais aux dires de tous, l'incidence de cette piraterie sur les établissements et les navires chrétiens n'aurait pas décliné dans les mêmes proportions, ne serait-ce que parce qu'une nouvelle génération de raïs se mit à sortir plus souvent qu'auparavant – parfois « trois ou quatre voyages par an » – et à adopter une tactique et des techniques qui

---

5. Les faits sont rapportés par Morgan, *op. cit.*, p. 576-578. Plus tard, avec des flottes moins importantes, les Algérois effectuèrent à peu près la même course, mais en plusieurs balayages successifs : cf. Knight, *op. cit.*, p. 9-10.

leur permettaient de rendre leur unique vaisseau ou leur petite escouade plus efficace face à des chrétiens qui tardaient à revoir leur système de défense[6].

Opérant sous un contrôle très lâche mais avec la protection tacite du pacha local – et à un autre dégré en bénéficiant de la bienveillance de sultans de Constantinople peu regardants –, les corsaires barbaresques poursuivirent leur singulière et très virulente entreprise privée de pillages et de rapts d'esclaves. Fernand Braudel s'est peut-être un peu précipité en datant la fin de ce qu'il appelle le second âge d'or d'Alger en 1620, puisque les activité pirates de cette ville prospérèrent au moins jusque dans les années 1660. Près d'un siècle plus tard, l'historien britannique Joseph Morgan plaça en 1641 le pic d'activité de la ville : « C'est selon moi l'époque où les Corsaires furent à leur zénith. » Il fut d'une perspicacité remarquable et sut reconnaître, par-delà le déclin de la puissance turque et de la piraterie à grande échelle patronnée par les Ottomans, l'importance durable, pendant la plus grande partie du XVIIe siècle, de cette combinaison d'initiative privée et d'un État qui ferme les yeux[7].

Le mélange de capture d'esclaves et de simple brigandage distingua les corsaires barbaresques des Portugais, Espagnols, Anglais et Néerlandais qui, à peu près à la même époque, mettaient en place la traite entre l'Afrique subsaharienne et les Amériques. Ceux qui participaient à la traite transatlantique se concentraient sur la gestion et la vente des esclaves mais se mêlaient rarement d'autres commerces (sauf s'ils étaient liés au marché de l'esclavage) ou du sale boulot, potentiellement dangereux qui plus est, consistant à capturer eux-mêmes leur propre chargement pour lui faire entreprendre ensuite le « Noir Passage ». Ils préféraient laisser cette tâche ingrate aux États africains en guerre qui cherchaient à revendre aux nombreux intermédiaires africains ou arabes les

6. « Les Algérois (...) croisent été comme hiver, toute l'année », d'après Morgan, *op. cit.*, p. 618-619, qui cite Haëdo.
7. *Ibid.*, p. 670-671 ; Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 200-208 : Braudel qualifia les années 1560-1570 de premier âge d'or d'Alger, et 1580-1620 de second.

prisonniers faits lors de batailles ou de razzias. Les traficants d'esclaves blancs se contentaient de payer comptant ou en nature pour que les captifs de l'intérieur soient amenés sur les côtes, dans les barracons, pour y attendre la prochaine levée[8]. En ce sens, il s'agissait bien d'une traite. Les négriers européens mirent en place les échanges des deux côtés de ce qu'on appellera ensuite le « Passage du Milieu » ou le « Noir Passage », et satisfirent aux exigences du marché en portant la demande des plantations situées sur l'autre rive de l'Atlantique loin à l'intérieur du territoire africain. Parce qu'ils ne faisaient qu'opérer le lien entre ces deux pôles du marché sans y prendre part, ils restaient libres de se concentrer sur le transport lui-même et de le développer, ce qu'ils firent avec une efficacité redoutable, presque industrielle, jusqu'à finalement permettre le transbordement de millions de captifs d'un continent à l'autre, tout en allant chercher les esclaves toujours plus loin à l'intérieur des terres[9].

Les corsaires barbaresques, en revanche, n'établirent jamais – ni même, semble-t-il, n'en formèrent le projet – de réseaux de fourniture ou de distribution aussi diversifiés. Au lieu de quoi, ils se chargèrent eux-mêmes de tout le processus, de la capture au transport et à la vente. Il ne s'agissait pas à proprement parler de traite; fondamentalement, ce « vol de chrétiens » était davantage de nature extractive, une ruée vers l'or islamique en quelque sorte, visant les rives et les cargaisons mal défendues du monde

8. Le plus près que la majorité des négriers consentaient à s'approcher des réserves véritables d'esclaves était en bateau, lorsqu'on envoyait des matelots d'un navire négrier sur des barques ou des chaloupes remonter la rivière en Gold Coast ou au Biafra pour ramasser les captifs qui avaient déjà été amenés depuis des villages situés plus à l'intérieur le long des berges : Michael Gomez, *Exchanging our Country Marks: The Transformation of African Identities in the Colonial and Antebellum South*, Chapel Hill, 1998, p. 158.

9. Thornton, *Africans and Africa*, p. 98 et suiv. Thornton concède toutefois que l'idée que les Européens, loin de se contenter d' « exploiter les marchés d'esclaves existants », ont été à l'origine des rapts d'esclaves à l'intérieur du territoire africain – en fournissant, habilement, aux souverains ennemis des armes, des chevaux ou tout autre matériel de guerre – et les ont entretenus, fait toujours débat.

chrétien. Ses cibles lui étaient fournies d'abord par le singulier climat de *jihad* qui prédomina dans le bassin méditerranéen tout au long du XVIe siècle, puis, au XVIIe, par les impératifs plus larges de la libre entreprise individuelle (ou de la libre piraterie) [10]. Parce qu'il ne requit jamais d'organisation véritablement complexe pour atteindre ses fins, l'esclavage barbaresque, comparé à la traite atlantique, resta au fond une entreprise prémoderne, pas beaucoup plus élaborée quant à sa structure que les élémentaires *commenda* qui avaient caractérisé le commerce maritime de la Méditerranée au Moyen Âge. À la différence des *commenda* médiévales, toutefois, où deux à trois associés au plus achetaient des parts d'une traversée, l'un d'entre eux – le capitaine – apportant souvent sa connaissance de la navigation en guise de capital de départ, les arrangements en Barbarie impliquaient beaucoup plus d'associés et étaient, en un sens, plus démocratiques. Dans la mesure où ils naviguaient pour piller, les corsaires n'avaient pas besoin d'un capital initial pour acheter des biens d'échange en vue de la traversée. Au lieu de cela, les raïs qui souhaitaient faire la course n'avaient qu'à rassembler assez d'investisseurs, ou d'*armadores* (*taifa* en turc) pour équiper leurs bateaux, les remplir de provisions et fournir un nombre de galériens suffisant. Quand le trafic était florissant et les prises réputées copieuses, il n'était jamais bien difficile de constituer un équipage : quantité d'hommes étaient prêts à se faire embaucher sans le moindre salaire, en échange d'une part fixe de tout butin, « sur la base précaire du *pas de prise, pas de paie* [11] ».

---

10. Même si les chasseurs d'esclaves barbaresques étaient les plus nombreux et les plus avertis, il faut reconnaître qu'au XVIe siècle à peu près *tout le monde* cherchait à asservir quelqu'un : les chrétiens capturèrent des musulmans dans des proportions parfois presque aussi importantes que celles atteintes par leurs homologues musulmans ; qui plus est, les pays catholiques et protestants asservissaient régulièrement leurs marins et marchands respectifs et étaient tout disposés à prendre des Grecs, des Juifs, des Nubiens, des Russes et n'importe qui ayant la malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment : voir Alberto Tenenti, *Piracy and the Decline of Venice, 1580-1615*, Berkeley, 1967 ; Edward Webbe, *His Trauailes*, Londres, 1590, réimp. 1868 ; William Davies, *op. cit.*, parties 3-4 (pas de pagination).

11. Morgan, *op. cit.*, p. 616.

Il s'agissait donc d'entreprises de pure spéculation, où chacun – *armadores*, raïs, soldats, officiers, équipage et parfois jusqu'aux galériens eux-mêmes – se voyait attribuer un nombre de parts déterminé, en fonction de son rang ou (dans le cas des *armadores*) proportionnel au montant investi, de toutes les prises éventuelles. À Alger, l'État lui-même, en la personne du pacha, en recevait un huitième, plus les « coques nues » – les vaisseaux capturés et dépouillés. Le reliquat était réparti à parts égales entre les propriétaires du bateau, autrement dit les *armadores*, et ceux qui le conduisaient, le raïs étant compté comme l'un des *armadores*. Sur la fraction réservée à l'équipage, le capitaine *(aga)* et le premier lieutenant *(bash-sota-raïs)*, le premier maître, l'artilleur en chef et le steward recevaient chacun trois parts ; deux allaient aux sous-lieutenants, canonniers et timoniers ; une part allait aux soldats. Les esclaves eux-mêmes recevaient parfois d'une part et demie à trois parts à répartir entre eux, mais leurs maîtres en prélevaient habituellement une – La Motte parle d'un tiers – en échange de leur usage [12].

Un voyage fructueux, au terme duquel les corsaires ramenaient avec eux des vaisseaux, des biens et des esclaves, pouvait rendre toutes les parties riches, voire très riches – certains esclaves gagnaient même suffisamment d'argent pour acheter leur liberté. De jeunes corsaires pleins d'ambition, issus des milieux les plus démunis, pouvaient démarrer en investissant leur propre travail ou en achetant une toute petite part d'une galère, puis se hisser progressivement jusqu'à la gloire et la richesse ultimes : c'est l'histoire de Dragut Raïs lui-même, mais également de nombreux autres grands capitaines corsaires [13]. Mais ce système de souscription à l'activité corsaire péchait par sa précarité, puisqu'il n'offrait à peu près aucune garantie financière à une entreprise dont les retombées possibles n'avaient d'équivalent que les risques encourus. Citons Morgan : « Ce trafic maritime [est] une

12. *Ibid.*, p. 621 pour cette décomposition ; voir aussi d'Arvieux, *op. cit.*, p. 270, et La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 45.
13. Morgan, *op. cit.*, p. 438-439 ; Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 19-23.

véritable loterie (...) et a réduit autant d'hommes à la ruine et à la mendicité qu'elle en a élevé à une immense opulence. » Bien des investisseurs – « marchands et commerçants qui n'ont jamais mis un pied sur l'eau mais ont hasardé une part de leurs biens dans cette loterie » – ont fini comme le maître de William Okeley, qui avait tenté de se ménager un modeste revenu en plaçant de l'argent dans la course et fut ruiné le jour où « le dernier bateau qu'il avait fait prendre la mer sombra par le fond[14] ».

Même si la Méditerranée regorgeait de biens et d'hommes à capturer, la course indépendante exigeait au XVIIe siècle une bonne dose de savoir-faire et de chance[15]. Le journal de Baker donne, pour les corsaires tripolitains, des chiffres qui corroborent largement les possibilités et les risques engagés : sur les 120 bateaux qu'il a comptés au retour de la course entre 1679 et 1685, 5 ramenèrent des prises d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 dollars et des dizaines d'esclaves, mais 19 autres, soit environ 16 %, revinrent « sans l'ombre d'une prise » alors même qu'ils avaient passé pour certains plus de six mois en mer. Baker évoque en particulier un raïs du nom de Mustafa Caddi qui semble avoir systématiquement joué de malchance dès qu'il était question de prises :

> Après avoir entrepris déjà douze voyages, [il] se risque aujourd'hui à un treizième, sans doute pour le même glorieux résultat ; il n'a encore pu se prévaloir de la moindre prise, et plût à Dieu qu'Alger ne fournît que des marins et des soldats de cette trempe[16].

Si l'on veut comprendre la férocité et la ténacité avec lesquelles les corsaires barbaresques poursuivirent leurs victimes chrétiennes,

14. Morgan, *op. cit.*, p. 616 ; Okeley, *op. cit.*, p. 39 ; résultat, le maître d'Okeley dut vendre tous ses esclaves, Okeley inclus.
15. Voir Blackburn, *The Making of New World Slavery*, sur la formation du capital et de la modernité dans le contexte de l'esclavage.
16. Baker, *op. cit.*, p. 166, 172-173, 191. Un mois plus tard, Caddi rentra bredouille, « comme je l'avais prédit ».

il convient de commencer par là, et d'examiner la situation financière dans laquelle tant se trouvaient. Un grand nombre étaient perpétuellement au bord de la ruine, mais tous avaient en tête les fabuleuses richesses amassées par des camarades plus heureux. Pour beaucoup de raïs, il n'était d'efforts ni de risques qui ne valussent la peine, si par eux l'on pouvait se faire la réputation de pirate et de trafiquant d'esclaves indispensable pour réunir le capital nécessaire à l'équipement du bateau. L'équipage et les soldats des galères, dont beaucoup étaient des janissaires dotés d'un salaire régulier versé par Istanbul, étaient bien moins exposés aux vicissitudes du trafic corsaire que leur capitaine, cet entrepreneur qui, indépendamment de ses succès ou échecs en mer, devait dans tous les cas « procurer [à son équipage] la même ration de biscuit, ou plutôt de pain dur, vinaigre et huile qu'aux rameurs et aux autres esclaves ». Il devait aussi procurer les galériens. Ce n'était peut-être pas un trop gros problème pour les quelques raïs qui opéraient à grande échelle, ça l'était davantage pour ceux qui devaient louer chacun de leurs rameurs à un marchand d'esclaves, au tarif, à l'époque de Morgan, de « douze ducats d'or par voyage, avec ou sans prise ». Ceux qui n'avaient pas d'argent devant eux étaient obligés d'emprunter, le plus souvent à des prêteurs sur gages et à des taux d'intérêt ruineux, s'ils voulaient que leurs bateaux aient une chance de voir la mer un jour [17].

Une fois en mer, les raïs cherchaient leurs esclaves dans deux régions principalement. Si l'on met de côté les quelques pauvres voyageurs européens qui tombaient aux mains des musulmans après le naufrage de leur vaisseau sur la côte nord-africaine, la grande majorité des chrétiens réduits en esclavage en Barbarie avaient été soit capturés par les corsaires en même temps que le bateau à bord duquel ils voyageaient, soit enlevés lors des raids esclavagistes qui touchaient surtout les îles méditerranéennes ou les côtes espagnoles, italiennes et grecques [18]. Comparativement,

17. Citations tirées de Morgan, *op. cit.*, p. 616-617.

18. Sur les chrétiens naufragés en Barbarie, voir Thomas Troughton, *op. cit.*, p. 9-13 ; Viletta Laranda, *Neapolitan Captive. Interesting Narrative of the*

il semble que les bateaux fournissaient plus d'esclaves que les raids, mais il est difficile d'évaluer dans quelle proportion. Des sources telles que le journal de Baker permettent au moins de se faire une vague idée de la forme de capture qui était la plus fréquente : on y trouve, trente fois en sept années, que des esclaves furent amenés à Tripoli avec le bateau sur lequel ils avaient été capturés, à comparer aux six mentions de chrétiens pris lors de raids côtiers. Gramaye releva un ratio très proche pour les six mois qu'il passa à Alger en 1619 : cinq nefs corsaires ramenèrent des captifs pris lors d'attaques terrestres, tandis que vingt-cinq s'étaient emparées de leurs captifs en mer.

Ce témoignage, si mince soit-il, indique peut-être que les corsaires barbaresques préféraient tenter leur chance en mer, même contre des navires marchands de gros tonnage et parfois très bien armés, plutôt que de faire aborder leurs galères et de débarquer leurs hommes, au risque de prêter le flanc à des contre-attaques terrestres et navales. D'un autre côté, pour ce qui était du rapt d'esclaves proprement dit, et non plus de la piraterie de biens, les incursions sur les côtes procuraient en général des butins plus importants que ne le faisaient les attaques de navires. Ces butins pouvaient ainsi compenser hors de toute proportion la rareté des incursions : les cinq attaques terrestres que Gramaye nota furent responsables de plus des deux tiers de l'ensemble des esclaves qu'il vit entrer à Alger les six mois qu'il y séjourna ; moins productives, relativement, les six attaques mentionnées par Baker représentèrent néanmoins un pourcentage significatif du nombre total de captifs remis à Tripoli, surtout si l'on considère que plus de la moitié des bateaux ramenés comme butin n'avaient aucun esclave à leur bord, les équipages ayant généralement abandonné le navire au dernier moment afin d'échapper à la capture[19].

Captivity and Sufferings of Miss Viletta Laranda, a Native of Naples, New York, 1830, p. 6-7.

19. Voir, par exemple, Baker, *op. cit.*, p. 147, qui nota, le 16 septembre 1682 : « À midi on fit entrer dans le port un bateau de Raguza chargé de sel. Mais les chrétiens ont préféré sauver leur liberté en fuyant dans une embarcation vers les côtes de Calabre. »

Bien que moins fréquentes, ces incursions terrestres pourraient ainsi avoir été responsables de la majorité des esclaves emmenés en Barbarie, particulièrement durant la centaine d'année avant 1640, quand les côtes d'Espagne et d'Italie étaient encore relativement peuplées et mal défendues. Et en dépit de la place d'importance qu'il tint dans l'approvisionnement en nouveaux esclaves, on en sait beaucoup moins sur tout le processus des incursions côtières que sur les attaques en mer. Les sources sont, pour beaucoup, la cause de cette ignorance. La recherche sur l'esclavage barbaresque, bien plus que celle sur l'esclavage africano-américain, a toujours largement reposé sur les récits écrits par les captifs eux-mêmes, en particulier à cause des lacunes existant dans la documentation, qu'il s'agisse de registres de bord ou de comptes rendus d'observateurs locaux[20]. L'inconvénient est que ces récits proviennent presque invariablement de captifs pris en mer, appartenant pour la plupart à la noblesse, au clergé, à l'administration ou du moins à l'armée, et par conséquent capables de réfléchir à leur expérience et d'écrire à son sujet. Il nous reste également quelques récits d'esclavage écrits par des marins professionnels et qui nous présentent un point de vue différent. Ce qui manque complètement, en revanche, ce sont des récits descriptifs de la main de ces hommes et de ces femmes qui formaient généralement le gros des prises lors d'incursions côtières : paysans, pêcheurs, ouvriers agricoles, ou quiconque exerçait son gagne-pain près de la mer[21]. Nous avons de la chance que la voix de ces captifs, pratiquement tous illettrés, nous soit même parvenue, sous la forme des lettres aux leurs qu'ils parvinrent à faire écrire par un tiers.

Le peu qu'il y a à glaner sur ces raids – dans des chroniques éparses, des rapports gouvernementaux et des récits de première main d'esclaves qui prirent part à ces attaques – peut néanmoins nous éclairer sur ce qui caractérisait ces esclavagistes barbaresques. Alors que leurs homologues chrétiens n'organisaient que rarement des incursions dans les territoires musulmans d'Afrique du

20. Thornton, *op. cit.*, p. 4.

21. Cf. Saunders, *Of A Most Lamentable Voiage*; Phelps, *op. cit.*, en particulier p. 1-7 ; Foss, *op. cit.*

Nord, pour les corsaires barbaresques il s'agissait d'une pratique bien établie au moins depuis le début du XVIe siècle[22]. Entre les années 1530 et 1570, les grands vice-rois corsaires Barberousse et Dragut conduisirent des raids massifs en territoire chrétien et développèrent les techniques appropriées à l'énorme force militaire qu'ils avaient à leur disposition. Ils surent tirer un tel profit de la mobilité que leur offrait la mer que, par des mouvements rapides de leurs flottes, ils pouvaient surgir comme de nulle part le long de milliers de milles de côtes et débarquer assez d'hommes et d'armes pour tout briser sur leur passage, à l'exception peut-être des garnisons locales solidement défendues. Si le territoire paraissait riche, ils choisissaient un endroit protégé où s'établir et s'y installaient. Des semaines durant, ils exerçaient leur domination sur les terres alentour au point de croire « y régner en rois » ; ils se sentaient libres de mouiller et d' « installer la tente (...) c'est-à-dire de tendre des voiles au-dessus de leurs têtes pour avoir de l'ombre », de « préparer le couscous, un plat principal qui plaît à leurs palais[23] ». Barberousse et Dragut savaient que les défenses locales – généralement des milices de voisinage soutenues de loin en loin par un petit détachement de cavalerie – n'opposeraient pas une grande résistance à plusieurs milliers de corsaires armés jusqu'aux dents. En outre, au moins durant les premières décennies de ce conflit, toutes les forces chrétiennes de quelque importance en Italie se trouvaient à grande distance, dans la capitale ou les grandes villes de province, bien au chaud dans leurs casernes ou leurs arsenaux. Sous le commandement d'hommes nommés par la cour, timorés et souvent corrompus, qui préféraient passer le temps à « faire de la musique, jouer et banqueter dans les ports de la chrétienté », elles montraient en général peu d'empressement à sortir de leurs baraquements pour entreprendre la poursuite frustrante d'un ennemi insaisissable et parfaitement impitoyable[24].

22. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 138-140.

23. Morgan, *op. cit.*, p. 608-609 ; Knight, *op. cit.*, p. 20.

24. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 204-205 ; Morgan, *op. cit.*, p. 618 ; sur l'incompétence générale du gouvernement de Naples en matière d'autodéfense, voir Dino

Incapables de faire face aux attaques corsaires qui pouvaient revenir sur la même bande de côte presque tous les ans, les autorités locales ordonnèrent parfois l'évacuation totale des zones menacées. Ce fut particulièrement le cas en Italie, où le pouvoir fragmenté et un gouvernement de vice-royauté lointain devant s'exercer sur presque toute la péninsule laissaient de nombreuses régions sans défense. C'est la décision que prit le gouverneur de la province en juillet-août 1566, lorsqu'une armée de 6 000 Turcs et corsaires remonta l'Adriatique pour débarquer à Francavilla. En un sens, ce fut une bonne chose : grâce à cet ordre, ce furent probablement des milliers d'Italiens qui échappèrent à la servitude. Mais à quel prix : les corsaires se retrouvaient en possession d'une immense bande côtière gagnée sans coup férir. Sans entraves, les Turcs eurent tout le temps nécessaire pour se frayer un chemin dans l'arrière-pays, vers le sud, jusqu'à Serracapriola, une centaine de kilomètres plus bas, et faire leurs courses dans plus de 800 kilomètres carrés de villes et villages abandonnés[25].

En fait, le succès même de ces raids à grande échelle a dans l'ensemble signifié que tôt ou tard, lorsque les corsaires reviendraient pour de nouveaux pillages, ils trouveraient de longues bandes de côtes abandonnées et pratiquement inhabitées. Dès les années 1580, Haëdo pouvait écrire : « C'est ainsi, comme vous le savez, qu'ils ont ravagé et ruiné la Sardaigne, la Corse, la Sicile, la Calabre, les côtes napolitaines, Rome, Gênes, les Baléares et toutes les côtes d'Espagne[26]. » Après avoir enduré les premières attaques qui avaient emporté tant d'habitants, de nombreux villages côtiers ne se remirent jamais tout à fait et entrèrent même au contraire dans une longue période de déclin démographique, continuant de perdre leur population même pendant les périodes d'accalmie entre deux raids. Dans son étude d'une sélection de

Pacaccio, « La Desolazione dell'estate 1566 : Ortona invasa dai Turchi », in Elio Giannetti, Luciano Tosi (éd.), *Turchi e barbareschi in Adriatico*, atti di convegno di studi, Ortona, 10-11 octobre 1992, Ortona, 1998, p. 55-75.

25. Pacaccio, *op. cit.*, p. 58. Seules les villes fortifiées d'Ortona et de Termoli, à mi-chemin de cette bande côtière, semblent avoir été épargnées.

26. Haëdo, *De la captivité*, vol. 39, p. 241.

villes et d'établissements le long des côtes du royaume de Naples, Mirella Mafrici a donné corps aux déclarations d'observateurs de l'époque sur la dépopulation considérable causée par ces attaques. Des villes telles que San Lucido, dans l'ouest de la Calabre, Vieste et Manfredonia, sur le Gargano, connurent toutes un effondrement de la démographie de l'ordre de 40 à 80 %, chaque fois consécutif à une attaque corsaire[27]. Bien que les trouvailles de Mafrici n'expliquent pas les motifs pour lesquels les villageois abandonnaient leurs terres, on imagine aisément qu'ils étaient peu attirés par la perspective de continuer à vivre dans une pauvreté toujours plus grande une existence désormais de plus en plus dangereuse, alors même que les capitales baroques de Rome, Naples ou Palerme, étaient en plein essor et agissaient comme de véritables aimants sur les malheureux émigrants venus de la campagne profonde.

L'impact démographique négatif de ces attaques fut sans doute accru par le nombre de femmes, comparativement important, capturées par les corsaires. Dans l'ensemble, assez peu de chrétiennes se retrouvèrent esclaves en Barbarie – les estimations les plus basses descendent jusqu'à 5 % des esclaves européens qui s'y trouvèrent[28]. Celles, cependant, qui connurent ce sort furent presque toutes capturées lors d'incursions à terre, en partie parce

---

27. Mafrici, *op. cit.*, p. 95-96 ; Marott, également, remarqua que les corsaires pour lesquels il ramait retournèrent sur la côte calabraise avec leurs esclaves fraîchement capturés pour offrir un possible rachat, « comme c'était la coutume », mais que « personne ne vint, soit qu'ils manquassent d'argent ou de charité, soit qu'il n'y eût presque plus âme qui vive sur cette côte », Marott, *op. cit.*, p. 14-15.
28. Blili, *op. cit.*, p. 260-261 ; Claude Larquié, « Captifs chrétiens et esclaves maghrébins au XVIIIe siècle : une tentative de comparaison », in *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Mónd Modern*, *op. cit.*, p. 354-356 ; *ibid.*, « Le rachat des chrétiens », *op. cit.*, p. 319. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces estimations dont nous disposons ne prennent en compte que celles des femmes qui furent rachetées ; la question de savoir si la proportion était la même pour l'ensemble des femmes capturées reste ouverte, mais il est hautement probable que nombre d'entre elles, une fois intégrées aux harems d'Afrique du Nord, se convertirent à l'islam et ne furent jamais proposées pour un rachat.

qu'il y avait très peu de femmes parmi les passagers et les équipages capturés sur des navires marchands, et en partie parce que, d'après certains calculs, elles représentaient environ trois huitièmes des captures faites à terre[29]. Il semblerait que les femmes détenues dans les harems et les demeures barbaresques étaient huit à dix fois plus nombreuses à venir de villages côtiers que celles qui avaient été capturées en mer. On ne sait pas si les corsaires les recherchaient activement pour répondre à la demande du marché en esclaves domestiques ou destinées aux harems, ou si, généralement plus lentes que les hommes et souvent encombrées par leurs enfants, elles étaient simplement plus faciles à attraper. Quoi qu'il en ait été, on peut postuler que, lorsque des assaillants enlevaient une part importante des femmes nubiles, il devenait singulièrement compliqué pour des communautés qui traversaient déjà une crise démographique d'enrayer le déclin progressif de leur population.

Lorsque des habitants des côtes fuyaient leurs villages, ils avaient tendance à se diriger vers une ville de province proche, quand ils ne se rendaient pas dans la capitale elle-même. Malheureusement, leur présence dans ces villes, même lorsque ces dernières étaient assez bien défendues, pouvaient en faire aux yeux des corsaires des proies encore plus désirables. Plus d'une ville moyenne, envahie par les réfugiés, fut dans l'incapacité de résister à l'assaut frontal de plusieurs centaines de corsaires, et le raïs, qui en temps normal aurait dû s'y reprendre à plusieurs fois pour capturer une poignée d'esclaves après l'autre le long des plages et plus avant dans les terres, trouvait un millier de captifs, voire davantage, rassemblés fort à propos en un seul endroit et qui n'attendaient plus que d'être cueillis[30]. Les citadins eux-mêmes, sachant qu'un afflux important de villageois en fuite signifiait qu'ils seraient très probablement, avec leur richesse plus

29. Rudt de Collenberg, *op. cit.*, p. 303-304, 323-324.

30. C'est ce qui se passa pour le sac de Fondi, près de dix kilomètres en retrait de Terracina, à Lazio en 1534, à Rapallo en 1550 et à Reggio Calabria en 1551 : voir Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 141-148.

importante, la prochaine cible des corsaires, cédaient souvent à la panique la plus complète, ce qui ne pouvait que faciliter encore un peu plus la tâche de leurs prédateurs. On raconte qu'en 1623, la simple rumeur que des corsaires avaient abordé à Sperlonga poussa les habitants de la bien plus grande et « bien armée » Gaeta, située à une quinzaine de kilomètres, à « fuir vers les collines aussi vite qu'ils le pouvaient », ne prenant que le temps de cacher leurs objets de valeur :

> Ils enfouirent dans des tas de fumier ici et là
> Leurs bijoux, leur richesse, leur or et leur argent;
> Et pour bien convaincre les Turcs qu'ils n'avaient rien laissé [derrière eux
> Ils jetèrent même leurs lits au fond des puits[31].

À partir de la moitié du XVIIe siècle, cependant, à mesure que se réduisait la taille des groupes d'assaillants et que les défenses des côtes se renforçaient, les attaques sur des centres de population tels que Gaeta, Manfredonia et Vieste en Calabre se firent de plus en plus rares. En outre, les raïs commencèrent à trouver que les assauts frontaux sur les territoires côtiers et les sorties loin à l'intérieur des terres étaient trop risqués avec juste quelques centaines d'hommes; aussi abandonnèrent-ils en général cette tactique en faveur de raids moins ambitieux et de méthodes moins franches. Lorsque les villes de taille moyenne se mirent à construire des murs de fortification et des tours de guet, les corsaires se rabattirent sur des proies plus faibles : habitations reculées, monastères, et parfois individus isolés[32]. De nombreuses régions d'Italie et d'Espagne étant de mieux en mieux protégées par des patrouilles

31. Biblioteca Nazionale di Roma, Mss F. Varia, n. 137/742 Curthio Mattei, « Il sacco e rovina di Sperlonga terra nella spiaggia di Gaeta, fatto dai Turchi alli 4 luglio 1623, in ottava rima composto da C.M., chirurgo da Lenola », p. 53r-v.

32. Baker, *op. cit.*, p. 165, rapporte l'épisode du retour à Tripoli du navire corsaire *Europa* « sans autre prise qu'un pauvre ermite français, qu'ils prirent sur Lampedusa, une petite île inhabitée ».

navales et des unités de cavalerie mobilisables en l'espace de quelques heures, de moins en moins de raïs « débarquaient avec assurance » ou accostaient « en pleine journée ou selon leurs caprices » pour que leurs hommes puissent se ravitailler en vivres et en eau et piller à loisir la campagne environnante[33]. Au lieu de cela, les corsaires tenaient maintenant leurs galères et galiotes au-delà de la ligne de l'horizon ou commodément abritées derrière une île proche de la côte, ce qui leur permettait de jauger à l'avance leurs cibles potentielles[34]. Ils envoyaient alors un ou plusieurs bateaux de pêcheurs, capturés plus tôt en prévision, croiser au large des villages qu'ils avaient l'intention d'attaquer. Ou ils maquillaient le gréement et les étendards de leurs propres galères pour leur donner l'aspect de vaisseaux chrétiens – tâche plutôt aisée si les bateaux provenaient de captures précédentes ; pour s'assurer qu'aucun des esclaves rameurs ne vende la mèche, tous étaient bâillonnés avec « un petit morceau de liège qu'ils portent à cet effet autour du cou, comme un reliquaire[35] ».

Ces corsaires venaient généralement à terre au petit matin, leurs galères souvent mélangées à la flotte des bateaux de pêche qui revenaient d'une nuit de travail. Lorsque les assaillants cherchaient tout particulièrement à capturer des esclaves, ils tentaient de se rapprocher le plus possible de leurs victimes avant que l'alarme ne soit donnée. Pour cela, ils « retiraient les cordes des cloches [des églises] pour qu'on ne puisse pas les sonner » et faisaient de leur mieux pour ne pas se faire repérer par les gardes de l'une des centaines de tours de guet construites le long des côtes

33. Morgan, *op. cit.*, p. 608-609, rapporte un cas de corsaires sous le commandement de Morat Raïs et installant un tel camp à terre à Capo Passero, dans le sud de la Sicile, en 1595 ; Haëdo, *De la captivité à Alger*, vol. 39, p. 241.
34. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 203-205, observa qu'à partir de 1560, les corsaires commencèrent à avoir l'audace de se montrer au grand jour. À la fin du siècle, cependant, les attaques nocturnes semblent être redevenues la norme ; Knight, *op. cit.*, p. 18 ; João Mascarenhas, *Esclave à Alger*, trad. Paul Teyssier, Paris, 1999, p. 153-154.
35. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 154 ; Mattei, *op. cit.*, p. 46r.

des pays chrétiens au plus fort du conflit entre les Habsbourgs et les Ottomans[36]. La moitié sud de l'Italie et les principales îles italiennes étaient gardées par plus de 500 tours : rien qu'en Sicile il y en avait 137, soit en moyenne une tous les huit à neuf kilomètres. Bien qu'un certain nombre fussent équipées d'un canon, aucun État n'avait les moyens de protéger toutes ses plages avec un feu direct. Il s'agissait avant tout de pouvoir communiquer par signaux, de « faire de la lumière en haut de leurs tours », comme l'écrit Thomas Dallam à propos de la Sicile en 1600, « afin d'indiquer aux autres tours de guet combien ils avaient vu de vaisseaux qui n'étaient pas leurs amis ». En faisant rapidement passer la nouvelle le long de la côte, il était théoriquement possible de mobiliser la seule défense que les corsaires à terre semblent avoir redoutée : la cavalerie[37]. Aussi ne manquaient-ils pas de détruire les tours chaque fois qu'ils en avaient l'occasion; leurs efforts, combinés au manque d'entretien dont souffraient inévitablement ces structures lors des périodes d'accalmie, firent que le réseau était souvent trop délabré pour bien fonctionner[38].

Pour contourner les défenses éventuelles, les corsaires comptaient sur les informations de l'intérieur, en particulier les renseignements fournis par des renégats ou des galériens originaires de la région visée. Chrétiens comme non chrétiens semblent avoir été disposés à donner, en échange de leur liberté, des informations sur les chemins dérobés menant à leurs villages, même

36. Marco Lenci, « Riscatti di schiavi cristiani dal Maghreb. La Compagnia della SS. Pietà di Lucca (secoli XVII-XIX) », *Società e storia*, 31, 1986, p. 56, n. 10.

37. Sur l'efficacité des forces du marquis de Geraci, qui maintirent un contrôle très serré de la côte occidentale de la Sicile dans les années 1550, voir Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 148-149. Pour Dallam, voir J. Theodore Bent (éd.), *Early Voyages and Travels in the Levant*, 2 vol., vol. 1, *The Diary of Master Thomas Dallam, 1599-1600*, Londres, 1893, p. 17.

38. Ainsi, le réseau de Calabre était réputé « inexistant, soit parce qu'abandonné immédiatement [après sa construction], il était en ruines, soit par manque d'entretien »; voir Gustavo Valente, *Le torri costiere della Calabria*, Cosenza, 1960, p. 22, cité par Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 25. Pour un groupe d'assaillants algérois qui « prit de nombreuses tours sur (...) [les] îles de Sardaigne et de Corse » en 1637, voir Knight, *op. cit.*, p. 9.

si cela impliquait dans les faits de condamner à l'esclavage leurs anciens voisins et parfois leur propre famille. « Le plus regrettable, écrit Francis Knight, est que les chrétiens acceptent d'aussi bonne grâce de dévoiler les secrets les mieux gardés, pour la ruine, qui plus est, de leur propre pays[39]. » Les esclaves nouvellement capturés pouvaient livrer leur ville par peur de la torture ou en réponse aux cajoleries des corsaires qui leur offraient leur liberté et même – à condition de se convertir – un ou deux esclaves à eux[40]. Pour les autres, qui étaient sur les galères depuis des années, livrer leur village était le dernier espoir de regagner la liberté ; ils pouvaient justifier ensuite leur traîtrise en expliquant que leurs proches avaient été bien lents à les racheter ou ne s'en étaient pas préoccupé le moins du monde. Les raïs attachaient bien entendu une grande importance à ces informations, au point même de repenser entièrement leur première stratégie afin d'en tirer parti. Il semble toutefois qu'ils n'aient jamais fait assez confiance aux esclaves traîtres qui devaient mener le raid pour les laisser partir dans la nuit sans chaînes ni garde rapprochée[41].

Les corsaires descendaient à terre à la recherche de butin de toute sorte, mais la plupart des villages qu'ils attaquaient n'offraient guère d'autre richesse à emporter que les hommes qui y vivaient. En règle générale, les assaillants pouvaient espérer recevoir dix ducats de leurs *armadores* pour chaque captif qu'ils parvenaient à ramener à bord de leur vaisseau, et lorsque tout se déroulait comme prévu, ils arrivaient à surprendre leurs victimes « paisibles et encore nues dans leurs lits », incapables de fuir ni de se défendre[42].

---

39. Knight, *op. cit.*, p. 18.

40. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 153.

41. Ce fut soi-disant ce qui permit le raid éclatant réalisé par les Algérois sur l'Islande en 1627, bien que les historiens ne s'accordent pas sur le fait de savoir si les pirates étaient guidés par un renégat islandais – c'est la position de Morgan – ou par des pêcheurs anglais capturés auparavant : Morgan, *op. cit.*, p. 670 ; Helgason, *op. cit.*, p. 276 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 247-249.

42. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 154 ; V. Morelli, *I « barbareschi » contro il regno di Napoli*, Naples, 1920, p. 52, cité in Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*,

L'image de corsaires débarquant à l'improviste chez des gens qui n'étaient pas sur leurs gardes et les escamotant a laissé des traces, par exemple dans une expression sicilienne de l'époque, *pigliato dai turchi*, « pris par les Turcs », pour dire « pris par surprise », peut-être dans la confusion du sommeil ou de l'inquiétude[43]. Lorsque la nouvelle s'ébruitait assez tôt et que quelqu'un parvenait à faire sonner les cloches, la panique qui en résultait tournait encore à l'avantage des corsaires. Les villageois s'enfuyaient tête baissée vers l'arrière-pays, sans prendre même la peine de s'habiller ou de ramasser leurs objets de valeur, et couraient aussi vite qu'ils le pouvaient vers les grottes et cachettes des collines environnantes qu'eux seuls connaissaient :

> Heureux celui qui pouvait fuir hors de son lit,
> Car il n'y avait plus d'autre sécurité ni d'autre refuge
> Que de se sauver en laissant tous ses biens (...)
> La mère abandonnait son enfant,
> Le mari son épouse, le fils son père,
> Sans demander conseil à quiconque,
> Et, par de petites routes, détournées et peu connues,
> Chacun tentait de fuir le danger[44].

Lorsqu'ils s'en sentaient l'audace, les corsaires se lançaient à leurs trousses; en s'aventurant plus avant dans l'arrière-pays, ils pouvaient également prendre dans leurs filets d'autres habitants ignorant complètement qu'un raid était en cours. Les archives sont pleines des récits d'infortune d'hommes et de femmes, capturés seuls ou par groupes de deux ou trois tandis qu'ils surveillaient leurs moutons, taillaient leurs vignes, moissonnaient,

---

p. 151 ; Morgan, qui avance le chiffre de dix ducats par captif, ne précise pas si cette somme vient en sus de la part du butin global réservée à chaque corsaire : voir Morgan, *op. cit.*, p. 622.

43. Dans les œuvres de fiction en patois d'Andrea Camillieri telles que *Il ladro di merendine*, Palerme, 1999, p. 13 et 218.

44. Mattei, *op. cit.*, p. 46v et 47r.

glanaient ou cherchaient des noix[45]. Bien qu'ils courussent le risque considérable de voir leur retraite coupée par la cavalerie arrivée le long de la côte, il n'était pas rare que de petites escouades de quelques dizaines de corsaires pénètrent dix kilomètres, voire quinze, à l'intérieur des terres, empruntant des petites routes ou suivant les ruisseaux qui couraient au fond de la vallée ; ils réussissaient parfois à mettre à sac des villages sans défense situés « à des dizaines de kilomètres » des côtes[46]. Ainsi l'ouvrier agricole Carlo de Mellis, originaire de la ville de Tursi en Basilicate, raconte-t-il dans une courte lettre de 1678 comment lui et de nombreux autres hommes et femmes, alors qu'ils travaillaient sur la ferme des jésuites de Policoro située plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres, furent surpris dans leur sommeil, « une heure avant l'aube, [lorsque] les Turcs entrèrent dans ladite ferme[47] ».

Non contents de s'emparer de tout le butin qu'ils pouvaient, humain ou autre, les corsaires aimaient parfois ravager les villages et la campagne qu'ils traversaient. Détruire d'importants établissements, assiéger et démolir les tours, brûler les provisions de nourriture afin d'en priver l'ennemi : c'étaient les pratiques courantes des envahisseurs, et une activité importante dans les invasions navales de grande envergure, telles qu'en entreprirent Barberousse et Dragut contre les côtes espagnoles et italiennes au milieu du XVIe siècle. Ainsi, en 1541, lorsqu'ils prirent la ville fortifiée de Fondi, dans le Lazio, à huit kilomètres des côtes, non seulement ils tuèrent plus de 100 habitants, mais détruisirent ou endommagèrent la tour du château et plus de 1 000 maisons. Quand ils prirent l'île d'Ischia en 1544, « ils asservirent à peu près tous ceux qui vivaient dans la campagne et brûlèrent les villages les plus importants, en particulier Forìo[48] ».

---

45. C'en fut apparemment trop (ou trop peu) le jour où des assaillants revinrent, en 1623, d'un village de Sardaigne récemment abandonné avec pour toute capture un garçon aveugle : le raïs se moqua d'eux et ordonna que le garçon soit laissé sur la plage : Mascarenhas, *op. cit.*, p. 153.
46. Lenci, *op. cit.*, p. 56 et n. 10.
47. ASN, SCRC, liasse 14, cas n° 643 ; Morgan, *op. cit.*, p. 576.
48. Guglielmotti, *Storia della Marina pontificia*, vol. 4, p. 125, cité dans Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 145.

Ces attaques systématiques se poursuivirent longtemps après que leur utilité militaire eut diminué et même disparu. Dans certains cas on peut deviner les motifs des assaillants, dans d'autres ils paraissent pour le moins ambigus. Les corsaires avaient par exemple l'habitude d'emporter les cloches des églises des villages qu'ils pillaient, parce que le bronze était précieux et que cela faisait partie des prérogatives de toute armée d'invasion, mais peut-être également, comme l'a suggéré William Davies, parce qu'ils « abhorraient le son des cloches, contraire aux commandements de leurs prophètes » et les faisaient taire chaque fois qu'ils le pouvaient[49]. On peut aussi déceler ce qui motivait le comportement des corsaires observés par Francis Knight, qui fut lui-même un galérien durant l'un de ces raids :

> Les intrépides Turcs abordèrent le continent [en Calabre] et ne craignirent pas de mettre le feu aux maisons, de brûler les bateaux de pêcheurs, les bacs, les chevaux et les provisions des voyageurs ; ils parcoururent toutes les côtes, décimant les bœufs et toute forme de bétail, incendiant des champs de blé entiers et commettant maints autres outrages grandement dommageables au pays, au point que même des Turcs en éprouvaient de l'aversion[50].

Knight ne dit pas pourquoi, selon lui, « des Turcs » trouvaient cette façon de procéder inconvenante ; ce fut sans doute plus parce qu'elle signifiait une perte de temps et d'énergie que parce qu'elle les choquait sur le plan humain. À vrai dire, une fois l'alarme donnée et les villageois pris de panique, ces actions pouvaient s'avérer très utiles : en incendiant des bâtiments, en tirant des coups de feu et en détruisant une zone la plus vaste possible, ils contribuaient à la confusion et au chaos ambiants

49. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 141 ; Davies, *op. cit.*, 2e partie : dans la mesure où les cloches pouvaient donner l'alarme, c'était dans tous les cas une bonne chose que de les faire taire.
50. Knight, *op. cit.*, p. 19.

et permettaient de cueillir plus facilement les habitants mal réveillés, se frayant tant bien que mal un chemin dans les flammes et l'obscurité. Les assaillants employaient également parfois cette violence destructrice pour causer des dommages plus symboliques, en particulier aux églises locales et aux lieux saints du christianisme, « par des crachats et des injures lancés aux Images, des lacérations de tableaux et autres exactions de ce genre ». Dans son épopée en *ottava rima*, « Il sacco e rovina di Sperlonga », Curthio Mattei offre une vision poétique des profanations auxquelles les corsaires pouvaient se livrer dans une église de village :

> Pensez aux incroyables, aux horribles dégâts
> Causés par cette engeance maudite.
> Que l'autel du Seigneur Très-Haut et Très-Puissant
> Pût être si injustement profané!
> Et (...) l'outrage, l'atteinte et l'offense faits à Dieu!
> Les crucifix et les images des saints,
> de Dieu, de la Madone et le Saint Sacrement
> Furent raillés, criblés de flèches
> Et l'instant d'après jetés au sol,
> Jetés au sol comme le furent les autels,
> Les images furent transpercées de dagues,
> Le lieu moqué et profané,
> Puis brûlé par ces tyrans.

La profanation des lieux saints fut un trait classique de la lutte millénaire entre chrétiens et musulmans en Méditerranée, un sac rituel érigé en véritable coutume et qui allait bien au-delà du vol des objets du culte précieux. Morgan, parmi d'autres, conclut que les assaillants barbaresques cédaient surtout à ces actes de profanation lorsque les victimes qu'ils visaient réussissaient à s'enfuir, façon d'exprimer leur colère et leur frustration, mais d'autres sources indiquent que ces destructions avaient également lieu après des raids réussis, et manifestaient peut-être, de la part des corsaires, la volonté de proclamer la supériorité

militaire de l'islam[51]. Mattei avance que les corsaires allaient même jusqu'à

> Déterrer les os des tombes
> De ces pauvres, de ces malheureux morts
> Pour les brûler et les emmener hors des murs
> Et faire à Dieu comme à nous la plus grande des injures.
> Oh, le jugement de Dieu!
> Les os de nos morts ne sont donc pas à l'abri sous terre
> Que des dizaines d'années après leur trépas
> Ils puissent encore être la proie de ces tyrans impies!

Ces déchaînements de violence, qui transgressaient brusquement tabous et normes établies, remplissaient sans doute aussi un objectif pratique : ils renforçaient un peu plus la réputation déjà largement répandue des corsaires d'être des agents personnels de Satan, venus tout droit de l'Enfer pour tourmenter les chrétiens et la société chrétienne. (Aujourd'hui encore, dans le sud de l'Italie, certains soutiennent que les préjugés à l'égard des chats noirs viennent de la vieille croyance selon laquelle ils étaient les descendants des chats que les corsaires laissèrent derrière eux, accidentellement ou pour leur servir d'espions, lorsqu'ils reprirent la mer.) Les villageois ressentirent sans doute la dévastation de leur église et de leurs lieux saints comme une attaque directe (et victorieuse) visant ce qui, pour beaucoup, constituait la meilleure défense contre ces prédateurs diaboliques : la religion. Devant la relative impuissance des autorités civiles, beaucoup n'avaient d'autre recours que d'adresser leurs prières à leurs saints protecteurs, et à la Vierge en particulier, souvent évoquée comme un rempart contre les attaques des barbares et l'asservissement par de fidèles catholiques et les pères rédempteurs qui leur servaient la messe[52]. Dans le même temps, ces actes portaient parfois des

51. Morgan, *op. cit.*, p. 608.

52. Un certain nombre d'ex-voto qui ont traversé le temps en apportent la preuve. Il n'est pas jusqu'aux Islandais qui n'aient cherché une protection contre les

messages de revanche très précis. En théorie séparés par toute la largeur de la Méditerranée, les deux parties, musulmane et chrétienne, en connaissaient souvent bien assez l'une sur l'autre et sur les cibles auxquelles elles s'attaquaient pour que nombre de ces raids ne comportent pas, au-delà du simple butin, une dimension plus complexe de trahison et de vengeance exercée sous la forme d'une justice rituelle et grossière. C'est ainsi que le renégat connu sous le nom d'Ochali (que Morgan loua comme « l'un des très rares exemples d'homme à avoir fait un chemin si remarquable dans le monde, après des débuts aussi misérables et noirs ») revint dans son village de Licastelli, en Calabre, avec la double intention de détruire les biens des nobles provinciaux qui l'avaient tourmenté dans sa jeunesse et de récompenser ceux des siens qui feraient le choix de se convertir et de le rejoindre à Alger. D'autres montaient une razzia pour régler leurs comptes avec un commandant chrétien particulièrement haï et qui se trouvait habiter dans la région ou y posséder des biens, peut-être pour se venger, d'ailleurs, des mauvais traitements qu'il avait infligés par le passé à ses ennemis musulmans[53].

Comme en témoigne l'histoire d'Ochali, ces destructions, qu'elles aient eu ou non un caractère religieux, semblent avoir été en grande partie le fait de renégats chrétiens originaires de la région attaquée. Morgan ne vit dans ce type de comportement extrême qu'un « faux zèle » destiné à convaincre leurs compagnons musulmans que leur haine des chrétiens était aussi sincère que celle de n'importe quel Turc : « La plupart des Turcs, observa-t-il, n'en conçurent pas pour autant une meilleure opinion d'eux[54]. » D'autres contemporains, en revanche, virent bien toute la noirceur des agissements de ces retourneurs de veste qui de bon gré « guidaient les Turcs jusqu'à l'endroit où ils avaient vu le jour,

---

corsaires du côté du surnaturel, « jetant des sorts sur les assaillants avec leurs poèmes » : Helgason, *op. cit.*, p. 285.

53. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 145, évoque une vendetta de ce type. Morgan, *op. cit.*, p. 489-501, pour l'histoire d'Ochali, qui prit le nom musulman d'Ali Basha Fartas.

54. Morgan, *op. cit.*, p. 505.

participaient à la capture de leurs propres pères et mères et de toute leur famille, et prenaient leur part du prix auquel ces derniers étaient vendus sur le marché ». La fureur que déchargeaient ces renégats sur les lieux de leur naissance suggère qu'ils étaient bien conduits par la rancune et la vendetta – contre le seigneur local, l'establishment clérical ou laïc, la société des paysans en général, et peut-être même leurs propres familles. En outre, la dynamique singulière de ces raids destructeurs se trouvait souvent dans les relation difficiles d'une communauté avec ces renégats venus régler leurs comptes avec ceux qui avaient eu le tort – réel ou inventé – de les rejeter, de les abandonner, de les persécuter [55].

Même s'ils s'accordaient le temps de piller, de vandaliser et de pourchasser les habitants jusque loin dans les collines alentour, les corsaires n'en tentaient pas moins de plier boutique, de pousser leurs captifs à bord des galères et de regagner la mer à la rame aussi vite que possible – parfois même avant que le jour ne se fût complètement levé. « Ils prenaient les jeunes femmes et les enfants, se souvient un villageois sicilien, faisaient main basse sur les objets de valeur, l'argent, et en un clin d'œil ils étaient de nouveau à bord de leurs galères, fixaient leur cap et disparaissaient [56]. » Après être restés cachés une ou deux journées derrière l'horizon, toutefois, les corsaires retournaient d'ordinaire sur les lieux qu'ils avaient pillés et hissaient un drapeau blanc ou faisaient quelque signe indiquant aux villageois qui leur avaient échappé qu'ils pouvaient sans risque venir à bord négocier la rançon pour leurs proches capturés. Car la nature de l'esclavage méditerranéen était fondamentalement extractive, et même si les esclaves nouvellement capturés partaient à des prix très inférieurs à ceux qu'ils pouvaient atteindre sur les marchés aux esclaves d'Alger et de Tunis, les corsaires trouvaient plus simple de les échanger tout de suite contre de l'argent plutôt que de prendre le risque qu'ils ne meurent ou ne surchargent les galères sur le chemin du retour. Sans doute l'offre de rachat des captifs était-elle parfois faite « avec sincérité

55. Voir Mafrici, *op. cit.*, p. 165-178.
56. Fondo Salvatore Marino, Palerme, Carte sciolte, n° 204.

et en toute correction », mais ce rituel avait surtout pour fonction de donner à ceux qui montaient à bord un aperçu du sort terrifiant qui attendait à coup sûr leurs proches asservis s'ils ne parvenaient pas à fournir la rançon exigée[57]. Le procédé s'avérait particulièrement efficace lorsque les captifs étaient des enfants ou des jeunes gens amenés devant leurs parents sous la garde d'un Maure redoutable, à l'œil lubrique, afin que ne subsiste aucune ambiguité sur ce qui les attendait en esclavage, peut-être même avant d'être arrivés en Barbarie[58]. Tout aussi effrayant pour beaucoup de parents était le sort spirituel de leurs plus jeunes enfants qui, disait-on, devraient abjurer le christianisme et se convertir à l'islam.

En général, les proches avaient vingt-quatre heures – mais parfois seulement jusqu'au coucher du soleil – pour amener la rançon, et même si les corsaires ne demandaient qu'un quart ou un cinquième de la somme qu'aurait coûté le rachat du même esclave en Barbarie, il était quasiment impossible à la majeure partie des paysans et des pêcheurs de réunir une telle somme dans un délai aussi bref – ni d'ailleurs quel que soit le délai, la plupart vivant pratiquement sans argent, de troc et de leurs propres cultures. Ne pouvant emprunter à leurs voisins aussi dépourvus d'espèces qu'eux, le seul secours possible – si l'on peut parler de secours – se trouvait pour beaucoup du côté des petits spéculateurs. Ces étrangers arrivaient souvent sur les lieux juste après le raid, prêts à avancer les 50 ou 60 ducats nécessaires en échange des actes de toute propriété – maison, terrain de ferme, bateau de pêche – que les victimes ou leurs parents étaient en mesure de présenter[59].

---

57. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 146 ; Marott, *op. cit.*, p. 14.
58. Du Chastelet des Boys décrivit ses premiers moments de captivité : « À mon égard, apercevant un grand Maure, le bras retroussé jusqu'au coude, tenant le sabre en main large de quatre doigts, s'approcher, je restai sans parole ; et la laideur de ce charbon animé de deux pilules d'ivoire, hideusement se mouvant, avec la lueur pirouettante d'un court, large et brillant fer, m'effraya bien davantage que ne le fut le premier des humains, à l'aspect de l'épée flamboyante du portier du Paradis terrestre. » (Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 99.)
59. Nilo Calvini, « Opere sanremasche per la redenzione degli schiavi e cenni sull'attavità del Magistrato di Genova e dei Trinitari di Torino », in *Corsari*

Ce qui posait également problème, puisqu'il leur était difficile de produire des titres en seulement quelques heures sans se rendre chez un notaire ou un juge de la ville la plus proche. Une fois l'affaire conclue, les victimes se retrouvaient certes en sécurité chez elles, mais les familles auxquelles elles se voyaient rendues étaient complètement ruinées par cette brève expérience de la servitude ; elles passaient parfois d'un statut de petits propriétaires fonciers à celui d'ouvriers agricoles nécessiteux et dépendants, dans certains cas rattachés aux terres mêmes qu'ils possédaient auparavant. L'impact négatif de ces raids corsaires a donc durablement bouleversé le tissu social des villages dépouillés. Non seulement ils enlevaient de façon définitive un grand nombre d'hommes et de femmes, mais ils modifiaient en outre les rapports de propriété à l'intérieur d'une communauté et causaient des dommages profonds dans cette paysannerie autosuffisante si importante pour la bonne santé des économies côtières[60].

Le temps passé à terre par les corsaires n'était pas consacré qu'au pillage. Puisque les raïs n'emportaient en général que quelques jours d'eau potable afin de préserver la légèreté et la rapidité des galères, il fallait aussi refaire le plein des tonneaux, sans quoi, ce qui a pu se produire à l'occasion, les rameurs esclaves et leurs maîtres risquaient de mourir de soif[61]. Certains de leurs coins favoris ont intégré la toponymie du sud de l'Italie : Acqua dei Corsari par exemple, un peu à l'est de Palerme, ou Fosso dei Saraceni, à l'extérieur d'Ortena, dans les Abruzzes[62]. Enfin, une

---

"Turchi" e barbareschi : Prigioneri schiavi riscatti, Ceriale, 1992 ; pour les documents rapportant la vente d'une maison pour la libération de Domenico Francesco Moro, de Civitanuova dans les Marches, voir ASVat, Gonfalone, liasse 733, f. 297, fichier 43, 11 décembre 1722.

60. C'était également vrai pour les pêcheurs, qui pour beaucoup devaient gager leur pêche à l'avance afin de pouvoir conserver leurs outils de travail : ASVat, Gonfanlone, liasse 1 139, p. 159-161. Mafrici note également que, dans un contexte de diminution de la population globale de la plupart des villages côtiers du royaume de Naples après 1550, le nombre de gens répertoriés comme « mendiants » était en augmentation : Mafrici, *op. cit.*, p. 96.

61. Une situation rapportée en détail par Dan, *op. cit.*, p. 409-410.

62. Pacaccio, *op. cit.*, p. 62.

fois les négociations et l'approvisionnement terminés, les corsaires repartaient avec tous les esclaves qui n'avaient pu apporter la rançon demandée – soit probablement la grande majorité. Profitant de leur mobilité en mer, les raïs pouvaient changer de terrain de chasse – l'Italie, les îles, la Grèce – en l'espace de quelques jours ou semaines. Contrairement à ceux qui avaient fait la capture d'un vaisseau chrétien de belle taille, les corsaires qui se concentraient sur les établissements côtiers ne rentraient généralement pas au port après un raid fructueux, mais restaient en mer, parfois des semaines durant, dangereusement surchargés par leur cargaison humaine[63].

Au cours du XVIIe siècle les raids esclavagistes menés par les musulmans se firent moins fréquents, en tout cas moins massifs, même s'ils faisaient toujours partie des réalités de la vie dans le sud de l'Italie au début du XIXe. Les corsaires qui se risquaient encore à ces raids se trouvaient face à une résistance chrétienne de plus en plus importante et coordonnant de mieux en mieux ses forces navales et terrestres; les pirates trop audacieux qui entreprenaient des mouillages de grande ampleur s'exposaient de leur côté à être piégés entre le rivage et le large, bloqués dans un port d'ancrage peu sûr, par une vive contre-attaque chrétienne – c'est ce qui est arrivé à Mohammed Ali, dont les galères furent cernées et finalement détruites dans le port de Valone (aujourd'hui Vlorë, en Albanie) par les Vénitiens en 1638[64].

L'abandon progressif de ces raids esclavagistes rendit les sorties occasionnelles d'autant plus spectaculaires. C'est ainsi que Rome tout entière fut ébranlée, au printemps 1727, par la nouvelle qu'une fuste tunisienne guidée par un renégat napolitain « connaissant parfaitement les lieux » avait attaqué le village voisin de San Felice Circeo, dans le Latium, et emporté 29 captifs, dont 21 étaient des femmes ou des petites filles. Quatorze années plus tard, le *bey* de Tunis frappa l'île de Tabarca, sous le contrôle nominal de Gênes, asservissant ses 700 résidents et déclenchant par là même une crise internationale. En 1798,

63. Morgan, *op. cit.*, p. 625.
64. C'est ce que rapporte Knight, *op. cit.*, p. 21-26.

les Tunisiens clôturèrent le siècle par un raid sur la petite île de San Pietro, au large du sud de la Sardaigne, et firent disparaître plus de 900 personnes. Profitant des troubles provoqués par les guerres napoléoniennes, ils continuèrent d'effectuer des raids sur l'Italie continentale et les grandes îles presque chaque année : ainsi, l'année de paix 1815, ils prirent pas moins de 150 esclaves sur l'île sarde de Sant'Antioco[65].

Cela dit, les navires marchands restaient la cible favorite de la plupart des corsaires en opération après 1700. À lui seul, le volume du trafic en Méditerranée exerçait sur les pirates un attrait irrésistible et, comme le fit remarquer Braudel, la prospérité que connut la piraterie entre Gibraltar et le Levant peut être considérée comme un indice de la vitalité économique de la région autant que du désordre politique qui y régnait[66]. Les navires marchands étaient dans l'ensemble des proies bien plus faciles que les cibles terrestres, notamment parce qu'il était trop difficile de coordonner un trafic commercial aussi important. Les capitaines des vaisseaux, trouvant malaisé ou peu pratique de rester groupés en convoi, rechignaient souvent à veiller les uns sur les autres ; du coup, les corsaires tombaient constamment sur des vaisseaux isolés en haute mer et mal protégés. Grâce à leurs galères équipées de rames, les corsaires pouvaient se précipiter sur des navires encalminés dans les eaux imprévisibles de la Méditerranée ; grâce à leurs rapides fustes gréées de voiles latines ils pouvaient espérer rattraper tous les navires marchands, sauf peut-être les plus petits et légers. Comme nous l'avons vu, les équipages chrétiens préféraient souvent abandonner le navire plutôt que de risquer la capture et l'asservissement, mais ceux qui étaient prêts à se battre pouvaient causer de sérieux problèmes à leurs agresseurs, et plus d'une galère corsaire rentra au port bredouille et sévèrement malmenée par ses « victimes »[67].

65. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 173, 180-192. Pour un compte rendu exhaustif du raid sur San Felice Circeo, son impact sur Rome et les tentatives de rachat des victimes, voir ASVat, Gonfalone, liasse 16, p. 218-628.
66. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 208-209.
67. Hees, « Journal d'un voyage à Alger », p. 123-124 ; Baker, *op. cit.*, p. 142.

En conséquence de quoi les raïs faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour prendre les bateaux par ruse et venir assez près pour attaquer et monter à l'abordage avant que les victimes visées n'aient le temps ni de prendre la fuite ni de mettre en place une réelle défense. En général, le raïs avait à son bord les drapeaux et les étendards de toutes les puissances maritimes imaginables, prêt à hisser celui qui lui permettrait de s'approcher suffisamment de sa proie sans éveiller de soupçons et de la prendre par surprise. Pour renforcer l'illusion, ils habillaient parfois quelques-uns de leurs propres renégats de vêtements européens, « *alla Cristianesca* », et leur faisaient crier des messages ambigus ou des questions qui leur donnaient la possibilité d'avancer à une distance permettant l'abordage[68]. Au XVIII[e] siècle, alors que chaque régence et le Maroc avaient signé des traités de non-ingérence avec une partie au moins des puissances européennes, les corsaires devinrent également experts dans l'art subtil de se déguiser en d'autres corsaires et prétendaient venir de l'une des villes avec lesquelles leurs victimes visées étaient censées être en paix[69].

D'après leurs victimes, les raïs étaient prêts à attaquer à peu près tous les vaisseaux chrétiens qu'ils rencontraient, pour peu qu'ils parussent assez faibles pour être capturés. En fait, ils étaient censés n'attaquer que les ennemis déclarés de leurs régences respectives, qui à leur tour étaient supposées agir sous la protection et dans l'intérêt de leur suzerain ottoman. Ainsi toute l'activité corsaire était-elle théoriquement dirigée contre les flottes des nations en guerre avec les Turcs, soit en pratique les Espagnols et les autres possessions de la dynastie des Habsbourg qui, aux débuts de l'époque moderne, furent en conflit armé presque incessant avec les Turcs. Bien que le champ de bataille entre ces deux empires s'étendît des Açores à l'Inde et de Vienne à Oman, le

68. Morgan, *op. cit.*, p. 282 ; Foss, *op. cit.*, p. 9 ; George Elliot, *A true narrative of the life of Mr. George Elliot, who was taken and sold for a slave ; with his travels, captivity, and miraculous escape from Salle, in the Kingdom of Fez*, Londres, 1770 (?), p. 6.

69. Voir, par exemple, Phelps, *op. cit.*, p. 2-3 ; ASV, POLP, liasse 102, cas n° 9, 30 mai 1765, lettre de Tunis.

centre de la lutte durant le XVIe siècle et une bonne partie du XVIIe était constitué par la côte méditerranéenne de l'Espagne, l'Italie – Naples et Milan étaient aux mains des Habsbourg – et les grandes îles : Sicile, Sardaigne et Baléares. Pour les raïs, tous les bateaux originaires de ces États étaient des proies légitimes – c'est ce qu'ils appelaient « une juste prise » –, comme tout vaisseau appartenant aux Flandres espagnoles ou (entre 1581 et 1640, lorsque leur Couronne s'unit à l'Espagne) battant pavillon portugais[70]. Les galères guerrières des chevaliers de Malte, occupés de leur côté à poursuivre le *jihad* contre l'islam dans toute la Méditerranée, constituaient un autre ennemi constant, mais seuls les corsaires les plus offensifs se mesuraient à elles. Les flottes marchandes des moindres puissances méditerranéennes formaient également des cibles acceptables lorsqu'elles étaient en guerre avec les Ottomans ou simplement alliées aux Habsbourg : en Italie il s'agissait de Venise, Gênes, Florence et des États de l'Église. Même la France, qui dans l'ensemble entretenait des traités d'amitié avec les régences et en particulier Alger, voyait à l'occasions ses navires attaqués[71].

La situation était cependant souvent plus confuse que cela. Des vaisseaux de l'un de ces petits États pouvaient être capturés par les corsaires alors que celui-ci n'était pas en guerre avec les Turcs. Selon les lois de la mer – du moins telles que les interprétaient les raïs –, un navire marchand ayant fait feu sur une galère corsaire, même s'il était originaire d'une nation neutre, donnait au raïs le droit de riposter, et même de le prendre par force. Certains corsaires étendaient ce principe d'hostilité implicite au navire marchand refusant une simple « inspection » et tentant de prendre la fuite. Jamais à court d'idées, les raïs devinrent experts dans l'art de pousser les bateaux neutres à faire feu sur eux, allant jusqu'à se déguiser en corsaires de l'une des régences en guerre avec la puissance neutre en question. Une fois que les corsaires

70. Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC.XIX*, *op. cit.*, p. 321 et note 1.
71. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 171-179.

avaient réussi à monter à bord d'un vaisseau chrétien, l'avantage était aux assaillants. S'ils tombaient sur un navire appartenant à une puissance neutre – France, Hollande et Angleterre incluses – et transportant des marchandises ou des passagers espagnols, italiens ou de toute autre nation ennemie, ils pouvaient le confisquer et le ramener en Barbarie[72]. Dans la mesure où les biens à bord étaient souvent mal ou pas du tout étiquetés, un capitaine corsaire ambitieux pouvait toujours dégoter assez de marchandise douteuse pour justifier la prise de n'importe quel navire abordé au profit d'Alger ou de Tunis. Si cela (et tout le reste) échouait, il leur était toujours possible de monter à bord avec des intentions apparemment pacifiques, puis de faire accuser un passager par un de leurs renégats d'appartenir à une nation ennemie – à l'Espagne, par exemple, comme ce fut le cas du clerc français Jean-Baptiste Gramaye, bien qu'il protestât

> que je ne connaissais pas un traître mot de cette langue, [à quoi] ils me fouettèrent le visage à coups de corde et jurèrent qu'ils me la feraient bien apprendre. Puis, m'entendant parler français et apparemment disposés à croire que je n'avais rien à voir avec l'Espagne, ils insistèrent pour que je fusse juif[73].

Une fois les bateaux capturés et amenés en Barbarie, il était souvent difficile pour les États dont ils ressortissaient d'éviter que les marchandises ne se volatilisent et que les équipages échappent à l'esclavage. La protection de ces hommes et de ces marchandises aurait dû être l'une des tâches principales du consul résident de chaque État, mais les diverses puissances européennes – à l'exception notable des Français à Alger – attendirent le XVIIe siècle pour ouvrir des consulats dans les principales régences. Au contraire, la

72. Des citoyens d'États en paix avec les Ottomans mais voyageant comme marchands (et non comme passagers) sur un navire espagnol pouvaient également être asservis, comme le constata Thédenat à ses dépens en 1785 : « Les Aventures de Thédenat », *op. cit.*, p. 159.
73. Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC.XIX*, *op. cit.*, p. 320-321.

plupart des États continuèrent à se raccrocher à l'illusion que déposer une plainte devant le sultan de Constantinople permettrait la reddition des navires saisis et la relaxe de leurs équipages. Si bien que, sans personne pour surveiller lorsque des esclaves fraîchement capturés étaient déchargés, des marins ou des passagers originaires d'États soi-disant amis pouvaient sans difficulté être vendus par les marchands d'esclaves en même temps que les autres. Même après que les Français eurent établi leur consul à Alger, la crainte persista que les corsaires ne fissent voile « vers Tripoli ou un autre lieu qui ne soit pas associé aux Français » et n'y vendissent leurs captifs[74].

Le journal de Thomas Baker donne une idée de la place qu'occupaient les esclaves dans l'économie du butin que les corsaires musulmans tiraient des navires. Le plus frappant, dans ces listes des prises ramenées à Tripoli entre 1679 et 1685 est, nous l'avons déjà noté, le nombre très important de vaisseaux capturés sans le moindre esclave : sur les 71 bateaux pris lors de ces six années, seuls 30, soit environ les trois cinquièmes, le furent avec des captifs ; pour les autres, les équipages et les passagers avaient tous pris la fuite dans de petites embarcations lorsqu'il n'avait plus fait le moindre doute qu'ils ne pourraient pas distancer les corsaires. L'abandon du navire semble avoir été une réaction assez courante aux attaques pirates en Méditerranée, un acte en tout cas que Baker semble avoir considéré comme la seule chose raisonnable à faire. Notant que bien des prises étaient ramenées sans hommes parce que « tous les chrétiens avaient eu le bon sens de s'échapper », Baker semble convenir avec les équipages que rester combattre et risquer sa vie ou une existence de servitude simplement pour protéger les intérêts de propriétaires restés à l'abri chez eux à Londres, Amsterdam ou Marseille, n'avait pas grand sens.

74. *Ibid.*, p. 321. Jusque fort avant dans le XVIIe siècle, Salé et les ports corsaires marocains ne furent soumis ni au contrôle ottoman ni aux observateurs étrangers quels qu'ils fussent. Ils se prêtaient donc bien au déchargement de ces esclaves clandestins, mais les Marocains eux-mêmes étaient assez souvent en guerre avec les Algérois : Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 263.

Les prises ramenées à Tripoli avec des captifs comptaient en moyenne, d'après le journal de Baker, une trentaine d'esclaves vendables par bateau, soit un total de 900 hommes et femmes en six ans. Baker consigna également des estimations de la valeur des bateaux capturés et de leurs cargaisons ainsi que la moyenne approximative du prix de vente que pouvaient atteindre les captifs sur le marché aux esclaves local – 200 à 300 dollars d'une année sur l'autre, « les chrétiens pris l'un dans l'autre », pour reprendre sa formule. À partir de là, on peut avancer une projection de la place tenue par la capture d'esclaves au sein de la piraterie. Déjà dans ce mince échantillon, un élément intéressant ressort : les capitaines et leurs équipages furent bien moins enclins à abandonner leurs navires lorsque la cargaison en était précieuse. Ainsi, les 30 bateaux pris avec leurs équipages avaient selon Baker une valeur globale d'environ 690 000 dollars, soit environ 23 000 dollars par bateau ; la valeur des 41 bateaux restant, dont les équipages avaient pris la fuite, n'aurait été que de 350 000 dollars, soit à peine 8 500 dollars par bateau[75]. Les captifs ne représentaient donc qu'une part assez faible du profit global que les corsaires pouvaient espérer dégager d'une prise et de son chargement – entre un cinquième et un quart, ou environ 6 500 dollars par prise. Cela dit, ce chiffre est considérablement faussé par cinq prises très lucratives effectuées durant le mandat de Baker – le genre de navires marchands, rempli d'argent liquide ou de lingots, de « balles de soie (…) de fine laine espagnole (…) de cochenille et d'autres précieux produits » dont rêvait tout corsaire[76]. Si l'on enlève de la liste ces quelques riches butins, les 25 bateaux restant – diversement chargés de « maïs (…) huile et vin (…) bois d'œuvre (…) haricots (…) cuir de Cordoue (…) coton (…) potasse (…) miroirs vénitiens (…) meules (…) coques de glands (…) riz, etc. » – ne valaient ensemble pas plus de 160 000 dollars, soit 6 400 dollars par bateau. Si l'on se concentre sur

75. Voir dans Baker, *op. cit.*, l'introduction de Pennell, en particulier les pages 45 à 50 et les tableaux.
76. Baker, *op. cit.*, p. 119-120, 123.

ces prises plus modestes, mais aussi plus représentatives, la valeur potentielle des esclaves s'en trouve relevée, et avec elle le profit dégagé par les corsaires : les 665 captifs pris sur ces bateaux valaient, dans l'estimation de Baker, environ 150 000 dollars, soit presque autant que les prises elles-mêmes [77].

Un bateau isolé rapportait rarement autant d'esclaves qu'un raid terrestre, mais la valeur des hommes capturés était potentiellement beaucoup plus grande que celle des paysans et des pêcheurs. La vingtaine de marins généralement pris sur des navires hollandais, anglais ou français de taille moyenne étaient assez robustes pour, dans le pire des cas, tenir plusieurs années sur les galères barbaresques. En outre, le rachat des marins était pour certaines nations une question de principe, ce que les raïs ne devaient pas ignorer non plus que les marchands d'esclaves barbaresques [78]. Encore plus précieux étaient les charpentiers, maîtres de voile, maîtres d'équipage et autres marins expérimentés ; n'importe quel navire marchand avait en général à son bord deux ou trois de ces hommes. Ils pouvaient être envoyés directement aux chantiers navals d'Alger ou de Porto Farina, où ils étaient si prisés qu'ils avaient peu de chance de jamais en sortir ; au lieu de cela, comme Giovanni Salvago le rapporta à Venise en 1624, il étaient « contraints et forcés de travailler à mettre les *bertoni* des corsaires en état de naviguer et à construire des *galeotte* et des *bergantini* ; on les achète à grand prix, mille thalers ou scudi par tête, et certains maîtres ne laisseraient partir les leurs à aucun prix [79] ».

---

77. Il ressort également des listes de Baker que les bateaux n'avaient que peu de valeur par eux-mêmes : la valeur d'un « trois-mâts vide » n'était que de 600 dollars, l'équivalent de trois esclaves : Baker, *op. cit.*, p. 156, voir aussi p. 189.
78. Surtout les Espagnols. À partir des années 1790, les marins les plus promptement rachetés étaient ceux des États-Unis : Baepler, *op. cit.*, p. 8-9.
79. Salvago, *op. cit.*, p. 91. Voir aussi ASV, Senato Mar (ci-après ASV, SM), fichier 286, 20 septembre 1633 ; ASV, CRD, fichier 19, 20 décembre 1628, pour la requête au Collège du charpentier de chantier naval Annibal Ricciadei : « Le destin a voulu que je sois acheté par le fils d'Usuman Dey, roi de Tunisie, à qui je fus présenté comme rompu dans l'art de la charpente navale (qu'ils tiennent en haute estime), et mon lot fut d'être forcé par ce tyran barbare de construire divers bateaux et galères, à sa satisfaction ; j'y gagnai d'être désigné charpentier

Les officiers d'un navire avaient également une grande valeur, parce que les propriétaires du bateau étaient susceptibles de payer pour eux une rançon plus élevée, mais également parce que, de façon plus immédiate, ils pouvaient être amenés, sous la menace de la torture, à révéler dans quelle partie du bateau se trouvaient cachés les éventuels objets de valeur et, ce qui était sans doute plus important, à divulguer ce qu'ils savaient de la richesse ou du statut des passagers. Chastelet des Boys rapporte que le capitaine du navire à bord duquel il se trouvait, Jacques Denyan d'Olone, ne se laissa pas facilement intimider par les corsaires et refusa d'avouer quoi que ce fût, même après qu'ils l'eurent « allongé au sol sur le ventre pour cruellement lui battre les talons ». Mais la résistance de Denyan ne servit pas à grand-chose : les corsaires eurent vite fait de se tourner vers d'autres membres de l'équipage. Ils s'aperçurent rapidement que le maître d'équipage était de ceux qui « tremblent aux premières questions qui leur sont posées, et sans attendre qu'ils le pressent davantage », il leur livra une « confession pusillanime », leur révélant non seulement où les passagers et l'équipage avaient caché leur argent, mais lâchant également qu'avant le voyage il avait vu l'un des passagers, encore à terre, « vêtu d'étoffe argentée et de brocart écarlate ». Les corsaires s'intéressèrent alors de très près à ce malheureux captif[80].

Ce sont les passagers qui faisaient réellement la différence entre la rafle d'esclaves à terre et en mer. Tandis que la grande majorité de ceux qui étaient cueillis lors de raids sur les côtes étaient de simples pêcheurs et marins valant plus par leur force de travail que pour la rançon qu'on pourrait en tirer, les passagers pouvaient s'avérer extraordinairement lucratifs pour les raïs qui avaient la chance de capturer des personnes de rang élevé, dotées d'une fortune personnelle et de relations dans leur ville d'origine. Ainsi, bien que les corsaires se fussent proclamés les ennemis absolus de

---

en chef, mais ce qu'il estimait être un honneur fit de moi son esclave perpétuel, sans plus le moindre espoir de libération (contre quelque quantité d'or que ce soit). »

80. Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 258-259.

tous les chrétiens, ils n'en faisaient pas moins preuve d'un grand discernement dès qu'il s'agissait de saisir les nuances de statut et de hiérarchie qui jouaient un rôle si important dans la société européenne baroque à laquelle ils s'attaquaient. Les marchands chrétiens étaient précieux pour leurs liens familiaux, mais aussi pour leurs relations professionnelles, la rançon pouvant venir de l'un ou l'autre côté. Les juifs européens étaient d'un rapport encore meilleur : puisqu'ils pouvaient être amenés à en appeler à la fois à leurs familles et à la communauté juive, ils étaient généralement la promesse d'une rançon élevée. Les nobles de tout rang étaient recherchés, mais plus encore les évêques et autres membres importants du clergé : il était entendu que la papauté se montrait souvent assez généreuse lorsqu'il fallait arracher ses dignitaires à l'humiliation de l'esclavage.

Bien conscients de l'intérêt que portaient les corsaires à leur situation et à leur richesse, la plupart des passagers faisaient de leur mieux pour dissimuler l'un et l'autre lorsqu'ils voyaient que leur bateau était sur le point d'être abordé. Il semble en effet que les voyageurs, prudents, aient pris grand soin de ne pas confier sur eux quoi que ce fût au capitaine ni à leurs compagnons de voyage afin d'éviter que quelqu'un, le cas échéant, soit pour s'attirer des faveurs soit pour éviter d'être battu, ne les découvrît à leurs ravisseurs comme des personnes riches et tenant une place importante dans la société chrétienne. Les traversées en Méditerranée ne devaient donc pas favoriser les rencontres : personne ne voulait révéler grand-chose à propos de soi ni prendre le risque de faire montre d'une pompe et d'une abondance excessive qui se retourneraient contre eux une fois les corsaires à bord[81].

Les tentatives de déguisement des passagers constituent l'un des tropes du récit d'esclavage barbaresque, ce qui n'était pas sans donner des allures d'opéra comique au désespoir de ces heures précédant l'asservissement. Sachant que s'ils décelaient à bord des signes de richesse les corsaires n'auraient de cesse d'en retrouver les propriétaires, les passagers

81. *Ibid.*

> jetaient pêle-mêle à la mer le plus gros de leur argent, leurs tenues voyantes, épées garnies d'or, ceintures brodées, leurs bottes, lettres et toute autre indication de richesse et de rang, soit (...) qu'ils appréhendassent d'être vu par l'ennemi en possession de ces biens, soit qu'ils voulussent se camoufler pour éviter la demande d'une énorme rançon [82].

Lorsque les corsaires approchaient, les évêques s'habillaient en simples prêtres, les nobles et les riches marchands prenaient les défroques des marins ou tentaient de se travestir en pauvres soldats de fortune; chacun tenait prêt un nom qui en dise aussi peu que possible sur ses origines [83]. Les hommes et les femmes qui étaient accoutumés au pouvoir et à l'aisance tentaient désespérément de passer pour des travailleurs aussi humbles et illettrés que possible – tâche difficile, encore compliquée par les efforts maladroits qu'ils déployaient pour cacher sur eux quelques pièces ou bijoux.

Ces stratagèmes pitoyables, quoique mis en place par des membres de l'élite la mieux éduquée et la plus sophistiquée d'Europe, n'étaient pas très différents de ceux auxquels recoururent un peu partout les esclaves fraîchement capturés, en tentant par tous les moyens de ne pas attirer sur eux l'attention ni la cupidité de leurs ravisseurs et de se fondre dans la masse de leurs coréligionnaires. Les corsaires, cependant, avaient l'habitude de cette résistance passive et mimétique, et l'une des premières choses qu'ils faisaient était de casser toute tentative d'insoumission de

---

82. *Ibid.*, p. 97-98. Voyant son bateau inexorablement poursuivi par des corsaires, Jean Bonnet décida de jeter son coffre par-dessus bord la veille de la capture du bateau, « afin qu'ils ne sachent pas si aisément qui j'étais, par les beaux vêtements à la mode dont il était plein », Antoine Galland, *Histoire de l'esclavage d'un marchand de la ville de Cassis, à Tunis*, Catherine Guénot et Nadia Vasquez (éd.), Paris, 1993, p. 27.
83. Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 260; Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 5-6. Ceci dit, Bonnet écrit que tous, à bord, voulurent changer de chemise avant la bataille finale, afin « de pouvoir au moins tomber avec une chemise blanche », Galland, *op. cit.*, p. 26; sur l'adoption de faux noms et les conséquences possibles une fois en esclavage, voir d'Aranda, *op. cit.*, p. 21-24.

ce type. La coutume barbaresque voulait que, pour tout bateau dont la capture avait donné lieu à une forme quelconque de résistance, le premier corsaire à mettre le pied à bord pouvait choisir n'importe lequel des passagers et en faire son esclave. Du coup les soldats, échauffés par la bataille et l'appât du gain, avaient tendance à se précipiter comme des fous à bord de chaque nouveau bateau capturé, s'emparant des objets de valeur et des hommes avec une violence éperdue :

> Ils poussaient des cris, parcouraient tout le navire, cherchant ici et là, sur la passerelle, sur le gaillard et au fond de la cale : ils ouvraient les malles à coups de hache (...) se gavant de butin, fracassant les réserves, rompant les sceaux [posés sur les marchandises] et dressant un inventaire tout à la fois[84].

Pendant la première demi-heure environ, tout passager ou membre d'équipage qui faisait preuve de lenteur ou se mettait en travers des corsaires risquait d'être battu jusqu'au sang ou même taillé en pièces, ce qui acheva de convaincre Louis Marott qu'il valait mieux grimper au mât et se cacher dans la mâture « jusqu'à ce que leur furie prenne fin[85] ». Cette agitation initiale et la peur qu'elle engendrait n'étaient que les premiers d'une série de tourments qui, délibérément ou non, tendaient à casser la personnalité des nouveaux captifs et leur volonté de résister. On a l'impression que beaucoup de passagers n'étaient pas assez forts psychologiquement pour faire face à l'inattendu, mais peut-être tout simplement avaient-ils trop entendu de la bouche de « quelques connus aventuriers de mer (...) et autres expérimentés matelots » le récit du destin qui les attendait. Chastelet des Boys décrit l'état d'esprit des passagers du bateau dans lequel il se trouvait, avant même que les ravisseurs ne l'aient abordé :

---

84. Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 98 et 257 ; voir aussi Dan, *op. cit.*, p. 301-302.
85. « Ce stratagème me réussit au point que je fus en quelque sorte le seul à ne pas devoir subir la cruauté de leur traitement », Marott, *op. cit.*, p. 8-10.

> Incapable de donner ou recevoir conseil, notre imagination se laissa[i]t stupéfier de peur, jusqu'à se persuader que cette nation brutalement martiale sacrifierait dans l'abordage un chacun de nous au fil du cimeterre[86].

Pour renforcer cette passivité et ce fatalisme, les corsaires se mettaient à tourmenter et humilier sans frein leurs nouveaux esclaves de façon à saper leur confiance en eux. Prétextant vouloir s'assurer que personne ne dissimulait d'argent liquide ou de bijoux dans ses vêtements ou soutenant que certains parmi les passagers étaient des juifs (circoncis) déguisés, les corsaires forçaient parfois les esclaves mâles à se mettre nus en les bourrant de coups de poing et en les flagellant avec une corde à nœuds. Le procédé fut souvent pratiqué sur des captifs africains par les Européens, qui prenaient prétexte de l'hygiène pour accomplir la même opération de démoralisation. Ces seuls mauvais traitements pouvaient rapidement mettre « en piteux état » des captifs blancs d'une certaine stature, comme Jean-Baptiste Gramaye – archidiacre, chanoine, professeur et protonotaire apostolique –, accoutumés à un certain respect au sein de la société chrétienne, et qui ensuite n'offraient plus la moindre résistance psychologique à leurs ravisseurs[87].

D'autres, pourtant, connaissaient parfois un sort bien moins enviable. Les corsaires choisissaient l'un des passagers, peut-être soupçonné de savoir quelque chose au sujet de ses compagnons de voyage, et le torturaient systématiquement devant les autres pour le forcer à révéler sa véritable identité et, chaque fois que c'était possible, celle des autres passagers. La méthode la plus courante consistait à donner cent coups de bâton ou davantage – selon Morgan, « en de tels cas (…) le *bastinado* se met à remuer sur les postérieurs de ceux que l'on suspecte » – mais les

86. Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 98.
87. Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC.XIX*, *op. cit.*, p. 321 ; après une expérience similaire, Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 14, parla d'une « terreur panique dont je fus pris » ; Thomas Phelps, *op. cit.*, p. 4 ; Gomez, *Exchanging our Country Marks*, p. 159.

victimes recevaient également des coups sur le ventre, la plante des pied, ou dans le bas du dos, « presque assez fort pour briser les reins ». Gramaye fut particulièrement horrifié, lorsqu'un marchand portugais fut désigné pour jouer le rôle d'indicateur involontaire, non seulement d'avoir à regarder un passager roué de coups pratiquement jusqu'à en perdre conscience, mais également de le voir tout prêt à jurer par écrit que Gramaye était un évêque déguisé et que l'un de ses serviteurs était un Chevalier de Malte[88].

Enfin, lorsqu'il n'y avait plus rien à tirer des nouveaux esclaves, les corsaires les laissaient tranquilles. Lorsque le raïs voulait poursuivre ses actions de piraterie, il pouvait décider de mettre aux rames sans tarder un certain nombre de ses nouveaux prisonniers. Des malheureux, qui avaient été habitués à une vie facile, se voyaient en l'espace de quelques heures à peine forcés à des travaux atrocement pénibles et réduits à la portion congrue : Jan Struys écrivit comment, dans les minutes qui suivirent sa capture, « ils [l]e placèrent dans une galère, [l]ui défirent ses vêtements, [l]ui rasèrent le crâne et [l]e placèrent à une rame, qu'il fallait être six pour tirer[89] ». Plus souvent, cependant, les captifs étaient parqués dans la cale – Gramaye qualifia celle dans laquelle il fut détenu de *cubiculo obscuro* –; ils étaient « enchaînés les uns aux autres et jetés comme des harengs au fond du bateau, en attendant d'être revendus sur le marché », jusqu'à ce qu'il leur soit impossible de s'asseoir ou de s'allonger tous en même temps. Par mesure de sécurité, les captifs étaient gardés en cale jusqu'à la fin de la traversée, et Foss parle des nouveaux esclaves qui devaient « ramper sur [leurs] mains et [leurs] genoux » jusqu'à une cellule où il était impossible de dormir « tant l'endroit était infesté de vermine – poux, punaises et puces ». Elliot se rappelle « être resté dans cette condition misérable pendant une quarantaine de

88. Richard Haselton, *Strange and Wonderful Things*, Londres, 1595, p. 5 ; Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC.XIX*, *op. cit.*, p. 321 ; Morgan, *op. cit.*, p. 622.
89. Struys, *The Voyage and Travels*, vol. 2, p. 80.

jours, accablé par maints désagréments dont, encore frais à ma mémoire, la puanteur et la méchanceté du lieu[90] ».

Qu'ils fussent mis aux rames ou bouclés en cale, bien des captifs ne survivaient pas au voyage de retour des corsaires : peut-être succombaient-ils au choc de leur capture et au soudain revirement de leur fortune, ou bien aux passages à tabac, au manque d'eau, de nourriture et à l'insalubrité qui étaient brusquement devenus leur lot. Personne ne sait combien connurent cette fin ni quelle part de l'ensemble ils représentaient, puisque leurs corps étaient « jetés à la mer sans la moindre considération[91] ». On peut supposer que les chances de survie d'un captif étaient directement liées au temps qu'il fallait pour rentrer au port, temps qui pouvait varier considérablement. Certains rapportèrent avoir été emmenés directement à Alger ou Tunis en de brefs voyages dont la durée n'excédait pas une à deux semaines; d'autres, qui eurent la malchance d'être capturés au début de la tournée des corsaires ou qui, à l'instar de William Okeley ou Nicholas Roberts, furent faits prisonniers dans l'Atlantique, devaient s'attendre à un voyage atroce de plusieurs mois, parfois ponctué d'arrêts en chemin pour vendre des esclaves ou en acquérir de nouveaux[92].

---

90. Elliot, *op. cit.*, p. 7; Gramaye, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC.XIX, op. cit.*, p. 321-323, 325-327; Gramaye, *Purchas and his Pilgrimes, op. cit.*, vol. 9, p. 279; Foss, *op. cit.*, p. 15; Marott, *op. cit.*, p. 10; d'Aranda, *op. cit.*, p. 7. Cela dit, certains prisonniers, en particulier les femmes et ceux qui n'avaient pas tenté de dissimuler leur richesse ou leur position sociale, pouvaient être bien mieux traités lors du voyage de retour; cf. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 52; Thédenat, *op. cit.*, p. 158.

91. Bono, *I Corsari barbareschi, op. cit.*, p. 146; Elliot, *op. cit.*, p. 8.

92. Okeley, dont le bateau fut pris dans la Manche, mit « cinq à six mois » pour parvenir à Alger; d'Aranda, à l'inverse, y parvint en à peine deux semaines, et Thédenat en quatre jours : Okeley, *op. cit.*, p. 5; d'Aranda, *op. cit.*, p. 6-7; Thédenat, *op. cit.*, p. 158; Phelps, *op. cit.*, p. 4-7; voir aussi *Purchas and his Pilgrimes, op. cit.*, vol. 9, « Nicholas Roberts and the Pirates », p. 311-322. Peut-être parce qu'il fut capturé en même temps que des voyageurs portugais extrêmement riches (dont l'un s'avéra transporter des diamants pour une valeur de 12000 crusados), Mascarenhas raconte que « le traitement que [leur] réservèrent les Turcs (...) fut très bon, et bien éloigné de ce à quoi l'on s'attend de la part de pirates barbaresques » : Mascarenhas, *op. cit.*, p. 52; voir aussi

À cet égard, les trafiquants d'esclaves corsaires ressemblaient à leurs homologues européens, dont on disait qu'ils passaient des semaines à voyager le long de la côte africaine, « de barracon en barracon, jusqu'à avoir atteint la quantité qu'ils s'étaient fixée ». Un esclave de Gaeta raconte :

> Nous fûmes réduits en esclavage un lundi soir et mîmes un temps considérable à parvenir jusqu'à Alger, souffrant beaucoup, de la faim en particulier, et d'autres choses encore ; nous passâmes quarante jours dans une ville dénommée Bugia par le plus mauvais temps, et Dieu seul sait comment nous réussîmes à nous garder de la mort[93].

Les raïs ramenaient leur butin – bateaux, biens et cargaison humaine – chez eux à grand renfort de tapage et avec tout le faste possible : « Avec toutes leurs bannières, leurs cloches, leurs petites trompettes, leurs salves d'artillerie, écrit Mascarenhas, ils célébraient une fête qui, pour nous captifs, ne pouvait être que pitoyable, douloureuse et triste. » Plus qu'à s'attirer des honneurs publics immédiats, leurs parades servaient à faire savoir dans toute la ville ce qu'ils avaient rapporté ; cela intéressait au premier chef tous ceux qui faisaient commerce d'esclaves et de biens piratés, et plus encore ceux qui avaient investi leur argent dans le voyage. Morgan constate :

> Il est aisé de savoir qu'un corsaire a fait une prise : si le temps le permet, il la ramène en remorque, tirant un coup de canon de loin en loin jusqu'à son entrée au port. Et quelquefois, par plaisir, il continue de faire feu toute la journée. De même, on sait sans avoir à s'en approcher de quelle nation la prise est originaire, grâce à ses couleurs qu'il hisse en général en haut du

---

ASN, SCRC, liasse 15, lettre du 20 janvier 1735 d'Erasmo Antonio Russo, esclave à Alger.

93. ASN, SCRC, liasse 14, cas n° 2901, lettre du 20 janvier 1735 d'Erasmo Antonio Russo, à Alger ; Gomez, *op. cit.*, p. 157.

beaupré. S'il s'agit d'une prise vraiment très riche, il ne lésine pas sur la poudre et fait feu sans discontinuer, avant même de pouvoir être vu ou entendu d'Alger [94].

Des esclaves rapportèrent avoir défilé à travers la ville, « conduits en triomphe (...) soumis à des sarcasmes sans limite » lors d'une procession qui proclamait de manière frappante leur honte et leur mort sociale. L'arrivée d'esclaves était un signe de prospérité et une occasion de fierté civique pour tous les habitants de la ville, si bien que les Turcs, Maures, Juifs et renégats qui y résidaient venaient y assister pour applaudir et railler les nouveaux arrivants. Les enfants, en particulier, suivaient le pas traînant des esclaves, les humiliant haut et fort et leur jetant même quelquefois des ordures [95]. Foss décrivit son expérience à Alger en 1793, soit assez tard au regard des annales de l'esclavage barbaresque :

> Nous fûmes mis en rangs et débarqués au milieu des cris et des hourras de milliers de barbares mauvais (...) Comme nous passions dans les rues, nous fûmes abasourdis par les cris, applaudissements et autres acclamations de joie des habitants, qui remerciaient Dieu pour ce grand succès et pour les victoires remportées sur tant de ces chiens de chrétiens incrédules [96].

Des esclaves étaient parfois mis au travail immédiatement, sans être soumis à cette humiliation : il fallait bien qu'il y en eût pour s'acquitter de la laborieuse tâche consistant à démonter leur bateau – décharger la cargaison et retirer le lest, les haussières, les voiles et les rames pour les mettre sous clé, conformément aux lois locales censées rendre difficile, sinon impossible, le vol d'un vaisseau pour tenter de s'évader [97]. Ces hommes étaient traités

94. Morgan, *op. cit.*, p. 625 ; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 54.
95. Du Chastelet raconte que son « pitoyable groupe [d'esclaves] fut conduit au palais du pacha sous le vacarme des trompettes et des tambours [*atabales*] », Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 159.
96. Foss, *op. cit.*, p. 16-17.
97. Morgan, *op. cit.*, p. 625.

comme des esclaves par le raïs qui les avait capturés et mis aux travaux forcés sous les coups de fouet du maître d'équipage ou des maîtres du port; et pourtant ils étaient en réalité des esclaves sans maître, appartenant à des individus si disparates – les *armadores*, les officiers corsaires et leurs hommes, l'amiral de la ville et le pacha lui-même, qui tous pouvaient prétendre à des titres de propriété sur eux – que c'était à peu près comme s'ils n'appartenaient à personne[98]. Sortir de cette première condition pouvait prendre du temps pour ces esclaves : ceux qui arrivaient pendant le mois du Ramadan, par exemple, devaient en attendre la fin avant de pouvoir passer à l'étape suivante; les marchands d'esclaves locaux, de leur côté, préféraient dans certains cas attendre qu'un nombre significatif d'esclaves fût amené – peut-être jusqu'à trente ou quarante – avant de prendre tout le groupe comme un lot[99].

Malgré ce statut ambigu, les esclaves étaient parfois envoyés au palais de l'un des riches marchands d'esclaves ou des officiels du gouvernement (à Alger, ils ne faisaient souvent qu'un), où mis à part de menues corvées, ils n'avaient rien d'autre à faire que d'attendre et de se ronger les sangs. Dans une certaine mesure, il s'agissait d'une situation comparable à l'« accommodation » au nouvel environnement parfois consentie aux Noirs africains amenés en Amérique du Nord – une période durant laquelle les nouveaux captifs avaient le loisir de s'adapter au climat et à leur toute nouvelle condition servile. Pour accompagner ce processus, il était de tradition, en Barbarie tout comme dans différentes parties des Amériques, de permettre aux nouveaux venus de se mêler à des esclaves plus anciens, ou du moins acclimatés,

98. Morgan put écrire que « les Algérois (et sans doute aussi les autres) pratiquent la singularité suivante : quiconque se trouve à bord lors de la prise d'un bateau, chrétien ou juif, et, si je ne m'abuse, femme ou enfant, est divisé en autant de parts individuelles que de [corsaires] ». Il n'est pas jusqu'aux esclaves des galères corsaires qui ne recevaient une part ou davantage par tête; le pacha d'Alger prenait sa part en qualité de représentant du Beyliç ou de l'autorité publique : Morgan, *op. cit.*, p. 616, 621-622.

99. D'Aranda, *op. cit.*, p. 8; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 55.

des hommes qui avaient l'expérience des us et coutumes locaux et, sans doute, la confiance de leurs maîtres. Ces vétérans offraient leurs conseils et leurs services aux nouveaux esclaves, ils leurs prêtaient aussi parfois de l'argent, de toute évidence sur l'ordre de leurs propriétaires, pour éviter que les derniers arrivés ne soient trop enclin à la panique ou à la dépression [100]. Connaissant de par leur propre expérience les principaux sujets d'inquiétude des nouveaux captifs, ils échangeaient des informations ou des commérages sur le monde de l'esclavage, et prodiguaient leurs recommandations quant à la façon de se comporter dans cet univers inconnu – quand, par exemple, baiser l'ourlet de la robe du maître [101]. Ils procuraient en outre à la plupart des nouveaux venus une première introduction à la *lingua franca*, le sabir dans lequel esclaves et maîtres communiquaient en Méditerranée. Ils disaient aux esclaves quels étaient les meilleurs maîtres qu'ils pouvaient espérer avoir et certains offraient même d'arranger qu'un esclave soit acheté par l'un d'entre eux [102]. Des observateurs et anciens esclaves déconseillaient de trop s'ouvrir à ces vétérans lorsqu'ils venaient chuchoter leurs informations et leurs conseils pendant cette période de la captivité, faite de tension et de désœuvrement. Tout obligeants qu'ils fussent, ils travaillaient aussi probablement pour les futurs acquéreurs qui les payaient, dit-on, pour toute indication glanée auprès des nouveaux venus « relative à leur naissance et à leur situation, à l'espoir qu'on peut former de conclure leur rachat rapidement, et à ce que leurs parents et relations sont en mesure de donner » – tout ce qui était susceptible d'aider ensuite les marchands lorsqu'ils exigeraient un prix ou une rançon plus élevés [103].

Dans toutes les régences barbaresques, la coutume voulait que le pacha en place pût faire son choix et prélever une certaine

100. Gomez, *op. cit.*, p. 170; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 55.
101. Galland, *op. cit.*, p. 34.
102. Ainsi Jean Bonnet apprit-il une fois qu'il fut arrivé à Tunis qu'il était censé baiser l'ourlet de la robe des représentants de l'autorité : *ibid.*, p. 29 et 34.
103. Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 29; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 54-55, 58-62; d'Aranda, *op. cit.*, p. 135-138.

proportion du butin ramené dans son port par les corsaires [104]. Ce droit, connu comme le *penjic* du souverain, s'étendait aux captifs, et dans la plupart des cas, le pacha pouvait revendiquer un prisonnier sur huit (des observateurs ont soutenu qu'il s'agissait d'un pour dix, sept, et même cinq). Certains prétendirent qu'il pouvait en outre choisir au sein du groupe de captifs « l'un des personnages importants », mais d'Aranda, avec d'autres, affirme qu'il était alors décompté de son huitième et pouvait même représenter toute la part du pacha [105]. L'intérêt qu'il portait à ces individus venait de la bonne rançon qu'il pouvait espérer en tirer et s'étendait, selon certains, aux « femmes de tout rang, qu'il ne manque jamais de prendre dans sa part [106] ».

Assurément, le pacha faisait partie, pour les esclaves plus ordinaires, des maîtres à éviter. Son premier choix allait en général à des hommes pouvant intégrer sa flotte : les marins confirmés – « les commandants ou capitaines, les médecins, les charpentiers, etc. » – étaient envoyés au port ou à l'arsenal public. Si le travail que l'on y exigeait d'eux n'était pas trop épuisant et les rations correctes, le fait que l'on ait absolument besoin d'eux pour maintenir en état la flotte du pacha signifiait que beaucoup ne seraient jamais relâchés; à moins d'une évasion réussie, la plupart devaient s'attendre à y rester jusqu'à leur mort. Pour l'essentiel, les autres hommes choisis par le pacha étaient destinés à ses galères et disparaissaient vite dans la masse des captifs détenus dans l'un des bagnes publics – le *Bagno Beyliç* ou le *Bagno del Rè*, où des centaines d'hommes étaient enfermés lorsqu'ils ne faisaient pas la course. Ces infortunés, qui étaient au service des différents sous-fifres du souverain ou des raïs auxquels ils étaient loués, avaient bien plus de mal à attirer sur eux l'attention ou la bienveillance de leur propriétaire que ceux qui étaient choisis

104. Après 1670, les pachas d'Alger prirent aussi le titre de *dey*, ou magistrat suprême : Emerit, *op. cit.*, p. 20.
105. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 55; d'Aranda, *op. cit.*, p. 7; Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 160-161; La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 43; Okeley, *op. cit.*, p. 8; Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 21; Dan, *op. cit.*, p. 390.
106. Laugier de Tassy, *op. cit.*

par un particulier. Ils n'avaient donc guère de chances d'obtenir un jour un meilleur traitement ou une demande de rançon. Pire, lorsque le pacha, qui représentait le sultan à Alger, Tunis, ou Tripoli, quittait ses fonctions et repartait pour le Levant, la coutume voulait qu'il emportât ses esclaves avec lui – pour les faire travailler sur ses galères lors de sa prochaine mission ou les vendre

> en Alexandrie, ou à Constantinople, ou au Caire, et partout ailleurs, de sorte que l'on ne peut plus après faire savoir le lieu de sa détention (...) [et que] le recouvrement de la liberté [est] presque impossible[107].

Le sort qui attendait ceux qui étaient choisis par le pacha n'avait donc rien d'enviable. John Foss rapporte que son nouveau maître, le pacha d'Alger, après avoir fait son choix, les accueillit ses compagnons d'esclavage et lui par ces paroles encourageantes : « Maintenant que vous m'appartenez, chiens de chrétiens, vous allez manger des pierres[108] ! » En dépit de ces prémisses peu prometteuses, le processus de sélection proprement dit se déroulait en général de façon relativement civilisée. Les captifs étaient disposés en rangs, quelquefois après s'être fait raser le crâne mais le plus souvent dans les vêtements mêmes qu'ils portaient lors de leur capture, « la tête et les pieds nus ». Le souverain passait parmi eux :

> Il eut de longues et secrètes conférences (sans se cacher de nous) avec plusieurs Turcs et Juifs (qui servent d'experts au Bacha quand il choisit) qui ne cessant de nous considérer fort attentivement, les uns après les autres, semblaient lui donner des avis[109].

107. Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 160-161.
108. Foss croyait que ce pacha bien précis, Hassan Basha, était furieux de ce qu'il avait perçu plus tôt comme un manque de respect de la part des États-Unis : Foss, *op. cit.*, p. 17.
109. Du Chastelet, vol. 11, p. 161 ; vol. 12, p. 24 ; Galland, *op. cit.*, p. 34.

Les esclaves sélectionnés à ce stade, avec ceux qui avaient été préemptés plus tôt par d'autres agents de l'État, étaient alors envoyés dans les bagnes publics, où généralement « un anneau de fer était attaché à l'une de leurs chevilles (...) pour que l'on sût qu'ils étaient des esclaves du *Beliç*[110]. » On les emmenait ensuite chez le barbier, afin de les « raser de force, crâne et barbe, de la façon la plus brutale », s'ils ne l'avaient pas déjà été avant leur arrivée au port. Dans cette façon de les traiter, outre la nécessité de donner aux nouveaux esclaves un aspect distinctif, il y avait, bien perceptible, la volonté de les casser et de les démoraliser un peu plus, maintenant qu'ils étaient pour de bon liés à un maître. On pense aux premières phases des camps d'entraînement militaires pour les nouvelles recrues, si ce n'est que l'expérience barbaresque était sans doute plus traumatisante encore, si l'on veut bien considérer qu'aux XVIe et XVIIe siècles les cheveux et la barbe renfermaient, beaucoup plus qu'aujourd'hui, une part de l'identité de chaque homme. Un proverbe barbaresque disait d'ailleurs qu'un homme vif et supérieur, « trop malin pour qu'on lui impose quoi que ce soit », était « un homme avec une barbe » ; ceux qui n'avaient plus ni cheveux ni barbe n'étaient donc plus tout à fait des hommes. Les esclaves acceptaient cette association de la tête rasée avec le statut de nouvel arrivant : une fois qu'ils s'étaient implantés, la plupart des captifs se montraient déterminés à ne plus jamais se faire couper les cheveux, jusqu'à avoir l'air d'épaves humaines en haillons, couvertes de poux, avec des barbes qui « leur descendent jusqu'à la taille, ce qui leur donne une allure effrayante[111] ».

Après que divers groupes et organismes publics avaient à leur tour exercé leur droit de préemption, les captifs restants étaient emmenés au marché aux esclaves, connu à Alger et Tripoli sous le nom de « batistan » et à Tunis (aujourd'hui encore) sous celui

110. La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 44 ; Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 27.

111. Saunders, *A True Description*, *op. cit.*, p. 10 ; Elliot, *op. cit.*, p. 14-15 ; Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 27.

de *Souq el Berka*[112]. Le marchandage, « comme pour la vente des animaux », y était l'un des rites fondamentaux de passage à l'esclavage et figure, de façon plus ou moins importante, dans pratiquement tous les récits de captivité. « C'est ici que commence notre tragédie », écrivit d'Aranda, et assurément ce fut un choc profond pour beaucoup que de se voir humilié avec une telle désinvolture par des marchands de chair humaine. Lorsque les trente ou quarante esclaves nécessaires pour engager une vente avaient été assemblés, ils étaient menés au marché, où ils étaient remis à des courtiers que d'Arvieux qualifie de « délats », ou indicateurs, et La Motte de « revendeurs[113] ». George Elliot, vendu dans la ville marocaine de Salé, rapporta qu'il « avai[t] un grand Noir chargé de [l]e vendre » ; d'Aranda se trouva quant à lui face à

> un vieillard inventeur fort caduc, avec un bâton à la main, [qui] me prit par le bras et me mena à diverses fois autour de ce marché ; et ceux qui avaient envie de m'acheter demandaient de quel pays j'étais, mon nom et ma profession[114].

Pendant ces tours de marché, les marchands d'esclaves tentaient, « par de bonnes paroles » et des cajoleries, d'obtenir de leurs captifs un maximum d'informations personnelles. Ceux qui n'en étaient pas à leur première vente conseillaient aux esclaves de répondre aux questions de ces maquignons, mais d'en dire aussi

---

112. D'après Cervantès, c'était également jouer de malchance que d'être choisi par les autorités de la ville, l'*almacen*, « car appartenant à tous et sans un maître propre, quand bien même ils seraient en mesure de payer leur rançon, ils ne pourraient trouver personne avec qui marchander ». Cervantès, *Don Quichotte*, cité in Mafrici, *op. cit.*, p. 110. Dan décrivit le *badestan*, « au beau milieu de la ville », comme « une place carrée qui prend la forme de quatre galeries, toutes à découvert », Dan, *op. cit.*, p. 392 ; voir aussi Bachrouch, *op. cit.*, p. 134 ; pour une mention du *batistan* à Tripoli, voir CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 66, requête du 16 mai 1692 des esclaves qui s'y trouvaient.
113. D'Aranda, *op. cit.*, p. 7 ; d'Arvieux, *op. cit.*, p. 166 ; La Motte, *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*, *op. cit.*, p. 50.
114. Elliot, *op. cit.*, p. 14 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 9. Dan, *op. cit.*, p. 392, prétend qu'à ce stade les esclaves étaient promenés tous enchaînés les uns aux autres.

peu que possible « sans repousser directement leurs demandes ». Lorsque les esclaves restaient évasifs, les acheteurs devaient s'en tenir à ce qu'ils pouvaient apprendre de leur physique, mais en spécialistes du commerce d'humains – « un bon nombre ne pratiquaient d'autre commerce que celui-là » –, ils étaient capables, à l'instar des marchands d'animaux, d'en savoir beaucoup rien qu'à la vue et au toucher [115]. D'après Dan, les esclaves pouvaient alors être mis à nu, « au bon vouloir [des marchands] et sans le moindre embarras ». Il leur fallait en premier lieu déterminer si un esclave valait d'être acheté en vue de la revente – et en particulier de la rédemption – ou s'il serait plus intéressant de l'employer en tant que simple main-d'œuvre, artisan, à des fins domestiques ou (quelquefois) sexuelles. D'Aranda constata que les prix s'orientaient à la baisse lorsque le critère d'évalutation était le corps, et non la rançon qui pourrait être obtenue [116]. Il était assez aisé de repérer ceux qui étaient nés parmi les classes laborieuses : le travail avait rendu leurs mains calleuses [117].

Comme tous les bons marchands d'esclaves, ces maquignons refusaient d'acheter les hommes dont les infirmités physiques risquaient d'entamer la capacité de travail – « car ils sont appréciés en fonction de leur âge et de leur force ». Pour cette raison, « ils [les] font marcher, sauter et cabrioler à coups de bâton, afin de reconnaître par là s'ils n'ont point les gouttes ». Ils examinaient aussi leurs dents, non pas, comme les marchands de chevaux, pour connaître leur âge, mais pour voir s'ils parviendraient à ronger le biscuit dur et la viande de bœuf séchée servis sur les galères. Une attention considérable était également portée aux bras et aux jambes des esclaves, afin de s'assurer qu'ils n'étaient pas éclopés – certains captifs essayaient sans doute de le faire croire –, car « quoi que ce soit de ressemblant à l'éparvin ou à l'exostose fera considérablement baisser le marché [118] ».

115. Du Chastelet des Boys, vol. 11, p. 161 ; d'Arvieux, *op. cit.*, p. 266-267.
116. D'Aranda, *op. cit.*, p. 157.
117. Dan, *op. cit.*, p. 379.
118. D'Aranda, *op. cit.*, p. 9 ; Dan, *op. cit.*, p. 378 ; Davies, *op. cit.*, p. 2Bv ; Okeley, *op. cit.*, p. 9-10, ajoute qu' « un ensemble de molaires au complet,

En revanche, arriver à se faire une idée de l'âge des hommes en vente était pour les maquignons un véritable problème, car, comme le remarque Okeley, « ceux qui les vendent ne les ont pas élevés et ne savent donc pas grand-chose à ce sujet ». Les acheteurs avaient la possibilité de le demander directement aux esclaves, mais ils ne pouvaient évidemment pas compter que la réponse, lorsqu'il y en avait une, fût fidèle à la vérité. L'âge était une donnée fondamentale lorsqu'il s'agissait d'estimer la résistance à la peine d'un esclave mâle ou de savoir si une femme pourrait faire une épouse pour le harem. Mais comme il est très difficile de déceler des indices sûrs de l'âge d'un homme, les maquignons devaient s'appuyer sur leur expérience de marchands : « Il conjecturent l'âge à partir de la barbe, du visage, des cheveux, mais une bonne dentition rajeunira un captif de dix ans, tandis que des dents abîmées vaudront à un autre dix années de plus que son âge véritable[119]. »

Toujours à l'affût de signes de richesse ou de relations haut placées que bien des esclaves avaient du mal à dissimuler, les marchands examinaient avec soin les coupes de cheveux, pour voir « s'ils sont de bonne famille », et les paumes des mains « pour juger par la délicatesse de la peau s'ils sont gens de travail ». Les marchands croyaient en outre (c'est en tout cas ce que prétend Dan) que l'on pouvait lire toute la vérité sur un esclave que l'on envisageait d'acheter dans sa paume, ce qui faisait une raison de plus pour inspecter les mains[120]. Par-dessus tout, dit d'Arvieux, ils regardaient si les lobes auriculaires des captifs avaient été

---

fortes et en bon état, fera fortement augmenter le prix (...) [Car] ils comptent les laisser à la viande dure toute l'année, et des gencives ne suffisent pas, il faut de solides dents (et même, si c'était possible, des dents renforcées) pour la mâcher; et après cela, il faut un estomac d'autruche pour la digérer. » Pour Du Chastelet des Boys, le verdict fut : « corps faible, et plus de vigueur dans les dents qu'ailleurs »; il fut sans surprise vendu peu après à un raïs pour servir sur les galères : Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 356.

119. Salvago, *op. cit.*, p. 94 : « Les femmes qui sont réduites en esclavage, lorsqu'elles sont jolies et vierges, sont la plupart du temps violées par les Turcs; les femmes plus mûres et les vieilles restent dans la demeure et sont au service des maîtresses »; voir aussi Okeley, *op. cit.*, p. 10.

120. Dan, *op. cit.*, p. 379.

percés, « d'où ils infèrent qu'ils sont gens de qualité et distingués des personnes du commun, puisqu'étant enfants ils ont porté des pendants d'oreilles [121] ».

Pour ce qui est de la rançon, l'origine d'un esclave jouait également un rôle important car, comme il a déjà été dit, certains États se montraient plus disposés ou étaient plus en mesure que d'autres de racheter leurs citoyens. À cette fin, les renégats qui connaissaient plusieurs langues passaient parmi ceux qui allaient faire l'objet d'une rançon afin de s'assurer que l'origine qu'ils avaient déclarée comme la leur s'accordait bien avec la langue qu'ils parlaient. D'Arvieux rapporte qu'au milieu du XVII[e] siècle « les Français sont ordinairement ceux que l'on vend à meilleur marché, parce qu'outre qu'ils se font toujours plus pauvres qu'ils ne sont en effet », leurs propriétaires « craignent toujours que le roi ne les retire par quelque traité, et qu'ils ne soient obligés de les rendre pour le prix de l'achat ». La situation, cependant, était pire encore avec les Espagnols, qui prenaient parfois une faible estimation du marché comme une insulte personnelle, et

> aiment mieux demeurer plus longtemps esclaves, et même y mourir que de s'abaisser un peu. Ils disent hautement qu'ils sont gentilshommes, qu'ils sont riches, et que leurs parents qui sont grands seigneurs ne souffriront pas qu'ils soient esclaves, et qu'ils enverront au plus tôt des sommes considérables pour les racheter [122].

Les lecteurs contemporains (et des lecteurs modernes) durent trouver très drôle cette histoire qui joue sur des stéréotypes un

---

121. D'Arvieux, *op. cit.*, t. V, p. 267 ; Dan, *op. cit.*, p. 392.
122. D'Arvieux, *op. cit.*, t. V, p. 267-268 ; voir aussi Morgan, *op. cit.*, p. 270-271. Les Hollandais et les Flamands, qui étaient très recherchés, atteignaient sans doute les prix les plus élevés, bien que d'Aranda observât, non sans ironie, qu'il avait été vendu pour « juste » 200 pataques, soit 566 livres : d'Aranda, *op. cit.*, p. 9. Les jeunes esclaves du Sud de l'Amérique pouvaient également, à l'occasion, se vanter et rivaliser pour savoir qui valait le plus : Genovese, *op. cit.*, p. 506.

peu naïvement entretenus, ce qu'à l'évidence d'Arvieux recherchait. Et pourtant il ne dut pas être facile du tout, même pour les Européens les plus timorés, d'endurer non seulement les inspections, mais également le marchandage en tout point semblable à celui pratiqué par les marchands d'animaux, et dans lequel l'acheteur potentiel avait autant intérêt à dénigrer le produit que le vendeur à en faire l'article. Même si les esclaves ne comprenaient pas grand-chose de ce qui se disait à leur propos, les gestes des marchands et peut-être leur propre expérience de l'achat et de la vente d'animaux ne devaient guère leur laisser d'illusion quant à la teneur générale de la conversation. William Okeley composa un pastiche pour bien faire comprendre que les Algérois vendaient les chrétiens « sur leurs marchés comme des chevaux, car ils sont recherchés en fonction de leur âge et de leur force » :

> Voyez son dos, dit le vendeur, et comme il est large d'épaules ! Et ce poitrail ! Quelle force ! Il est vraiment fait pour porter des charges ! Il n'y aura jamais trop de travail pour lui [123] !

Quant aux esclaves dont le potentiel de vente reposait plus sur des savoir-faire que sur la naissance ou la force de travail, le problème était plus complexe, car dans ces deux derniers cas il était plus facile de mentir et les raisons de le faire étaient peut-être encore plus fortes. Un riche captif pouvait, avec un peu de temps, trouver les fonds nécessaires au paiment de sa rançon, sauf si celle-ci était vraiment hors de toute proportion, mais les artisans de talent s'aperçurent vite que leurs maîtres n'étaient « pas disposés à les revendre à quelque prix que ce soit ». Devant le refus de la plupart des captifs de révéler ces informations sur eux, les maquignons devaient souvent prendre le risque de spéculer sur leur achat [124]. Il semble d'ailleurs que bien des esclaves, après un achat jugé mauvais, se sont retrouvés de nouveau au batistan,

123. Okeley, *op. cit.*, p. 11 ; Davies, *op. cit.*, p. B2v.
124. Ce qu'ils regrettaient parfois amèrement : Du Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 24-32 ; Thédenat, *Mémoires*, p. 159-160.

parfois même à plusieurs reprises, leur maître mécontent cherchant à se débarrasser d'eux. C'est à ce moment qu'acheteurs et vendeurs échangeaient, sur le savoir-faire ou les capacités d'un esclave, les informations (souvent exagérées au passage) qu'ils avaient pu glaner les semaines ou les mois précédents – soit que l'esclave les ait divulguées par mégarde aux indicateurs omniprésents dans la ville, soit qu'ils aient gardé un œil attentif sur lui tandis qu'il vaquait à ses travaux [125].

La fin de la présentation au batistan voyait le délat prendre les esclaves un à un par le bras et leur faisant faire « trois ou quatre fois le tour du marché en criant *Arrache, Arrache,* c'est-à-dire, *Qui offre le plus?* » Comme l'observa Laugier de Tassy, « les personnes de toutes les nations sont reçues pour y dire et l'enchère s'en fait, jusqu'à ce que personne n'augmente plus, et alors l'écrivain préposé aux ventes écrit le prix [126] ».

Cependant, en dépit de l'énergie évidente qui était mobilisée pour le rituel de la vente d'esclaves au batistan ou au *berka,* une affaire se concluait rarement au marché public. D'ailleurs, cette phase était à Alger qualifiée de « première vente », à propos de laquelle La Motte ajoute : « Cette appréciation ne se monte jamais fort haut, parce que la dernière vente se fait en la maison et en la présence du Dey [127]. » Tout l'objet de cette première vente était d'établir le prix auquel chaque esclave serait payé à ceux qui étaient responsables de sa capture – le raïs, les armadores, et les autres membres de l'équipage corsaire. Le prix que les ravisseurs

125. Du Chastelet rapporte que durant le marchandage pour sa seconde revente, « l'un [des maquignons] disait m'avoir vu à la conduite de *négrines* [esclaves de Guinée et d'Angola] dans la masserie d'Oge Ali [son premier maître] ; l'autre m'avait vu porter de l'eau languissamment et sans force, tel autre se souvenait que ledit Oge Ali s'était défait de moi en plein batistan, à perte de finance, entre les mains d'une femme de renégat, qui peut-être était celle qui m'exposait présentement en vente » (Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 356).
126. Voir La Motte, *Several Voyages to Barbary, op. cit.*, p. 43 ; Okeley, *op. cit.*, p. 11 ; Bennett, « Christian and Negro Slavery », p. 77.
127. La Motte, *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis, op. cit.*, p. 50.

espéraient obtenir d'un esclave était d'ailleurs parfois inscrit à même sa poitrine, pour servir de base [128]. Mais il était entendu que « tous ceux qui étaient vraiment disposés à acheter » se rendraient au palais le lendemain ou le surlendemain pour conclure la vente. À ce stade, le pacha et ses agents pouvaient faire l'acquisition de n'importe quel esclave au prix de base, généralement assez bas. Après que le pacha avait fait son choix, la véritable enchère commençait, jusqu'à un montant final qui était souvent le double du prix de départ. Les marchands en restaient habituellement à des enchères assez faibles pour le batistan, sachant que rien ne serait fixé avant ce second tour, une pratique qui rend aujourd'hui très ardue la tâche de celui qui cherche à établir les coûts – et donc les profits – générés par la traite barbaresque.

Enfin, après que tous les esclaves présentés à la vente avaient subi un nouvel examen complet, ils étaient présentés un par un aux enchérisseurs qui faisaient leurs offres jusqu'à ce que « le marché soit conclu » au bénéfice du plus offrant. « L'argent provenant de ces ventes est toujours payé comptant et sur-le-champ », remarque Laugier de Tassy. La différence entre le premier et le second prix de vente de chaque esclave était due au *beliç*, ou au fisc, au titre de taxe. Les esclaves étaient alors remis à leurs nouveaux maîtres, qui prenaient possession de leur nouveau bien et leur assignaient « des tâches qui convenaient le mieux aux capacités de l'esclave, ou à ses propres besoins [129] ».

---

128. *The Famous and Wonderful Recovery of a Ship of Bristol*, p. 255.
129. Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 22.

Deuxième partie

La Barbarie

Chapitre III

Le travail des esclaves

> Assurément il n'y a pas de pire moment dans la vie que celui où un captif attend de découvrir ce que lui réserve son maître ; un homme ne peut connaître un plus grand malheur ni, en punition de ses péchés, de plus grande souffrance que d'être un esclave, mais si sa mauvaise fortune le met en outre dans les mains d'un méchant maître, il ne doit plus rien attendre de l'avenir et peut se considérer le plus malheureux des hommes : il n'y a pas d'enfer plus noir dans cette vie [1].

C'est en ces termes que le marchand portugais João Mascarenhas consigna ses pensées en attendant de découvrir le sort qui lui était réservé. De fait, ce moment particulier, où le hasard s'avérait si déterminant, pouvait changer du tout au tout la vie d'un esclave. La première inquiétude de Mascarenhas concernait l'humeur de son futur maître et n'était pas infondée : appartenant à quiconque aurait voulu l'acheter, il se trouverait dépourvu de tout droit, de toute liberté, et verrait sa vie assujettie au caprice de son nouveau propriétaire, qui « pouvait le revendre, l'accabler de travail, l'emprisonner, le battre, le mutiler, le tuer, sans que quiconque s'y oppose [2] ». Il n'existait aucun contrepoids permettant à l'esclave de se protéger de la violence du maître : pas de lois locales dirigées contre la cruauté, aucune sympathie dans l'opinion publique et une absence presque totale de pression de la part des États étrangers. Comme l'écrivit William Okeley, « si

1. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 57-58.
2. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 11.

un patron tue son esclave, pour ce que j'en ai vu, il n'a pas plus à en pâtir que s'il avait tué son cheval[3] ». Les quelques versets du Coran qui concernent les esclaves sont assez ouverts et recommandent la patience et la justice à leur égard. Mais, de l'aveu de la plupart des observateurs de l'époque, ils firent moins pour protéger l'esclave des caprices de son maître que le simple intérêt particulier qui empêche quelqu'un de détruire un bien de valeur dont il est propriétaire[4]. Des esclaves pensaient d'ailleurs que seule la cupidité de leurs maîtres, qui couplaient leur exploitation avec l'espoir d'un gain futur plus important lors de la revente éventuelle, les maintenait en vie. Racontant son expérience en 1639, William Okeley traduisit bien cette vision brutale et mercenaire :

> Leur cruauté est grande, mais leur convoitise plus grande encore ; si, morts, nous étions en mesure de leur assurer le même profit que vivants, de sorte que les intérêts de la cruauté et de la convoitise fussent garantis et réconciliés, nous savons bien ce qu'il adviendrait de nous[5].

Le sort d'un esclave, Mascarenhas et d'autres captifs nouvellement arrivés en étaient bien conscients, dépendait en partie de l'intention dans laquelle il avait été acheté. Deux siècles plus tard, Henri-David Grammont écrivait que tous les nouveaux captifs, à leur arrivée, « étaient séparés en deux catégories bien distinctes : les esclaves destinés au rachat et les esclaves destinés au travail ». Selon lui, l'individualité de chacun était déterminante quant à la catégorie dans laquelle il devait se retrouver : ceux qui faisaient comprendre aux acheteurs potentiels qu'ils avaient assez d'argent et de relations pour payer leur sortie de captivité étaient achetés par

3. Okeley, *op. cit.*, p. 33.
4. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 11, cite en particulier le verset : « Tu lui pardonneras soixante-dix fois par jour si tu veux mériter la clémence divine. »
5. Okeley, *op. cit.*, p. 9.

des spéculateurs espérant un bon retour sur investissement[6]. Ces spéculateurs étaient pour l'essentiel des « Maures », des « Tagarins » (musulmans chassés d'Espagne ou ayant fui) et des renégats « européens ». Ils voyaient leurs esclaves comme un investissement, et dans ce cas en effet, comme le remarqua récemment Taoufik Bachrouch, il s'agissait bien « d'une forme d'acquisition de capital comparable à celle d'argent, de rentes ou de change dans la chrétienté[7] ».

Ali Pegelin (ou Bitchnin, Picheny ou encore Pichellin, suivant les auteurs), l'un des plus importants détenteurs d'esclaves au milieu du XVIIe siècle à Alger, ne faisait donc que dire l'évidence lorsqu'il déclarait : « J'ai acheté mes esclaves pour en tirer quelque avantage[8]. » Du peu que l'on sait du prix de vente initial des esclaves au batistan, on estime que le gain escompté était de 10 à 12 % par esclave et par an[9]. Si les investisseurs tels que Pegelin ne voulaient pas perdre de l'argent sur leur principal, il fallait que leurs esclaves produisent un revenu durant la longue attente du paiement de la rançon. Les maîtres essayaient donc de leur trouver un travail qui génère de l'argent sans les abîmer physiquement. La logique de cette gestion fut énoncée en 1789 par le diplomate français Venture de Paradis :

---

6. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 14-17.
7. Bachrouch, *op. cit.*, p. 130 ; voir aussi Morgan, *op. cit.*, p. 487, qui note que « les esclaves espagnols redoutent de tomber entre les mains d'un patron tagarin ou maure (qui se souvient encore du préjudice causé à ses ancêtres), parce qu'en raison de cette vieille rancune ils s'avèrent généralement les pires maîtres que l'on puisse imaginer ».
8. Knight, *op. cit.*, p. 9 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 12-13, 33. Sur 500 esclaves, peut-être plus, Pegelin pouvait en faire travailler certains et utiliser les autres comme un investissement ; il semblerait que Knight soit tombé dans la première catégorie et d'Aranda dans la seconde.
9. Si les registres des ordres rédempteurs nous fournissent une information importante quant aux prix payés pour le rachat des esclaves, nous en savons beaucoup moins s'agissant des prix de vente (ou de revente) initiaux, et le peu dont nous disposons provient de comptes rendus isolés : voir Rawlins, p. 256 (150 doublets) ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 9 (200 pataques) et 32 (250 pataques) ; Thédenat, *op. cit.*, p. 159 (70 *zecchini*).

> Les particuliers qui achètent des esclaves par spéculation les louent à raison d'un demi-sequin algérien par mois lunaire. Par ce moyen, l'esclave donne le change de l'argent qu'il a coûté, et son patron attend le moment d'en tirer un bon rachat [10].

Ceux qui « n'achetaient des esclaves que pour leur service, et non pour en faire le trafic » étaient pour l'essentiel des Turcs ou des janissaires, ceux que l'on appelait les renégats levantins (c'est-à-dire des Grecs ou des Orthodoxes) et parfois les agents du conseil du gouvernement local, plus connu sous le nom de « divan ». Ils n'étaient pas forcément à l'abri de la tentation d'obtenir une bonne rançon, mais ils ne se faisaient guère d'illusion quant à la capacité des esclaves de basse extraction, auxquels ils avaient majoritairement affaire, de réunir l'argent. Cherchant à tirer profit du travail de leurs esclaves plutôt que d'une hypothétique rançon, ces propriétaires leur confiaient une plus grande variété de tâches que ne le faisaient ceux qui achetaient dans la perspective d'une revente. Les travaux imposés à cette catégorie d'esclaves étaient beaucoup plus divers que ceux généralement exigés des Noirs africains fraîchement arrivés aux Amériques. Là-bas, on avait surtout besoin, en particulier aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'esclaves de plantation pour produire des cultures commerciales – sucre, riz, coton et tabac. Mais si grande que fût cette diversité, les travaux imposés aux esclaves blancs relevaient tous en fin de compte de catégories – et même de secteurs entiers de l'économie – que les esclavagistes barbaresques, au fil des siècles, ont pris coutume de définir comme ce que « les hommes libres ne sont plus disposés à faire [11] ».

Certains esclaves finissaient à des postes relativement peu exposés, en général au service de la maison. Il semble que ç'ait été le lot d'à peu près toutes les femmes qui n'avaient pas été spécifiquement choisies pour être des concubines : d'Aranda écrit que son maître, Ali Pegelin, avait « vingt femmes esclaves

---

10. Venture de Paradis, *Alger au XVIIIe siècle*, Alger, 1898, p. 50.
11. Pignon, *op. cit.*, p. 151-156 ; Fontenay, *op. cit.*, p. 8-10.

chrétiennes pour servir son épouse » ; il parle également d'une autre qui était très douée pour les travaux d'aiguille et travaillait dans la maison d'une riche femme turque [12]. Des fonctions relativement peu pénibles de laquais et de domestiques revenaient également à des hommes. Lors d'un dîner à la villa de Mehmed Chelebi (aussi connu sous le nom de Dom Philippe), en dehors de Tunis, l'émissaire français Laurent d'Arvieux fut servi par « une troupe d'esclaves fort proprement vêtus » ; il eut ensuite le plaisir d'assister à « un concert de harpes, de violons, de guitares, d'impériales, de cistres, d'angéliques, sur lesquels les esclaves de Dom Philippe jouèrent parfaitement bien des airs italiens et espagnols [13] ». On peut supposer qu'au quotidien, ces esclaves privilégiés passaient leur temps de la même façon que leurs équivalents dans les grandes maisons d'Europe. Certains parvenaient même à tirer profit des affaires de leur maître, ce qui put améliorer leur condition sans pour autant leur permettre de recouvrer la liberté : il semble en effet que peu de propriétaires aient été disposés à accepter le rachat de ces esclaves de confort tant qu'ils pouvaient se permettre de les garder [14].

Au cours du XVIIe siècle, à mesure que les émissaires des diverses nations chrétiennes et de Rome ouvraient des consulats et des missions dans les capitales des régences, de nouvelles places s'ouvrirent pour les esclaves dans les maisons de ces Européens libres. En payant leurs propriétaires en échange des services de leurs esclaves – « la nourriture, l'habillement, et une piastre courante par lune », d'après Laugier de Tassy – ces étrangers créaient une demande d'esclaves domestiques qui soutenait le mouvement d'asservissement des chrétiens [15]. S'ils avaient dû fournir une

12. D'Aranda, *op. cit.*, p. 11 et 121.
13. D'Arvieux, *op. cit.*, t. IV, p. 43-44.
14. William Okeley fut vendu par un maître sans le sou : « Mon patron s'embourbait dans son domaine depuis quelque temps déjà, et le dernier bâtiment qu'il avait mis à l'eau a coulé par le fond ; il tomba enfin (insensiblement) si bas que sa réputation même ne lui fut plus d'aucun secours, et il fut forcé de vendre tous ses esclaves pour acquitter ses dettes. » (*Eben-Ezer*, *op. cit.*, p. 39.)
15. Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 28.

excuse, ils auraient dit qu'au moins ces malheureux seraient probablement mieux traités chez eux que chez leurs maîtres actuels. Il semble en outre qu'assez rapidement ce marché captif (pour ainsi dire) de domestiques fit si bien partie du paysage social des régences barbaresques que ceux dont le budget n'autorisait pas un tel luxe y voyaient un motif de plainte. Ainsi du frère Girolamo da Sassari, vicaire apostolique à Tunis dans les années 1660, dans une lettre à ses supérieurs :

> Il [Girolamo] endure de si nombreuses tâches au service des pauvres [esclaves] chrétiens que bien souvent il rentre à son logis épuisé et affaibli par la faim, désireux d'un peu de réconfort, [mais] ne trouvant pas même d'eau à boire ni de nourriture pour se sustenter, et tout cela parce qu'il n'a personne pour le servir. Et s'il est vrai qu'en prenant un chrétien dans quelque bagne il arriverait à s'en sortir, l'expérience passée ne lui permet pas de le faire : d'abord, lorsque les galères sortiront il faudra renvoyer [l'esclave] à son bagne ; ensuite il faut payer au maître [de l'esclave] deux piastres par mois, ce qui fait 24 par ans, une somme que [Girolamo] ne saurait même comment trouver[16].

Le père trinitaire Pierre Dan a établi une liste détaillée des tâches auxquelles les esclaves domestiques étaient le plus couramment appelés. Il n'a pas fait la distinction entre le travail des hommes et celui des femmes, peut-être parce qu'il n'avait d'informations que sur le travail des hommes ou parce que certains emplois étaient interchangeables. Ces derniers n'étaient dans l'ensemble pas si différents des tâches ménagères incombant à un domestique gagé en Europe : aller chercher de l'eau à l'aube pour nettoyer les toilettes, cuire le pain tous les matins, laver le sol de la maison et de la cour chaque semaine, lessiver et blanchir les draps, chauler les murs de la propriété deux fois par mois et

---

16. CPF, SORCG, liasse 254, « Tunisi », p. 213, lettre (sans date, mais remontant à l'évidence à 1665 environ) du frère Girolamo da Sassari à Tunis.

surveiller les enfants[17]. Chastelet des Boys a décrit son propre interlude (relativement bref) en tant qu'esclave domestique de la veuve d'un renégat en termes presque idylliques :

> [Nous] vivions en assez bonne intelligence, sans nous reprocher le plus ou moins de travail ; ma tâche ordinaire n'étant que d'aller quérir de l'eau à la fontaine prochaine pour l'appropriement et la netteté du logis, et le reste du jour de porter sur les bras un petit enfant de deux à trois ans[18].

Porter l'eau et prendre soin d'un enfant en bas âge n'étaient peut-être pas les tâches les plus honorables pour un esclave originaire d'un milieu privilégié en Europe ; elles étaient en tout cas assez légères et laissaient aux esclaves pas mal de temps libre pour paresser ou chercher à gagner plus d'argent. À l'évidence le travail de maison était beaucoup moins pénible que les tâches assignées à la plupart des esclaves – l'exploitation des carrières, du bois, la construction, l'agriculture et, bien sûr, les rames des galères[19].

Ce sont ces galères qui finirent par illustrer l'esclavage blanc européen en Barbarie, comme la canne à sucre pour l'esclavage africain en Amérique : « D'après les captifs d'Alger, écrit l'esclave portugais João Mascarenhas, qui n'a pas été *galeotto* ne peut prétendre avoir été esclave. Et c'est bien vrai. » Ce fut à la fois le sort le plus répandu parmi les esclaves d'Afrique du Nord, et l'un des plus éreintants. « Hélas », se lamente le père Dan,

> de tous les maux que les pauvres captifs sont contraints d'endurer, le pire sans doute est celui qu'ils souffrent dans les galères des Turcs et des Barbares. Car n'est-ce pas une chose pitoyable (...)

---

17. Quant aux femmes, Dan ajoute seulement qu'elles « sont employées pour le ménage et le service de la maison », Dan, *op. cit.*, p. 406-407.
18. Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 350.
19. *Ibid.*, p. 25.

que depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher leur bras éprouve sans cesse le pénible travail d'une rame, que leur corps presque tout nu est à tout moment chargé de coups de bâton (...)[20]

La majorité des esclaves étaient affectés aux galères parce qu'ils n'avaient pas d'autres talents ni qualités leur permettant d'y échapper. Les hommes – nous n'avons jusqu'ici pas de trace d'une femme galérienne – qui finissaient sur les galères étaient ceux qui n'avaient fait montre d'aucun savoir-faire particulier ni de signes incontestables de richesse ou de rang lors de leur mise en vente initiale. La plupart étaient auparavant des paysans, des pêcheurs, des soldats ordinaires ou de simples marins – les gradés et les maîtres étaient enrôlés comme membres d'équipage plutôt que comme rameurs. Mais les acheteurs qui se promenaient dans les rangs des nouveaux captifs, qu'il s'agisse du pacha et de ses agents au palais ou des marchands d'esclaves au batistan, étaient à la recherche de qualités spécifiques également pour leurs futurs *galeotti*. Pour découvrir lesquels feraient le mieux l'affaire, les acheteurs faisaient faire de petits sauts aux esclaves « afin de tester l'élasticité de leurs membres » ; ils faisaient également serrer le poing à ceux qu'ils envisageaient d'acheter afin de tester leur prise et examinaient leurs dents pour s'assurer qu'ils seraient en mesure de mastiquer le biscuit moisi et dur qui formerait l'essentiel de leurs repas une fois en mer. Ceux qui étaient jugés aptes pouvaient bien entendu atteindre un prix plus élevé, mais un esclave considéré comme âgé ou fragile n'échappait pas nécessairement aux galères : à la fin de certaines enchères les vieux et les infirmes qui n'avaient pas trouvé acheteur étaient vendus aux marchands d'esclaves avec le reste du lot pour une bouchée de pain. Ces derniers pouvaient toujours compter trouver un raïs assez pauvre et désespéré pour acheter à si vil prix une marchandise presque inexploitable. Lorsqu'ils n'y parvenaient pas, ils les mêlaient à un groupe d'esclaves en meilleure santé et, les enchaînant les uns aux autres, les faisaient marcher jusqu'au lieu de

20. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148 ; Dan, *op. cit.*, p. 401.

leur détention ou directement jusqu'aux bateaux qui attendaient dans le port[21].

Les gentilshommes pouvaient eux aussi atterrir sur des galères, quoique sans doute par accident. Les acheteurs souhaitant faire l'acquisition d'esclaves pour les rançonner étaient toujours à l'affût de « personnes de qualité » qu'ils tenaient plutôt à l'écart des galères, de peur de les perdre en mer, où la mortalité était élevée. Parfois les élites ne se retrouvaient pas moins à la rame, peut-être pour avoir trop intelligemment caché leur position sociale à leurs nouveaux propriétaires. Ce fut peut-être le cas de João Mascarenhas et de Louis Marott ; mais leurs maîtres ont tout aussi bien pu vouloir leur donner une leçon ou les convaincre de faire davantage pression sur leurs riches parents. En tout cas, le fait que quelques-uns d'entre eux aient fini sur des galères fut une véritable aubaine – sinon pour eux, du moins pour la postérité – puisque l'essentiel de ce que nous savons de cette forme d'esclavage nous vient des écrits de ces quelques lettrés[22]. L'esclavage sur les galères était extrêmement répandu dans la Méditerranée des débuts de l'époque moderne et prenait ses victimes non seulement dans les rangs des hommes asservis, mais également chez les détenus et les prisonniers de guerre ; on avait même recours à un nombre non négligeable d'hommes rémunérés[23]. Au milieu du XVIe siècle, les puissances chrétiennes tout comme l'Empire turc étaient en mesure de lever des flottes considérables de centaines de galères et de galiotes, dont chacune demandait de 150 à 300 rameurs. La main-d'œuvre nécessaire connut probablement un pic à l'époque de la bataille de Lépante, en 1571, lorsque quelque 80 000 rameurs furent envoyés dans le feu de l'action, les uns

21. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 9-10.

22. L'une des connaissances possédées par la bonne société à pouvoir se vendre à l'occasion était celle de la lecture et de l'écriture : voir plus bas et Thédenat, *op. cit.*

23. Les Vénitiens, en particulier, disposèrent, pour leurs galères, d'un important contingent de rameurs libres et rémunérés pendant tout le XVIe siècle et jusqu'au passage des bâtiments à rames aux bateaux à voile, vers 1650 : Frederic C. Laine, *Venice: a Maritime Republic*, Baltimore, 1973, p. 364-369.

contre les autres – la plupart d'entre eux étaient des esclaves, et pas seulement musulmans : sur les galères d'Espagne, de France, de Malte et de quelques États italiens ou pouvait trouver des milliers de Maures, de Turcs, de prisonniers catholiques et protestants[24]. Cela dit, à partir de la fin du XVIIe siècle, l'esclavage sur les galères peut être considéré comme une institution plus islamique que chrétienne, en partie parce que les corsaires barbaresques parvenaient à capturer plus d'esclaves, mais aussi parce que les puissances chrétiennes se convertirent plus rapidement aux bateaux à voile capables de croiser en Méditerranée sans avoir recours à des rameurs[25].

Dans les régences barbaresques, le pic de l'activité corsaire – et donc de la demande d'esclaves pour les galères – se situa entre la fin des années 1580 et les années 1640, une période durant laquelle les raïs d'Alger, Tunis et Tripoli, avec leurs 50 à 60 galères chacun, durent avoir besoin de 10000 à 15000 rameurs pour armer leurs flottes[26]. Ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle, lorsque les corsaires à leur tour passèrent enfin à la voile, que le besoin en bras esclaves diminua. Les sloops, felouques, frégates et autre navires de guerre qu'ils construisirent ensuite, comme les différents vaisseaux chrétiens qu'ils capturèrent, ne demandaient qu'une douzaine d'esclaves marins, et si des esclaves rameurs apparaissent bien encore dans des comptes rendus du XVIIIe siècle, il ne s'agissait plus dans l'ensemble que d'une poignée d'hommes

24. Le nombre de rameurs requis variait avec la taille de la galère et le nombre de rames : Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148 ; Knight, *op. cit.*, p. 29, parle de « trois cents voire plus » par bateau ; voir aussi Morgan, *op. cit.*, p. 626 ; Fontenay, *op. cit.*, p. 10.

25. Si l'usage que firent les chrétiens des esclaves galériens ne fut ni aussi étendu ni aussi long que chez leurs rivaux musulmans, en revanche les nations qui réduisirent des musulmans et des protestants en esclavage firent preuve, au dire de tous, d'aussi peu d'humanité, voire de moins, que les musulmans : voir Haselton, *Strange and Wonderful Things* ; également Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 12.

26. Dan, *op. cit.*, p. 308-309, citant Haëdo, donne le chiffre de 35 navires de guerre à Alger en 1588 ; voir aussi d'Arvieux, *op. cit.*, p. 264, qui estime qu'il y avait « environ trente vaisseaux de guerre » dans la ville en 1665.

destinés à actionner les rames de la galère officielle lors de cérémonies ou de fêtes[27].

On a dit que la vie du galérien était « l'enfer même pour ces pauvres diables », et même les tentatives de chercheurs, ces dernières années, de minimiser les faits en arguant que les conditions de vie sur ses galères étaient « du moins dans la norme de ce qui se pratiquait à l'époque » sur les navires chrétiens ne peuvent suffire à évacuer l'une des formes d'esclavage les plus odieuses qui aient jamais existé[28]. Suivant la taille de la galère sur laquelle ils se trouvaient, les esclaves étaient trois, quatre ou cinq par rame; cela dit, même sur les bateaux plus petits, il fallait en général quatre hommes pour manipuler les grosses rames de poupe[29]. Les esclaves étaient enchaînés à la rame par les poignets et par les chevilles, attachées à une chaîne qui courait le long de chaque banc et se fixait à l'armature du bateau[30]. Ce qui ne leur laissait que

27. L'équipage réduit du *Little Moor* était caractéristique. Chastelet des Boys en était, avec quinze autres « matelots esclaves (...) la plupart flamands et anglais, et moi seul français ». (Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 357.) Sur la flotte algéroise, voir aussi CPF, SRC, « Barbarie », liasse 1, 18 mai 1681, la lettre de P. Gatta à Tunis, qui indique qu'Alger se targue de posséder « 46 vaisseaux corsaires, en plus de deux galères et d'autres petits bateaux »; également au début du XVIIIe siècle, La Motte, dans *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 97, rapporte que les Algériens ont « vingt-cinq [navires, allant] de 18 à 60 canons, sans compter les caravelles, brigantins, etc. »; voir aussi, CPF, SRC, « Barbarie », liasse 3, p. 414, 8 septembre 1701, une lettre de Lorance à Alger, où il est relevé que « [les Algériens] ont encore, du plus grand au plus petit, seize vaisseaux et deux galères, mais ils n'ont pas sur ces dernières assez d'hommes pour en équiper une seule; cette année elles restent donc au port, inutilisées »; *ibid.*, p. 444, 3 août 1703.

28. Mafrici, *op. cit.*, p. 112; Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 118.

29. Sur les galères les plus importantes – en particulier celles de la flotte du sultan – il pouvait y avoir jusqu'à six hommes enchaînés aux plus grandes rames : Morgan, *op. cit.*, p. 616; voir aussi Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 619.

30. C'était un grand motif de crainte parmi les *galeotti*, car « si [la galère] vient à chavirer – comme cela arrive tous les jours – aucun d'entre eux ne s'en sortira vivant », Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148.

très peu de mouvement : « Nous étions si odieusement menottés, se plaignit Thomas Saunders, que nous ne pouvions écarter nos mains de plus d'une trentaine de centimètres ; et chaque nuit ils vérifiaient nos chaînes à trois reprises pour voir si elles étaient bien ajustées. » Le seul mouvement possible était le long du banc lui-même. Lorsque le bateau était à l'arrêt, les esclaves qui avaient besoin de se soulager pouvaient se diriger vers l'ouverture pratiquée dans la coque du côté de leur banc, connue sous le nom de *borda* ; pour cela, ils devaient tirer leur partie de la chaîne et, probablement, enjamber leurs compagnons endormis – « La seule liberté qui nous est laissée à bord de la galère, se souvient Louis Marott, est d'aller à cet endroit lorsque nous en avons motif[31] ». Mais cela, bien des esclaves étaient trop épuisés ou abattus pour le faire ; ils finissaient donc par se souiller à l'endroit même où ils étaient assis. La puanteur dépassait l'imagination. Les galériens entravés étaient également tourmentés par les rats, les mouches, les punaises et d'autres parasites[32].

En matière de vêtements, les rameurs ne pouvaient généralement guère espérer plus qu'« une courte culotte de toile pour couvrir leurs parties intimes » ; on ne leur distribuait pas de chemise pour protéger leur dos de la pluie ni du soleil, si bien que, d'après Knight, « leur peau brûlée se détache de leur dos, découvrant les chairs ». Les rations à bord étaient maigres, bien que la quantité réservée à chaque galérien semble avoir varié d'un bateau à l'autre et peut-être un peu augmenté avec le temps. Le moine Diego Haëdo, qui connut l'esclavage, écrivit vers 1580 que chaque jour, à bord, on ne distribuait aux rameurs « que quelques miettes de pain, deux ou trois morceaux d'un méchant biscuit souvent moisi [et] un peu de vinaigre dilué » ; vers 1620, Mascarenhas parle de « deux poignées de biscuit noir par jour, pas plus ». Vers 1700, toutefois, il semble que les

31. Saunders, *Of a Most Lamentable Voiage*, *op. cit.*, p. 10 ; Marott, *op. cit.*, p. 61-62, nota également que « c'est aussi la raison pour laquelle la chaîne est aussi longue que le banc ».
32. Mafrici, *op. cit.*, p. 113 et n. 51.

choses se soient améliorées, et Joseph Morgan écrit qu'« en plus de leur maigre ration de biscuit », les *galeotti* pouvaient recevoir, à l'occasion, « une gamelle de gruau de leur plus grossier *burgol* (...) » accompagnée du mélange eau-vinaigre habituel « où surnageaient quelques gouttes d'huile[33] ». Ellen Friedman affirmait récemment que ces rations étaient à peu près équivalentes à celles des marins ou soldats renégats et musulmans embarqués sur les mêmes galères, ce qui est très possible : le souci constant de tous les raïs était que leurs vaisseaux restent aussi légers et vifs que possible, ce qui s'obtenait souvent au prix de réserves insuffisantes en nourriture, eau et vêtements[34]. Néanmoins, pour attirer à bord de son vaisseau un nombre suffisant de corsaires, un capitaine devait faire un certain nombre de concessions aux hommes libres en termes de rations et du droit, accordé à l'occasion, de piller la nourriture à terre. D'ailleurs, à l'inverse des esclaves, les marins et soldats libres pouvaient – on comptait même bien qu'ils le fissent – apporter leurs propres provisions pour compléter leur maigre pitance[35].

Ni leurs pauvres rations ni la tâche elle-même ne semblent avoir tourmenté les esclaves autant que la privation de sommeil. Sans place pour s'allonger – les bancs auxquels ils étaient enchaînés n'étaient larges que d'une trentaine de centimètres (« quatre mains », d'après Mascarenhas) – ils devaient dormir assis, tant bien que mal : « cinq esclaves assis en biais (...) sans pouvoir se retourner », « le banc droit pour oreiller et sans place

33. Haëdo, cité et traduit in Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 619 ; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148 ; Knight, *op. cit.*, p. 29 ; Morgan, *op. cit.*, p. 617-618, définit le *burgol* comme « du blé bouilli, séché et broyé ».
34. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 20.
35. Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 619-620 ; Morgan, *op. cit.*, p. 617, nota que les membres d'équipage libres pouvaient amener à bord des suppléments tels que « du *burgol* (...) du riz, des rillettes de viande, du beurre, du fromage, de l'huile, des olives, des figues, des dattes, des raisins et autres, avec lesquels ils amélioraient leur ordinaire comme bon leur semblait ».

non plus pour allonger leurs jambes[36] ». Lorsque le raïs l'exigeait, les galériens devaient ramer même pendant le temps de leurs maigres repas et au cours d'un voyage normal, ils avaient de la chance lorsqu'ils obtenaient un bref moment de répit pour dormir : « une heure toutes les douze heures, la nuit », si l'on en croit Knight, « la moitié rame quand l'autre moitié dort ». Pour lui, les « extases continuelles » dans lesquelles tombent de nombreux galériens ont d'ailleurs pour cause l'épuisement et le grave manque de sommeil, en plus du soleil qui tape sur les dos nus et de la soif souvent si extrême que des rameurs en venaient à boire l'eau de la mer[37].

Voilà ce qu'étaient les conditions de travail ordinaires sur une galère. Dans les circonstances extraordinaires, toutefois, on demandait bien plus aux esclaves. Pour se lancer aux trousses d'un navire ou prendre la fuite, par exemple, les galériens devaient ramer comme des forcenés « pendant des jours et des nuits sans discontinuer ». Morgan se souvient d'occasions où, « des milles et des milles durant, les pauvres diables furent poussés sans relâche (...) jusqu'à ce que plusieurs d'entre eux, épuisés, rendent le dernier soupir[38] ». Pour les presser, pour « forcer les pauvres esclaves à user toutes les forces de leur corps », le maître d'équipage et ses seconds, ainsi que des esclaves divers, couraient d'une extrémité à l'autre de la passerelle centrale du navire, frappant, « lorsque leur colère diabolique les prenait », les dos nus des rameurs avec une corde trempée dans le goudron à son extrémité ou – leur fouet favori dans ces circonstances – un sexe de taureau séché et allongé : « une verge de taureau[39] ». La chasse (ou la fuite) était ce que les

36. Saunders, *Of a Most Lamentable Voiage*, *op. cit.*, p. 10 ; Knight, *op. cit.*, p. 29 ; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148.

37. Knight, *op. cit.*, p. 29 ; Marott, *op. cit.*, p. 19, écrivit lui aussi quelle fut sa souffrance de ne « jamais s'étendre dans un lit ».

38. Morgan, *op. cit.*, p. 517 ; voir aussi Mascarenhas, *op. cit.*, p. 149, qui décrit les résultats de ce genre de chasse : « J'ai vu des hommes, après cela, s'effondrer sur la rame, épuisés, et d'autres mourir sous les coups de fouet, sans que les Turcs éprouvent la moindre pitié à leur égard. »

39. Saunders, *Of a Most Lamentable Voiage*, *op. cit.*, p. 10.

galères réservaient de plus horrible : ceux qui virent (et, d'après maints témoignages, sentirent) une galère corsaire, mue seulement par la souffrance des esclaves, creuser son inexorable sillon sur une mer plate, n'oublièrent pas la scène. Joseph Morgan parla du

> moins tolérable et plus redoutable emploi que l'on puisse faire d'un homme privé de liberté (...) Ceux qui n'ont pas vu une galère en mer (...) ne peuvent concevoir le choc qu'un tel spectacle doit faire à un cœur capable d'un peu de commisération. Voir des rangées de misérables à moitié nus, morts de faim et brûlés par le soleil, maigres, enchaînés à une planche d'où ils ne bougent pas pendant des mois (...) pressés de poursuivre sans relâche ces manœuvres d'une violence inouïe par des coups cruels et répétés portés sur leur chair dénudée, au-delà de ce qu'un homme peut supporter[40].

La seule chose que certains considéraient comme pire encore que la chasse (pour avoir évidemment fait directement l'expérience des deux) était les démonstrations cérémonielles que les raïs exigeaient périodiquement de leurs galériens : pire en ce sens que l'ordre de « ramer avec fierté » ne répondait à aucune nécessité autre que le désir du capitaine de faire étalage de pompe, pour annoncer une capture ou simplement célébrer le retour au port[41].

On s'en doute, les galères signaient souvent la mort des esclaves. Marcello Costa, le vicaire de l'Église à Tunis dans les années 1670, faisait en sorte d'accueillir la flotte à son retour avec assez d'huile bénite pour donner l'extrême onction, « car un certain nombre de membres de l'équipage rentrent gravement malades, et beaucoup meurent des suites des souffrances et des coups endurés ». Pour Costa, ceux qui parvenaient à toucher le port avant de mourir avaient au moins la chance de recevoir les derniers sacrements. Un galérien qui mourait ou tombait gravement malade pendant une course était sans la moindre cérémonie

40. Morgan, *op. cit.*, p. 517.
41. Knight, *op. cit.*, p. 17.

et « sans délai jeté à la mer, qu'il fût mort ou vif », pour que le bateau reste aussi léger que possible[42].

Les esclaves redoutaient d'être envoyés en mer et de mourir en dehors de leur religion ; aussi certains rédigeaient-ils leurs dernières volontés avant le départ[43]. Les maîtres savaient pouvoir exploiter cette crainte pour s'assurer de leur soumission et menaçaient des galères ceux qui désobéissaient ou se montraient trop lents à obtenir leur rançon. Lorsqu'un maître voulait punir durement un esclave, il pouvait le vendre à la flotte impériale du sultan opérant au Levant (ou menacer de le faire), dont peu eurent l'occasion de revenir, et encore moins d'écrire aux leurs[44]. Dans la façon qu'ils avaient de jouer de ces menaces, les maîtres barbaresques – et en particulier ceux qui opéraient, dans les Balkans, hors des ports turcs de Dulcigno, Lépante et Santa Maura – manipulaient leurs esclaves un peu comme le faisaient leurs équivalents dans les États de Virginie ou du Maryland, lorsqu'ils menaçaient les récalcitrants de les vendre à la frontière – ce qui signifiait le Sud profond, dans des États comme l'Alabama ou la Géorgie – où les Noirs craignaient de disparaître à jamais[45]. Dans les lettres qu'ils envoyaient aux leurs, les esclaves italiens, encore relativement proches de chez eux à Dulcigno ou Santa Maura, en jouaient parfois, sans doute dans l'espoir de toucher une corde sensible. Ainsi de Micozzo di Bastiano, originaire de Città Nuova, qui écrit en 1677 :

> Pour l'amour de Dieu, mon père, ne m'abandonnez pas à cette horrible captivité ; par la Vierge Marie, ce que vous devez faire, faites-le aussi promptement que possible, car si ma rançon

---

42. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption », *op. cit.*, p. 20 ; CPF, SRC, « Barbaria », liasse 1, p. 251-252, lettre du 20 juillet 1672, de Marcello Costa à Tunis.
43. Pignon, *op. cit.*, p. 152.
44. Pour des plaintes du manque de nouvelles de la part de ces esclaves, voir AS-Vat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 57 ; p. 169 ; voir aussi Pignon, *op. cit.*, p. 151.
45. T. Stephen Whitman, *The Price of Freedom: Slavery and Manumission in Baltimore and Early National Maryland*, Lexington, 1997, p. 75-76.

n'arrive pas bientôt, mon maître m'enverra aux galères, où d'autres de mes compagnons sont [déjà] partis. Par les saintes âmes du Purgatoire, ne me laissez pas mourir de désespoir sur les galères, mais grâce à la charité [publique] ou à votre aide, faites-moi sortir de cet enfer, où je vis avec des chaînes autour du cou et des entraves aux pieds[46].

L'existence d'un galérien était en tout point plus misérable qu'on ne saurait dire, et rendue plus douloureuse encore (si cela est possible) par la conscience que sa seule tâche était de se tuer à la rame afin d'aider à prendre encore plus d'esclaves comme lui – un emploi dans lequel, se lamenta Mascarenhas, « un homme meurt alors sans acquérir d'honneur, en capturant des chrétiens, ses amis et ses parents ». Les galères ne signifiaient cependant pas une mort certaine. Mascarenhas y fut apparemment envoyé plusieurs fois durant les cinq années de sa captivité (« pour mes péchés », dit-il), tout comme Francis Knight. C'est grâce à ces « témoins oculaires », comme Knight se qualifia lui-même, que nous avons une si bonne connaissance de la dure vie des galériens[47]. D'autres, même s'ils n'ont pas raconté leur expérience, sont restés plus longtemps à bord des galères. Une liste envoyée au sénat vénitien en 1765, sous le titre « Esclaves, sujets de la République sérénissime, qui se trouvent actuellement sur les galères du Grand Turc », donne les noms de onze galériens vénitiens qui ont vieilli à la rame : leur âge moyen était de 64 ans, la moyenne du temps passé en esclavage 38 ans. On ne sait pas s'ils furent libérés un jour[48].

46. Micozzo, 24 ans, avait été capturé sur un bateau de pêche au large de la côte d'Ancône environ seize mois plus tôt : ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 331, 27 décembre 1677, lettre de Micozzo di Bastiano, à Lépante ; voir aussi *ibid.*, liasse 1 139, p. 151, pour une lettre du père au Gonfalon. Pour d'autres témoignages d'esclaves redoutant d'être envoyés sur les galères en Barbarie ou au Levant, *ibid.*, liasse 1 144, p. 526, 10 mars 1686.
47. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148 ; Knight, *op. cit.*, p. i-ii.
48. ASV, POLP, liasse 102, fichier 11, 1er juillet 1765 ; l'âge des esclaves allait de 33 à 88 ans, leur temps passé en esclavage de 17 à 55 ans. Pour des requêtes

Récemment, des chercheurs ont avancé que cette ténacité s'expliquait par le fait que les hommes ne partaient en mer que deux fois par an, en général pour des traversées de cinq à six semaines durant l'été[49]. Ce fut apparemment plus ou moins ce que vécut Francis Knight : « La coutume [des corsaires] de se reposer l'hiver (...) [est] un bien pour les esclaves, car si ces derniers travaillent dur tout le jour à terre, ils peuvent néanmoins se reposer la nuit et boire à leur soif une eau qui est un trésor sur les galères[50]. » Cela dit, tous les raïs ne se limitaient pas à une saison de piraterie aussi courte. Ainsi, Diego Haëdo loua les raïs d'Alger précisément parce qu'ils étaient assez entreprenants pour faire la course en hiver, à une époque où toutes les galères chrétiennes qui auraient pu s'opposer à eux étaient au port (« à faire de la musique, jouer et banqueter », pour reprendre les mots de Morgan). De même, d'Aranda note qu'en décembre « les pirates turcs croisent tout le long des côtes d'Andalousie, car ils savent bien que c'est à cette époque que les vins et les fruits sont acheminés dans des vaisseaux venus d'Angleterre[51] ». Les galériens qui avaient eu la malchance d'être envoyés sur la flotte du sultan impérial vivaient dans des conditions bien pires que ceux qui restaient en Barbarie : non seulement ils demeuraient en mer plusieurs mois, mais toute permission à terre pouvait leur être refusée pendant plusieurs années, alors même que leur vaisseau était au port. Marcello Costa fut confronté de près à ces pauvres diables lorsqu'il confessait les hommes qui venaient d'arriver à Biserte sur les galères levantines :

---

d'anciens esclaves vénitiens faisant état de longues périodes passées aux rames, voir ASV, SM, fichier 221, 19 avril 1619, ainsi que ASV, CSD, fichier 43, 17 septembre 1652, et *ibid.*, fichier 64, 19 août 1665.

49. Fontenay, *op. cit.*, p. 23.

50. Knight, *op. cit.*, p. 10.

51. À l'inverse d'observateurs plus tardifs, Haëdo écrit que les Algérois « sont en mer hiver comme été, tout au long de l'année » ; ils étaient donc « en mesure de faire trois ou quatre voyages par an, et même davantage s'ils veulent s'en donner la peine » : cité dans Morgan, *op. cit.*, p. 618-619 ; voir aussi d'Aranda, *op. cit.*, p. 17.

> Je les confessai tous en quinze jours, mais quelles confessions ! Certains n'avaient pas reçu l'absolution depuis trente ans, la plupart depuis six, huit ou dix ans ; oh, mon Dieu ! Je leur demandai la raison de cette négligence, et les pauvres petits me répondirent qu'il n'y a pas de bagne au Levant, et que restant tout le temps sur les galères, sans jamais un prêtre pour les confesser ni le moindre argent pour payer les gardes, ces derniers ne les laissaient jamais mettre le pied à terre[52].

Comme tous les esclaves au cours de l'histoire, les galériens tentèrent d'améliorer leur condition et leurs chances de survie par tous les moyens que leur offraient les circonstances. Ils semblent avoir d'eux-mêmes reformé en mer une hiérarchie, qui présentait des avantages, au moins pour ceux qui se trouvaient au sommet de la pyramide et pour ceux que ces derniers protégeaient. À la tête de cette communauté de malheureux on trouvait sur chaque galère une douzaine d'esclaves qui n'avaient jamais à ramer, ou très peu. La plupart étaient matelots, et manipulaient la voile latine ou le reste du gréement. Il pouvait aussi y avoir un ou deux *scrivani* ou secrétaires sur chaque galère, des hommes que le fait de savoir lire et écrire rendait trop précieux pour que les raïs les gâchent à la rame. Esclaves eux-mêmes, les écrivains avaient pour première tâche de tenir le compte des galériens, de distribuer leurs maigres rations et, assez fréquemment, de tenir le registre des décès survenus en mer. Dans le même temps, ils étaient censés inscrire toutes les prises réalisées lors de la course. Avec les renégats qu'ils avaient sous la main, ils sondaient également les nouveaux captifs, afin de découvrir si la marchandise à bord et les passagers étaient protégés par des traités en vigueur, ou s'ils pouvaient sans risque être saisis et réduits en esclavage. Une fois qu'ils s'étaient déterminés là-dessus (ce qui pouvait prendre plusieurs jours), les écrivains devaient compter le butin saisi, quand la plus grande partie n'avait pas déjà disparu dans les poches des corsaires eux-mêmes[53].

---

52. CPF, SRC, « Barbaria », liasse 1, p. 325, lettre datée du 20 août 1675 de Marcello Costa à Tunis.
53. Gramaye, *De Miserijs*, *op. cit.*, p. 323 ; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 50-53.

En plus de ces quelques privilégiés, les galériens étaient organisés de telle façon que chaque banc de rameur avait son propre chef, appelé le *vogavan* – une corruption, dans la *lingua franca* parlée entre maîtres et esclaves barbaresques, du terme « vogue-avant[54] ». Pour ce que l'on sait d'eux, les *vogavani* étaient les galériens les plus forts et les plus expérimentés; ils avaient non seulement pour tâche de fixer le rythme de la rame et de la coordonner avec les autres rames du navire, mais également de se comporter en véritables chefs d'équipe avec les hommes de leur banc. À cet égard, ils ressemblaient aux hommes que l'on appelait les « drivers » en Amérique – les chefs esclaves qui devaient organiser le travail de leurs semblables dans les plantations du Sud. Comme ces derniers, les *vogavani*, sous la houlette du surveillant – dans ce cas le maître d'équipage –, étaient constamment écartelés entre les privilèges qu'ils pourraient retirer de l'exécution des ordres du maître et le danger de faire naître chez les autres galériens une trop grande hostilité à leur égard; comme les conducteurs encore, les *vogavani* pouvaient aisément faire défaut au raïs et se joindre à ceux qu'ils contribuaient à opprimer s'il leur semblait que c'était le moment opportun pour une mutinerie[55].

Jusqu'à un certain point, les écrivains et les *vogavani* ont fait office de chefs pour les autres esclaves[56]. Mais parce qu'ils étaient esclaves eux-mêmes, ils ne pouvaient pas grand-chose lorsque des hommes dont ils avaient la charge étaient victimes du fouet du maître d'équipage ou de l'ire d'un autre musulman. Car, comme l'écrivit Knight en parlant du lot des galériens, « on les bat pour qu'ils mettent leurs vêtements et on les bat pour qu'ils les retirent, on les bat pour les faire manger, boire, dormir ou se laver, et on les bat ensuite pour chacune de ces choses qu'ils ont faite[57] ». Peut-

---

54. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148; Marott, *op. cit.*, p. 27 et 29; voir aussi d'Aranda, *op. cit.*, p. 22, qui les appelle des « *Bogavands*, c'est-à-dire les hommes situés en bout de rame ».
55. Marott, *op. cit.*, p. 29-30; sur les conducteurs et la délicate position qu'ils tenaient entre maîtres et esclaves, Fogel, *Without Consent or Contract*, p. 41-59; Genovese, *op. cit.*, p. 365-388.
56. Marott, *op. cit.*, p. 17, 21, 27 et 29; Genovese, *op. cit.*, p. 383-385.
57. Knight, *op. cit.*, p. 29.

être les écrivains et les *vogavani* ont-ils pu toutefois alléger un peu le fardeau de quelques favoris : des rations supplémentaires, par exemple, ou une place différente, « plus tranquille » – relativement, bien sûr[58]. Comme souvent au sein de la hiérarchie entre esclaves barbaresques, l'argent était au centre de cette communauté de malheureux galériens. Les esclaves qui avaient de l'argent pouvaient au moins espérer acheter la bonne volonté de ces chefs officieux et se payer les quelques vils plaisirs que la vie de galérien avait à offrir.

Que les esclaves aient pu se payer quelque misérable consolation constitue l'un des nombreux signes indiquant que l'argent circulait même parmi ceux qui avaient été dépouillés de tous leurs biens au moment de leur capture et dont l'être même, avec tout son potentiel de profit, était censé appartenir à leur maître[59]. En réalité, un certain nombre de raïs avaient coutume d'accorder aux galériens, qui étaient pourtant aussi bas dans l'échelle des esclaves qu'il est possible d'être, une part des prises et du butin que se partageaient déjà tous ceux qui détenaient une part de la galère, des *armadores* et du raïs lui-même aux marins, passagers et mousses. Des sept seizièmes attribués à l'équipage, les esclaves matelots, les *scrivani*, les *vogavani* et les galériens pouvaient, selon Morgan, prétendre à des parts allant de celle donnée au « plus petit moussaillon » à celle qui était réservée à certains officiers du navire. Leurs maîtres pouvaient prélever ce qu'ils voulaient sur ces gains mais, d'après Salvago, « écoutant leur bonté naturelle, ils laissaient quelque récompense à l'esclave ». Cette dernière pouvait s'élever, selon Morgan, à plus de la moitié de la part accordée, même si, pour La Motte, ceux qui appartenaient au pacha ou au divan pouvaient s'estimer heureux lorsqu'ils en obtenaient un tiers[60].

---

58. Mascarenhas dit par exemple que les places situées le long des flancs du navire étaient « moins pénibles » que celles situées au centre ; d'un autre côté, certaines de ces places nécessitaient que le galérien rame debout, et pour cette raison devaient être évitées ; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 156.
59. *Ibid.*, p. 159-161.
60. Salvago, *op. cit.*, p. 92 ; Morgan, *op. cit.*, p. 621 ; La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 51.

Une fois que les galères corsaires étaient rentrées au port, les galériens, observa Francis Knight, « travaillaient dur tout le jour à terre ». Enfermés la nuit dans les bagnes publics (ou semi-privés), ils étaient alignés à l'aube, six jours par semaine, et le secrétaire de la prison, le *scrivan bagno*, leur assignait du travail pour la journée. Ces tâches souvent extrêmement pénibles ne leur laissaient guère plus de répit que sur les galères : selon John Foss, elles s'étendaient, sans pause pour déjeuner, « de l'aube jusqu'à une certaine heure de l'après-midi, qu'ils appellent *Laza* et qui se situe juste une demi-heure avant le coucher du soleil, été comme hiver[61] ». Bien que leur travail ait varié suivant la saison et les besoins spécifiques de leur maître, ces galériens – pouvant se compter en milliers – étaient le plus souvent affectés à l'extraction dans les carrières et au transport des pierres. Thomas Saunders a laissé un tableau à la fois morne et succinct de ce travail :

> J'étais dans la carrière, d'autres portaient des pierres, d'autres encore tiraient les chariots de terre, certains faisaient du mortier et certains tiraient des pierres (…) et ainsi nous faisions tout ce qu'il y avait à faire[62].

Les tâches de construction les plus dures étaient en général assignées à ce genre d'esclaves, « en ne répartissant pas les tâches, dirent certains, selon le seul bon sens, mais attribuant les travaux les plus lourds aux plus faibles, s'ils n'étaient pas en mesure de produire quelque présent[63] ». Dans les capitales des régences et les villes portuaires du Maroc, les projets de construction pharaoniques supposaient un approvisionnement constant en pierres taillées, et les esclaves étaient surmenés pour l'assurer. À Alger, il s'agissait de pierres énormes « pour l'entretien et la fabrique du môle » – la grande digue qui fit d'Alger un port si bien protégé (et

61. Foss, *op. cit.*, p. 26; voir aussi CPF, « Barbaria », liasse 1, p. 407, pour une lettre d'un esclave qui se plaint d'être forcé à « de lourds travaux sur les murs ».
62. Ils construisaient en réalité une église pour le compte du pacha de Tripoli : Saunders, *Of a Most Lamentable Voiage*, *op. cit.*, p. 17.
63. Francesco di S. Lorenzo, *op. cit.*, p. 11.

fortifié)[64]. Extraits des collines situées à trois kilomètres de la ville et pesant de 20 à 40 tonnes, ces blocs devaient être tirés sur une espèce de traîneau, avec « six ou sept cents hommes par traîneau (...) halant des cordes de plus de quinze centimètres de circonférence ». Le quota journalier par traîneau était fixé par le pacha. Les contremaîtres étaient chargés de veiller à son application ; par conséquent ils menaient les ouvriers

> avec d'autant plus de rigueur et de sévérité (...) battant continuellement les esclaves à coups de bâton et les piquant avec l'embout qui était muni d'une pointe, un peu comme ceux qu'utilisent nos fermiers pour leurs bœufs[65].

Les esclaves, d'ailleurs, se plaignaient sans cesse d'être traités « comme des bêtes » par les contremaîtres ; ainsi ceux qui tombaient d'épuisement étaient-ils purement et simplement battus « jusqu'à ce qu'ils puissent se relever[66] ». La conscience de la futilité évidente des travaux auxquels on les forçait aurait rendu ces derniers encore plus insupportables, si cela avait été possible. Foss, par exemple, constata que la digue à laquelle il travaillait était si mal construite – en réalité une longue ligne de grosses pierres mal taillées et jetées l'une sur l'autre dans la mer – que

> chaque tempête les emporte par le fond. Comme après une tempête ils en ont toujours le même besoin (...), nous pouvons en conclure que ce travail n'aura jamais de fin[67].

Des pierres moins imposantes devaient également être taillées et acheminées pour les projets de construction ordinaires : Thomas Saunders connut ce type de travail à Tripoli ; en bonne place dans la traduction anglaise du récit du voyage de rédemption

64. Dan, *op. cit.*, p. 399.
65. *Ibid.* ; Foss, *op. cit.*, p. 22-24.
66. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 482, 5 novembre 1685 ; Foss, *op. cit.*, p. 23.
67. *Ibid.*, p. 23.

de Philemon de La Motte de 1719 figure un panorama de la ville marocaine de Mequinez, au premier plan duquel des esclaves chrétiens sont occupés aux travaux de construction les plus durs[68]. Une génération plus tard, la description des tâches exigées de deux esclaves napolitains en Barbarie pourrait servir de légende à cette illustration :

> Leur labeur est très dur, et la façon dont on les traite très cruelle (…) [On leur fait] souvent creuser la pierre à la recherche de chaux, puis transporter cette dernière à de grandes distances des carrières, bâtiments en constructions, etc. On les emploie également dans les ports à curer la vase ou à casser des pierres, ainsi qu'à d'autres tâches laborieuses, rebutantes et dangereuses[69].

Les esclaves devaient souvent haler ces matériaux jusqu'à la ville, si c'était là leur destination ; ils étaient même souvent amenés à porter les pierres de taille moins importante sur leur dos. C'est que, comme le précise Dan,

> ceux de la ville ne se servent point de chevaux pour cet effet, à cause que les rues en sont étroites, et que tels chariots y sont mieux conduits par ces pauvres captifs[70].

---

68. Il a pour titre « Vue de l'est de la cité de Mequinez, résidence usuelle des chérifs, empereurs du Maroc (dans laquelle sont représentés le labeur servile et les sortes de travaux auxquels les captifs chrétiens sont employés. Dessiné par Henry Boyd, maître du *Neptune* durant sa captivité », La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, après la page 18 ; voir aussi Saunders, *op. cit.*, p. 15 (pas de pagination) ; pour le cas d'un esclave qui travailla sept ans « sous l'esclavage le plus rude dans un fourneau à chaux à la campagne [à l'extérieur d'Alger] », voir ASVat, Gonfalone, liasse 1 157, fichier 1, requête de Lorenzo Cassandra de Rimini.
69. John Kingdon, *Redeemed Slaves, being a Short Narrative of Two Neapolitans Redeemed from SLAVERY on the Coast of Barbary*, Bristol, 1780, p. 4.
70. Dan, *op. cit.*, p. 400 ; Saunders, *Of a Most Lamentable Voiage*, *op. cit.*, p. 11 ; CPF, SRC, liasse 2, p. 106, lettre du 8 novembre 1684 d'Agostino de Messine à Tripoli ; *ibid.*, liasse 3, p. 434, lettre du 20 février 1702 de Niccolò da Scio à Tripoli.

En Barbarie, comme dans les ville portuaires de la Nouvelle-Orléans, de La Havane et de Rio, les esclaves jouaient un rôle essentiel dans le transport et l'acheminement de toutes sortes de marchandises, en particulier celles qui étaient lourdes et volumineuses. Foss raconte que, dans les docks, « il y a[vait] constamment des esclaves qui port[ai]ent des barriques de sucre, des pipes de vin, des canons, etc. » Il fait également écho à Dan lorsqu'il note que « chaque article qui doit être transporté d'une partie de la [ville] dans une autre (...) est acheminé par les esclaves, qui ont des perches sur les épaules », puisque « les rues sont si étroites qu'aucune sorte de chariot n'est utilisé, pas même la brouette. Dans la plupart des rues il est difficile pour deux hommes de se croiser ». Les muscles et l'adresse des esclaves étaient particulièrement recherchés à Alger, où les gens fortunés aimaient à faire construire leurs villas en périphérie de la ville, sur les hauteurs pittoresques qui dominent le port. D'Aranda raconte :

> Au même temps nous devions travailler à une maison que notre patron [Ali Pegelin] faisait bâtir sur le plus haut de la ville : car vous devez savoir que la ville d'Alger est bâtie sur le penchant d'une haute montagne, et la place où l'on bâtissait cette maison était si difficile que pas un mulet chargé n'y pouvait monter en façon quelconque. De sorte qu'il fallait porter à bras tous les marteaux en haut[71].

D'autres tâches pénibles leur étaient imposées : couper du bois de chauffage et le ramener des collines environnantes, travailler dans les mines de sel, préparer, mélanger et transporter le mortier. De plus, les hommes étaient régulièrement envoyés sur les hauteurs, en retrait d'Alger et de Tunis, afin d'y couper du bois d'œuvre destiné à la construction de nouvelles galères, à la réparation de bateaux endommagés ou capturés lors d'un raid. En l'absence de fleuves un peu larges sur lesquels faire descendre les rondins jusqu'à la côte, les esclaves devaient tirer les arbres par voie de terre ; pour cela, on leur

71. Foss, *op. cit.*, p. 23-24 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 25.

donnait parfois des bœufs ou des chevaux, mais le reste du temps ils ne devaient compter que sur leur seule force[72].

Les maîtres envoyaient également de temps à autre les esclaves qui n'avaient pas d'aptitudes particulières travailler dans leur ferme, leur verger ou leur vignoble – les lopins de terre de taille généralement limitée (peut-être quelques hectares) que les esclaves appelaient *masseries* ou *giardini*. Pour les paysans pris lors de raids côtiers, cela ne devait guère changer de ce dont ils avaient l'habitude chez eux, si ce n'est que beaucoup se plaignirent des « chaleurs violentes de ces pays » où on les forçait à travailler. Dan recensa les quatre types de travaux auxquelles ils étaient susceptibles d'être affectés – mener les troupeaux, labourer le sol, cultiver et récolter –, mais il y avait une foule d'autres besognes serviles à accomplir, telles que ramasser et presser les olives, produire ou transporter de la farine, couper des roseaux, creuser des canaux d'irrigation, élever des murs en terre ou moissonner les céréales de toute sorte et broyer le grain (dans un moulin ou en le pilant dans un mortier)[73]. Dan prétendit, avec d'autres polémistes, que « ce sont à eux à qui l'on fait labourer la terre, et que l'on attache quelquefois au joug avec un âne ou un cheval, selon le plaisir ou le caprice de leurs patrons ». Ces tâches sadiques (et à l'évidence hautement symboliques) peuvent n'avoir été qu'un trope littéraire, souvent employé par des auteurs qui, à l'instar de Dan, étaient des ecclésiastiques ; ou peut-être constituaient-elles une forme de punition. On peut de toute façon s'interroger sur l'efficacité des hommes dans cet emploi[74]. Une chose est à peu près sûre, la plupart des esclaves d'origine aisée n'étaient pas capables de remplir ces tâches ; selon un contemporain, même « creuser dans le *giardino* du maître semble très dur et très fatigant pour eux[75] ».

72. ASV, POLP, liasse 101, dossier marqué « 1633 », lettre d'Agostino Pinna ; CPF, SRC, « Barbaria », liasse 1, p. 322, 20 août 1675, lettre du père Marcello Costa à Biserte.

73. Dan, *op. cit.*, p. 398-399 ; Galland, *op. cit.*, p. 58-59.

74. Dan, *op. cit.*, p. 399 ; Dominici, *Trattato delle Miserie*, p. 17.

75. Dan, *op. cit.*, p. 399 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 15 ; Foss, *op. cit.*, p. 30. CPF, SRC, « Barbaria », liasse 4, p. 465, lettre du 30 mai 1720 du frère F. da Modena à Tunis.

Des gens de passage à Alger aux XVIIe et XVIIIe siècles rapportèrent que ces esclaves terriens étaient des milliers à travailler dans la vaste zone agricole qui ceinturait la ville, sous l'œil d'un surveillant qui était le plus souvent un renégat mais pouvait aussi être un Maure embauché à cet effet. Comme nous l'avons vu, il est pratiquement impossible d'évaluer l'implication exacte des esclaves dans les travaux agricoles; leur nombre lui-même demeure beaucoup plus incertain que celui des galériens, par exemple. Les *masseries* auraient représenté environ 15000 lopins, mais leur taille moyenne, la force de travail qu'ils requéraient et la façon dont ils étaient organisés restent largement sujets à conjecture. Ceux qui y furent envoyés et firent plus tard le récit de leur expérience parlent de tâches plutôt solitaires – rien à voir avec le travail de groupe en ville ni avec l'image que l'on se fait communément du labeur des esclaves africains en Amérique. Ainsi, Chastelet des Boys raconte qu'il fut envoyé à l'extérieur de la ville labourer le « grand jardin » de son maître avec juste trois autres « camarades de labourage » (mais il se peut que d'autres se soient déjà trouvés sur place); de même d'Aranda dit avoir travaillé dans le vignoble de son propriétaire au milieu d'un groupe d'une douzaine de captifs[76]. Ces esclaves produisaient du blé, des fruits et des légumes pour la consommation de leurs maîtres ou pour le marché local. Un observateur prétendit que dans la périphérie de Tunis on faisait « pousser des orangers en si grande quantité que les arbres servaient à faire du charbon de bois »; pourtant rien n'indique qu'une culture fut mise en place à une échelle suffisamment importante pour permettre l'exportation commerciale – en tout cas pas à un niveau comparable à celui des cultures de coton, de sucre, d'indigo, de riz ou de tabac présentes dans les grandes plantations américaines[77].

76. Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 26-27; d'Aranda, *op. cit.*, p. 18.
77. Il faut aussi garder aussi à l'esprit que, dans le Sud américain en tout cas, les grandes plantations pratiquant le travail de groupe restaient largement minoritaires, puisque 75 % des fermes comptaient moins de 50 esclaves et près de la moitié moins de 20 : Genovese, *op. cit.*, p. 7-8. Voir aussi Anonyme, *Voyage dans les États barbaresques de Maroc, Alger, Tunis, et Tripoly. Ou lettres d'un des Captifs qui viennent d'être rachetés par MM. les Chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*, *op. cit.*, p. 150.

Il est à peu près certain que la plupart de ces « esclaves terriens » passaient leurs nuits en ville, dans la maison du maître ou dans l'un des bagnes. Levés à l'aube, ils devaient faire tous les jours le voyage jusqu'à la ferme – ce qui n'était pas très difficile pour Chastelet, qui avait moins de deux kilomètres à parcourir de la maison à la *masserie* de son maître, mais plus pour William Okeley, qui devait marcher plus de dix-huit kilomètres pour atteindre la « grande ferme » de son propriétaire [78]. Les esclaves qui devaient se rendre sur des terres encore plus éloignées de la ville y restaient souvent une à plusieurs semaines, dormant à la belle étoile ou dans une cabane pour les plus chanceux. Quoi qu'il en fût, la perspective de passer plusieurs semaines à la campagne ne réjouissait guère les esclaves, qui y étaient privés de la compagnie de leurs camarades européens et n'avaient aucune chance d'y gagner de l'argent supplémentaire pour s'acheter de la nourriture ou économiser en vue d'un éventuel rachat. Okeley estimait qu'une fois transféré à la campagne, il « perdrai[t] (...) tous les moyens, tous les secours, et par conséquent tout espoir de [s]e délivrer de cet esclavage » ; le père Francesco di S. Lorenzo se lamente quant à lui que ces malheureux non seulement « restent nus par toute sorte de temps et quant aux choses de l'esprit vivent comme des animaux », puisqu'il leur est refusé d'entendre la messe ou de parler avec un prêtre [79].

Plus perturbant encore : les esclaves couraient à la campagne le risque très réel de se voir enlevés lors d'un raid. Les peuplades des montagnes environnantes, les Berbères et les Touaregs, attaquaient à l'occasion des fermes écartées et ne se gênaient pas pour placer sous leur joug tous ceux qu'elles trouvaient sur leur passage, Maures, renégats ou esclaves [80]. Si la vie

78. Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 27 ; Okeley, *op. cit.*, p. 41.

79. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 4, lettre d'environ 1713 du père Emanuele da Cunha Suarez à Alger ; Okeley, *op. cit.*, p. 42 ; Francesco di San Lorenzo, *op. cit.*, p. 16 ; La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 41 ; CPF, SRC, « Barbaria », liasse 1, p. 478, lettre du 25 août 1680 du père Francesco Gatta à Tunis.

80. La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 41.

d'un esclave sous la domination d'un maître maure ou turc était peu enviable, elle l'était encore moins sous celle de ces nomades qui emmenaient souvent leurs captifs loin à l'intérieur des terres, « les nourrissant le moins possible et les faisant travailler autant qu'ils le pouvaient », et ne leur laissant pratiquement aucun espoir de pouvoir s'échapper ni de nouer contact avec d'autres Européens[81]. Un esclave blanc en Barbarie redoutait d'être envoyé « dans la campagne, où il ne verrait plus jamais la chrétienté et endurerait les misérables extrémités du bannissement », tout comme les esclaves européens encore détenus dans les Balkans craignaient d'être vendus aux Barbaresques, et tout comme, nous l'avons vu, les esclaves africains des États côtiers d'Amérique comprenaient qu'une fois cédés au Mississipi ou au Texas ils finiraient leur vie loin de leur famille ou de leurs amis[82].

Lorsque le pacha, le divan ou les grands propriétaires d'esclaves n'avaient pas de travail, il leur arrivait de louer leur main-d'œuvre à tel ou tel entrepreneur de la ville. Certains dirigeaient des ateliers ou des manufactures proto-industrielles basés sur le travail bon marché des esclaves et qui selon toute apparence ressemblaient aux usines de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore dans lesquelles les esclaves loués formaient l'essentiel de la main-d'œuvre[83]. William Okeley raconta comment on lui « manda (...) d'aller travailler sur des métiers à tisser avec deux autres Anglais qui étaient esclaves et tisserands » ; le père Dan explique que « quand il est question de faire des carreaux et de la brique, dont toutes les maisons sont bâties, il n'y a qu'eux qu'on y emploie, à l'imitation des Israélites détenus captifs en Babylone » ; d'Aranda fut envoyé dans une corderie d'Alger où le travail le laissait « fort fatigué » chaque soir. Les esclaves de

81. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 13-14. Pour une description crue d'une telle expérience, voir *The Narrative of Robert Adams* reproduit en partie dans Baepler, *op. cit.*, p. 214-245.

82. Rawlings, *The Famous and Wonderful Recovery*, p. 256.

83. Whitman, *The Price of Freedom*, p. 33-60.

Tripoli, de leur côté, se plaignaient d'épuisement à force de « piler de la poudre à canon dans la fabrique de la ville[84] ».

Tous, cependant, n'avaient pas à endurer ces peines. Dans un monde où tout pouvait s'acheter, certains « esclaves publics » eurent assez de chance ou de relations pour parvenir à acheter la possibilité d'échapper aux galères, et d'ailleurs de tout travail forcé. Le prix était loin d'être négligeable, et trouver l'argent nécessaire dut être bien difficile pour bon nombre de ces hommes, souvent les esclaves les plus mal lotis. Certains avaient ramé pour un raïs particulièrement prospère (et généreux) et s'en sortaient grâce à l'argent des prises ; d'autres, moins chanceux, avaient tenté de convaincre les prêteurs sur gages locaux qu'ils avaient des parents fortunés qui pourraient rembourser un emprunt dont les taux d'intérêt étaient en moyenne de 4 à 5 % par mois[85]. Pour s'extraire d'une galère, l'esclave payait directement au capitaine le *gileffo* (ou *geliffo*, ou *gelif* – qui serait une corruption de l'arabe *khalifa*), censé lui permettre d'engager un galérien en remplacement, un Noir africain de préférence, libre ou esclave[86]. À Tunis, au milieu du XVIIe siècle, le *gileffo* s'élevait à environ 20 pièces de huit espagnoles. L'esclave qui voulait acheter l'exemption des deux voyages par an prévus pour lui avait donc besoin de 40 pièces, soit à peu près le sixième de ce que son maître demanderait pour son rachat – sans compter les intérêts si l'argent provenait d'un prêt. Le paiement de telles sommes éloignait bien sûr d'autant la perspective de la liberté, et l'on peut voir dans ce choix opéré par un certain nombre

84. Okeley, *op. cit.*, p. 37 ; Dan, *op. cit.*, p. 399 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 14 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 4, p. 406, 5 décembre 1716. Okeley poursuit ainsi : « Hélas, j'étais totalement incompétent et ne comprenais rien à l'art et au mystère du tissage ; mais je travaillai là néanmoins, jusqu'à ce que j'eusse gâté tout ce à quoi j'avais mis la main. »

85. La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 45 ; Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 27, dit que les taux étaient parfois plus élevés : 25 % par trimestre ou (plus vraisemblablement) 75 % par an.

86. Pignon, *op. cit.*, p. 153.

d'esclaves soit une gestion à courte vue soit la volonté d'éviter les galères à n'importe quel prix [87].

Le paiement du *gileffo* n'exemptait pas pour autant l'esclave de travailler à terre. Il était également possible d'acheter une telle exemption, mais le *gileffo* qui permettait à un esclave de « vaquer librement à ses occupations » coûtait, selon Salvago, la somme rondelette de 48 *zecchini* vénitiens par an aux alentours de 1620 – plus du double de ce qu'il en coûtait d'échapper aux galères et jusqu'à la moitié de la rançon courante à l'époque[88]. Une telle somme équivalait, au moment où Salvago écrivait, à ce qu'un ouvrier expérimenté pouvait espérer gagner en une année à Venise. Payée au maître, elle libérait l'esclave de ses obligations « de travail quotidien », mais il lui fallait encore se nourrir et se vêtir[89].

Il y avait une catégorie d'esclaves pour laquelle ce paiement régulier était d'une importance toute particulière : les esclaves prêtres. Durant le XVIe et la plus grande partie du XVIIe siècle, il y en eut toujours au moins une douzaine éparpillés dans les différents bagnes après avoir été capturés par les corsaires à bord d'un navire ennemi. Au XVIe siècle en particulier, les esclaves prêtres jouèrent un rôle fondamental pour le moral des bagnes, notamment en prévenant les abjurations de masse parmi les captifs. Ils furent sans doute à l'origine des premières chapelles dans la plupart des bagnes, célébraient des services religieux aussi souvent que possible, redonnaient du courage à ceux qui étaient déprimés, entendaient les confessions et (le plus important aux yeux de nombre d'esclaves) donnaient l'extrême-onction aux mourants. Mais pour être assurés

87. CPF, SRC, « Barbaria », liasse 1, p. 153, lettre du frère Agostino da Roberto à Tunis, datée de « ca 1649 » ; ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 208r et 208v ; Salvago, *op. cit.*, p. 92, établit la somme à 10 *zecchini* (ou 15 *talars*) par voyage, autour de 1620.

88. Pour des exemples de rançon demandées en *zecchini* vénitiens, voir ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 250-253.

89. Salvago, *op. cit.*, p. 92. Écrivant à peu près à la même époque, João Mascarenhas confirme ce prix : « environ deux à trois pataques [soit quatre talers] par mois », *op. cit.*, p. 74 ; Francesco di San Lorenzo, *op. cit.*, p. 10, note qu'à Tunis en 1654 le prix était de trois pièces de huit par mois.

qu'un prêtre puisse célébrer ces services, les esclaves devaient mettre la main à la poche pour acheter la dispense du travail qui sans cela aurait été exigée de l'ecclésiastique – généralement une somme de l'ordre d'un *taler* ou d'un *scudo* par semaine. Ils étaient également censés verser une petite somme à leurs prêtres, que ces derniers fussent captifs ou libres, en échange des services célébrés et des messes dites[90]. L'esclave moyen travaillant déjà très dur pour se maintenir en vie, le sacrifice devait être de taille, mais c'était le seul moyen d'éviter que le prêtre du bagne ne fût affecté à des travaux qui dépassaient ses forces. Tel fut le sort d'Agostino da Messina, un prêtre captif à Tripoli qui écrivit avoir « souffert autant que les autres esclaves, sans cesse battu et envoyé avec une chaîne de vingt-deux anneaux (...) tailler la pierre à Gargasso ». Le frère Niccolò da Scio évoqua lui aussi les prêtres envoyés dans les carrières tripolitaines « bras et jambes attachés ensemble tailler la pierre à treize kilomètres [de la ville][91] ». La croyance était répandue parmi les esclaves que les musulmans qui détenaient des esclaves en général, et les *Tagarin* (c'est-à-dire les réfugiés maures) en particulier, en voulaient aux prêtres captifs et prenaient plaisir à leur imposer des travaux pénibles; elle était en partie corroborée par des anecdotes racontées par les esclaves et largement colportées par les missionnaires et les prêtres eux-mêmes.

Les services d'un pasteur étaient donc tenus en très haute estime; les esclaves jugeaient que le réconfort qu'il pouvait leur apporter valait la somme dépensée, somme d'ailleurs d'autant plus faible

90. De l'ordre d'une demi-piastre par messe : voir CPF, SRC, « Barbaria », liasse 3, p. 64, lettre du 16 avril 1692, de Donato da Cantalupo à Tunis; *ibid.*, p. 21, *relazione* du 28 mars 1691, du frère Francesco da Capranica à Tripoli.

91. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 106, lettre du 8 novembre 1864, du frère Agostino da Messina à Tripoli; pour l'histoire d'un prêtre esclave à Alger qui, dans l'incapacité de payer son maître, « fut par conséquent envoyé à la campagne où les besognes qui lui étaient imposées et l'épuisement eurent raison de lui », voir *ibid.*, p. 4, lettre (sans date, mais aux environs de 1713), du père Emanuele da Cunha Suarez à Alger; voir aussi *ibid.*, p. 251, lettre du 20 juillet 1672, de Marcello Costa à Tunis, pour un prêtre esclave envoyé aux galères « avec un incroyable mépris ».

qu'il y avait de volontaires pour y aller de leur écot. Les sacrifices consentis par les catholiques avaient leur pendant chez les nombreux captifs protestants. William Okeley rapporte qu'autour de 1640 les esclaves protestants anglais à Alger engagèrent « une personne pondérée, grave et très religieuse », dénommée Devereux Spratt, pour qu'il prêche trois fois la semaine dans une salle louée par leurs soins. À cette fin ils « s'engageaient à lui allouer de quoi vivre et satisfaire les attentes de son patron ». Bien que Spratt fût un jeune pasteur fraîchement ordonné, Okeley rapporte que « nos réunions attiraient beaucoup de monde, parfois soixante ou quatre-vingt personnes (...) [et] notre fardeau s'en trouvait grandement allégé ». Ces services religieux dépendaient non seulement de la disposition des esclaves à payer une partie de leurs économies souvent très maigres, mais également du consentement de leur maître : Okeley poursuit en se lamentant que

> les circonstances de l'esclavage de nombreux pauvres chrétiens sont telles qu'ils ne peuvent assister [à ces réunions de prière] ; et telle la misérable négligence d'autres qu'ils ne souhaitent pas d'y assister[92].

Cela dit, malgré le dévouement souvent héroïque dont ils firent preuve à l'égard du bien-être spirituel de leurs compagnons de captivité, les prêtres esclaves formaient un ensemble inégal. Un certain nombre en effet ne se sentaient pas spécialement appelés à ce difficile sacerdoce, et plus d'un adressa à Rome des plaintes répétées et pleines de véhémence quant à son état misérable et au sentiment d'abandon qu'il ressentait[93]. Ceux qui n'étaient pas vite rachetés furent plutôt enclins à abjurer et à se convertir à l'islam. En fait, lorsqu'ils avaient fait une prise, les corsaires barbaresques (et les renégats plus encore) avaient coutume de regarder s'il y

92. Okeley, *op. cit.*, p. 23-24.
93. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 482, lettre du 5 mai 1706 du père Pietro da Miraglia à Tripoli; *ibid.*, liasse 4, p. 151, lettre du 24 juillet 1710, également du père Pietro da Miraglia à Tripoli.

avait un prêtre parmi les passagers « non pour tirer profit d'une rançon mais simplement pour le désabuser et le convertir[94] ». Même ceux qui restaient attachés à leur religion pouvaient représenter un problème pour les missionnaires que Rome se mit à envoyer dans les capitales des régences après 1620. Libérés des travaux forcés, mais souvent accablés par leur condition sordide, ces hommes refusaient parfois l'autorité des missionnaires, qui en retour les dénonçaient dans leurs lettres à Rome pour ivrognerie, relations avec des femmes ou d'autres écarts. D'un autre côté, claquemurés comme ils l'étaient dans les bagnes au milieu des autres esclaves « publics », ils comprenaient mieux les souffrances qu'ils enduraient et avaient de ce fait de meilleures chances de gagner leur dévouement. De ce fait, de profonds antagonismes éclataient parfois entre les esclaves emmenés par les prêtres captifs et les missionnaires, qui non seulement vivaient en dehors des bagnes, mais pour certains considéraient comme une dégradation de passer ne serait-ce qu'une nuit dans une telle prison – et qui risquaient donc de perdre le contact avec leurs paroissiens captifs[95]. Leurs disputes donnèrent lieu des deux côtés à un flot constant de lettres de plaintes en direction de Rome – remplies d'invectives et de racontars ne parlant que de négligence, de débauche, de jeu et de scandales d'argent. Les Turcs s'agaçaient et s'amusaient tout à la fois de ces frictions entre chrétiens[96].

Le *gileffo* collecté auprès des esclaves en lieu et place de leur travail ne doit pas être considéré comme un privilège accordé à quelques captifs, mais plutôt comme un cas particulier, ou une

94. Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 17 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 606, 10 mai 1738, lettre de Mariano di Firenze, préfet à Tripoli, à propos d'un capucin esclave qui y abjura.

95. Voir, par exemple, CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 478, lettre du 25 août 1680, du père Francesco Gatta à Tunis ; *ibid.*, liasse 3, p. 123, lettre du 30 mai 1693, de Maurizio da Lucca à Tripoli.

96. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 425-426 : deux déclarations de 1733 émanant de Carlo di Bernardi de Malte et de Tomaso Bado de Gênes, tous deux esclaves au bagne Beyliç à Alger ; CPF, SOCG, liasse 255, « Algeri », p. 33, lettre du 17 septembre 1650 d'Alger.

extension, de ce qui constitue l'un des éléments déterminants de l'esclavage barbaresque. Fondamentalement, les propriétaires considéraient que tous les esclaves mâles, publics ou privés (la situation des femmes n'est pas très claire), avaient l'obligation de leur payer « une certaine somme chaque mois », qu'ils avaient gagnée en travaillant s'ils n'avaient pu se la procurer d'une autre façon[97]. L'idée était qu'un esclave devait payer les frais de bouche, de vêtements et de logement qu'il occasionnait; si après cela il lui restait de l'argent, il pouvait songer à s'acheter une dispense de travail en acquittant le *gileffo*. Il devait trouver le moyen de réunir la somme demandée pendant le temps libre dont il disposait, le vendredi (qui était généralement, mais pas toujours, un jour de repos) ou pendant l'heure ou deux qui séparait la fin du travail forcé de la fermeture du bagne pour la nuit[98]. Car lorsqu'ils étaient à terre, bien qu'ils fussent couramment contraints à des travaux divers en ville, les esclaves devaient encore payer leur logement, si misérable fût-il, au gardien du bagne. Dans les années 1650, d'après Francesco di San Lorenzo, il en coûtait une pièce de huit espagnole à régler chaque mois en échange d'une place dans l'un des cellules couvertes. Tous ceux qui ne pouvaient payer dormaient sur la pierre dans la cour, à ciel ouvert[99].

---

97. CPR, SRC, « Barbaria », liasse 1, p. 4, lettre du père Emanuele da Cunha Suarez à Alger, vers 1713.
98. Voir Foss, *op. cit.*, p. 26 : « Le vendredi ils hissent un drapeau vert, la couleur favorite de Mahomet. Tous les esclaves doivent alors quitter le travail, sauf lorsqu'ils aident à la préparation de corsaires devant prendre la mer en hâte. Souvent, dans ce cas, ils sont obligés de travailler la nuit. »
99. Francesco di San Lorenzo, *op. cit.*, p. 10; voir aussi Foss, *op. cit.*, p. 28-29 : « Beaucoup sont contraints de passer toutes leurs nuits couchés sur la pierre froide avec le ciel pour toute couverture, parce qu'ils n'ont pas l'argent pour payer le tribut. » Malheur à ceux qui disaient pouvoir payer et n'étaient pas en mesure ensuite de produire l'argent à la fin du mois, écrit Foss : « Quiconque ayant dormi dans une pièce la lune [le mois] durant n'a pas l'argent et n'est pas en mesure de payer voit ses mains ferrées et ses jambes attachées à un pilier chaque nuit, jusqu'à ce que la somme soit acquittée. Ils sont libérés le matin pour aller travailler et enchaînés de nouveau le soir. Les malheureux sont généralement secourus par leurs compagnons de misère. »

Les esclaves de particuliers étaient eux aussi souvent contraints de verser de l'argent pour leur entretien. William Okeley rapporte que, pour un esclave, « il est très commun d'avoir à payer à son patron une taxe mensuelle, qu'il doit réunir comme il le peut, en plus de son entretien personnel ». La plupart des maîtres ne donnant rien d'autre à leurs esclaves que le minimum vital, à savoir le pain noir et l'eau, cette somme mêlait donc deux notions jumelles : l'esclave payait pour couvrir le coût de son entretien et fournissait régulièrement un retour sur l'investissement initial qui avait été nécessaire à son achat. Le peu de documents dont nous disposons sur le prix de vente des esclaves au batistan et ce que l'on sait de la « taxe » que les captifs disaient être forcés de payer laissent à penser que les maîtres visaient un retour annuel sur l'investissement initial de l'ordre de 20 %[100]. Cependant, là encore, les esclaves de particuliers devaient toujours travailler, même après avoir payé ces frais mensuels – à moins, bien entendu, qu'ils puissent acquitter le *gileffo*.

Il peut sembler étrange que des esclaves aient eu à payer leur maître en échange du privilège discutable de lui appartenir, et c'est d'ailleurs ce dont furent frappés certains à l'époque. Ainsi d'Okeley :

> Mon patron (...) me dit que je devais lui allouer deux dollars par mois, tout en vivant à terre où bon me semblerait et en me procurant la somme comme je le pourrais. J'avais peine à le croire. Que celui qui ne pouvait pourvoir à son propre entretien dût contribuer à celui d'autrui. Je ne voyais pas comment on pouvait retirer des bénéfices sans titres ni payer des intérêts sur un capital inexistant ; mais il était inutile de lutter[101].

Beaucoup d'esclaves, sinon la plupart, se retrouvèrent à un moment donné dans le même pétrin qu'Okeley, et il ne s'agissait

---

100. Rawlins, *The Famous and Wonderful Recovery*, *op. cit.*, p. 256 ; Salvago, *op. cit.*, p. 92 ; Okeley, *op. cit.*, p. 18 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 9, 18, 32 ; Dan, *op. cit.*, p. 438 ; Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 26 ; Thédenat, « Les aventures », p. 159.
101. Okeley, *op. cit.*, p. 17.

aucunement d'une vaine spéculation. Un esclave privé qui n'était pas en mesure d'acquitter le paiement mensuel (ou hebdomaire, ou quotidien) devait s'attendre à une correction destinée à l'encourager à faire preuve de plus d'énergie à l'avenir. Chastelet des Boys raconte comment se termina la première journée passée sans grand succès à tenter de gagner de l'argent pour le compte de son maître. Ce dernier, constatant un manque par rapport à ce qu'il avait exigé,

> se met en état d'exécuter ses menaces, et commande à deux de ses esclaves anglais de me renverser la tête en bas, et passer les pieds dans une *strope* ou invention de bois, que deux autres tiennent élevée pendant que les Turcs frappent sur les pieds ainsi pansés et attachés [102].

Sans la moindre connaissance des coutumes ni de la langue de la ville dans laquelle ils se retrouvaient, la plupart des esclaves nouvellement achetés se rendaient vite compte qu'ils n'avaient, pour commencer, guère d'autre choix que de chercher assistance auprès du maître qui leur réclamait ce paiement. Certains avaient d'ailleurs leur idée quant à la façon dont leurs esclaves pouvaient gagner le gîte et le couvert. L'une de leurs techniques favorites consistait à envoyer ces nouveaux arrivants sans expérience vendre de l'eau en ville. Pour Dan, ce travail était pour « ceux à qui la vieillesse a ôté les forces », mais il insiste également sur le fait que ce n'était pas une tâche facile pour autant. Chastelet des Boys, qui n'était pourtant pas vieux, aurait sans doute été d'accord. Peu après son arrivée, son nouveau maître, un Maure du nom d'Oge Ali, lui

> ordonna de porter l'eau des fontaines publiques par la ville chez les particuliers, et en vendre tant, que je lui apportasse chaque soir vingt aspres (l'*aspre* peut valoir quatre deniers de notre monnaie). Le lendemain venu, l'on ne manqua pas de me donner

102. Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 26.

> deux cruches d'airain, qu'à peine pouvais-je porter vides; mais la crainte donne des forces et des ailes à celui qui court, quelque chargé qu'il soit. Je criai donc comme les autres à gorge déployée le long des rues, *Ab elma* (c'est-à-dire « À ma bonne eau ») [103].

En dépit des difficultés apparentes de ce commerce, quelques esclaves semblent s'en être plutôt bien sortis; Chastelet des Boys, lui, se comparait aux « vieux esclaves, qui avaient leurs chalands et savaient les détours ». Sans doute ces derniers, tout comme lui, étaient-ils motivés à l'idée de la correction qu'ils recevraient s'ils ne ramenaient pas la somme nécessaire. On envoyait également les esclaves vendre du tabac et de l'alcool à la criée : Chastelet des Boys décrit l'un de ses amis, un esclave français, qui devait faire le tour de la ville en marchant, chargé de bouteilles d'eau-de-vie et de petits paquets de tabac. Le statut de ces esclaves vendeurs était semble-t-il assez flou, à mi-chemin entre l'acquittement d'un service public et la simple mendicité. S'ils faisaient preuve d'une certaine agressivité dans la recherche de leurs clients, ils rivalisaient aussi entre eux et luttaient pour obtenir les meilleures places, comme le font les mendiants en Europe. Enfin ils traitaient les nouveaux venus avec le mépris et la raillerie souvent réservés aux non-initiés – une situation que Chastelet des Boys eut à subir dans la maison d'Oge Ali de la part des vendeurs d'eau plus expérimentés.

Telles étaient les tâches le plus souvent exigées des esclaves qui n'avaient à offrir à leurs maîtres aucun savoir-faire que ces derniers pussent facilement exploiter. C'est d'ailleurs sous cet aspect que la plupart tentaient de se présenter. Ils gardaient soigneusement le silence sur toute aptitude dont leurs maîtres pourraient tirer profit et suivaient ce que George Elliot appela « cette part de prudence dont les chrétiens font souvent preuve en celant leurs qualités et en dissimulant leur condition », car ceux qui disposaient de relations aisées ou maîtrisaient un savoir-faire recherché pouvaient s'attendre à voir leur prix de vente, et donc leur prix

103. Dan, *op. cit.*, p. 405; Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 26-27.

de rachat potentiel, grimper d'autant. Et comme la plupart des acheteurs, au batistan, recherchaient une bonne formation autant qu'une bonne naissance, chaque marchand vantait les talents et le savoir-faire des captifs qu'il proposait à la vente. Ce qui ne servait pas à grand-chose : souvent les acheteurs faisaient une acquisition dans l'espoir plus qu'avec la certitude d'avoir déniché un artisan expérimenté pour le prix d'un esclave sans qualification particulière. Une fois qu'ils avaient ramené le nouvel esclave chez eux, les maîtres devaient tenter de découvrir ce que l'on essayait de leur cacher avec tant de soin : la nature exacte du savoir-faire, son étendue et son potentiel économique. L'atmosphère, alors, était chargée de suspicion d'un côté, de peur de l'autre. L'absence, le plus souvent, de langue commune rendait l'opération encore plus difficile – bien que cette opacité n'empêchât pas toujours le maître et l'esclave d'échanger sur leurs religions respectives des insultes que les deux parties comprenaient fort bien [104].

Ceux qui s'avéraient de moins bonnes affaires que leur maître ne l'avait espéré, qui n'avaient véritablement aucune aptitude particulière ni le moindre parent riche pour payer une grasse rançon – ou qui du moins s'en tenaient à cette version –, pouvaient se voir lourdement battus au seul motif de la déception dont ils étaient la cause. Les contemporains, et plus tard les historiens, présumèrent souvent que dans l'ensemble les maîtres étaient gens trop raisonnables (ou trop avides) pour endommager un bien précieux dans un simple accès de dépit ; pourtant les esclaves concernés témoignèrent qu'il n'en était rien, particulièrement lors de la rencontre initiale, qui portait manifestement la tension et la suspicion à leur comble. George Elliot raconte que son nouveau propriétaire prit un bâton, « [l]'ouvrit au visage en plusieurs endroits, et n'eut de cesse qu'il [l]e vît dans une mare de sang, incapable de bouger », de rage d'avoir découvert qu'il n'avait ni autant de bien ni de relations que l'avaient

104. Voir, par exemple, la querelle à laquelle Okeley se trouva mêlé (qui « faillit bien me coûter la vie ») à peine arrivé dans la maison de son nouveau maître : Okeley, *op. cit.*, p. 12-14.

prétendu les marchands d'esclaves. Battu presque jusqu'à l'évanouissement, Elliot n'en reconnut pas moins le piège dans lequel il s'était trouvé précipité par inadvertance :

> Je me retrouvai dans une situation bien pire que d'autres captifs chrétiens, en ce que je nourrissais de bien plus grandes attentes, auxquelles j'étais le moins à même de répondre ; mais ce qui, plus que tout, redoubla mon infortune, fut que je risquai fort de remettre en question la prudence et le jugement [de mon maître], car toute la ville s'étonnerait, en me voyant, que le sage *Hamed Lucas* se soit abusé à donner six cents pièces de huit pour un pauvre esclave qui ne valait pas un *maravidi*[105].

Ainsi, la fierté et la crainte de connaître une humiliation publique amenaient-elles parfois les maîtres à oublier leur intérêt et à battre un esclave décevant jusqu'à ce qu'il soit estropié, ou qu'il meure. Dans ce dernier cas, au moins, on pouvait s'en débarrasser discrètement sans qu'il cause plus d'embarras, et certains maîtres auraient apparemment préféré éliminer sous quelque prétexte un esclave qui ne donnait pas satisfaction ; ils en avaient parfaitement le droit. Elliot rapporte qu'un ami de son maître, avec lequel il put converser (en latin), le mit en garde : « Si mon patron [devait] (...) se trouver blousé, il convertirait certainement ses grandes espérances en une rage folle, puis me donnerait la mort de quelque cruelle façon[106]. » Il est difficile de dire si ces abus étaient fréquents, mais il serait imprudent de les nier complètement dans un monde où seule la cupidité des maîtres était en mesure de protéger les esclaves des sentiments parfois bien plus forts qu'ils pouvaient éprouver – colère, mépris et crainte du déshonneur.

Cela dit, tous les propriétaires d'esclaves n'étaient pas aussi versatiles que celui d'Elliot ou que le maître *tagarin* d'Okeley, dont le père (puis le maître lui-même) se mit à battre leur nouvel esclave

105. Elliot, *op. cit.*, p. 16.
106. *Ibid.*, p. 17.

« de coups très durs » en réponse aux insultes que ce dernier avait (effectivement) proférées à l'encontre de l'islam [107]. Certains s'armaient de patience et se montraient prêts à interroger des heures durant l'esclave qu'ils venaient d'acheter, à parler la langue qu'il faudrait ou à recourir à un interprète, pour l'amener à révéler, de lui-même ou à son insu, ce qu'il savait faire. Chastelet des Boys, par exemple, avait prétendu être un pauvre mercenaire, capturé alors qu'il se rendait au Portugal pour y servir la couronne. C'était l'une des parades classiques des Européens pris en mer, puisqu'elle n'impliquait ni richesse ni qualifications autres que strictement militaires. Mais la comédie de Chastelet des Boys tourna court lorsque son nouveau maître lui « alla quérir un gros mousquet à croc (...) lequel ayant lui-même chargé et présenté en souriant, avec commandement de le tirer ». À son grand dam, Chastelet des Boys n'eut tout à coup plus tellement l'air d'un soldat : il n'était même pas capable de supporter le poids d'un grand mousquet militaire, ce qui poussa son maître à lui demander « avec un souris moqueur (...) si plusieurs soldats faits comme moi avaient passé au service de la Couronne portugaise [108] ». Thédenat rapporte quant à lui la frustration croissante de son premier maître, « un juif qui parlait un peu la langue franque », et qu'il avait eu au batistan pour soixante-dix *zecchini*, sans trop savoir encore ce qu'il en ferait :

> C'est un argent mort pour moi, me disait-il, mais que, pourvu que je fusse sage et que je travaillasse bien, il ne se repentirait point de m'avoir acheté... Aussitôt arrivés dans sa maison, il me demanda ce que je savais faire. « Rien, lui dis-je. – Comment, tu n'as point de métier ? – Non – Tu n'as point non plus travaillé au jardin ? – Non, je ne sais autre chose qu'écrire, voilà quelle a toujours été mon occupation. » À quoi lui servait l'écriture ? Il aurait mieux aimé que j'eusse été jardinier ou de tout autre état. « Enfin (me dit-il) tu ne vaux rien pour moi. Il faut que je te

107. Okeley, *op. cit.*, p. 33-34.
108. Chastelet des Boys, *op. cit.*, p. 28.

revende; et je crains que si on vient à savoir que tu n'as point de métier de ne pouvoir retirer mon argent[109]. »

Les espoirs du maître de Thédenat n'étaient pourtant pas déraisonnables : nombre d'esclaves avaient un métier avant leur capture, et les maîtres de leur côté étaient toujours à l'affût de tailleurs ou de tisserands accomplis, de comptables, de charpentiers ou d'hommes capables de préparer l'équipage d'une galère[110]. Il semble que les constructeurs navals aient été les plus recherchés. C'était particulièrement le cas au XVIIe siècle, où la rapide évolution de la conception de bateaux – avec, notamment, le passage sans précédent de la galère aux navires à voile – obligea les raïs à améliorer sans cesse la qualité de leurs navires corsaires afin qu'ils restent compétitifs. Joseph Morgan fut de ceux qui prétendirent que les États barbaresques étaient dans ce domaine entièrement dépendants des chrétiens étrangers, à tel point que, selon un rapport à l'État de Venise de 1633, lorsque les raïs algérois capturaient un vaisseau, ils cherchaient les constructeurs navals avec plus d'empressement que le butin. Étant donné la renommée dont jouissaient les constructeurs navals de Venise auprès des corsaires, poursuivait le rapport, les captifs n'avaient parfois pas besoin d'exercer ce métier, il suffisait juste qu'ils fussent vénitiens[111].

À une période donnée, il pouvait y avoir entre quelques dizaines et plusieurs centaines de constructeurs navals à Alger et Porto Farina, la ville portuaire de Tunis[112]. Un bon constructeur naval pouvait avoir des villas et les maîtresses de son choix; « nombre

109. Thédenat, *op. cit.*, p. 159-160.

110. Okeley, *op. cit.*, p. 15.

111. ASV, POLP, liasse 101, « Atti diversi : 1633 », lettre d'Agostino Pinna; Morgan, *op. cit.*, p. 628.

112. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 322, lettre du 20 août 1675 du père Marcello Costa à Tunis. Costa écrit : « Il y a [à Bizerte] environ trois cents chrétiens, qui y seront encore pendant des années, car ils sont attelés à la construction de deux vaisseaux de soixante canons, et lorsqu'ils les auront terminés, ils en construiront d'autres. »

de Turcs importants, disait-on, étaient prêts à se battre pour lui offrir des vêtements de soie, de la pourpre et de l'argent » pour obtenir de lui qu'il construisît leurs navires ou qu'il formât d'autres hommes à le faire. La privation de liberté mise à part, ces hommes menaient sans doute en Barbarie des vies plus confortables qu'il n'auraient jamais pu l'espérer à Venise, Livourne ou Naples [113]. Si, comme d'autres artisans expérimentés, ils se vendaient plus cher au batistan, leurs propriétaires exigeaient également des rançons plus élevées en échange de leur libération – parfois beaucoup plus que ce qui se pratiquait pour le tout-venant des esclaves, ou même pour des gentilshommes. D'après Giovanni Battista Salvago, dans le cas du constructeur naval très prisé Giacomo Colombin, il était impossible de s'entendre avec les Algérois à moins de mille *zecchini* vénitiens – peut-être dix ou vingt fois le cours en vigueur pour un marin lambda ou un homme sans qualifications [114]. En dépit de la volonté très forte de voir Colombin de retour à l'arsenal de Venise (et hors des mains de l'ennemi), en dépit également du fait que régulièrement, des esclaves patriciens dussent présenter des sommes équivalentes pour leur rachat, il semble que le gouvernement vénitien ait pâli à l'idée de payer autant pour un seul homme. Finalement, après trente et un ans d'esclavage, c'est en s'échappant que Colombin recouvra la liberté [115].

---

113. De Giacomo Colombin, qui forma dix constructeurs navals pour les Algérois, on disait que « pour chaque galère [construite] il pouvait recevoir en cadeau huit cents ducats ou davantage, et on lui permettait en outre de vendre toutes sortes de biens (...) d'après quoi l'on peut voir qu'il était un homme riche » : ASV, SM, fichier 286, 20 septembre 1633; voir aussi ASV, CSD, fichier 19, 20 décembre 1628, requête d'Annibal Ricciadei.

114. L'Anglais John Rawlings fut vendu à Alger en 1622 pour environ 32 *zecchini*, bien qu'éclopé; d'Aranda, presque vingt années plus tard, fut vendu pour un peu plus de 200 *zecchini*. Dan, qui écrivait à peu près à la même époque que d'Aranda, prétend que les esclaves « les plus misérables » se vendaient pour 200 ou 300 livres françaises, soit 75 à 115 *zecchini* : Dan, *op. cit.*, p. 438; voir aussi Mafrici, *op. cit.*, p. 104-107.

115. À l'inverse, lorsque Giovanni Battista Barozzi, podestà de Cittanova, fut capturé avec sa femme, sa fille et son entourage par les corsaires de Dulcigno en 1687, le gouvernement de Venise ne mit que trois mois à payer

Mais l'esclavage n'était pas toujours aussi séduisant pour les constructeurs navals de moindre renommée, et il semble que la plupart de ceux qui travaillaient sous l'autorité d'artisans convoités tels que Colombin n'étaient pas mieux traités que les autres captifs barbaresques. À Porto Farina, près de cinquante kilomètres au nord de Tunis, il n'y avait pas de bagne pour héberger les quelque trois cents esclaves qui travaillaient dans les années 1670 à la construction de galères ou de navires de guerre; aussi étaient-ils parqués chaque soir dans le *mattamoro* local. C'était un trou creusé dans le sol exprès pour les esclaves et recouvert d'un toit, avec une seule ouverture fermée de barreaux pratiquée dans le plafond. Le père Marcello Costa le décrivit comme

> un endroit sombre et lugubre, de vingt à vingt-cinq pieds de profondeur, rempli des pires odeurs et de toutes sortes d'ordures (...) les pauvres [esclaves] sont les uns sur les autres, et l'endroit est si petit, l'air si confiné et si rare, qu'il arrive que, sortant de cette tombe le matin et respirant l'air [du dehors], [certains] tombent raides morts [116].

Voilà quelles étaient donc les conditions de travail et le genre de tâches assignées par les Barbaresques aux esclaves chrétiens. Certains n'avaient aucun travail spécifique; on leur demandait juste de se présenter chaque soir avec les quelque vingt aspres nécessaires, qu'ils étaient libres de se procurer comme ils le souhaitaient. Ce

---

les 15 000 *zecchini* exigés; VMC, Archivio Gradenigo, liasse 171, p. 144. Sur l'audacieuse évasion de Colombin, voir ASV, SM, fichier 286, 20 septembre 1633.

116. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 322, lettre du 20 août 1675 du père Marcello Costa à Tunis; George Elliot, *op. cit.*, p. 13, décrit un *mattamoro* apparemment assez similaire à Salé, au Maroc : « Le soir nous étions transférés à nos logements (...) une grande cave sous la rue, voûtée et soutenue par deux rangées de piliers; la lumière tombait de la rue par trois trous fortement grillagés; nous descendions par l'un d'entre eux au moyen d'une échelle de cordes dans cet endroit appelé le *Masmoro* du roi, suffisamment vaste pour contenir trois cents personnes (...) en plus d'un monceau d'ordures qui nous arrivaient aux chevilles. »

système dut contribuer à la vigueur particulière de l'économie et de la société attachées aux ports d'Afrique du Nord. D'Aranda, par exemple, recensa quelques-unes de ces activités, qui pouvaient être aussi ingénieuses qu'elles étaient parfois pitoyables. Des esclaves, dit-il, confectionnaient des jouets avec des bouts de bois ou de tissu, qu'ils vendaient pour servir de cadeaux de Ramadan aux enfants ; d'autres, manquant de l'habileté nécessaire pour en confectionner, s'offraient eux-mêmes comme jouets aux enfants du voisinage et jouaient le rôle du cheval tirant un chariot miniature : les enfants s'entassaient dessus et, « sachant bien comment faire mal », les frappaient à coups de bâton comme les adultes d'un âne ou d'un vieux canasson. Un autre un peu plus entreprenant emprunta l'équivalent de quelques livres à l'un de ses compagnons de captivité et

> s'acheta un jeu de quilles et de trou-madame. Il allait hors la ville proche de la porte, louait ses quilles et son trou-madame aux enfants qui jouaient là, et gagnait fort bien sa vie[117].

William Okeley, qui se trouvait à Alger à peu près à la même époque que d'Aranda, se montra plus audacieux – ou du moins plus chanceux – que ces derniers. Devant l'exigence posée par son maître de paiements réguliers en espèces – deux dollars par mois dans son cas –, il emprunta « une toute petite somme » à ce même maître afin de s'associer à un autre Anglais et de monter une échoppe qui vendait « du fer, du plomb, de l'alcool, du tabac et bien d'autres choses encore ». En combinant leurs maigres profits aux prêts qu'ils pouvaient obtenir, Okeley était en mesure non seulement de régler sa dîme mensuelle, mais également de faire de gros achats tels qu'« un tonneau entier de vin » que son partenaire et lui finirent par revendre[118].

---

117. D'Aranda, *op. cit.*, p. 47-48, 156, 158 ; Okeley, *op. cit.*, p. 20, pour un gantier anglais qui se mit à confectionner « des vêtements de toile pour les marins captifs ».
118. *Ibid.*, p. 18-20.

En dépit de ses efforts (ou peut-être parce que son partenaire buvait tous les profits), le commerce d'Okeley ne lui permit que de vivoter les trois ou quatre années qu'il s'y consacra à Alger. Il eut bien mieux réussi si, au lieu de vendre du vin au détail, il avait pu obtenir une licence pour diriger l'une des tavernes qui prospéraient dans les bagnes. Ces trous humides et remplis de fumée étaient, semble-t-il, les seuls endroits, dans les villes portuaires barbaresques, où l'on pouvait boire de l'alcool sans se cacher : la loi islamique interdisait aux croyants de posséder ou de diriger de tels établissements, mais Turcs, Maures et renégats étaient tout disposés à venir s'y soûler pourvu que les patrons fussent des chrétiens. Les esclaves constituaient donc une solution idéale pour les musulmans qui voulaient boire sans que cela se sût ; les tenanciers de taverne, de leur côté, s'en sortaient plutôt bien. De ce fait, les esclaves se livraient une compétition acharnée pour l'obtention d'une licence, et les taverniers finirent par devoir payer, en plus de la location du lieu et du mobilier, des pots-de-vins et des redevances divers et variés au gardien *bacha*, au propriétaire du bagne et parfois au pacha lui-même. Pour ceux qui, à l'instar de Philemon de La Motte, pensaient que les esclaves barbaresques « ne sont pas si malheureux », prendre ces tenanciers de taverne comme exemple à l'appui de leurs arguments devint même un lieu commun :

> Cependant il s'en est trouvé qui ont amassé en trois ou quatre années de bon ménage, tout l'argent nécessaire pour payer tous ces frais, pour rembourser leurs emprunts, qui se montent souvent jusqu'à sept et huit cents piastres, et payer par-dessus leur rachat, qui va encore plus haut [119].

La viticulture étant peu présente dans les environs d'Alger ou de Tunis (et complètement absente à Tripoli), le vin vendu dans les tavernes devait être en grande partie importé d'Europe ou du

119. La Motte, *Several Voyages to Barbary*, p. 46 ; voir aussi Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 26.

Levant, tout comme les alcools plus forts [120]. Parfois il était acheté en toute légalité, mais plus probablement une bonne partie de ce vin arrivait sous la forme de butin ramené par les corsaires et ensuite revendu en gros aux tenanciers [121]. D'Aranda évoque son passage à une taverne de son bagne « où il y avait de bon vin d'Espagne du dernier butin que les Turcs avaient fait ; raison pour laquelle notre bain était tous les jours plein d'ivrognes Turcs et de renégats esclaves chrétiens ». Ceux qui avaient les bonnes relations pouvaient réaliser une marge de 300 % sur le vin capturé [122].

Quiconque avait la possibilité de prendre part à ce genre d'opération ou de s'acheter une position de *scrivan* – d'une galère ou de l'un des bagnes (ou même en tant que *Scrivan grande* de tous les esclaves, encore qu'une telle charge coûtât un bon millier de *zecchini*) – pouvait « en quelques années gagner le prix de son rachat ». Ceci fait, on pourrait penser que ces quelques esclaves fortunés seraient rentrés chez eux. Mais ce serait sans compter sur l'emprise étonnamment forte que put exercer sur ces hommes l'univers peu orthodoxe des villes barbaresques. Des esclaves qui avaient intégré les règles de cette société au point d'y gagner convenablement leur vie pouvaient se montrer peu disposés à la quitter quand bien même ils en avaient la possibilité. Des légendes se développèrent autour de quelques-uns qui, ayant acquitté toute leur rançon à l'exception du dernier ducat, préférèrent rester sous le joug et garder ces emplois qui étaient la chasse gardée des esclaves. D'Aranda parle de l'un de ces esclaves à l'esprit d'entreprise, un certain Alferez de Majorque, qui finit par diriger trois tavernes et jouir d'un grand respect et d'un réel prestige auprès de ses compatriotes, en raison de sa générosité.

Il est difficile de savoir s'il y avait beaucoup d'hommes de cette trempe parmi les esclaves barbaresques ; ce que l'on peut dire avec certitude, en revanche, c'est qu'il ne suffisait pas de mettre la main

---

120. D'Aranda, *op. cit.*, p. 18 : d'Aranda écrit qu'il fut envoyé « hoüer les vignobles » à l'extérieur d'Alger, mais peut-être pour cueillir du raisin de table plutôt que pour les vendanges.
121. D'Aranda, *op. cit.*, p. 21.
122. *Ibid.*, p. 17, 21, 157.

sur l'une de ces concessions pour réussir. Le gardien *bacha* et le pacha ne tardaient pas à réclamer une part des profits aussi grande que possible, mais quoi qu'il en fût, comme l'indique le diplomate français Venture de Paradis, « la plus grande partie dissipent tout au jeu, à la bonne chère, à la débauche, et il y en a bien peu qui songent à se procurer leur liberté par une sage économie[123] ».

Lieu de rendez-vous des différentes ethnicités, les tavernes des bagnes étaient aussi un point de rendez-vous privilégié pour la vente ou la revente de biens volés. Selon d'Aranda, « le larcin était le métier le plus exercé » parmi les esclaves ; bien des maîtres, à l'instar d'Ali Pegelin, ne donnent à leurs captifs « aucune chose à manger », si bien que « tous les soirs on vendait publiquement ce qui avait été dérobé le jour[124] ».

Un certain nombre y faisaient même preuve d'une réelle adresse, soit qu'ils connussent le métier avant leur capture, soit qu'ils se fussent montrés prompts à l'apprendre une fois en Barbarie. Ali Pegelin aurait dit un jour que ses chrétiens avaient des crochets aux doigts : d'Aranda évoque l'exemple d'un galérien italien, dont le nom de guerre était Fontimarra, et qui devint si expert dans l'art de voler qu'il réussit un jour à dérober l'ancre de la galère de Pegelin et à la vendre pour cinq pataques (environ cinq *zecchini* vénitiens) à des marchands de ferraille maures qui passaient par là[125]. Les esclaves qui faisaient trafic d'objets plus ordinaires rapportaient généralement « un grand fardeau d'habits de toile et de laine, des chemises, une payelle de cuivre, un pot de cuivre, et tels autres meubles » dérobés, à l'évidence, dans des cuisines laissées sans surveillance, sur des cordes à linge ou des étals de marché

123. Venture de Paradis, *Alger au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 54.

124. D'Aranda, *op. cit.*, p. 13 et 157.

125. Morgan, *op. cit.*, p. 674 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 152-154. Lorsque les Maures vinrent prendre livraison de l'ancre, Ali Pegelin donna l'ordre à ses gardes turcs de les chasser « à grands coups de nerfs de bœuf ». Il demanda alors à l'Italien comment il avait plus oser la vendre. « Fontimarra lui répondit qu'il avait cru que la galère irait mieux si elle était déchargée de ce poids. Tous ceux de la galère se mirent à rire de sa réponse ; et les cinq patagons demeurèrent à Fontimarra. »

puis amenés au bagne à l'heure de fermeture. Ce genre de travail demandait toutefois une bonne dose de sang-froid et ceux qui, à l'instar de d'Aranda, n'avaient « ni assez de hardiesse, ni d'adresse pour cela » se rendaient vite compte que « ce métier a besoin de pratique, et principalement dans un lieu où l'on trouve tant de larrons, ce qui fait que chacun se tient sur ses gardes [126] ».

À travers le récit de d'Aranda et d'autres (postérieurs pour la plupart), ces esclaves aux doigts légers apparaissent comme des personnages véritablement picaresques, des rebelles que les affres de la captivité ne firent jamais plier. (D'Aranda parle à un moment d'un esclave espagnol qui non seulement vola un mouton alors qu'il rentrait d'une journée à la campagne, mais parvint même à le faire passer en contrebande dans un sac au nez et à la barbe des gardes postés à la porte de la ville [127].) Mais ces dizaines, voire centaines, de voleurs lâchés dans une ville comme Alger avaient aussi un effet destructeur sur la société locale. D'Arvieux dit qu'en réalité ce sont les esclaves de particuliers, ceux qui ne passaient pas toutes leurs nuits enfermés dans les bagnes, qui causaient le plus de dégâts, car

> ayant la commodité de sortir la nuit, il s'attroupent et vont percer les murs des magasins et des boutiques, et en une couple d'heures ils vident les magasins les mieux remplis [128].

Dans les Amériques, le phénomène a été surtout interprété dans le contexte des vols commis par des esclaves à l'encontre de leurs maîtres, et donc comme une forme plus ou moins déguisée de résistance, dirigée à la fois contre le propriétaire et contre tout le système basé à son tour sur ce que l'on pourrait appeler le « crime primordial », par lequel les esclaves avaient été eux-mêmes volés à leur Afrique natale [129]. Cette forme de revanche, de résistance face à une société qui leur a dérobé leur liberté se retrouve bien en partie

126. *Ibid.*, p. 13 et 17.
127. *Ibid.*, p. 186-187.
128. D'Arvieux, *op. cit.*, t. V, p. 225.
129. Genovese, *op. cit.*, p. 599-609.

chez les esclaves barbaresques qui s'en prenaient par exemple aux échoppes du souk d'Alger avec une insistance telle qu'il fallut boucler toute la zone, la barricader et y patrouiller toutes les nuits [130]. Mais dans le même temps, le vol, en Barbarie, visait moins particulièrement les maîtres, comme dans les Amériques, que la classe moyenne des commerçants et artisans maures et juifs. Il est difficile, en pareil cas, de trancher la question qu'a formulée Sherry Ortner : « Lorsqu'un pauvre vole un riche, est-ce de la résistance ou un simple instinct de survie [131] ? » Tant que cette classe resta la cible privilégiée, les grands propriétaires d'esclaves se soucièrent peu d'y mettre un frein. Morgan reprend les mots d'Ali Pegelin selon lequel « ses esclaves sont tous des coquins et des chapardeurs ; qu'il ne pouvait rien y faire, mais recommandait [à ceux qui venaient se plaindre auprès de lui] de se méfier davantage de ces voyous à l'avenir [132] ». En exigeant d'eux qu'ils « travaillent chaque jour, mais ne tiennent pas leur morceau de pain de leur patron », les grands propriétaires reportaient dans les faits le coût de l'entretien de leurs esclaves sur l'ensemble de la société, le vol permettant de lever une sorte de taxe indirecte. D'ailleurs, Morgan rapporte qu'Ali Pegelin « pouvait se targuer d'avoir formé la meilleure bande de voleurs qui puisse se rencontrer » et ajoute :

> Les gens avaient l'habitude de se rendre à son bagne pour acheter, ou plutôt racheter leurs biens, qui y étaient mis aux enchères. Personne n'y voyait son voleur, mais le commissaire-priseur disait à ceux qui réclamaient un objet que « les esclaves *propriétaires* de l'objet en question lui avaient fixé un prix de départ [133] ».

À l'instar de ceux qui tenaient les tavernes des bagnes ou certaines échoppes, les esclaves qui s'avéraient des voleurs particulièrement talentueux pouvaient en quelques années mettre assez d'argent de

130. D'Arvieux, *op. cit.*, t. V, p. 225.
131. Sherry Ortner, « Resistance and the Problem of Ethnographic Refusal », *Comparative Studies in History and Society*, 37, 1995, p. 175.
132. Morgan, *op. cit.*, p. 674 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 17.
133. Morgan, *op. cit.*, p. 675.

côté pour acheter leur liberté. Ce qui fit dire à nombre d'historiens que l'esclavage barbaresque avait plus à voir avec un arrangement « commercial » entre maître et captif qu'avec l'esclavage américain en tant que tel. Pour certains, le désir de gagner de l'argent grâce aux captifs – par le paiement régulier ou un rachat final – aurait persuadé les maîtres de faire travailler leurs esclaves un peu moins dur que les propriétaires de plantations américains[134]. Il faut pourtant bien reconnaître, comme le firent d'ailleurs des observateurs contemporains, que bien des esclaves chrétiens, sinon la plupart, venaient de milieux si pauvres que personne, en Barbarie, n'eût sérieusement songé à les détenir dans l'espoir d'une rançon, et moins encore à leur prêter de l'argent pour qu'ils ouvrent un commerce ou une taverne. Il fallut attendre la fin du XVIIe siècle, lorsque les expéditions de rachat devinrent plus fréquentes, pour que les maîtres puissent escompter vendre des esclaves aussi pauvres. Jusque-là, ces malheureux – qui, si l'on en croit les listes de rachat qui nous sont parvenues, représenteraient au minimum les trois quarts des esclaves du XVIe siècle et d'une bonne partie du XVIIe – furent par la force des choses des « esclaves de travail », que les maîtres, étant donné la surabondance de captifs, n'avaient aucune raison de ménager. Les historiens qui ont soutenu que l'investissement représenté par l'achat suffisait à garantir aux esclaves barbaresques un traitement correct devraient se souvenir qu'au milieu du XVIIe siècle les esclaves de travail y étaient très bon marché (souvent bien moins chers qu'un cheval) et faciles à remplacer. Il a été établi que dans les plantations de sucre de canne des Caraïbes, on trouvait plus simple d'user les esclaves au travail et de les remplacer une fois morts que de les considérer comme un investissement et d'en prendre soin : pourquoi les propriétaires d'esclaves en Barbarie auraient-ils agi différemment[135] ?

134. À commencer par Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 18-19; voir aussi Mafrici, *op. cit.*, p. 107-108.
135. Robert Forster, « Three Slaveholders in the Antilles: Saint-Dominque, Martinique, Jamaica », à paraître dans *The Journal of Caribbean History.*

Chapitre IV

La vie des esclaves

> Durant tout ce temps nous ne vîmes pas même le commencement de notre délivrance : lorsqu'une année s'achevait, une autre nous trouvait dans le même état avant de nous remettre, toujours captifs, à la suivante : notre condition n'était pas bonne et menaçait d'empirer chaque jour au gré de l'humeur changeante de nos patrons... À la vérité, à mesure que le temps passait nous nous habituâmes si bien à l'esclavage que nous en oubliâmes presque la liberté ; nous devenions des bêtes inconscientes de leur servitude [1].

William Okeley, l'auteur de ces phrases, fut l'un des dizaines de milliers d'Européens à passer des années – ou le reste de leur vie – en esclavage dans l'une des régences barbaresques au début de l'époque moderne. Okeley et ses compagnons d'infortune représentaient peut-être un quart de la population d'Alger, une ville dont l'existence même était fondée sur la piraterie corsaire et l'esclavage. La proportion d'esclaves européens à Tunis et Tripoli dans ces années était globalement un peu inférieure – de 10 à 20 % –, mais dans les trois régences les esclaves blancs formaient une présence significative et parfaitement visible [2].

---

1. Okeley, *op. cit.*, p. 21.
2. Knight, *op. cit.*, p. 50-51, prétend qu'Alger détenait « 28 000 familles, sans compter les juifs, qui sont au moins 30 000 âmes » ; parlant des années 1630, Knight place le nombre des esclaves chrétiens, « en toute probabilité », aux environs de 16 000, là où d'autres, comme nous l'avons vu, avancent un chiffre plus de deux fois supérieur (Lanfreducci et Bosio, *op. cit.*, p. 461, 466-467 et

Les esclaves avaient leur place, si humble fût-elle, dans la hiérarchie sociale du Maghreb. On trouvait au sommet une strate dominante de Turcs et de chrétiens renégats qui représentaient par exemple respectivement environ 12 et 8 % de la population d'Alger au XVIIe siècle. Par la loi, la force ou le statut social, ces hommes régnaient sur les Maures indigènes et les Morisques ; ces derniers jouissaient à leur tour d'une position plus élevée que la population juive, souvent considérable dans chacune des capitales des régences[3]. Les esclaves, des individus sans droits et non reconnus en tant que personnes par la loi, formaient théoriquement la couche la plus basse, bien que des observateurs aient placés les Juifs (qui devaient payer pour obtenir leur droit de résidence) encore en dessous. Le fait même pour les esclaves de ne pas être reconnus par la loi en tant que personnes permettait dans certains cas à ceux qui appartenaient à des maîtres prestigieux – des Turcs ou des renégats importants, notamment – de revêtir les habits de leur rang et de plastronner en ville avec une relative impunité. C'étaient peut-être ceux auxquels d'Aranda pensait lorsqu'il faisait remarquer qu'aux fontaines publiques « ceux qui désirent avoir de l'eau (...) sont obligés de garder leur rang et d'attendre leur tour, hormis les Juifs, lesquels doivent avoir patience et céder à tout esclave qui vient après eux, et d'y aller les derniers[4] ».

Comme partout dans le monde prémoderne, la hiérarchie sociale dans les cités barbaresques se marquait par l'apparence personnelle. Pour les hommes, sexe le plus visible dans la culture nord-africaine, cela passait par les vêtements, la coupe de cheveux

472). D'Arvieux place le ratio à Alger un peu plus bas, avec une population totale de « plus de 100 000 habitants », dont 10 000 à 12 000 « esclaves chrétiens », *op. cit.*, t. V, p. 223 et 224.

3. D'Aranda, *op. cit.*, p. 99.

4. *Ibid.* : cela s'explique peut-être par la préséance donnée aux nombreux esclaves qui vendaient de l'eau pour le compte de leur maître. La position inférieure des Juifs était peut-être due à la nature ambiguë de leur résidence : dans des villes comme Alger, Mascarenhas avance qu'ils devaient payer 1 800 *doblas* chaque année pour avoir le droit de rester et vient à l'appui de l'argument de d'Aranda d'une position inférieure : voir Mascarenhas, *op. cit.*, p. 75-76.

ou le droit de port d'arme, même si l'importance qu'ils suggéraient avait davantage trait à la religion, la race ou l'ethnie qu'au milieu social, au métier ou à la richesse, comme c'était le cas dans les villes européennes à la même époque. Les Turcs et les janissaires, qui venaient en Barbarie essentiellement en tant que soldats, même si certains finissaient administrateurs, s'habillaient d'une manière que Laugier de Tassy qualifia de « fort modeste », avec des chemises et des culottes très bouffantes, des gilets sans manche surmontés d'un longue robe qui leur arrivait aux chevilles, le tout attaché par une large ceinture. Leurs turbans, dont Tassy écrit qu'ils se formaient d'un « petit bonnet mince de couleur rouge, artistement entouré de plusieurs aunes de mousseline », étaient selon lui d'un « effet fort désagréable[5] ». Les renégats les imitaient autant qu'ils pouvaient se le permettre et, plus encore que les Turcs, ils allaient par la ville affublés de tout un tas d'armes, arborant non seulement le cimeterre et le mousquet, mais également divers poignards et pistolets rentrés sous leurs grandes ceintures. Les Maures, de leur côté, s'habillaient souvent plus sobrement, d'un long burnous à capuche, souvent de tissu blanc pour les plus riches. « Pour pouvoir être distingués des Turcs et être reconnus pour Juifs, remarque Mascarenhas, [ces derniers] portent une sorte de surplis noir en serge ou en flanelle, un burnous blanc et un bonnet noir sur la tête. » D'après Laugier de Tassy, qui écrit un siècle plus tard, la loi ordonnait aux juifs de s'habiller tout en noir, « cela parce que cette couleur est la plus méprisée parmi les Turcs[6] ».

Contrairement à tous ceux avec qui ils partageaient le pavé, les esclaves chrétiens n'avaient pas à proprement parler de costume attitré, et dans la mesure où ils devaient se débrouiller avec ce que leurs maîtres leur distribuaient, leur tenue et leur apparence d'ensemble se répartissaient en gros en deux catégories, selon les propriétaires. Les esclaves domestiques, par exemple, qui pour l'essentiel remplissaient les mêmes tâches et menaient le même

5. Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 1, p. 133.

6. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 76 ; Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 1, p. 120.

genre de vie que les serviteurs des grandes maisons d'Europe, étaient parfois affublés d'une sorte de livrée : d'Arvieux parle d'un dîner à la villa du riche Mehmed Chelebi lors duquel il fut servi par toute une « troupe d'esclaves fort proprement vêtus », et sans doute ceux qui allaient en ville pour les affaires de leurs maîtres portaient-ils eux aussi une tenue trahissant leur appartenance[7].

Les esclaves étaient en général extrêmement réticents à s'habiller comme les Turcs. Pour ce qui était de porter une livrée, c'était encore une autre affaire. Ils ne rechignaient pas tant par mépris envers leurs maîtres, mais parce que ces vêtements étaient aussi ceux des renégats. Par un effet d'association, beaucoup pensaient que le simple fait de les porter équivalait à l'apostasie. « Prendre le turban » était d'ailleurs à l'époque l'une des expressions les plus communes pour signifier la conversion à l'islam, et les esclaves qui accusaient leurs maîtres de tenter de les pousser à l'apostasie évoquaient souvent un processus mimétique qui pouvait inclure de « nous circoncire de force et nous vêtir comme des Turcs[8] ». Ce mélange d'habillement et de croyance pouvait s'étendre également aux femmes esclaves : les petites filles nouvellement capturées étaient parfois rasées, « pour les faire ressembler à des Turques », puisque c'est ainsi que ces dernières apparaissaient habituellement. Pour la même raison, on forçait quelquefois les femmes adultes à revêtir des tenues turques ; ainsi, d'après une histoire rapportée par d'Aranda,

> au bout de cinq jours, la femme du Bacha remarqua que cette chrétienne était extrêmement adroite à coudre, à broder et d'autres ouvrages de main : de sorte qu'elle gagna les bonnes grâces de sa maîtresse qui lui promit des monts d'or, si elle voulait renier sa foi chrétienne et se faire Turque. Mais en vain (...) La maîtresse (...) fut fort étonnée et irritée tout ensemble.

7. D'Arvieux, *op. cit.*, t. IV, p. 43-44.
8. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 420, lettre du 28 novembre 1701, du frère Niccolò da Scio à Tripoli ; voir aussi *ibid.*, liasse 5, p. 555, lettre du 20 octobre 1735 d'esclaves à Tunis. Sur « prendre le turban », voir Galland, *op. cit.*, p. 46-47.

> Tellement que par son ordre, cette pauvre esclave reçut trois cents coups de bâton. En voyant qu'elle demeurait ferme et constante comme un rocher, on la dépouilla de tous ses habits et on lui donna des habits à la Turque, qu'elle mit sur elle, protestant publiquement devant Dieu qu'elle les mettait seulement pour couvrir son corps, et non pour changer de religion [9].

L'habillement d'un esclave soulevait à l'évidence des questions d'identité et de statut. Comme nous l'avons vu, lorsqu'une nef était sur le point d'être abordée par des corsaires, très souvent les passagers se changeaient en hâte et revêtaient la première tenue leur permettant de dissimuler leur condition, et par là même de brouiller les pistes quant à leur rachat potentiel. Seuls quelques privilégiés rejetaient cet artifice, soit qu'ils dédaignassent un stratagème aussi théâtral, soit que l'opportunité ne s'en fût pas présentée. Parmi les premiers figuraient bien sûr ceux – hauts ecclésiastiques, nobles, chefs militaires – qui, fiers de leur position, étaient déterminés à garder leurs vêtements usuels, manière de signifier qu'ils ne renieraient pas leur statut au sein de la chrétienté pour économiser les quelques milliers de *scudi* de la rançon. Les corsaires qui capturaient ou achetaient ces individus de haut rang se montraient souvent tout à fait disposés à accepter leur demande de respect, jusqu'à faire en sorte de les loger dans l'un des consulats locaux, pour leur confort, social autant que physique. Ces esclaves n'avaient pas à travailler durant leur captivité ; vraisemblablement on leur faisait payer un *gileffo* qu'ils acquittaient volontiers. Ils étaient libres de se déplacer en ville et « n'avaient qu'un petit cercle de fer autour de la cheville pour marquer leur condition ». L'élite féminine recevait le même traitement, si ce n'est que la coutume locale exigeait qu'elles fussent gardées à l'intérieur, à l'abri des regards ; il semble qu'elles aussi aient été autorisées à conserver au moins une partie de leurs vêtements, et parfois leurs servantes. Pour tous ces gens, la tenue

9. D'Aranda, *op. cit.*, p. 121 ; voir aussi ASVat, Gonfalon, liasse 16, p. 227-236.

européenne était un privilège qui permettait de bien les distinguer du tout-venant des esclaves de travail; de la même façon, leurs appartements leur permettaient de nouer des relations avec la communauté des étrangers libres de la ville – marchands, prêtres missionnaires et cadres des consulats [10].

D'autres esclaves gardaient leur tenue européenne non en raison d'un rang social supérieur, mais simplement parce que leurs maîtres ne pouvaient pas se permettre de leur donner d'autres vêtements ou ne s'en donnaient pas la peine. Certains, comme Chastelet des Boys, vivaient dans la maison de leur maître, mais d'autres étaient placés par leur propriétaire dans les bagnes publics, où ils faisaient apparemment bien triste figure, dans leurs habits déplacés et de plus en plus miteux qui leur gardaient des airs de nouveaux captifs. D'après d'Aranda, les Turcs et les Maures qualifiaient ces nouveaux venus de « sauvages »; il décrit l'un de ces malheureux novices qui

> avait encore ses habits chrétiens à l'espagnole : et cet habit est malpropre à un esclave, parce qu'on juge par là qu'il est nouvellement venu [11].

La majeure partie des esclaves « publics », cependant, se voyaient remettre une tenue distinctive tout de suite après leur vente. Comme pour les rations et le logement, il semble qu'en matière vestimentaire également la situation des esclaves se soit quelque peu améliorée au fil des siècles. Salvago observa que dans les années 1620 « les maîtres des bagnes ne fournissaient aux esclaves qu'un burnous à capuche, une seule fois à leur arrivée, et un pantalon de toile par an »; un demi-siècle plus tard, le frère Francesco di San Lorenzo évoque une tenue assez similaire : « une chemise et un pantalon de grosse toile [12] ». Au cours du XVIIe siècle,

10. Peyssonnel, *Voyage dans les régences*, p. 57, parlant de Tunis autour de 1720.

11. D'Aranda, *op. cit.*, p. 17.

12. Salvago, *op. cit.*, p. 93; d'Aranda, *op. cit.*, p. 11 ; Francesco di S. Lorenzo, *op. cit.*, p. 10.

il ne semble pas que les esclaves aient reçu de chaussures ni de bottes d'aucune sorte, et ceux qui n'avaient pu faire conserver les leurs après leur capture devaient travailler pieds nus [13]. Il ne semble pas non plus qu'on leur ait donné de garde-robe complète avant les années 1720, lorsque Venture de Paradis remarqua que

> lorsqu'un chrétien fait esclave arrive à Alger, on lui donne une chemise grossière, un corset de drap grossier, une culotte et un petit caftan de la meme étofffe, qui lui descend jusqu'aux genoux, un bonnet rouge, une paire de souliers et une petite couverture de laine, qu'il doit conserver toujours. Quant à ses vêtements, on les lui renouvelle tous les ans [14].

D'après John Foss, la situation s'était encore améliorée dans les années 1780 :

> À mesure que nous défilions, le Turc donnait à chacun un petit paquet. En l'examinant, nous trouvâmes qu'il contenait une couverture, une capote (qui est une sorte de veste munie d'une capuche), un gilet qui ressemblait un peu à un froc et qu'il fallait enfiler par la tête, car il n'y avait pas d'ouverture à la taille, une chemise sans col ni poignets, un pantalon fait un peu comme une combinaison de femme, à cette différence près que la partie située entre les deux ouvertures destinées aux jambes était cousue, et une paire de chaussons. Il n'y avait pas le moindre bouton ni la moindre boutonnière sur toute la combinaison [15].

Cet équipement était renouvelé chaque année, traditionnellement le vendredi qui suivait Noël. Mais même ce modeste don

---

13. Elliot, *op. cit.*, p. 25. Voir ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 234 (1691); *ibid.*, liasse 1 144, p. 189-192, lettre de dépenses de Cattaro, datée du 4 octobre 1672, dans laquelle apparaît la somme de deux *zecchini* correspondant à l'achat de chaussures pour environs 40 esclaves rachetés, « car ils sont pieds nus, et afin qu'ils puissent entreprendre le voyage d'Ancone à Rome ».
14. Venture de Paradis, *op. cit.*, p. 56.
15. Foss, *op. cit.*, p. 19-20.

n'était pas gratuit : Foss raconte qu'une semaine environ après avoir reçu leurs nouveaux vêtements, les esclaves étaient envoyés à la campagne pour quelque tâche particulièrement infecte, dont « ils nous disent (par dérision) qu'elle doit payer pour notre tenue qui (...) à ce stade est déjà à moitié usée[16] ». Même aux alentours de 1790, lorsque la qualité des vêtements distribués fut à son plus haut, on était encore bien en-deçà de ce que les maîtres de plantation du Sud de l'Amérique accordaient généralement à leur esclaves. Eugene Genovese cite un certain Robert Collins, qui fut longtemps propriétaire d'esclaves en Georgie, après avoir précisé que « sur le fond, ce que dit Collins est exact » et peut servir d'étalon pour l'ensemble des esclaves des plantations du Sud, pour la période comprise entre 1820 et 1850 :

> Normalement, les vêtements des esclaves de plantation comprennent deux habits de coton pour le printemps et l'été, deux de laine pour l'hiver, quatre paires de chaussures et trois chapeaux qui, avec les vêtements que les nègres ont gagnés au mérite et ceux que le maître peut choisir de donner, forment l'allocation annuelle[17].

La description de Collins convenait certes à un climat plus froid que celui de la Barbarie, où des « habits de laine » étaient sans doute inutiles. Malgré cela, et même en tenant compte de la mise en garde de Genovese, pour qui « la distribution habituelle ne comprenait sans doute que deux ou trois paires de chaussures » (mais il ajoute que « de nombreux maîtres de plantation donnaient des chaussettes et des sous-vêtements »), l'écart entre les vêtements des esclaves noirs du Sud américain au début du XIXe siècle et ceux des esclaves européens au Maghreb à la fin du XVIIIe reste frappant. Genovese note encore, sur le ton de la

16. *Ibid.*, p. 30-31. Le travail se déroulait dans les marais situés à plus de dix kilomètres de la ville et consistait à couper des roseaux destinés à servir de tuteur aux haricots grimpants du pacha.
17. Genovese, *op. cit.*, p. 551-553.

désapprobation, que dans le Sud américain « même les distributions [de vêtements] les plus généreuses (...) ne laissaient guère aux esclaves l'opportunité de laver et changer leurs vêtements plus d'une fois par semaine ». Laver ses vêtements chaque semaine (et se laver soi-même plus encore) était inimaginable pour la plupart des esclaves des bagnes barbaresques : le plus souvent, ils devaient payer l'eau qu'ils arrivaient à se procurer, et peu pouvaient ou voulaient acheter plus que ce dont ils avaient besoin pour boire[18]. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient offert un triste spectacle : « Leurs cheveux et leurs barbes (...) coupés au couteau, leur visage (...) meurtri de coups, recouvert de boue et de saleté », ces esclaves « publics », rencontrés en ville, ressemblaient à s'y méprendre aux mendiants, « dont les vêtements sont tout recouverts de vermine[19] ». À cette différence près que les esclaves de Tunis ou de Tripoli étaient généralement entravés au moyen de menottes et d'une chaîne pesant de 12 à 15 kilos, ou d'un *gambetto* (du nom que les Italiens donnent à des sortes de fers fixes), pour éviter qu'ils ne s'éloignent trop. (Cela ne se pratiquait guère à Alger, sauf lorsqu'un esclave « s'était conduit bêtement ou qu'une nef française était au port[20] ».) Ceux qui ne l'étaient pas portaient un anneau de fer autour de la cheville qui permettait de les reconnaître; Gramaye prétend également qu'en raison de la « détestation du christianisme », les galériens étaient parfois marqués d'une croix sur la plante des pieds[21].

Les conditions de vie des captifs variaient autant que leur habillement, là encore selon qu'ils logeaient chez leur maître

---

18. Voir, par exemple, CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 65-66 (1725) : lettre de la mission de Tripoli; *ibid.*, p. 555, 20 octobre 1735, des esclaves de Tunis; voir aussi Salvago, *op. cit.*, p. 93.
19. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 13; Galland, *op. cit.*, p. 45.
20. Salvago, *op. cit.*, p. 92; cf. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, lettre du 12 janvier 1671 de Gratio Nechet à Tripoli; Foss, *op. cit.*, p. 20; Venture de Paradis, *op. cit.*, p. 35-38.
21. Gramaye, *Purchas His Pilgrimes*, *op. cit.*, p. 280. Gramaye est toutefois le seul à rapporter cela.

comme domestiques ou qu'ils étaient des esclaves « publics » destinés aux plus rudes tâches sur les galères, dans les carrières ou à la campagne. Les mieux lotis étaient sans conteste ceux que leurs maîtres louaient aux missionnaires et consuls chrétiens, car ils menaient une vie à bien des égards semblable à celle d'un domestique en Europe. Non seulement ils n'avaient que des tâches légères à remplir, mais en outre ils vivaient parmi des gens qui partageaient la même culture et la même religion, sans avoir à craindre d'être revendu à un tiers. Les esclaves domestiques au service d'une maison musulmane jouissaient parfois eux aussi de bonnes conditions de vie, avec un travail peu fatigant et une nourriture suffisante, voire raffinée dans certains cas :

> Les esclaves sont à Alger les seuls domestiques; aussi quelques maîtres opulents se font-ils gloire de tenir les leurs bien vêtus et bien nourris. Plusieurs de ces esclaves ont même dans la famille autant d'autorité que leur patron, et sont traités comme enfants de la maison [22].

À l'autre bout de l'échelle il y avait les esclaves « publics », des malheureux achetés par le souverain local ou le divan, puis envoyés dans ces prisons-dortoirs que les captifs eux-mêmes appelaient *bains, banhos, baños* ou *bagni*. Il semble que les premières de ces « sombres maisons d'horreur et de désespoir » aient effectivement été auparavant des bains publics, pas en Barbarie cependant, mais à Constantinople : des anciens bains y auraient été convertis à la hâte en prisons lorsque les esclaves commencèrent d'affluer dans la ville au début du XVIe siècle [23]. En Barbarie, la plupart des bagnes furent construits spécifiquement pour héberger les esclaves du souverain, de la ville et des principaux propriétaires privés. Le premier était apparemment déjà opérationnel à Alger en 1531, du temps de Barberousse : c'était le *Bagno Beyliç*, ou prison

22. Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 26.
23. Foss, *op. cit.*, p. 123; Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 21 ; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 171, n. 2.

des esclaves de l'État, qui pouvait détenir plus de 2000 captifs, « le reste étant dispersé en différents endroits de la ville, dans les fermes et les maisons de plaisir ». À l'époque où Pierre Dan écrivit à leur sujet, un siècle plus tard, les bagnes s'étaient considérablement multipliés : il y en avait six rien qu'à Alger et neuf autres à Tunis, Tripoli ne disposant encore que d'un seul « grand bagne[24] ». Aux environs de 1660, le nombre avait encore augmenté pour atteindre son plus haut dans les trois villes : huit à Alger, quinze à Tunis et cinq à Tripoli[25]. À la fin des années 1680, Alger était revenue à quatre bagnes et, si un cinquième fut, semble-t-il, construit vers 1698, le nombre était retombé à trois aux alentours de 1760 ; vers 1680 Tunis était redescendue à douze, mais Tripoli en avait toujours cinq ; un demi-siècle plus tard, ils n'étaient plus respectivement que cinq et deux[26].

Il est d'autant plus difficile de dessiner la courbe de la prolifération et du déclin final des bagnes que nombre de ces prisons avaient deux noms, l'un employé par les Turcs et les Maures, l'autre par les esclaves. Les corsaires qui vivaient là, les propriétaires d'esclaves, etc., appelaient chaque bagne de leur ville par le nom de son propriétaire-gérant du moment (et il pouvait changer souvent), par quelque aspect spécifique de sa fonction ou, plus rarement, par le nom de celui qui l'avait fait construire ; à l'inverse, le bagne de Sidi Hamouda à Tunis tiendrait son nom, selon un visiteur, d'un « santon mahométan de ce nom, qui est enterré auprès[27] ». Pierre Dan, qui employait ces noms locaux, dressa

24. Haëdo cité dans Morgan, *op. cit.*, p. 275 ; Dan, *op. cit.*, p. 412.
25. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 165-166, lettre du 12 juin 1669, du frère Mansueto da Castrogiovanni à Tripoli ; *ibid.*, p. 411-412, 4 juillet 1677, lettre du frère Crisostomo da Genova à Tunis.
26. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 2, p. 157, lettre du 14 juillet 1685 de Vincenzo da Frascati à Tunis ; p. 159, lettre du 28 juin 1685, de Francesco da Monreale à Tripoli ; *ibid.*, liasse 3, p. 144, lettre du 24 octobre 1693, et p. 377, toutes deux de Lorance à Alger ; *ibid.*, liasse 5, p. 346, lettre du 15 octobre 1731, de Giuseppe Carta à Tunis ; *ibid.*, liasse 7, p. 6, lettre du 24 mars 1761, de Tripoli ; p. 122, lettre du 10 décembre 1763, d'Alger.
27. Venture de Paradis, *op. cit.*, p. 51.

ainsi une liste des six bagnes d'Alger : le Bagne du Pacha (ou du *dey*), le Bagne Beyliç, les bagnes d'Ali Mami, de Sidi Hassan, d'Ali Arabadji (repris par la suite et connu sous le nom de bagne d'Ali Pegelin) et le bagne du *cogolis* (le *koul-oghlu* en Turc : « les fils d'esclaves », c'est-à-dire les fils des janissaires et des femmes du pays [28]).

De leur côté, les pères rédempteurs, les missionnaires et d'autres gens de passage avaient plutôt tendance, dans leurs écrits (rapports à Rome ou récits publiés), à appeler les différents bagnes du nom du saint qui y avait sa chapelle. Ainsi, à Alger, le bagne appartenant au maître de d'Aranda, Ali Pegelin, était-il connu sous le nom de bagne de Saint-Roche; le bagne du Pacha et le bagne Beyliç étaient quant à eux aussi dits respectivement de la Trinité et de Sainte-Catherine. À Tunis, vers 1720, sept bagnes étaient nommés de cette façon : de la Sainte-Croix, Saint-Léonard, du Rosaire, de Saint-François, de la Sainte-Trinité, de Saint-Sébastien et de Sainte-Lucie. À Tripoli les deux bagnes publics (simplement appelés le grand et le petit bagne par les gens du cru) étaient connus des catholiques comme les bagnes de Saint-Michel et Saint-Antoine; une troisième prison, que les locaux appelaient la *trinella* et qui était située à environ huit kilomètres de la ville, était encore dit de Sainte-Reschia [29]. La grande majorité des détenus d'un bagne donné étant catholiques, ces

28. Dan, *op. cit.*, p. 407, passe ensuite à la liste des neuf bagnes de Tunis : « les deux premiers sont ceux d'Issout Dey; ensemble le bagne de Morat Bey; le bagne de la Patronne; celui de Soliman; celui de Sydi Mamet; le bagne du Bacha; le bagne de Mami; et un autre fait de nouveau, qui est celui de Cigale (...) À Tripoli de Barbarie, note-t-il encore, comme le nombre des esclaves y est petit, aussi n'y a-t-il qu'un grand bagne ».

29. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 22; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 74; Alberto Sacerdoti, « Le plan du bagne de Tunis dit de Saint-Léonard et de Kara Ahmed », *Revue africaine*, 94, 1950, p. 149-152, n. 4; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 9, lettre du 6 décembre 1723, de Benedetto della Casa, marchand à Tunis. Pour Tripoli, voir *ibid.*, liasse 1, p. 115-116, sans date mais remontant manifestement aux alentours de 1680; *ibid.*, liasse 2, p. 123-124, lettre du 12 février 1685 de Francesco da Monreale à Tripoli.

noms alternatifs eurent largement cours parmi eux, ce d'autant plus que les chapelles constituaient à elles seules des institutions importantes et, dans certains cas, étaient assez grandes pour contenir plusieurs centaines de fidèles à la fois[30].

Il est tentant d'en conclure qu'il se jouait là une forme de résistance calculée, de la part des esclaves et de leurs soutiens chrétiens, à la prédominance de la culture islamique régnante, un refus des Occidentaux, captifs ou non, de reconnaître et d'accepter les normes culturelles de la société musulmane dans laquelle ils se trouvaient[31]. C'est tout à fait possible, même si, les ethnographes le savent bien, la résistance est le plus souvent profondément, et par nature même, ambiguë : à en chercher des signes au sein d'un groupe aussi divers que celui des esclaves chrétiens en Barbarie, on risque de simplifier à l'excès les relations entre les esclaves et leurs maîtres, mais aussi des esclaves entre eux[32]. Il semble par exemple que les missionnaires et les esclaves n'aient pas bien su quelles étaient la nature et la signification des noms donnés aux bagnes par les locaux. Dans les rapports des premiers et les récits des seconds, ces noms, lorsqu'ils apparaissent, sont souvent mal compris ou mal orthographiés, et le Bagne du Pacha, pour ne citer que celui-là, devient le Bagne de l'État ou du Roi. En outre, les Trinitaires et les Mercédaires qui avaient la charge des chapelles – et donc vraisemblablement des noms « chrétiens » des bagnes – se battaient entre eux et avec les missionnaires de Propaganda Fide à Rome pour le contrôle de ces sanctuaires et le droit de leur donner un nom. Ces conflits reflétaient en partie les luttes plus importantes que se livraient les patrons des différents ordres. L'une de ces querelles éclata autour de 1670 entre les Trinitaires soutenus par les Espagnols et le vicaire apostolique français Jean Levacher lorsque ce dernier décida de changer le

30. C'est ce que dit d'Aranda, *op. cit.*, p. 12, du bagne d'Ali Pegelin ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 418, lettre du 20 novembre 1701, du frère Niccolò da Scio à Tripoli.

31. Ainsi Baepler, *op. cit.*, p. 37, qualifie ce type de stratégie narrative d' « effacement rhétorique de l'histoire locale ».

32. Scott Kerkvliet, *Journal of Peasant Studies*, vol. 13, 1985-1986.

nom de deux chapelles, celles de la Trinité et Saint-Jean-de-Matha (saint patron des Trinitaires) respectivement en Saint-Louis et Saint-Roche. Pour enfoncer le clou, il fit également gratter les branches de la Couronne espagnole peintes sur les portes d'entrée des chapelles[33].

Ces disputes à l'intérieur du bagne semblent avoir beaucoup amusé les Turcs, en particulier lorsqu'elles impliquaient les *papassi*, c'est-à-dire les prêtres. Les maîtres étaient tout disposés à entretenir jusqu'à un certain point la discorde au sein des esclaves afin d'affaiblir la résistance potentielle de ces derniers à leur autorité[34]. De toute façon, les esclaves n'avaient pas besoin d'encouragements très pressants pour se quereller : la vie au bagne était fondée sur les antagonismes fondamentaux induits par les différences de confession, de nation et de langue, et la position sociale d'un esclave était autant déterminée par ses ennemis que par ses compatriotes. La religion constituait à l'évidence le premier point de fracture, au moins aux XVIe et XVIIe siècles, même si cet aspect a été exagéré par les prêtres catholiques et les missionnaires dont les écrits sont l'une des sources majeures de notre connaissance de la vie sociale à l'intérieur des bagnes. À Alger et Tunis, les catholiques étaient généralement majoritaires parmi les esclaves des bagnes ; les villes du Maroc comptaient davantage d'Anglais et de Hollandais ; Tripoli aurait été, au moins de façon occasionnelle, remplie d'esclaves grecs. Comme nous l'avons vu, les vicaires apostoliques en poste en Barbarie avaient tendance à ne pas inclure les non-catholiques – les « hérétiques et schismatiques », autrement dit les protestants et les orthodoxes – dans leurs décomptes d'esclaves. Ni les missionnaires ni eux ne les mentionnaient, sinon lorsqu'ils tentaient de les convertir. Car ils vouaient de considérables efforts à la conversion des autres chrétiens, en

33. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 163, 12 décembre 1693 ; *ibid.*, liasse 7, p. 122, 10 décembre 1763 ; *ibid.*, liasse 1, p. 54, non datée (mais autour de 1693-1694) des Trinitaires à Alger.

34. Sur les *papassi*, voir Schuchardt, « On Lingua Franca », p. 26-47, in T. L. Markey (éd.), *The Ethnography of Variation: Selected Writings in Pidgins and Creoles*, Ann Arbor, 1979, p. 32-33.

partie d'ailleurs parce que des traités stricts passés entre Rome et les régences leur interdisaient (sous peine de mettre leur personne en danger) d'essayer de convertir les musulmans du cru ou les renégats[35]. Malgré ces efforts – qui pouvaient aller jusqu'au sabotage des activités des prêtres grecs orthodoxes locaux ou des consuls protestants –, ils n'eurent guère de succès, si l'on en juge par le nombre de convertis assez médiocre qu'ils rapportaient à Rome[36]. C'est là un indice, même tout petit, du profond fossé qui séparait les catholiques des non-catholiques ; d'Aranda nous en livre un témoignage dans la description qu'il fait d'une rixe entre un contingent de Russes orthodoxes et un groupe d'Espagnols et d'Italiens, dont l'un

> alla à la retraite ou petite chambre des Russes ou Moscovites, les saluant avec cette harangue : « Chiens, hérétiques, sauvages, ennemis de Dieu, le Bain est à cette heure fermé et le gardien envoie dire, si vous avez le courage de combattre, sortez de votre trou et nous verrons au jeu qui aura belle amie. » À peine avait-il achevé la harangue que les seize Russes et Moscovites se mirent en place, commençant aussitôt la mêlée, et les Espagnols et Italiens reçurent réponse de leur ambassade à coups de bâton, car ils n'avaient point d'autres armes que leurs mains ; mais en un instant, comme l'on dit, *furor arma ministrat*, quelques bancs et tables devant les tavernes, et quelques échelles qu'ils trouvaient à la main, furent convertis en armes, épées, piques et mousquets, se défendant généreusement. (...) Ils demeurèrent

35. Avec la fondation de la congrégation De Propaganda Fide en 1622, Rome s'engagea à fournir des missionnaires qui aillent prêcher la bonne parole partout dans le monde, y compris aux esclaves catholiques de Barbarie. Dans les décennies qui suivirent, des prêtres débarquèrent dans tous les ports importants du Maghreb et succédèrent le plus souvent aux prêtres esclaves dans les chapelles des bagnes. Sur des conversions réussies de protestants, voir, parmi de nombreux autres exemples, CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 165-166, lettre du 12 juin 1699 du frère Mansueto da Catrogiovanni à Tripoli.
36. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 4, lettre non datée (mais sans doute vers 1713) du père Emanuele da Cunha Suarez, prêtre esclave à Alger.

> en cet état, jusques à ce que l'obscurité commençât à gagner le dessus, néanmoins ni l'un ni l'autre parti ne faisait semblant de vouloir abandonner la place ; à la fin un religieux prêtre, qui demeurait au Bain et qui était assez bien aimé de tous, vint au lieu de la bataille avec une chandelle de cire à la main, faisant tout ce qu'il pouvait pour les apaiser et séparer, leur disant qu'ils étaient tous chrétiens, nonobstant la différence de religions[37].

Cela dit, les divisions séculières telles que la langue ou la politique fournissaient aux esclaves au moins autant de sujets de dispute que la religion, et les sous-groupes les plus proches par leurs origines étaient semble-t-il également ceux qui se chicanaient le plus. Souvent leurs querelles reproduisaient des antagonismes déjà présents chez eux : d'Aranda décrit avec force détails une échauffourée qui eut lieu en 1641 entre les Espagnols et les Portugais, à première vue parce que les premiers avaient tenté de voler les armes royales portugaises dans la chapelle du bagne Beyliç. En réalité les deux parties rejouaient à leur échelle la rébellion portugaise contre l'Espagne qui avait lieu alors sur le territoire ibérique[38].

Les empoignades régulières entre divers contingents d'Espagnols, de Portugais, de Français ou d'Italiens montrent bien qu'ils se comprenaient suffisamment entre eux pour échanger des insultes et provoquer l'affrontement, même si les difficultés de communication parmi les esclaves, puis entre esclaves et maîtres (ou leurs contremaîtres) constituaient un point d'achoppement majeur en Barbarie, assez comparable à celui que connut la première génération d'esclaves africains aux Amériques. En fait, le problème dut être plus profond au Maghreb, ne serait-ce que parce que les esclaves n'y avaient pas le droit de fonder une famille, et que sans succession, faute de générations élevées en captivité, il manquait d'intermédiaires pour faire passer aux nouveaux

37. D'Aranda, *op. cit.*, p. 23.
38. *Ibid.*, p. 192-193, avec pour titre : « Querelle d'esclaves espagnols et portugais. »

venus le langage commun aux esclaves[39]. Au lieu de cela il y avait la *lingua franca*, qui fut l'ancêtre et le modèle de toutes les *lingua franca* élaborées à travers le monde, une construction artificielle dont les origines doivent être cherchées du côté des marins du Moyen Âge et des marchands du Levant, mais qui en Barbarie servait surtout de véhicule aux ordres donnés aux esclaves par les maîtres et leurs agents. Prenant pour base un mélange de noms et de verbes sans désinences tirés des langues romanes parlées par les esclaves – avec plus de termes espagnols en Méditerranée occidentale (et dans la plus grande partie du Maghreb) et plus de termes italiens en Méditerranée orientale –, la *lingua franca* combla ensuite ses lacunes, en fonction des besoins, au moyen de tout un tas de mots puisés de l'arabe, du turc et du grec. L'usage qu'en firent les maîtres barbaresques pour communiquer avec leurs esclaves inversait la direction habituelle du flux dans les sabirs et *lingua franca* parlés dans d'autres régions du monde colonial – portugais-malais, néerlandais du Cap, sabir chinois ou parler des esclaves en Amérique – où colons et maîtres recouraient à des versions simplifiées et sans désinences de leurs propres langues auxquelles venaient s'ajouter des termes locaux (et à l'occasion une diction locale) afin de donner leurs ordres aux esclaves et à leurs sous-fifres[40].

En Barbarie en effet, dans la *lingua franca* originelle, les maîtres s'adressaient à leurs esclaves dans une forme d'européen roman plutôt que dans un sabir arabe ou turc. La raison n'en est pas très claire, mais le fait que nombre de propriétaires d'esclaves aient été des renégats ayant pour langue maternelle une langue romane est une explication possible. La *lingua franca*, en outre, avait précédé, en tant que sabir de commerce, l'essor de l'esclavage corsaire après 1500. Il semble que les élites et les propriétaires d'esclaves barbaresques ne l'aient estimée propre qu'à

39. Si ce rôle avait dû échoir à quelqu'un, c'eût été aux renégats.
40. On trouve une excellente étude de ce « langage de nécessité » dans Hugo Schuchardt, *op. cit.*, p. 26-47. Sur le « Black English » parmi les esclaves nord-américains, voir Genovese, *op. cit.*, p. 431-441.

donner des ordres aux captifs : il a été dit du dey Mohammed, pacha d'Alger à la fin du XVIIIe siècle, qu'il « comprenait et parlait la *lingua franca*, mais qu'il trouvait indigne d'en user avec des chrétiens libres[41] ». Par ailleurs, un certain nombre d'indications portent à croire que les esclaves la parlaient entre eux, au moins lorsqu'ils ne disposaient pas d'une autre langue commune : d'Aranda, par exemple, rapporte avoir eu dans ce dialecte une discussion assez développée avec un Islandais. De son côté, Marott affirme que l'on interdisait aux galériens de se parler dans une autre langue que la *lingua franca*, pour que leurs surveillants soient en mesure de comprendre ce qu'ils disaient ou complotaient[42].

Si bien des esclaves parlaient la *lingua franca* entre eux ou avec leurs maîtres, elle restait pour beaucoup difficile à saisir, particulièrement dans des situations de tension, lorsqu'il fallait comprendre quel ordre exécuter. Un maître pouvait subitement substituer un mot espagnol à un terme italien plus usité, et vice versa ; il pouvait aussi utiliser les deux langues pour donner plus de force à son propos, usant par exemple des expressions *perro cane* ou *cani perru* pour traiter un esclave de « chien ». Avec le temps, certains termes changèrent de signification, ou du moins en prirent de nouvelles : l'italien *mangiar*, par exemple, tout en continuant de signifier « manger » ou « je mange », en vint également à vouloir dire « englouti », si bien que l'on disait *todo mangiado* pour « parti » ou « disparu[43] ». D'autres mots, qui sonnaient aux oreilles d'un nouveau venu comme un terme d'origine romane, s'avéraient en réalité dérivés de l'arabe ou du turc et signifiaient tout autre chose que leur sonorité ne le laissait penser. Le terme très fréquent de *fantasia*, qui a des équivalents très proches en italien, espagnol, français et anglais, dérive, dans l'usage qu'en fait la *lingua franca*, de l'arabe *fantàzìia*, qui signifie « ostentation » ou « parade ». Lorsqu'un maître réprimandait un esclave au moyen

41. Exemple cité dans Schuchardt, *op. cit.*, p. 39.
42. Marott, *op. cit.*, p. 22 ; d'Aranda, *op. cit.*, p. 247-249.
43. Stephen Clissold, *The Barbary Slaves*, New York, 1977, p. 56.

de l'expression *pigliar fantasia*, il ne lui reprochait pas de rêvasser, mais de se montrer récalcitrant, rétif ou têtu – un avertissement sans ambiguïté que la correction n'était pas loin. D'Aranda fit les frais d'une confusion semblable, mais à propos d'un autre terme, un jour qu'on l'envoya travailler dans une corderie :

> Mon compagnon Renier Saldens et moi, nous devions tourner la roue, ce que nous fîmes à toute force et diligence, parce que le gardien criait continuellement, *Forti, forti*; et nous pensions que cela signifiait vite, et en franco (c'est le langage commun entre les esclaves et les Turcs, et aussi entre les esclaves d'une nation à autre) (…) *Forti* est à dire *doucement* : et comme par son cri il n'obtenait pas ce qu'il voulait, il vint à grands coups de bâton nous enseigner ce que c'était à dire que *Forti*[44].

Ne sachant souvent pas bien quelles tâches ils étaient censés remplir, ni comment se comporter dans ce bagne dont la hiérarchie leur échappait, les esclaves nouvellement arrivés étaient couramment victimes de ce genre de malentendus. Les plus malins s'efforçaient de garder un profil bas et de se débrouiller du mieux qu'ils pouvaient avec les ordres du contremaître en attendant d'avoir démêlé comment fonctionnait la vie quotidienne et ce que l'on attendait d'eux. D'Aranda et Foss se retrouvèrent tous deux à passer leurs premières nuits sur le sol en pierre, dans la cour à ciel ouvert de leur bagne, sans rien d'autre qu'une cape ou une fine couverture. Seuls ceux qui avaient les moyens de payer tous les mois pouvaient dormir dans les petites pièces alignées le long des galeries supérieures, encore que l'espace pût s'y avérer extrêmement restreint lorsque les esclaves tentaient d'y introduire un hamac, « un petit matelas et un tapis », qu'ils pouvaient avoir acheté ou fabriqué[45]. Si l'on en juge par les lettres que les esclaves

44. D'Aranda, *op. cit.*, p. 14; voir aussi Schuchardt, « On Lingua Franca », p. 30-31, 38.
45. Foss, *op. cit.*, p. 20, 28; d'Aranda, *op. cit.*, p. 12; Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 24; d'Arvieux, *op. cit.*, p. 6.

écrivaient aux leurs, dans lesquels ils se disaient « contraints de dormir sur le sol brut comme des chiens », même ce modeste luxe était hors de la portée du plus grand nombre[46].

On ne sait pas bien quelle part de la population esclave était détenue dans les bagnes, en partie parce que certains gérants louaient leurs locaux à des propriétaires privés qui ne souhaitaient pas garder leurs esclaves chez eux. Ces derniers, nous l'avons vu, devaient généralement rembourser leurs maîtres des frais de logement, le plus souvent en vendant de l'eau à la criée, ou simplement en volant[47]. Si l'on veut avoir un repère, il est possible d'estimer la population « bagnarde » à Alger en calculant le nombre de galériens dont la flotte algéroise avait besoin à différents points dans le temps. D'après Pierre Dan, en 1588 la ville se vantait de posséder 35 galères, soit plus de 680 bancs de rame. Chaque rame nécessitant de trois à cinq hommes, les besoins de la flotte auraient pu s'élever à plus de 6000 hommes, sans compter les débardeurs, les constructeurs navals et les esclaves divers. Puisque c'est à la même époque (1587) que Lanfreducci et Bosio ont situé la population servile à Alger aux alentours de 20000, un tiers des esclaves de la ville devaient être des « esclaves publics », donc logés dans les bagnes[48]. Bien que nous ne disposions pas de chiffres pour la même période à Tunis, un rapport datant de la moitié du XVIIe siècle indique que le pourcentage des esclaves « bagnards » y était un peu plus élevé qu'à Alger : peut-être jusqu'à 4000 sur un total inférieur à 6000. Quant à Tripoli, au XVIIe siècle, quasiment tous les esclaves étaient détenus dans les bagnes, puisqu'ils étaient censés être « tous à un seul maître », le pacha en place[49].

46. ASVat, Gonfalone, liasse 1144, p. 576, lettre du 15 juin 1691 de Domenico di Pietro della Gomata, esclave à Alger.
47. Knight, *op. cit.*, p. 16; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 74; Hess, « Journal d'un voyage », p. 103.
48. Dan, *op. cit.*, p. 309-310; Lanfreducci, Bosio, *op. cit.*, p. 473.
49. CPF, SORCG, liasse 254, « Tunisi », p. 65, lettre du 13 mars 1664, de Le Vacher à Tunis; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 165-166, lettre du 12 juin 1669, du frère Mansueto da Catrogiovanni à Tripoli.

La proportion diminua également avec le déclin des galères corsaires à rames. En 1696, le père Lorance, vicaire apostolique à Alger, notait qu'« en nombre, les esclaves de particuliers dépassent de loin les esclaves publics enfermés dans les bagnes » ; à peu près à la même époque, le frère Donato da Cantalupo, missionnaire capucin à Tunis, observa que « peu de chrétiens vivent dans les bagnes [de Tunis] »; la prédominance des bagnes de Tripoli s'affaiblit elle aussi puisque, après avoir détenu presque tous les esclaves, ils n'en comptaient plus qu'environ 60 % en 1701 [50]. Il semble que les bagnes privés aient été abandonné les premiers, y compris celui, assez grand, du riche Ali Pegelin – qui, aux alentours de 1640, avait détenu dans son établissement entre 550 (d'après d'Aranda) et 800 hommes (d'après Knight) [51]. Durant la période de déclin abrupt de l'esclavage barbaresque, entre 1690 et 1720, la grande majorité des esclaves a donc probablement connu, lors de sa captivité, le confort relatif de la maison d'un maître particulier. Cela explique peut-être pourquoi certains visiteurs de l'époque, tels Laugier de Tassy et Philemon de La Motte, conclurent que l'esclavage au Maghreb n'était pas si rigoureux que cela, le dernier notant :

> Pour les esclaves d'Alger, ils ne sont pas si malheureux : la politique de ceux qui sont en dignité, l'intérêt des particuliers et l'humeur un peu plus sociale de ceux qui demeurent dans les villes, rendent leur sort moins rigoureux, du moins pour la plupart [52].

---

50. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 64, lettre du 16 avril 1692, de Donato da Cantalupo à Tunis; *ibid.*, p. 305, lettre du 6 septembre 1696, de Lorance à Alger; *ibid.*, p. 418, 20 novembre 1701, lettre du frère Niccolò da Scio à Tripoli, qui note que « lorsque la messe est dite dans leurs chapelles, jusqu'à cinq cents hommes viennent des bagnes, ainsi que trois cents autres ou davantage [qui appartiennent à des] particuliers ».
51. D'Aranda, *op. cit.*, p. 12; Knight, *op. cit.*, p. 16; Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 32.
52. La Motte, *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*, *op. cit.*, p. 48 ; Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 29 et suiv.

La prédominance des esclaves de particuliers ne devait cependant pas durer. Au cours du XVIIIe siècle, leur nombre déclina fortement tandis que celui des esclaves détenus par l'État demeurait plus stable. Vers la fin du XVIIIe siècle, la moitié au moins des esclaves qu'Alger comptait encore étaient enfermés dans des bagnes dont le nombre, dans l'intervalle, avait tant diminué que la surpopulation et les conditions de vie devaient être aussi épouvantables que deux siècles plus tôt. En réalité, il paraît que le seul bagne Beyliç fonctionnait encore dans les années 1790, bien que Grammont en ait compté trois lorsque l'invasion française de 1830 y mit fin pour de bon [53].

Des bâtiments eux-mêmes, il ne reste rien aujourd'hui et, en dehors de quelques descriptions écrites, seul un plan de niveau assez schématique du bagne de San Leonardo à Tunis permet de se représenter à quoi ils ressemblaient. Malgré leur disparition, il ne fait aucun doute que dans les capitales barbaresques, les bagnes d'État étaient des complexes assez élaborés, avec leurs bureaux, leurs antichambres, leurs tavernes, leurs chapelles et souvent leurs hôpitaux. Le bagne Beyliç, le plus grand d'Alger, occupait une superficie d'environ 3 150 mètres carrés ; celle du bagne de San Leonardo (ou Kara Ahmed) à Tunis était d'à peu près 2 500 mètres carrés [54]. Ces grandes prisons ressemblaient un peu aux caravansérails traditionnels ou *fonduks*, avec plusieurs étages de cellules sans portes donnant sur une ou plusieurs cours généralement recouvertes d'un toit « plat, avec une terrasse, dans le style espagnol [55] ». L'un dans l'autre, ces grands bagnes « sont bâtis d'une manière uniforme et diffèrent peu entre eux [56] ». En revanche, les bagnes privés, plus petits, avaient sans doute leurs particularités ; certains, d'ailleurs, avaient été bricolés en abattant

53. Foss, *op. cit.*, p. 18 ; Venture de Paradis, *op. cit.*, vol. 39, 1895, p. 314 ; *ibid.*, vol. 40, 1896, p. 33-34 ; Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 32.
54. Sacerdoti, « Le plan du bagne de Tunis », n. 9.
55. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 22-23.
56. D'Arvieux, *op. cit.*, t. IV, p. 3.

quelques murs dans un groupe de maisons adjacentes et en bouchant les fenêtres et les portes qui ouvraient sur l'extérieur.

En dépit de leur taille et du nombre important d'hommes qu'ils abritaient, l'administration des bagnes était plutôt simple. Le contrôle de l'ensemble était aux mains d'un gardien *basha*, généralement un Turc mais aussi quelquefois un chrétien renégat[57]. Il avait quelques hommes pour l'aider (cinq ou six pour d'Aranda et ses 550 compagnons d'esclavage dans le bagne d'Ali Pegelin), là encore des Turcs ou des chrétiens renégats, « ceux, écrit d'Aranda, qui ont soin de ce que les chrétiens font ». Ils réveillaient les esclaves chaque matin à l'aube en leur « criant "Levez-vous, chiens, en bas canailles" (ce fut là le bonjour) ». Ils rassemblaient ensuite ceux qui devaient travailler ce jour-là, ouvraient les portes du bagne et les envoyaient là où leurs tâches les attendaient. Chaque soir au coucher du soleil, juste avant la fermeture des portes, les gardes faisaient l'appel ; et chacun devait passer devant le Gardien Bachi à l'appel de son nom, afin d'être sûr que personne ne soit oublié. Le gardien *basha* achevait la journée en « criant à voix haute que le lendemain tel nombre d'esclaves devait aller travailler à la pointe du jour », puis le bagne était fermé pour la nuit[58]. Le personnel de surveillance était complété par quelques « scribes » – *scrivani* ou *écrivains*, pour reprendre les mots des esclaves – qui enregistraient qui devait travailler où, qui était trop malade pour s'acquitter de sa besogne, qui devait de l'argent au gardien *basha*, et plus généralement tout ce qui nécessitait d'être comptabilisé ou consigné[59]. Pour des raisons qui n'ont pas été éclaircies, cette position était la prérogative des seuls esclaves chrétiens – à tel point qu'il était entendu qu'un scribe qui se convertissait à l'islam devait renoncer à son emploi, même s'il restait esclave. Un marchand chrétien libre de Tunis écrivit qu'il était « ridicule d'avancer que les scribes puissent être

57. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 4, lettre de 1722, de Tunis ; d'Arvieux, *op. cit.*, p. 6.

58. D'Aranda, *op. cit.*, p. 13, 18 ; Foss, *op. cit.*, p. 24.

59. Francesco di S. Lorenzo, *op. cit.*, p. 10-11.

des renégats[60] ». Ces scribes, dont certains travaillaient pour plusieurs bagnes à la fois (et parfois également pour le pacha ou un autre dignitaire local) représentaient en quelque sorte la classe moyenne des esclaves. Ils étaient en mesure d'exercer un certain pouvoir, non seulement sur leurs compagnons d'esclavage, mais également sur les maîtres privés qui cherchaient à loger leurs esclaves dans le bagne d'État[61]. D'après un rapport de 1721 sur le bagne de San Leonardo à Tunis, « la coutume veut que ce soit un [scribe] chrétien qui assure l'administration du bagne, [celui] qui est turc n'occupant qu'une fonction de gardien » ; par ailleurs les scribes représentaient parfois les esclaves des bagnes et se faisaient leur porte-parole, non pas tant lors des éventuelles confrontations avec les autorités locales qu'auprès d'autres chrétiens comme les consuls locaux ou les marchands libres[62]. Les requêtes adressées par les esclaves à Rome à propos d'affaires ou de disputes à caractère religieux portaient souvent les signatures de plusieurs scribes, à la fois parce qu'ils étaient souvent, on s'en doute, les esclaves plus instruits, mais aussi parce qu'ils écrivaient au nom de tous les esclaves qu'ils avaient sous leur garde, plaçant en tête de leurs requêtes une formule telle que « Les esclaves [ou « Les chrétiens »] de Tunis » ou « Les humbles esclaves du bagne de San Leonardo[63] ».

Le gardien *basha* avait aussi le contrôle des finances de son bagne et pouvait, pour peu qu'il gérât habilement, en retirer un profit considérable. Il avait tout loisir, entre autres privilèges, de

60. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 9, lettre du 6 décembre 1723, de Benedetto della Casa à Tunis.

61. Pour des cas d'esclaves qui étaient scribes dans plus d'un bagne, voir CPF, SORCG, « Tunis », liasse 254, « Tunisi », p. 221 ; pour le cas d'un scribe qui jeta les esclaves d'un propriétaire privé hors de « son » bagne, voir CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 4, p. 485, lettre de 1722, des Trinitaires à Tunis.

62. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 4, p. 485, lettre de 1721, de Tunis.

63. Les requêtes pouvaient également être signées par le *mayordomo* de la chapelle du bagne (sur ce dernier, voir plus bas). Pour de telles requêtes, voir, par exemple, CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 383, lettre du 8 octobre 1733, des « esclaves de Tunis », et CPF, SORCG, liasse 254, « Tunis », p. 221, lettre de novembre 1668, des « chrétiens de la ville et du royaume de Tunis ».

louer les parties du bagne inoccupées[64]. À cet égard, les bagnes fonctionnaient plus à la manière d'un caravansérail que d'une prison. Les espaces proposés à la location n'allaient pas seulement aux esclaves qui avaient de l'argent, mais aux commerçants et entrepreneurs locaux. Le plan de niveau du bagne de San Leonardo à Tunis qui nous est parvenu indique par exemple que des espaces commerciaux ont été loués à bail à un boulanger et à un herboriste qui y distillait de l'eau-de-vie, et d'autres pour servir de logements aux locataires turcs et maures[65]. Les esclaves qui pouvaient se procurer des espèces – par des emprunts, un don charitable envoyé par les leurs ou le fruit de leur travail – payaient le gardien *basha* pour tout un tas de biens et de services disponibles dans le bagne. Dans la mesure où l'on ne donnait pratiquement rien aux détenus en dehors d'un lot de vêtements de temps à autre, environ trois cents grammes de pain noir (parfois moins dans certains bagnes) et une ration d'eau potable par jour, à peu près tout le reste s'achetait ou se louait auprès du gardien *basha*. Cela incluait notamment les hamacs et les tapis en roseau pour dormir, les couvertures, tous les vêtements qui n'étaient pas compris dans le lot et des produits de consommation comme le vin, la viande ou le tabac[66].

Simple au départ, le fonctionnement des bagnes se compliqua avec le temps à mesure que la volonté catholique d'établir une présence religieuse dans chacune des prisons induisit le développement parallèle d'une hiérarchie de contrôle. Lorsque les missionnaires étaient au complet, il y avait un prêtre dans chaque chapelle de bagne, souvent assisté d'un ou plusieurs prêtres esclaves qui y vivaient. Ces derniers choisissaient à leur tour des esclaves, peut-être quatre, les *mayordomos* (*magiodomini* en italien), pour constituer le conseil de fabrique. C'étaient des hommes d'un certain âge connus « pour leur moralité exemplaire, leur piété et leur dévotion », et qui faisaient office de bedeaux et

64. D'Arvieux, *op. cit.*, p. 3.
65. Sacerdoti, *op. cit.*, p. 152.
66. Foss, *op. cit.*, p. 28 ; d'Arvieux, *op. cit.*, p. 228.

de diacres. Il semble qu'ils aient également partagé une part du pouvoir des *scrivani*, ne serait-ce que parce que, comme ces derniers, ils apposaient parfois leur signature au bas des lettres ou requêtes envoyées en terre chrétienne au nom de l'ensemble des esclaves du bagne[67]. Les *mayordomos* aidaient au fonctionnement des chapelles. Dans certains bagnes au moins, ils dirigeaient les activités de ceux que Gramaye appelle les *matricularii*, autrement dit les marguilliers, qui passaient régulièrement parmi les esclaves avec la *cassetta*, une boîte fermée destinée à recevoir des contributions pour faire vivre la chapelle. Les *mayordomos* assistaient également le prêtre pendant la messe contre une petite rétribution. Bien qu'au cœur des activités religieuses, ils se montraient parfois d'une nature un peu fruste au goût des missionnaires ; le frère Crisostomo da Genova écrit :

> La plupart sont des marins, gens de vile extraction qui n'entendent rien à la raison et qui, voulant faire les choses à leur façon, ne se laissent pas manier facilement[68].

Les contributions des esclaves suffisaient à peine à l'entretien d'une chapelle, qui pouvait s'élever, d'après certains comptes, à un réal espagnol ou un demi *zecchino* vénitien par mois. Les missionnaires négocièrent donc des accords avec les tenanciers de taverne qui, dans certaines prisons au moins, y allaient d'un pourcentage de la valeur de chaque tonneau de vin qu'ils vendaient[69]. La

---

67. Voir, par exemple, la très longue dispute entre Duchesne, vicaire apostolique, et un certain Carlo di Bernardi Maltesta, prêtre esclave et *mayordomo* du bagne de Sidi Amuda à Alger : CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 397-476, lettres datées de 1733-1734 ; CPF, SORCG, « Tunis », liasse 254, p. 221, novembre 1668.
68. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 411-412, lettre du 4 juillet 1677, du frère Crisostomo da Genova à Tunis ; sur le rôle des *mayordomos* de collecteurs d'aumônes, voir *ibid.*, liasse 4, p. 246, lettre du 25 juillet 1712, des esclaves à Alger.
69. Francesco di S. Lorenzo, *op. cit.*, p. 14. Les tenanciers de taverne payaient « chaque année une demi-pièce de huit pour chaque tonneau de vin, un tribut à la limite de l'intenable », CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 383, lettre

situation des chapelles s'améliora cependant à partir de la fin du XVIIe siècle, lorsque les régences barbaresques commencèrent de s'ouvrir davantage au commerce européen légitime. La volonté de contribuer à l'entretien des chapelles des bagnes se renforça lentement à mesure que grandissait le nombre de marchands libres résidant dans ces villes, même si ceux d'entre ces derniers qui étaient catholiques préféraient dans l'ensemble assister à la messe dans la chapelle de l'un des consulats locaux, français en général, que dans les bagnes. Plus important, les missionnaires collectaient également des droits de mouillage sur la base de la contribution volontaire auprès des navires marchands catholiques qui entraient dans le port. Loin d'être régulier, ce revenu, qui aurait été de deux pièces de huit espagnoles (soit 1,5 *zecchini* vénitiens) par navire en 1668, fluctuait au rythme du commerce légitime et des fréquentes hostilités entre les régences et les divers États catholiques[70]. Cela dit, lorsque le commerce était bon, il suffisait à l'achat des cierges et des objets de communion et permettait d'offrir aux communiants des services supplémentaires : des confréries de prière, par exemple, des chœurs et même une crèche de Noël[71].

Lorsque les chapelles étaient convenablement dotées et équipées, des messes avaient lieu trois fois par semaine, quand ce n'était pas tous les jours : lors des fêtes importantes, dans les grands bagnes, le prêtre pouvait même donner deux messes, dont l'une avec chœur et chant de procession. Dans l'idéal, les chapelles étaient assez grandes pour accueillir tous les esclaves catholiques du bagne – d'Aranda remarque que dans le bagne

du 8 octobre 1733, des esclaves tenanciers de taverne des bagnes de Tunis. Sur les contributions des esclaves aux chapelles, voir *ibid.*, p. 9, 6 décembre 1723, lettre de Benedetto della Casa, à Tunis.

70. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 155, lettre du 28 août 1668, du frère Girolamo da Sassari à Tunis.

71. *Ibid.*, liasse 6, p. 207-216, 9 août 1749, lettre d'Arnoldo Bossu d'Alger; *ibid.*, liasse 3, p. 418, lettre du 20 novembre 1701, du frère Niccolò da Scio à Tripoli; *ibid.*, liasse 2, p. 123-124, lettre du 12 février 1685, de Francesco da Monreale à Tripoli.

d'Ali Pegelin, l'église était « capable de tenir trois cents personnes pour entendre la messe[72] ». En plus de délivrer les sacrements et de conseiller ceux qui pourraient être tentés d'apostasier, les prêtres contribuaient sans doute grandement à donner un sens de la communauté à un ensemble de paroissiens autrement assez disparate. Ce sont peut-être les divisions idéologiques qui séparaient alors les fidèles de la Haute Église et les Puritains qui amenèrent d'Aranda à conclure que les esclaves anglais d'Alger ne partageaient pas ce sentiment de communauté :

> Bref chacun, de quelque nation qu'il fût, trouvait moyen de vivre, à la réserve des Anglais, qui est une nation incapable de vivoter comme les autres; et il semble aussi qu'ils n'ont point d'amitié, non pas même entre leurs compatriotes. J'ai remarqué en un hiver étant au Bain, qu'il en mourut plus de vingt de pauvreté : aussi ne sont-ils pas estimés des Turcs. On vend un Anglais pour soixante ou soixante et dix patagons, et un Espagnol ou Italien 150 ou 200 patagons. Je parle quand on estime la valeur selon le corps, et non au rachat[73].

Un grand nombre de chapelles étaient reliées à de petits hôpitaux destinés aux esclaves du bagne. Le premier fut mis en place dans le bagne Pascia à Alger en 1551 par un père trinitaire. Avec seulement cinq lits, il tomba rapidement en désuétude et dut être relancé, par des trinitaires à nouveau, en 1612[74]. Quelques années plus tard, João Mascarenhas décrivit le nouvel hôpital, « neuf lits aux draps très propres, un médecin, un barbier et un apothicaire, tout cela fort bien payé ». L'hôpital reconstruit profita largement des aumônes recueillies auprès de riches Espagnols du Pérou, mais s'il marchait si bien, c'est peut-être aussi parce qu'il abritait plusieurs alambics, et que les administrateurs vendaient avec une marge de l'eau-de-vie aux tavernes tenues

72. D'Aranda, *op. cit.*, p. 12.
73. *Ibid.*, p. 157.
74. La Motte, *Several Voyages*, *op. cit.*, p. 66-67.

par des esclaves[75]. Un demi-siècle plus tard, l'exploitation de ce deuxième hôpital avait presque cessé et ne dut d'être sauvée qu'au dévouement de quelques Trinitaires qui recueillaient des aumônes au Mexique[76]. À la fin du XVIIe siècle, Tunis comptait également trois hôpitaux, situés dans les bagnes de Sainte-Croix, Saint-François et Sainte-Lucie, bien que, selon un observateur, « ces deux derniers ne servent pas beaucoup ». À Tunis comme à Alger, ces « hôpitaux de second niveau » allaient et venaient selon les changements de souverains – tous ne soutenaient pas ces structures – et les fluctuations des financements qu'ils recevaient[77]. Négligés par leurs parrains au sein de la chrétienté, un certain nombre finirent par cesser totalement leurs activités : la plupart n'eurent peut-être que des objectifs assez modestes, et furent en fin de compte moins des lieux de soins que des refuges où les esclaves pouvaient se reposer et un prêtre « leur donner les Saints Sacrements et, en cas de décès imminent, les accompagner de leur mieux[78] ». Une proposition, à la fin du XVIIe siècle, de réouverture de l'hôpital du bagne de Sainte-Croix à Tunis reflète bien cet engagement minimal. L'espace et les fournitures prévues sont modestes et ne consistent qu'en

> une salle où il y aurait au moins seize lits, un autel pour dire la messe, une cuisine, une pièce pour [celui] qui aura la charge des malades et une autre pour entreposer tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'hôpital et aux soins des malades[79].

75. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 62-63, écrit que l'hôpital du bagne du pacha à Alger retirait « tous les mois de trente à quarante pataques » du produit de ses alambics, soit deux fois plus que les aumônes recueillies auprès des esclaves.
76. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 63 ; Deslandres, *op. cit.*, p. 425-426.
77. Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 246-247 ; Deslandres, *op. cit.*, p. 427.
78. Il semble que les esclaves dont le statut était douteux pouvaient également être logés dans l'hôpital du bagne : l'évêque maronite de Chypre, par exemple, fut placé à l'hôpital du grand bagne de Tripoli durant sa captivité : CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 99, lettre sans lieu ni date (mais postérieure à 1678), du père Giovanni da Randazzo, préfet de Tripoli.
79. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 87, lettre sans date (mais postérieure à 1693), d'Alger.

Ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle que les hôpitaux qui subsistaient (ou avaient été reconstitués) purent trouver des sources de revenus relativement stables et par conséquent envisager de se développer de façon plus substantielle[80]. Certaines étaient peu importantes mais constantes : ainsi de la somme assez dérisoire de deux aspres (moins d'un *soldo* vénitien) facturée par jour aux patients du bagne pour le lit et les soins. Des versements beaucoup plus importants étaient exigés des esclaves de l'extérieur et des chrétiens libres : des marins appartenant à des navires marchands chrétiens durent par exemple payer quatre pataques (un peu plus de quatre ducats vénitiens) leur admission à l'hôpital d'Alger ; des chrétiens libres habitant la ville durent quant à eux débourser 20 aspres, soit neuf *soldi* vénitiens[81]. Au XVIIIe siècle, les plans de l'hôpital espagnol (autrement dit trinitaire) d'Alger prévoyaient vingt-quatre lits, un chirurgien, un pharmacien, une infirmière, une personne chargée du dispensaire et une équipe de plusieurs esclaves. Afin de payer tout cela, des accords furent négociés, manifestement par le biais des consuls européens de plus en plus présents dans la ville, au terme desquels chaque navire chrétien mouillant dans le port d'Alger devrait verser à l'hôpital une taxe de trois ou quatre piastres (environ 4,5 ducats vénitiens). Pour les navires originaires de pays catholiques, cette somme venait apparemment s'ajouter à celle déjà versée pour soutenir les chapelles des bagnes[82].

En dépit de ces sources de revenus et du droit d'obtenir certains articles religieux détaxés – le vin et les vêtements sacerdotaux en particulier –, les hôpitaux d'Alger et de Tunis continuèrent de peser lourdement sur les finances de l'ordre trinitaire : de La Motte estime le revenu global du principal hôpital d'Alger à deux

80. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 349, lettre du 30 novembre 1696, du frère Benedetto da Fossano à Tunis. Ce n'est qu'en 1723 qu'un hôpital important ouvrit ses portes à Tunis, dans le bagne de San Leonardo : voir CPF, SORCG, liasse 634, p. 162-164, 19 juin 1722.

81. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 349, lettre du 30 novembre 1696, du frère Benedetto da Fossano à Tunis ; Deslandres, *op. cit.*, p. 427-428.

82. Deslandres, *op. cit.*, p. 427-428 ; La Motte, *Several Voyages*, *op. cit.*, p. 71.

mille pièces de huit, qui « pourtant ne suffisent pas à toutes les dépenses nécessaires[83] ». En plus de leur recherche constante de nouvelles sources de revenus, les Trinitaires bataillaient continuellement avec le pouvoir musulman local pour que leurs hôpitaux soient situés en dehors des bagnes auxquels ils étaient associés et donnent directement sur la rue plutôt que sur l'intérieur de la prison. Les musulmans, qui voyaient avant tout dans les hôpitaux des infrastructures pénitentiaires, ne voulaient rien entendre, au motif que les esclaves qui y seraient soignés risqueraient de s'échapper. Si bien que même les hôpitaux les plus importants restaient coincés dans « des espaces exigus et insuffisants », comme ne cessaient de s'en plaindre les missionnaires. Leur plus grande inquiétude était que tant que les hôpitaux resteraient à l'intérieur des bagnes, ils devraient fermer leurs portes chaque soir à tous les esclaves appartenant à des particuliers et ayant besoin de soins,

> si bien que (...) lorsque [les esclaves] tombent malades, ils sont soignés par leurs maîtres, par l'effet d'une charité que seule la crainte de les perdre avait pu mettre au cœur d'un barbare. Et lorsque les maîtres ne connaissent pas de remède rapide, ils les abandonnent, [et] comme peu acceptent que des missionnaires viennent chez eux aider [les esclaves], la plupart meurent sans avoir reçu les derniers sacrements. Si, au contraire, il y avait un hôpital qui soit en mesure [de soigner] tous les esclaves malades, il ne se trouverait pas un maître pour refuser de les y envoyer afin qu'ils y recouvrent la santé. S'ils venaient à mourir, ils recevraient le soutien des sacrements, et s'ils vivaient ils en ressortiraient sains de corps et d'esprit[84].

Les tavernes tenues par des esclaves étaient souvent situées à proximité de la chapelle du bagne et de son hôpital; une prison

---

83. Les hôpitaux étaient censés fournir aux esclaves malades « la nourriture, la boisson, les médecines et les soins », d'après Foss, *op. cit.*, p. 51-52.
84. CPF, SORCG, liasse 634, p. 162-164.

pouvait en compter une demi-douzaine, voire davantage : dans le bagne tunisien de San Leonardo on en comptait pas moins de onze au seul rez-de-chaussée, dont la plus importante occupait une grande cour ouverte (le bagne originel, en fait) d'environ 15 mètres sur 20. Les autres étaient cependant beaucoup plus petites : de minuscules bouges enfumés qui dépassaient rarement les trente mètres carrés. D'après d'Aranda, le bagne Beyliç à Alger « avait l'entrée étroite, et on venait dans une grande voûte, qui recevait sa lumière telle quelle par quelques treilles d'en haut, mais si peu qu'en plein jour, et à midi, dans quelques autres tavernes dudit Bain, il fallait allumer des lampes[85] ». Les esclaves contraints de vivre dans les bagnes étaient pour la plupart trop pauvres pour se payer du bon temps dans les tavernes; aussi les clients plus assidus n'étaient-ils pas les résidents du bagne : « Ceux qui viennent là pour boire sont des corsaires et des soldats turcs, qui s'amusent là à boire et à faire des péchés abominables[86]. » À l'abri des regards, en retrait complet de la société, les tavernes des bagnes offraient un refuge à ces musulmans peu orthodoxes qui buvaient volontiers, pourvu que ce fût en privé. Il semble que ceux qui observaient plus strictement la loi islamique s'en accommodaient, si bien que les tavernes faisaient dans l'ensemble de très bonnes affaires, particulièrement lorsque les corsaires renégats étaient en ville, les poches remplies de l'argent de leurs prises. D'Arvieux écrit :

> Ce sont des lieux d'assemblée, où les soldats, les matelots et le menu peuple viennent boire, manger et fumer, et où ils passent les journées entières (...) Les cours sont garnies de quantité de tables toujours remplies de soldats, de gens de marine, et autres gens désœuvrés ou débauchés, qui y vont boire du vin, chanter, fumer, ou traiter de leurs affaires; car Tunis est un pays

---

85. Sacerdoti, *op. cit.*; d'Aranda, *op. cit.*, p. 12, note que dans son bagne il y avait également des tavernes dans les étages.
86. Sur la pauvreté qui interdisait aux esclaves de boire autre chose que de l'eau, voir CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 2, p. 378-382, lettre du 8 janvier 1689, du père Daniele à Tunis.

> de liberté, la religion n'y gêne personne, on prie Dieu quand on veut, on jeûne quand on ne peut faire autrement, on boit du vin quand on a de l'argent, on s'enivre quand on en boit trop, et qui que ce soit n'y trouve à redire[87].

Les prêtres et les missionnaires, que leur travail dans les chapelles mettait en contact étroit avec les tavernes, se disaient dégoûtés par ce qu'ils voyaient dans « ces endroits abominables où [les hommes] commettent d'horribles crimes de toutes sortes ». Ces crimes, écrivent les prêtres, ils les avaient pour la plupart « pris chez les Turcs » : « une détestable liberté des sens », ce qui signifiait surtout « l'ivrognerie et les vices qui l'accompagnent, le blasphème et le jeu[88] ». Ils accusaient en outre les tenanciers de laisser leurs tables et leurs chaises s'étendre un peu trop près des chapelles, de sorte que leur clientèle souvent ivre venait interrompre les offices religieux, lançait des plaisanteries obscènes, singeait la liturgie et parfois même « amenait des effrontées qui raillaient le cérémonial de la sainte messe ainsi que d'autres de nos dévotions[89] ». Même lorsque les clients des tavernes ne cherchaient pas à perturber les services religieux, les ecclésiastiques se plaignaient que leur présence donnât un exemple regrettable d'excès et de licence, en particulier aux esclaves les plus jeunes, qu'ils croyaient en outre particulièrement perméables aux arguments des renégats cherchant à les faire abjurer et se convertir à l'islam.

Sans doute certains de ces jeunes « prenaient le turban », comme le craignaient les prêtres, mais, nous l'avons déjà souligné, les maîtres étaient dans l'ensemble plutôt hostiles, voire carrément opposés à ces conversions, dont ils mettaient en doute la sincérité et soupçonnaient qu'elles n'avaient d'autre but que

---

87. D'Arvieux, *op. cit.*, t. V, p. 229 et t. IV, p. 3-4.
88. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 6, p. 207-216, lettre du 9 août 1749, d'Arnoldo Bossu, vicaire apostolique à Alger; *ibid.*, liasse 2, p. 377-382, lettre du 8 janvier 1689, du frère Francesco da Capranica à Tripoli.
89. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 2, p. 378-382, lettre du 8 janvier 1689, du père Daniele à Tripoli.

d'éviter les travaux pénibles. Le propriétaire d'esclaves Ali Pegelin, par exemple, battait ceux qui songeaient à abjurer jusqu'à ce qu'ils renoncent à leur projet ; ainsi, écrit d'Aranda, Pegelin « pouvait dire avoir remis un chrétien dans le christianisme à grands coups de bâton[90] ».

La plupart des missionnaires, même s'ils répugnaient à le dire clairement, redoutaient au moins autant que ces jeunes hommes ne se laissent séduire physiquement comme ils s'étaient laissés séduire spirituellement et ne deviennent des gitons en même temps que des musulmans. D'ailleurs, de nombreux ecclésiastiques, à la mesure de leur connaissance de l'islam, semblaient considérer que les deux formes de séduction étaient étroitement liées : le Trinitaire Alfonso Dominici écrivait en 1647 que ces « *giovanetti* sont tous perdus », parce que

> les Turcs les achètent à prix d'or pour les mettre au service de leurs abominables péchés, et à peine les ont-ils en leur pouvoir qu'ils les déguisent et les caressent pour les persuader de se faire Turcs. Et si par hasard l'un d'entre eux ne cède pas à leur désir effréné, ils le maltraitent et l'amènent au péché par la force ; ils le bouclent pour éviter qu'il ne voie [d'autres] chrétiens, tandis que beaucoup d'autres sont circoncis contre leur gré[91].

De nombreux observateurs étaient convaincus que le batistan était un repaire de sodomites, des « personnes abominables qui achètent [des esclaves] avec la seule idée (...) de les faire céder à leurs ignobles appétits » ; ces acheteurs guettaient « les jeunes hommes les plus séduisants, [qui leur] servent souvent à des choses que l'on tremble à l'idée d'évoquer[92] ». On ne sait pas jusqu'à quel point ces pratiques étaient répandues. Venture de Paradis dit de la sodomie que c'était « le vice à la mode dans Alger », et des

90. D'Aranda, *op. cit.*, p. 173-174.
91. Dominici, *op. cit.*, p. 27-28.
92. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 6, p. 207-216, lettre du 9 août 1749, du père Bossu à Alger ; voir aussi Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 2, p. 28.

anecdotes circulaient sur de jeunes esclaves qui acceptaient d'être les « concubins perpétuels » d'aristocrates locaux. Toutes les capitales barbaresques – mais Alger tout particulièrement – avaient une culture réelle et non dissimulée de l'homosexualité : d'après des gens de passage, on y trouvait sans peine des prostitués, et Laugier de Tassy prétend que

> les deys, les beys et les grands (...) pratiquent ouvertement [la pédérastie] ; surtout depuis qu'ils ont découvert que plusieurs de leurs prédécesseurs avaient été détruits par leurs maîtresses. Ils suppléent aujourd'hui à ces dernières par de beaux et jeunes esclaves [93].

D'Aranda, qui de tous ceux qui ont écrit sur leur expérience de l'esclavage barbaresque était probablement le plus neutre, semble avoir accepté l'homosexualité et les relations homosexuelles entre Turcs ou renégats et jeunes esclaves sans exprimer une désapprobation ou un dégoût particuliers. Racontant l'histoire d'un jeune esclave débauché par un renégat portugais pour la somme de quarante aspres, il semble s'intéresser davantage aux difficultés rencontrées par le renégat dans sa tentative de convertir le garçon à l'islam qu'à l'acte sexuel lui-même. Ailleurs il mentionne, presque en passant, que dans le harem de son maître Ali Pegelin, il y avait « quarante garcons, de neuf jusques à quinze ans, qui ne pouvaient sortir du logis, de peur d'être débauchés par les Turcs [94] ». Mascarenhas, usant d'un langage plus proche de celui des prêtres, raconte que les Turcs amenaient leurs esclaves chrétiens avec eux aux bains – il y en avait seize rien qu'à Alger – où « ils commettent sans être punis les péchés de la chair les plus abominables et les plus honteux qu'il soit possible d'imaginer ». Il condamne également la sodomie qui, avec « l'usure, le vol, la violence et l'assassinat »,

93. *Ibid.*, vol. 1, p. 128 ; Venture de Paradis, *op. cit.*, vol. 40, 1896, p. 37 ; Mascarenhas, *op. cit.*, p. 75 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 393, 23 octobre 1733, de Pietro di Giovanni, Francesco Merli et Francesco Vanoso da Milano à Tunis.

94. D'Aranda, *op. cit.*, p. 11, 126-127 et 132-133.

fait partie des crimes auxquels se livrent les habitants d'Alger et pour lesquels ils encourent selon lui chaque année le châtiment divin de la peste, « pour que ces barbares ne puissent jouir d'une vie tranquille en toute sécurité[95] ».

Le récit de Mascarenhas, publié en 1627 sous la forme d'une brochure d'une centaine de pages, fait partie de cette littérature de colportage si répandue à cette époque en Europe. On parle également de « littérature de ficelle » *(literatura de cordel)* en référence à la façon dont ces brochures « étaient vendues dans les rues suspendues à des ficelles[96] ». Les écrits tels que celui-ci offraient souvent à leurs lecteurs des descriptions très crues des pratiques homosexuelles en Barbarie, ce qui ne dut pas peu contribuer à ancrer dans l'inconscient populaire européen l'idée que les habitants du Maghreb étaient pour la plupart « d'incorrigibles brutes (...) qui se rendaient coupables de sodomie sur toutes les créatures et toléraient tous les vices[97] ». Les prêtres et les chrétiens qui dénonçaient la pratique de la sodomie en Barbarie y voyaient l'une des nombreuses facettes de l'impiété de la région.

La très large diffusion des histoires comme celle de Mascarenhas pourrait avoir eu une autre conséquence involontaire en portant la culture sexuelle des régences à l'attention des Européens ayant eux-mêmes des penchants pour l'inversion. D'ailleurs, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que les histoires qui circulaient sur les activités homosexuelles en Barbarie impliquaient souvent des renégats – celle, rapportée par d'Aranda, du renégat portugais qui débaucha un jeune esclave est caractéristique à cet égard[98]. Peut-être n'est-il pas exagéré d'imaginer que ceux qui quittaient de leur propre chef la chrétienté, très restrictive sur la question de l'homosexualité, abjuraient et venaient au Maghreb autant pour ce qu'ils avaient entendu dire de la liberté

95. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 77, 91.
96. *Ibid.*, p. 7-8, 11.
97. Knight, *op. cit.*, vol. 2, p. 50-51 ; voir aussi Davies, *op. cit.*, section 2.
98. Voir aussi Laugier de Tassy, *op. cit.*, vol. 1, p. 128-131.

sexuelle de la région que pour des considérations économiques ou religieuses[99].

Assurément les conditions de vie dans les bagnes ont dû favoriser l'homosexualité entre des esclaves qui n'avaient pas le droit d'aller voir les femmes et devaient dormir ensemble dans une très grande promiscuité. D'après d'Arvieux, dans les grands bagnes de Tunis, les esclaves devaient suspendre leurs hamacs à la manière de lits superposés auxquels ils accédaient par des échelles de corde puis en rampant de l'un à l'autre. Le problème de la surpopulation pesait souvent lourdement sur la qualité de vie dans les bagnes : La Motte écrit du bagne Beyliç à Alger, par exemple, qu'il est « très incommode par la puanteur que cause la quantité d'esclaves qui y couchent au nombre de plus de 2000 » ; d'Arvieux, qui comme La Motte ne fut jamais esclave lui-même et qui (peut-être pour cette raison) ne donne pas dans l'ensemble une image très négative de la condition des captifs, n'en reproche pas moins aux bagnes d'Alger d'être

> des prisons affreuses où ces pauvres gens sont plutôt entassés les uns sur les autres que logés. Ce sont des lieux d'horreur, où la fumée des cuisines que l'on fait de tous côtés, le bruit, les cris, les coups et le tumulte règnent de toutes parts[100].

Si les bagnes les plus importants pouvaient frapper un visiteur par leur degré de misère absolue, les prisons les plus sordides étaient sans doute celles de moindre taille. Le père Marcello Costa, à la tête de la mission de Tunis, décrivit l'une d'entre elles qui était située à proximité de Porto Farina : « une épouvantable

---

99. D'Aranda, *op. cit.*, p. 133 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 323-325, lettre du 20 août 1675 du père Macello Costa à Tunis ; sur ces européens qui fuirent la chrétienté parce qu'ils « voulaient abandonner la religion et fuir les persécutions des ecclésiastiques », voir *ibid.*, liasse 4, p. 597-598, lettre du 24 avril 1723, de Laparelli à Tunis. Voir aussi Lucia Rostagno, *Mi faccio turco*, Rome, 1983, p. 73-85.
100. La Motte, *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*, *op. cit.*, p. 66 ; d'Arvieux, *op. cit.*, t.V, p. 228-229.

stalle », où « plus de cent [esclaves] chrétiens » étaient enfermés chaque nuit dans un réduit

> d'environ trente pas de côté (...) si petit qu'ils sont les uns sur les autres et ont du mal à respirer (...) car il n'y a ni fenêtre ni air et, la porte fermée, la puanteur est telle que certains, parfois, perdent connaissance, et je ne parle pas de la quantité de déjections de toutes sortes (...) Au petit matin, on laisse sortir les chrétiens que des Maures emmènent travailler, et chaque nuit c'est de nouveau la même histoire [101].

Ceux qui étaient condamnés à passer des années, voire des décennies dans les bagnes, faisaient de leur mieux pour se divertir lorsqu'ils en avaient la possibilité. La fréquence avec laquelle les prêtres dénonçaient le jeu – en particulier dans les tavernes – laisse à penser que les cartes et les dés y étaient monnaie courante. On racontait qu'après des années d'économie en vue de leur rachat, des esclaves avaient perdu leur belle résolution et gaspillé en un rien de temps tout ce qu'ils avaient en jeux et en boisson. Cela dit, étant donné le prix d'une rançon et ce qu'un esclave pouvait espérer grappiller ici et là, la plupart ne devaient pas avoir grand-chose à perdre. Les captifs avaient aussi la permission de sortir du bagne et de se promener en ville les jours de fête musulmane et durant l'heure ou deux qui séparaient la fin de leur travail de la fermeture du bagne à la nuit tombante. Okeley rapporte qu'à Alger les esclaves (qui n'étaient généralement pas entravés) pouvaient même aller hors les murs, jusqu'à une distance d'environ deux kilomètres le long de la côte. Là ils pouvaient « respirer l'air frais de la liberté » ou même jouer aux quilles ou aux palets, comme ces Anglais évoqués par Okeley, « qui cherchent de temps à autre, par des récréations et divertissements de cette sorte, à faire passer les lourdes heures de leur interminable servitude ». Mais ils couraient alors le risque que « l'un des hommes chargés de

101. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 323-325, lettre du 20 août 1675, de Marcello Costa à Tunis.

surveiller constamment que l'un des esclaves ne s'enfuyait pas » ne les dénonce au motif qu'ils s'étaient aventurés trop loin ou comportés de manière suspecte ; ils étaient alors arrêtés et ramenés en ville pour y être punis – ce fut d'ailleurs le cas d'Okeley [102].

La question du degré réellement atteint par la violence et la souffrance qu'eurent à subir les esclaves barbaresques reste ouverte. Tous ceux qui vécurent dans les bagnes, y survécurent et firent le récit de leur expérience soulignèrent la cruauté et la violence endémiques de ce monde, les « scènes d'inhumanité et de barbarie insupportables que je n'oublierai jamais [103] », dit Foss. Une part de cette violence, nous l'avons vu, s'exerçait entre les esclaves eux-mêmes mais venait pour l'essentiel du gardien *basha* et de ses sous-fifres, que ce fût pour faire travailler les captifs ou pour les punir. Ces corrections, si l'on en croit ceux qui les reçurent, étaient distribuées avec une libéralité certaine : tirer au flanc, manquer à l'appel (ou ne pas être en mesure de justifier une absence) et chaparder du matériel pendant le travail constituaient les infractions les plus courantes, pour lesquelles un esclave pouvait encourir plusieurs centaines de coups donnés avec un bâton ou une trique « un peu plus grosse qu'un aiguillon à bœuf ». Le gardien *basha* du bagne Beyliç « ordonne généralement 150 ou 200 coups » pour ces manquements, note Foss ; la correction est administrée par les gardiens sur les plantes des pieds nus des esclaves (avec un système d'attache particulier qui maintenait les deux pieds joints en l'air) ou sur leur ventre, ou les deux. La victime devait ensuite « aller directement au travail avec le reste de ses compagnons d'esclavage [104] ». Il y avait d'autres formes de punition, plus extrêmes et qui pouvaient n'avoir, dit Okeley, « ni justification ni bornes ». Le châtiment était particulièrement sévère à l'égard de ceux qui avaient été pris alors qu'ils tentaient de s'échapper : ce pouvait être la mort, mais plus généralement

102. Okeley, *op. cit.*, p. 34-35 ; voir aussi Morgan, *op. cit.*, p. 275, pour des esclaves qui fêtaient Noël en se divertissant, certains jouant aux cartes.
103. Foss, *op. cit.*, p. 38.
104. Foss, *op. cit.*, p. 24-25 ; Okeley, *op. cit.*, p. 36-37.

on leur coupait une ou les deux oreilles, on leur tranchait le nez ou on leur donnait entre 300 et 500 coups sur les pieds, ce qui les estropiait à vie. Le plus souvent, cela dit, la décision d'infliger une punition aussi sévère ne revenait pas au gardien *basha* : seul le propriétaire pouvait choisir de châtier son esclave jusqu'à la mutilation ou la mort, puisque dans ce cas c'était lui qui se retrouverait avec un homme incapable de travailler et impossible à revendre [105].

En Barbarie, ces punitions n'étaient que des exemples extrêmes de sauvagerie déployés sur un fond de violence continuelle et systématique entre maître et esclave, particulièrement sur les galères, où les raclées étaient constantes. Mascarenhas raconte qu'au début d'un voyage le capitaine de la galère sur laquelle il était embarqué avait chargé cinquante « gros bâtons » pour assurer la discipline des galériens, mais après à peine quinze jours « il ne restait plus un seul bâton : tous avaient été brisés sur le dos des captifs. On les frappait ensuite avec un câble goudronné ». Même privés de leurs bâtons, les surveillants savaient comment maintenir une douleur constante :

> Sous le moindre prétexte, ils font l'*escurribanda*, ce qui consiste à les jeter dans la coursie et à frapper dix à douze fois le dos nu de chacun avec un cordage goudronné, et les deux cent cinquante chrétiens d'une galère y passent l'un après l'autre, sans qu'aucun n'y échappe [106].

En dépit de l'insistance dont firent preuve dans leurs écrits ceux qui ont été asservis quant à la fréquence de ces châtiments extrêmes, leur absence de justification souvent, et leur issue fatale quelquefois, une longue tradition, initiée par des commentateurs de l'époque et toujours en vigueur aujourd'hui, nie ces affirmations. Certains leur ont répliqué que les esclaves musulmans

105. Pour des exemples, voir Knight, *op. cit.*, p. 15 ; Okeley, *op. cit.*, p. 37 ; Saunders, *Of a Most Lamentable Voiage*, *op. cit.*, p. 13.
106. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 148 et 150.

en Espagne ou en Italie étaient traités aussi durement que les chrétiens en Barbarie, comme si cette brutalité réciproque diminuait les souffrances endurées par les esclaves européens dans les régences[107]. Le traducteur anglais anonyme du récit de la rédemption du père Philemon de La Motte de 1719 était en tel désaccord avec les dires de l'auteur quant aux souffrances endurées par les esclaves barbaresques qu'il se mit à l'attaquer dans les notes de bas de page :

> Mon père! Bien qu'il soit de votre devoir de raconter le triste sort des esclaves aux mains des infidèles (...) vous devriez, ce me semble, vous en tenir à la vérité. Vous revenez de Marseille, où vous avez dû voir les Turcs, Maures, etc., dans une position bien pire que celle du plus malheureux esclave de *Beyliç* à Alger (...) De même vous avez dû voir ou entendre parler de la façon dont les esclaves sont traités en Espagne, à Malte, Gênes, etc. [108]

Pour d'autres, les conditions de vie en Barbarie n'étaient pas si terribles, et tout ce qui a été écrit sur les tourments de l'esclavage ne serait en gros qu'invention de la part de prêtres flagorneurs appartenant aux ordres rédempteurs; et de toute façon, les propriétaires et les surveillants attachaient trop d'importance à leurs biens et à leur valeur de revente pour risquer de les endommager (répondant ainsi à ce qu'ils dénonçaient comme un stéréotype par un autre stéréotype). Cette dernière idée était répandue parmi les commentateurs

---

107. Par exemple Claude Larquié, « Captifs chrétiens et esclaves maghrébins au XVIIIe siècle : une tentative de comparaison », *op. cit.*, p. 347-364; Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 617, 622; Morgan, *op. cit.*, p. 621, pour une approche similaire des esclaves galériens, où l'auteur conclut que sur les galères corsaires, « il ne se passe rien d'autre que ce que l'on peut voir tous les jours sur n'importe quelle galère chrétienne ».

108. La Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 44n.; il est possible que le traducteur ait été Joseph Morgan. Voir aussi p. 52 et sa note, où La Motte évoque quelques-unes des punitions employées à Alger, ce à quoi le traducteur répond : « Dites-moi, sont-elles pires que vos chevalets, roues, etc. ? »

de l'époque, elle l'est encore aujourd'hui parmi les historiens. Citons un observateur qui écrivait aux alentours de 1730 :

> Il est bien connu que les Algérois accordent trop de valeur à leurs esclaves (au moins à l'argent qu'ils leur ont coûté) pour traiter les captifs chrétiens de la sorte, pour des motifs purement religieux [109].

De fait, on peut sans difficulté s'associer à ceux qui rejettent les récits les plus horribles de cette « cruauté barbare », comme la qualifiaient certains esclaves, qui furent produits aux XVIIe et XVIIIe siècles. Pierre Dan, par exemple, semble avoir pris un plaisir tout particulier à dresser pour ses lecteurs la longue liste des souffrances que les oppresseurs musulmans aimaient infliger aux esclaves chrétiens de Barbarie. Ses éditeurs, sûrement conscients du potentiel de ces histoires crues en termes de ventes, eurent la bonne idée d'agrémenter sa prose de macabres illustrations montrant des esclaves martyrs dans leur passion (broyés, empalés, brûlés, crucifiés) ; des versions différentes apparaissent dans les éditions française et hollandaise [110]. Si ces litanies de souffrances étaient particulièrement du goût des commentateurs catholiques, elles apparaissent également dans les récits de captivité des protestants : ainsi John Foss consacre-t-il un chapitre entier aux « Châtiments courants des captifs chrétiens, pour différents délits [111] ».

Tous ces récits furent niés ou minimisés à l'époque même de leur parution. Joseph Morgan affirme par exemple en 1830 que « ces terribles agissements sont assez rares en Barbarie », même s'il ajoute juste après que « tout le temps que j'y passai, je n'ai pas entendu parler d'autres empalements que les trois auxquels j'ai moi-même

---

109. *Ibid.*, p. 74, commentaire du traducteur placé en note de bas de page ; voir aussi Friedman, « Christian Captives at 'Hard Labor' in Algiers, 16th-18th Centuries », *op. cit.*, p. 626-627.
110. À savoir *Histoire de la Barbarie et ses corsaires*, Paris, 1649, et *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Roovers*, Amsterdam, 1684.
111. Foss, *op. cit.*, p. 31-44.

assisté[112] ». Ceux qui, à l'instar de Morgan, ont sous-estimé la violence de l'esclavage barbaresque, ont néanmoins négligé plusieurs éléments. Nous en avons déjà souligné un : lorsqu'un maître avait affaire à un esclave qui faisait mine, selon lui, de défier son honneur ou ses convictions religieuses, la colère lui faisait parfois perdre toute notion de bon sens. En outre, aux époques où les esclaves étaient légion – rappelons qu'au milieu du XVIe siècle à Alger, on pouvait apparemment en acheter un pour le prix d'un oignon –, les maîtres n'avaient pas plus de raison de retenir leur fouet ou de revoir à la baisse leurs exigences de rendement que n'en eurent les maîtres de plantation des Caraïbes quelque deux cents ans plus tard, quand il était si facile et peu coûteux de remplacer un esclave[113].

Cela dit, il est également vrai que ces punitions – souvent très rudes et semble-t-il quelquefois aveugles – pouvaient s'expliquer par la volonté d'assurer la discipline de l'ensemble des esclaves. Même si la victime était battue jusqu'à la mutilation et perdait de ce fait à peu près toute valeur, la punition d'un homme qui s'était laissé aller à *pigliar troppo fantasia* devait permettre d'étouffer dans l'œuf l'influence délétère qu'il pourrait autrement exercer sur les groupes de travail, et « encourager les autres » à se tenir à carreau. Si la leçon pouvait s'avérer coûteuse pour un particulier ne possédant qu'une douzaine d'esclaves, pour les grands propriétaires comme Ali Pegelin et pour l'État lui-même, la possibilité de faire régner l'ordre en recourant à la punition pour l'exemple pouvait valoir la peine de gâter ou même de tuer quelques esclaves. Cette forme de violence intentionnelle était également bien connue des propriétaires d'esclaves et des surveillants américains. Pour reprendre les termes d'un maître de plantation du Sud américain : « La peur du châtiment est le principe auquel nous devons recourir pour maintenir l'ordre et la crainte [chez les esclaves][114]. » Ces démonstrations de l'emprise totale du maître sur ses biens étaient considérées, tant en Barbarie

112. Morgan, *op. cit.*, p. 200.
113. *Ibid.*, p. 305.
114. Cité par Genovese, *op. cit.*, p. 65.

qu'en Amérique, comme le fondement indispensable de la relation de domination, relation qui pouvait d'ailleurs se manifester ensuite par des formes de coercition moins violentes ou même par des récompenses. Mais elle était toujours sous-tendue par l'option possible de la terreur.

L'exercice d'une violence systématique sur les galères et à l'intérieur des bagnes permit à l'évidence de réduire nombre d'esclaves à l'obéissance passive, de leur faire abdiquer toute volonté, et dans certains cas de leur faire perdre leur humanité dans la servilité. Les maîtres qui abîmaient quelques-uns de leurs esclaves renonçaient à une cupidité de court-terme pour privilégier la discipline. En décrivant ses premiers jours d'esclavage et sa nécessaire acclimatation, d'Aranda montre comment l'expérience et la vue d'une violence constante et souvent arbitraire parvenaient à soumettre un nouvel esclave. Il écrit que, durant les six premiers mois, il s'était « peu à peu accoutumé à cette vie ». Il précise que durant cette période il fut battu à coups de trique nombre de fois, frappé au visage à coups de poing jusqu'au sang, et qu'il vit plusieurs exemples de punitions bien plus lourdes infligées à des personnes isolées ou à des groupes. Ce qui fit apparemment de lui un esclave parfaitement obéissant : ainsi, lorsque deux de ses compagnons l'invitèrent à se joindre à eux et à ne pas travailler, alors qu'ils « s'étaient enfuis de l'ouvrage et s'étaient cachés dans quelque coin du bain, et y passaient le temps à jouer aux cartes », il déclina en expliquant que ces derniers « ne craignaient pas tant les coups que [lui] [115] ».

Traitant de l'esclavage barbaresque, Stephen Clissold conclut que la vie au bagne décrite par les esclaves « tenait à la fois du camp de concentration nazi, de la prison pour dettes anglaise et du camp de travail soviétique [116] ». La comparaison avec le camp de concentration ou le goulag a un sens, même s'il est vrai que les bagnes étaient situés au centre de zones urbaines à forte densité de

---

115. D'Aranda, *op. cit.*, p. 14-15, 26-27.

116. Clissold, *op. cit.*, p. 56 ; voir aussi Robin Blackburn, "Slave exploitation and the elementary structures of enslavement", in M. L. Bush (ed.), *Serfdom and Slavery*, Londres, 1996, p. 158-180 et en particulier p. 158-162.

population et non à l'abri des regards, dans une province éloignée ou un désert[117]. Le bagne faisait en effet partie intégrante de la ville car, comme le fit remarquer Joseph Morgan à l'époque, il est « ouvert à tous jusqu'au soir » : avec ses tavernes, son hôpital, ses échoppes à l'occasion, il tenait à la fois du marché fournissant des services indispensables et de la prison, au moins durant les heures du jour[118]. À cet égard, le bagne avait bien quelque chose de la prison pour dettes, avec des gens de l'extérieur qui rentraient et sortaient librement pendant la journée, mêlés aux détenus durant les deux heures qui séparaient la fin du travail de la fermeture, et avec lesquels ils avaient peut-être quelque affaire à traiter.

Néanmoins, la violence endémique, le mépris avec lequel les gardes et les maîtres traitaient leurs esclaves, les conditions de travail très dures et, surtout, le fait que ces hommes étaient condamnés et punis pour leur simple appartenance à un groupe social – non pour un crime qu'ils auraient commis, mais pour ce qu'ils étaient et ce en quoi ils croyaient –, tout cela fait plutôt ressembler les bagnes à des camps de concentration. Car ce fut bien la double fonction de ces derniers, au XXe siècle, que d'isoler les membres de catégories jugées inférieures ou dangereuses tout en fournissant à l'État une main-d'œuvre bon marché[119]. Le rapprochement est surtout pertinent pour ces hommes qui n'avaient ni compétences particulières ni relations, et qui étaient achetés par l'État pour être placés dans le bagne du pacha ou du *beyliç*, avec ses maigres rations (ou pas de ration du tout), ses passages à tabac réguliers et souvent aveugles, ses locaux misérables, l'enfermement la nuit, les vêtements dégradants et le célibat forcé. Les bagnes barbaresques peuvent aussi être comparés au système pénitentiaire soviétique, sauf que dans ce dernier au moins, le goulag était le terme d'un processus judiciaire, aussi grotesque fût-il, et qu'après un certain nombre d'années une partie des prisonniers

117. Pour une typologie récente des « camps » au XXe siècle, voir Joël Kotek, Pierre Rigoulot, *Le Siècle des camps*, Paris, 2000, en particulier p. 11-46.
118. Morgan, *op. cit.*, p. 275.
119. Kotek, Rigoulot, *op. cit.*, p. 12-17.

se retrouvaient libres – de quitter sinon la Sibérie, du moins les camps eux-mêmes. Les esclaves publics en Barbarie, à l'inverse, étaient pour la plupart condamnés à vie, sans la moindre forme de procès, simplement à cause de leur statut social : être la propriété de l'État, c'était au fond n'appartenir à personne et ne pas avoir de maître qui puisse demander une rançon et vous libérer un jour. Comme l'écrivit Mascarenhas, ces hommes ne « sortent jamais, car eux ne sont jamais libérés [120] ».

Aucun de ces quartiers pénitentiaires autrefois tristement célèbres n'a été préservé, que ce soit sous la forme de vestiges convertis à un autre usage ou d'un monument commémorant les souffrances des dizaines de milliers d'esclaves qui y furent détenus durant trois siècles. D'ailleurs, à peine cinquante ans après la prise d'Alger par les Français, il était déjà difficile de situer l'emplacement de certains bagnes : en 1884, lorsque Henri-David Grammont s'y rendit pour écrire l'histoire des esclaves, il s'aperçut que les occupants français se souciaient si peu de la conservation des derniers bagnes (et encore moins d'en faire des mémorials) que les structures elles-mêmes s'étaient comme évanouies et que la localisation même de certaines faisait débat [121]. Au cours des cent vingt années écoulées depuis l'époque de Grammont, l'effondrement du colonialisme, plusieurs guerres civiles et un boom démographique semblent avoir oblitéré jusqu'aux dernières traces de ces énormes structures dans les anciennes capitales des régences. À cet égard, les bagnes se distinguent des camps de concentration, devenus des lieux de mémoire. Comme si l'on n'avait pas jugé intéressant, voulu ou, peut-être, pu reconstruire ces endroits pour en faire des monuments à la souffrance humaine tels que ceux qui ont été créés ou réaménagés dans des camps nazis ou dans certains barracons de la côte ouest-africaine. Littéralement, les lieux eux-mêmes, comme l'essentiel de ce qui s'y déroula, ont été ensevelis par le cours de l'histoire.

---

120. Mascarenhas, *op. cit.*, p. 74.

121. Grammont, « La course, l'esclavage et la rédemption à Alger », *op. cit.*, p. 22.

Troisième partie

L'Italie

Chapitre V

Au pays

> J'étais à peine arrivé à Rimini que je vis se presser autour de moi une foule de pauvres femmes dont les maris étaient retenus en esclavage à Dulcigno (...) Vous ne pouvez imaginer l'affliction et les dommages causés à tant de familles par cet esclavage, ni l'extrême compassion que suscitent toutes ces malheureuses, avec des enfants à leur sein et la douleur de voir leurs filles, à leurs côtés, dans une si modeste mise [1].

Ainsi le cardinal Corsi se trouva-t-il cerné, assiégé presque, à son arrivée en 1696 à Rimini, où il devait prendre ses fonctions de légat du pape, mais cette scène aurait pu se dérouler dans n'importe quelle ville des côtes adriatique et tyrrhénienne de l'Italie de cette époque. La péninsule italienne était alors la proie des corsaires barbaresques depuis deux siècles, peut-être davantage, et les populations des côtes s'étaient en grande partie retranchées dans des villages fortifiés perchés en haut des collines ou dans des villes plus importantes telles que Rimini, abandonnant aux vagabonds et aux pirates des kilomètres de littoral autrefois fortement peuplés. De même, tout le long de la côte adriatique, une région qu'on disait « continuellement envahie par les Turcs », les populations s'entassaient pour l'essentiel dans des centres fortifiés – des villes comme Pesaro, Ancona, Civitanova, San Benedetto, Pescara et Vasto [2]. Sur la côte occidentale, les places les plus sûres se

1. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 596, lettre du 14 octobre 1691 du cardinal Corsi à Rimini.
2. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 196, certificat baptismal de 1693.

trouvaient sur les quelques promontoires défendables : seules des villes comme Civitavecchia, Anzio, Terracina et Gaeta offraient une réelle protection aux fermiers et pêcheurs de la région, comme les habitants de Sperlonga et San Felicità l'apprirent à leurs dépens lorsqu'ils furent kidnappés en masse, respectivement en 1623 et 1727. Cela dit, les lettres du cardinal Corsi montrent que même une ville bien défendue comme Rimini ne pouvait pas grand-chose pour les pêcheurs et fermiers des alentours, qui continuaient d'être enlevés et jetés dans les prisons d'esclaves de Dulcigno (l'actuelle Ulcinj, dans le sud du Montenegro), Santa Maura et Tunis, alors même que l'esclavage corsaire était sur le déclin.

La façon dont ces innocents étaient capturés varia peu d'une ville à l'autre et au fil des siècles. Ceux qui étaient pris le long des marches papales connaissaient le même sort que ceux qui étaient enlevés sur les côtes étendues et mal gardées des territoires napolitains, du littoral gênois, des grandes îles et sur tout le flanc méditerranéen de l'Espagne. Dans le *jihad* chrétien-musulman qui débuta autour de 1500 et devait durer trois siècles, les deux bords firent de la piraterie et de l'esclavage les instruments de la politique de l'État : asservir des civils, c'était non seulement priver l'ennemi de milliers de citoyens productifs, mais en outre se procurer une main-d'œuvre opérationnelle et une source de revenus significative par le biais des rachats. À la fin du XVIe siècle, les galères corsaires chrétiennes et musulmanes sillonnaient la Méditerranée de la Catalogne à l'Égypte en quête d'esclaves. Hommes et femmes, Turcs et Maures, juifs et catholiques, protestants et orthodoxes : tous étaient des victimes potentielles qui risquaient d'être enlevées, traînées dans les geôles de Constantinople, Alger, Tunis, Tripoli, Malte, Naples ou Livourne, avant d'être revendues comme galériens, ouvriers agricoles ou domestiques.

Si l'on peut discuter de l'étendue géographique couverte par cette activité esclavagiste, il ne fait en revanche aucun doute que l'Italie fut parmi les régions les plus touchées du Bassin méditerranéen. Située entre deux empires en lutte, on la surnommait « l'œil de la chrétienté », et c'est aux conséquences qu'eut pour

elle l'esclavagisme corsaire que nous allons maintenant nous intéresser[3]. Après 1559 et la paix de Cateau-Cambrésis, plus de la moitié de l'immense littoral de la péninsule se retrouva sous l'autorité directe ou indirecte – et souvent la protection un peu décousue – des Habsbourg d'Espagne, devenant par là même une proie rêvée pour les armadas ottomanes et les corsaires barbaresques. Sur le plan politique, la région était éclatée; les côtes étaient dans l'ensemble mal gardées, leurs fortifications insuffisantes, leurs moyens de défense faibles et éparpillés. Dans les zones les plus proches des principales bases corsaires (l'ouest de la Sicile n'est qu'à deux cents kilomètres de Tunis), la capture d'esclaves se mua rapidement en une industrie tournant à plein régime dont l'impact désastreux fut tout de suite visible et devait le rester pour les siècles à venir. Ceux qui travaillaient dans les fermes situées près des côtes, même quinze à trente kilomètres à l'intérieur des terres, n'étaient pas à l'abri – moissonneurs, cultivateurs de vignes et d'oliviers étaient régulièrement surpris dans leur travail et enlevés[4]. Les hommes qui besognaient dans les marais salants étaient souvent en danger, comme les bûcherons et plus largement tous les pauvres sans protection qui voyageaient ou travaillaient le long des côtes : des indigents comme Rosa Antonia Monte, qui se qualifia elle-même de « pauvre parmi les pauvres de la cité de Barletta [dans les Pouilles] », et qui fut surprise avec quarante-deux autres, dont ses deux filles, alors qu'elle glanait, après la moisson, à six kilomètres à l'extérieur de la ville[5].

3. Knight, *op. cit.*, p. 19.
4. Voir ASN, SCRC, liasse 14, cas n° 642, 17 août 1678, requête de Pompeo Casciaro del Casale di Maritima (Otrente), « pris avec trois autres chrétiens dans les vignobles d'Otrente » ; pour le cas d'un gardien de vignoble, pris avec sa femme et son enfant pris également près d'Otrente la même année, voir *ibid.*, cas n° 633-635.
5. ASN, SCRC, liasse 14, requêtes de Rosa Antonia Monte et d'Angela et Palma Grillo (n°s 581 et 582), du 7 janvier 1678, et requête n° 617 ; *ibid.*, requête d'Angela di Giovanni Tonto de Viesti (dans le Gargano : cas n° 616), elle aussi capturée « alors qu'elle glanait du blé et de l'orge » ; pour un bûcheron pris sur le mont Sant' Angelo (Gargano), voir cas n° 628, 27 mai 1678.

Les monastères proches du littoral constituaient également des proies faciles pour les corsaires, qui recherchaient les moines pour les rançons qu'ils pourraient en tirer et les ouvriers laïcs pour en faire une main-d'œuvre servile en Barbarie. Les raiders les plus hardis étaient même prêts à s'attaquer aux tours de guet, dans l'espoir de repartir avec les gardes en guise de butin[6].

Si la vie de ceux qui travaillaient dans les zones côtières était sans cesse menacée, les travailleurs de la mer couraient un danger encore plus grand. Les pêcheurs étaient particulièrement exposés. La crainte de tomber aux mains des corsaires poussait nombre d'entre eux à former des convois et à sortir par flottilles d'une douzaine de bateaux afin que certains fassent le guet pendant que d'autres posaient leurs filets. Mais la nature même de leur travail exigeait qu'ils se déploient pour être efficaces, si bien que les galères rapides des corsaires n'avaient pas de peine à prendre par surprise ces bateaux toujours handicapés par leurs filets et leur équipement – même « en vue du port », sous les yeux de leurs parents et voisins[7]. La même chose pouvait arriver aux petits navires marchands qui tentaient de passer inaperçu : cabotant d'une ville à l'autre, ils étaient parfois attaqués par des corsaires tapis derrière l'une des nombreuses îles qui bordent le sud de l'Italie. Pendant une partie des XVIe et XVIIe siècles, les pirates barbaresques disposaient d'ailleurs de bases semi-permanentes sur les îles d'Ischia et Procida, situées à quelques coups de rame de la baie de Naples, ce

6. Voir ASN, SCRC, liasse 14, requête du 2 novembre 1677, d'Antonio Romanello de Rossano, pris à proximité de Strongoli (en Calabre, cas n° 584) ; *ibid.* (cas n° 643), 31 août 1678 : requête de Carlo Mellis de Tursi (Basilicate), capturé sur une plantation jésuite près de Policoro ; pour une garnison entière de 23 soldats – le lieutenant, le sergent, deux caporaux, le tambour et 18 soldats – prise à son poste près de San Ferdinando (Pouilles), voir *ibid.*, liasse 18, envoi du 29 janvier 1780.

7. ASN, SCRC, liasse 16, cas n° 3264, pour la cas d'un homme qui fut pris « tandis qu'il pêchait à quelques encâblures de Civitavecchia » ; *ibid.*, liasse 14, cas n° 584 du 2 novembre 1677 ; voir aussi ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 57-59, n° 5, pour le cas d'un esclave pris « à deux kilomètres du port d'Ancône » ; p. 159-160 pour soixante pêcheurs de Pesaro « réduits en esclavage au nez et à la barbe de la ville ».

qui leur permettait d'atteindre en un clin d'œil les centaines de petits vaisseaux qui naviguaient dans ces eaux. L'embuscade – en surgissant de derrière une île ou un promontoire, en jaillissant d'un banc de brouillard ou en profitant des premières heures du jour – était l'une de leurs tactiques favorites, mais ils pouvaient, le cas échéant, éperonner des bateaux de pêcheurs ou des cogs marchands. Lorsqu'on les voyait arriver, comme on ne pouvait guère espérer distancer les galères à rames ni les rapides felouques des corsaires, il n'y avait qu'à mettre le cap sur la terre afin de pouvoir s'enfuir ou, si le rivage était trop distant, sauter pardessus bord et tenter de le regagner à la nage. Quelquefois les pirates se satisfaisaient des coques désertées, mais le plus souvent ils tentaient de repêcher des membres de l'équipage ou les poursuivaient le long de la côte, car c'étaient les hommes, plus que les petits vaisseaux et leurs maigres chargements, qu'ils recherchaient avant tout[8].

Une fois qu'ils s'étaient emparés de leur butin humain, les raiders, nous l'avons vu, revenaient parfois le lendemain proposer un rachat immédiat de leurs victimes. Il n'était pas rare, cependant, qu'ils prissent la mer avec leurs captifs sans laisser aucune trace de ce qui s'était passé. Pour ceux qui restaient, ce dut être l'aspect le plus choquant des raids corsaires : les victimes, qui étaient leurs parents et leurs voisins, prenaient la mer un matin et disparassaient purement et simplement. « Il a quitté la ville d'Ascoli, dirent ses voisins d'un pêcheur de la région du nom d'Antonio Mezzaparte, et depuis, personne n'a eu de ses nouvelles[9]. » La mer a toujours été un moyen dangereux de gagner sa vie, et ceux qui ne rentraient pas chez eux le soir pouvaient très bien avoir disparu dans un naufrage, victimes, peut-être, d'une tempête soudaine. Ainsi, à moins que la capture ne se fût produite en vue de la terre ou à proximité d'autres vaisseaux chrétiens – ce qui n'était pas rare –, aucune trace ne subsistait à l'exception, parfois, du bateau de pêche lui-même que l'on retrouvait abandonné, à

8. Baker, *op. cit.*, p. 121, 142, 156, 174 et *passim.*
9. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 267, témoignage du 29 avril 1676.

la dérive. Deux témoins rapportèrent une histoire semblable à propos d'une attaque qui eut lieu en 1697 :

> [Les pêcheurs] furent réduits en esclavage sur la plage romaine [près de Gaeta]. Je le sais parce que j'étais dans le village lorsqu'ils trouvèrent la tartane sans personne [à bord] (...) [mais] dans la tartane ils découvrirent un petit garçon qui s'était caché et qui leur dit que les Turcs avaient emmené tout le monde (...) puis une lettre arriva de Tunis [10].

Ce n'est qu'avec cette lettre, reçue parfois des mois, voire des années plus tard, d'Albanie ou de Barbarie, que la situation s'éclaircissait. Jusque-là, les épouses, parents et amis de ces hommes en étaient réduits à se tourmenter, ne sachant s'ils étaient morts en mer, esclaves dans quelque contrée lointaine ou s'ils les avaient abandonnés. Lorsque des marchands ou des travailleurs naviguaient en dehors des eaux régionales, il se passait des semaines, dans le meilleur des cas, avant qu'une lettre ne parvienne chez eux. Isabella Cafiero de Sorrento raconte :

> Cela faisait environ six mois que [mon] époux, Marco Antonio Mastellone, était parti pour Malte afin d'y gagner de quoi nourrir sa pauvre famille et, n'ayant pas reçu de nouvelles de lui depuis longtemps, je commençai à suspecter quelque sinistre événement. Cela me fut confirmé par une lettre de sa main me disant qu'il se trouvait esclave à Tunis [11].

Le courrier n'était pas rapide au début de l'époque moderne et son acheminement prenait plus de temps encore entre les deux rives de la Méditerranée, qui furent à peu près constamment en guerre. Même entre des régions en paix, une lettre pouvait mettre

---

10. ASN, SCRC, liasse 14, 30 juin 1697, cas n°s 1458-1461 ; pour un cas de corsaires algérois ayant pris les chrétiens et laissé le bateau, voir Baker, *op. cit.*, p. 157.
11. ASV, SCRC, liasse 14, cas n° 630, 14 juin 1678.

des semaines à parcourir quelques centaines de kilomètres[12]. Dans les missives adressées aux leurs qui sont parvenues jusqu'à nous, les esclaves ne cessent de demander pourquoi personne ne leur écrit, ce qui montre qu'une grande partie des lettres qu'ils avaient envoyées n'étaient jamais parvenues à leur destinataire. « Je t'ai écrit deux ou trois fois, se lamente Filipo di Salvatore, depuis Alger, à sa mère restée à Palerme, et je n'ai jamais eu de réponse ; je ne sais pas ce qui s'est passé – soit tu n'as jamais eu les lettres, soit tu m'as oublié[13]. » Comme pour les prisonniers de toutes les époques, les lettres des leurs requinquaient le moral des esclaves barbaresques ; les nouvelles de leur famille et de leurs voisins leur donnaient le sentiment qu'un lien demeurait. Les captifs ne cessaient d'écrire aux leurs : « Ne m'abandonnez pas dans cet esclavage », mais il n'était pas simple de recevoir du courrier en Barbarie, même de Sicile. Gio'Angiolo dall'Alicata tenta d'expliquer à sa mère vivant à Palerme comment le joindre à Alger :

> Lorsque tu m'écris, tu devrais envoyer ta lettre via Trapani, ou d'une autre ville, mais de Sicile, car le trafic [avec la Barbarie] y est régulier, puis l'envoyer à Alger via Biserte [près de Tunis] (…) je recevrai les lettres plus rapidement lorsqu'elles auront été expédiées au bagne du propriétaire d'esclaves Murat Re'is[14].

De leur côté, les esclaves avaient aussi des difficultés à faire parvenir de leurs nouvelles. La première était le prix de la lettre. Le simple fait d'acheter le papier et l'encre nécessaires étaient au-dessus des moyens de beaucoup : en 1735 un prêtre se plaignait d'avoir

12. Sur les limites des communications de l'époque, voir Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècles*, vol. 1, « Les structures du quotidien », Paris, 1993 ; voir aussi ASN, SCRC, liasse 17, cas n°s 3911-3912 datés du 18 novembre 1752.
13. Palerme, Fondo Redenzione dei cattivi (ci-après PFRC), Riveli di cattivati di Palermo (ci-après RP), p. 102, 24 avril 1595 : reproduit dans Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 148-149.
14. PFRC, RP, p. 160-161, 10 septembre 1595 : reproduit dans Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 153-154.

sur les bras sept messages d'esclaves qu'il ne pouvait envoyer car « les écrire sur une demi-feuille [de papier] coûte chaque fois cinq aspres et autant pour l'enveloppe ». Francesco Antonio Ascentij, qui était esclave à Dulcigno depuis trois ans lorsqu'il put écrire pour la première fois, rédigea une lettre à sa mère au dos de celle que cette dernière lui avait envoyée car il n'avait « pas un sou pour acheter une feuille de papier » ; il acheva de faire sentir le désespoir de sa condition en déclarant, pour conclure, qu'il avait écrit « avec [son] sang », vraisemblablement par manque d'encre[15]. Qui plus est, les esclaves très pauvres comme lui étaient pour la plupart illettrés et devaient louer les services de quelqu'un qui écrive pour eux. Or les esclaves « publics » trimant sur les galères ou dans les mines gagnaient si peu d'argent qu'il leur fallait parfois plusieurs semaines pour économiser de quoi engager un captif scribe[16]. Ensuite, il fallait trouver quelqu'un pour porter le message. Ce n'était pas un problème pour les captifs aisés comme d'Aranda : non seulement ils avaient des relations, mais en outre ils obtenaient de l'aide de leurs maîtres qui ne demandaient qu'à les voir rachetés. Paysans et pêcheurs, en revanche, ne pouvaient compter que sur un marin libre, un esclave récemment libéré ou un marchand compatissant ; encore fallait-il que ces derniers veuillent s'en donner la peine et qu'ils projettent de se rendre dans les environs de la ville, ou tout au moins de la région dont l'esclave était originaire[17]. Enfin, parce que les esclaves, et particulièrement les galériens, étaient souvent déplacés – sans doute davantage qu'on ne l'a dit –, il leur était

15. Ascentij joignit également une mèche de ses cheveux : ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 118, lettre du 9 août 1667, de Francesco Antonio Ascentij (de Torre di Palma) à Dulcigno. Sur le coût du papier et des liasses, voir ASN, SCRC, liasse 15, cas n[os] 2892 et 2893.

16. D'Aranda mentionne quant à lui un autre scribe, surnommé « François l'Étudiant », qui « écrivait des lettres pour les esclaves dunkerquois (...) sans récompense, mais il souffrait qu'on lui donnât à boire ». D'Aranda, *op. cit.*, p. 26 et 154-155.

17. Voir, par exemple, ASN, SCRC, liasse 14, cas n° 2763, du 12 mai 1730, qui commence ainsi : « Ma très chère mère, je t'ai déjà envoyé une lettre par le biais d'un esclave à qui l'on avait rendu sa liberté » (mais qui visiblement n'est jamais arrivée) ; voir aussi d'Aranda, *op. cit.*, p. 24.

difficile d'envoyer une lettre ou de fournir une adresse à laquelle répondre. Giuseppe di Girardo manda à sa sœur, depuis Tunis, qu'il lui avait « écrit de Constantinople, d'Alexandrie et de tous les lieux où [il s'était] trouvé ». Chose assez étonnante : à en juger par sa missive de Tunis, il avait en fait réussi à lui faire parvenir une lettre à Palerme, au moins une fois [18].

Naples et la Sicile étaient les plus proches voisins de la Barbarie, et l'envoi d'une lettre dans le nord de l'Italie, par exemple, en Angleterre ou en Hollande était encore plus difficile. Même s'il faut la considérer comme un cas extrême, l'expérience de Piero di Dimitri donne une idée des complications rencontrées par les esclaves et leurs proches :

> Je compte au nombre des peines que me causa la dure servitude que j'ai connue durant vingt-six années de n'avoir pas été en mesure d'informer de mon malheur ma seule et unique sœur (qui me croyait mort) [19].

Ignorant ce qui était advenu de leurs proches, ceux qui restaient tentaient d'apaiser leur angoisse par tous les moyens possibles. En témoignent le nombre de prières composées spécialement à leur intention pour ceux qui avaient été perdus en mer ou réduits en esclavage, ou encore le réflexe semble-t-il assez répandu qu'eurent ces malheureux de recourir à la divination pour affronter leur perte [20]. À cet effet, tout un tas de jeteurs de sorts et de magiciens se tenaient prêts à répondre à la litanie des trois questions que tous, semble-t-il, posaient à propos d'un parent perdu en mer : Était-il en vie ? Était-il libre ou esclave ? Était-il devenu un Turc (autrement dit s'était-il converti [21]) ? Ainsi, en 1627, deux

18. PFRC, RP, p. 121, 5 septembre 1595 : reproduit dans Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 151-152.
19. ASV, CRD, fichier 93, 17 septembre 1680.
20. On trouve un bon exemple de ces prières dans ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 319-325, « Litaniæ et Preces Pro Capyiuis recidandæ », datées de 1586 et incluant une version du psaume 136, « Super flumine Babylonis... ».
21. Ces questions reviennent sans cesse dans les enquêtes du Saint Office sur les divinateurs et les magiciens : voir, par exemple, ASV, Sant'Uffizio, *processi*,

hommes qui s'étaient autoproclamés frères arrivèrent à San Giovanni in Bragora, dans le région de Venise, prétendant « savoir ce que faisaient ceux qui étaient loin ». Ils étaient assistés d'une certaine Catte, une fille turque fraîchement baptisée, une *turchetta* qui, en regardant dans des miroirs, pouvait voir l'image du parent perdu, quelquefois avec un luxe de détails :

> Après avoir regardé dans le miroir, l'enfant [*puta*] dit que le maître Alessandro était en vie, qu'il était esclave, qu'il n'avait pas tourné Turc et qu'il avait deux chaînes aux pieds. Et comme la jeune fille parlait slave, le moins âgé des deux frères assurait la traduction. Et l'enfant dit encore qu'elle voyait dans le miroir ledit maître Alessandro avec un chef rouge et une écharpe[22].

Les épouses et les mères étaient prêtes à payer plus de 20 ducats, ce qui représentait l'équivalent d'un mois du salaire des meilleurs ingénieurs de l'arsenal de Venise, et un signe tangible du désespoir dans lequel elles sombraient parfois[23]. Pour les autres, dont sans doute la majorité de ceux qui étaient capturés, 20 ducats étaient une somme énorme, car ceux qui vivotaient sur les côtes italiennes n'avaient pour la plupart ni économies ni le moindre bien à vendre. Ils s'en sortaient comme ces pêcheurs de Fermo, aux environs de 1670,

> sans autre argent pour vivre que celui qu'ils gagnent en pêchant ; ils ont fait une bonne année si à la fin de cette dernière ils ont remboursé tout l'argent que le propriétaire de leurs bateaux de

---

liasse 85 *contra* Zanetta, *meretrice* ; liasse 103 *contra* Magdalena da Molin ; liasse 105 *contra* Marula Magnata.

22. ASV, Sant'Uffizio, *processi*, liasse 85 *contra* Maddalena, 6e partie.

23. Catte et ses deux *frati santi* ne se contentaient pas de donner des nouvelles des proches perdus en mer : elle était également prête à révéler à ceux qui voulaient le savoir qui avait volé leur bien, qui leur voulait du mal, qui les avait ensorcelés ou encore qui désirait les épouser : ASV, Sant'Uffizio, *processi*, liasse 85 *contra* Maddalena, parties 1 à 4 et 7.

pêche [*tartane*] leur verse petit à petit pour qu'ils survivent et fassent vivre leurs pauvres familles [24].

Lorsque soudain ils étaient enlevés, ces hommes et ces femmes, si misérables qu'ils fussent, n'en manquaient pas moins cruellement à leurs familles. Il semble qu'en dépit de leur place toute marginale dans l'économie de l'époque, ces pêcheurs, marins, paysans et glaneurs faisaient vivre leur famille, souvent assez grande. Leur asservissement promettait non seulement une misère plus grande à leur épouse, leurs vieux parents et leurs enfants mais également, sans la protection sociale d'un soutien de famille, une marginalisation encore plus radicale. Sans son époux Vincenzo comme « bouclier pour [les] défendre », écrivit Maria de Magio de Procida en 1785, ses deux filles et elle étaient devenues les parias du village, au point qu' « aujourd'hui, les insolents ont jeté l'opprobre sur [elles], et elles ne sont plus que des objets de moquerie et de mépris [25] ». À l'évidence, c'étaient des femmes comme Maria qui étaient responsables de l'agitation populaire dont le cardinal Corsi fut la victime; l'Augustinien Albero Bianchini, venu prêcher les sermons de Carême à Fermo en 1666, vit quant à lui « bien des pauvres femmes venir à lui se lamenter de l'esclavage de leurs fils et de leurs époux en Turquie [26] ». L'argument du dénuement devint l'un des motifs récurrents des lettres implorant la pitié et la charité des institutions de rachat, ce qui ne veut pas dire qu'il n'était pas fondé :

[Ses parents] sont non seulement vieux, décatis et infirmes, mais dans un besoin et une pauvreté extrêmes : l'un, en raison de [son] âge et de sa longue maladie, ne peut plus travailler;

24. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 157, lettre anonyme du 20 mars 1671, de Porto di Fermo.
25. ASN, SCRC, liasse 18, 19 février 1785.
26. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 96, lettre du 3 mai 1666; *ibid.*, liasse 1 139, p. 51, sans date (mais aux environs de 1670), des familles de 44 pêcheurs de Senigallia, dont le retour permettrait de « garder leurs familles du désespoir de n'avoir personne qui gagne de l'argent et les fasse vivre ».

l'autre est faible, aveugle et cloué au lit (...) Il a laissé derrière lui un père très pauvre, qui vit à la sueur de [son] front (...) Dama Giulia, l'épouse dudit Ottavio, est si nécessiteuse qu'elle ne vit que du filage (...) Il a laissé une épouse et deux filles, l'une de 17 et l'autre de 11 ans; la pauvre femme s'en trouve encore plus démunie et vit dans un besoin extrême (...) Depuis qu'il est esclave, nous manquons terriblement de nourriture et de vêtements; n'ayant personne pour subvenir à nos besoins, nous manquons souvent de mourir de faim et, qui plus est, de perdre l'honneur de l'une de nos filles qui a déjà 24 ans, mais se trouve si pauvre que, pour avoir placé tous ses espoirs dans son malheureux frère, elle ne peut se trouver de dot (...) [27]

Lorsque la lettre d'un esclave arrivait enfin, des mois, voire des années après sa disparition, elle était quelquefois lue à voix haute devant la maison de son épouse ou de sa famille. Ces lectures publiques, en présence des voisins, étaient évidemment des moments dramatiques, et plus d'un témoin raconta qu'il « avait vu l'épouse [de l'esclave] pleurer, et la rumeur [de sa capture] se répandre dans tout le quartier [28] ». Les manifestations publiques de douleur auxquelles les proches se livraient lorsqu'ils finissaient par apprendre que leur parent était esclave montrent également que ces nouvelles n'étaient pas toujours aussi bien accueillies qu'on aurait pu s'y attendre. Bien sûr, elles signifiaient que le père, le fils ou le frère étaient en vie, mais également que toute la douloureuse procédure visant à l'affranchir de son esclavage allait désormais commencer. Pire : la femme dont le mari avait disparu des mois ou des années plus tôt et avait très probablement été déclaré mort, devait se rendre à l'évidence, sur le plan personnel comme sur le plan légal, que tout à coup elle était une

27. ASVat, Gonfalone, liasse 1193, p. 57-59 et 151; liasse 1144, p. 547; *ibid.*, p. 619.

28. « Ils disent que Giovanni est aux mains des Turcs à Tunis, puis dans la rue de Sainte Thérèse d'Espagne ils lisent la lettre envoyée par ledit Giovanni à sa femme » : ASN, SCRC, liasse 14, cas n° 577, du 8 janvier 1678; voir aussi *ibid.*, liasse 17, cas n°s 3907-3910.

« ex-veuve[29] ». Ces femmes qui n'étaient plus veuves, et qui en réalité ne l'avaient jamais été, tombaient d'un coup dans un vide social assez déstabilisant, en particulier celles qui s'étaient remariées et risquaient de se retrouver coincées entre deux maris. En outre, les parents déclarés héritiers légitimes non seulement se voyaient dépossédés des biens du mort présumé, mais moralement contraints de dépenser l'argent qu'ils avaient fait leur, en vue d'obtenir la libération de leur testateur[30].

Esclaves aisés et pauvres avaient en commun la charge de réunir le montant de la rançon, mais au moins les captifs originaires de milieux favorisés disposaient-ils généralement d'un vaste réseau de relations et d'institutions financières sur lesquelles compter. Et quoique le montant de leur rançon fût souvent plusieurs fois supérieur à celui d'un simple pêcheur, ils jouissaient d'un statut à l'avenant qui les faisait considérer comme des objets dignes d'un échange d'esclaves. À cet égard, Emanuel d'Aranda constitue un parfait exemple : il fut échangé avec ses deux compagnons flamands (et plusieurs milliers de livres) contre cinq Turcs détenus à Bruges[31]. Ces échanges appartenaient à une longue tradition de rachat d'esclaves en Méditerranée et en Italie comme dans à peu près tout le monde chrétien, qui remontait aux Croisades. Ils furent particulièrement nombreux au XVI[e] siècle, durant les décennies de guerre totale entre l'Empire ottoman et celui des

29. Père Camillo di Maria, « Orazione recitata il giorno 5 agosto 1771 nella Metropolitana Chiesa della Città di Palermo in occasione della solenne processione dei Schiavi Cristiani ricattati in Tunisi », in *Relazione del risatto eseguito l'anno 1771 dei schiavi siciliani esistenti in Tunisi*, Palerme, 1771, p. 54.

30. Voir, à Venise, ASV, CRD, liasse 47 (15 septembre 1656), requête de Todero Mauro; ASV, SM, fichier 75, 19 août 1617, à propos de Piero di Dimitri, qui fut esclave à Tripoli vingt-six années durant lesquelles il n'a pas « été en mesure d'informer de [s]on malheur [s]a seule et unique sœur (qui [l]e croyait mort) ». Pour le cas d'un fils cherchant à établir ses droits d'hérédité, voir ASVat, Gonfalone, liasse 1 157, fichier 16, requête de 1783 de Leonetto Simonpietri, de Centuri (Corse).

31. D'Aranda, *op. cit.*, p. 27-33: même dans ce cas relativement simple, les difficultés étaient nombreuses, ce qui prolongea son supplice de presque six mois supplémentaires.

Habsbourg, lorsque les grandes batailles pouvaient générer d'importantes quantités d'esclaves à échanger. Ces trocs se limitaient pour l'essentiel au domaine militaire et aux grandes puissances européennes telles que la France et l'Empire des Habsbourg. À mesure que les Ottomans se désengagèrent de la Méditerranée centrale et occidentale, cependant, leurs successeurs en Barbarie – les régents et raïs qui dominèrent la région aux XVIIe et XVIIIe siècles – manifestèrent beaucoup moins d'intérêt pour les échanges, préférant garder leurs esclaves chrétiens pour les faire travailler ou demander une rançon en échange de leur liberté. Quant aux sujets musulmans, lorsqu'il arrivait qu'ils fussent capturés et asservis, les pachas au pouvoir en Barbarie les laissaient généralement croupir toute leurs vie sur les galères chrétiennes ou dans les bagnes ; seule une élite – des membres de la famille des raïs importants, par exemple – avait la chance d'être jugée digne d'un échange. Ali Pegelin, le maître de d'Aranda, le dit sans détour : « Le Bacha ne veut pas des Turcs pour votre rançon, mais il faut de l'argent[32]. » Et quand bien même un échange était proposé – ce qui devint de plus en plus rare aux XVIIe et XVIIIe siècles –, le taux en était si défavorable que peu de puissances chrétiennes acceptaient de faire affaire : les propriétaires d'esclaves barbaresques demandaient parfois jusqu'à dix musulmans pour un chrétien, en plus du remboursement du prix d'achat[33].

Les simples paysans et les pêcheurs, de leur côté, cherchaient parfois de l'argent en écrivant aux gens les plus riches qu'ils connaissaient, dans l'espoir de négocier un prêt : leurs lettres nous sont parvenues, mais elles ne disent rien de l'issue de leurs requêtes. Lorsqu'un pauvre était capturé, tous les membres de sa famille se retrouvaient confrontés au problème de savoir où trouver le montant de la rançon, c'est-à-dire vraisemblablement beaucoup plus

32. D'Aranda, *op. cit.*, p. 31.
33. Pour des cas de tentatives d'échanges d'esclaves et les difficultés qui y étaient liées, voir, par exemple, ASVat, Gonfalone, liasse 1 157, fichier 8, requête du 5 mai 1748, de Pietro Miliani de Giglio (Toscane), esclave à Tunis ; ASV, POLP, liasse 98, 22 février 1765 ; pour un cas de surtaxe de 100 ducats, voir *ibid.*, fichier 7, requête du 27 juillet 1747, de Giuseppe d'Antonio Grandi, à Tunis.

d'argent qu'ils n'en avaient jamais eu entre les mains, ou peut-être même qu'ils n'en avaient jamais vu. Pour cette raison, nombre d'esclaves tentaient d'élargir le plus possible le cercle familial : en 1752, les Calabrais Vincenzo et Matteo Palamari, le père et le fils, demandèrent dans une lettre à l'épouse/mère d'envoyer leur bon souvenir (et de rappeler le besoin dans lequel ils se trouvaient) à pas moins de douze parrains (vraisemblablement ceux de Matteo et ceux de Vincenzo), une marraine, deux beaux-frères, les différents frères et fils de Vincenzo et « tous ceux de leur maison ». Ils l'enjoignirent également de faire appel au prince et à la princesse de Calabre [34]. Certaines familles, ou tout au moins certains individus, se sont dérobés à leurs responsabilités envers les leurs, si l'on en juge par les lettres telles que celle d'un marin dénommé Nicola de Capri, qui dénonce son « très cher frère » :

> Depuis environ un an et demi que je suis esclave à Tunis, je n'ai pas reçu une seule lettre de toi (...) Ah, je sais bien que si mon père et ma mère étaient encore en vie pour entendre la peine que j'exprime dans cette lettre, ils feraient tout pour pouvoir me couvrir de leurs larmes, mais je vois déjà que tu te conduis plus mal que ne le ferait un étranger : tu es mon frère, et pourtant tu ne ressens pas de pitié ; je te prie, pour l'amour de Dieu, et puisque tu as oublié que tu étais mon frère, de le faire au moins par charité, comme [le ferait] un voisin, parce qu'à cela tu es obligé, car c'est un commandement de Dieu [35].

Des esclaves et leurs familles parvenaient à réunir l'argent de la rançon sans aide extérieure, en vendant « des bœufs et quelques terres », qui étaient aussi parfois tout ce qu'ils possédaient. Les

---

34. ASN, SCRC, liasse 17, cas n°s 3911-3912 ; liasse 14, cas n°s 2874-2875, lettre du 15 octobre 1734, de Lodovico di Cesare à Tunis, qui demande que ses mère, frère, sœur, oncles et tantes divers et « tous les voisins, amis et autres » ne l'oublient pas, et termine en faisant allusion au fait que « Francesco me doit 15 *carlini*, Nicola de Garella un ducat et Gioseppo [fils de] tante Frosina 12 *grane*. »
35. ASN, SCRC, liasse 15, cas n°s 2897-2900, 19 avril 1735.

femmes de la famille d'un esclave étaient aussi poussées, ou peut-être contraintes de vendre ou de mettre en gage leur dot, même si les jeunes filles redoutaient, autant que leurs mères, une perspective qui risquait d'anéantir tout espoir d'un mariage décent ou d'une vie honorable[36]. Comme nous l'avons déjà évoqué, le changement de propriété qui s'ensuivait dut constituer une redistribution significative non seulement de la richesse, mais aussi de la hiérarchie sociale dans ces régions côtières : des entrepreneurs ayant des disponibilités se proposaient d'acheter les bêtes et la propriété moyennant une importante décote, faisant ainsi passer des familles entières d'un statut de petits propriétaires terriens – ou à tout le moins de vassaux privilégiés – à celui d'ouvriers agricoles impécunieux. Encore cette solution n'était-elle d'aucun secours aux nombreux captifs qui, même après la vente de tous leurs biens, manquaient encore de 200 ou 300 *scudi*, *zecchini* ou pièces de huit. Ce fut le cas du Toscan Antonio Pasquale Mamberti, dont la famille rapporta avoir « vendu son héritage maternel [en Toscane], et comme cela ne suffisait pas, il fallut ajouter celui du père, et (...) nous manquions encore d'environ 150 *scudi* ». De même Lucio d'Huomo, de Porto di Fermo, en tentant de libérer son unique fils, vendit « sa petite maison, tout son patrimoine », mais ne put réunir que 30 *scudi* sur les 70 *zecchini* exigés[37].

C'est dans une tentative pour venir en aide aux captifs aussi pauvres que ces « malheureux travailleurs de rien [*faticatori*], [qui] survivent au jour le jour » et dont l'état de dénuement était devenu si flagrant à la fin du XVIe siècle, que des nations européennes, des ordres religieux et des individus préoccupés par la question firent d'importants efforts pour la rédemption des esclaves, mobilisation qui devait s'avérer l'un des mouvements sociaux majeurs du monde méditerranéen au début de l'époque

36. ASN, SCRC, liasse 7, attestations baptismales *(fedi)* pour 1652 ; liasse 18, 15 mars 1783 ; ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 151.
37. ASN, SCRC, liasse 16, cas nos 3250-3254, de Monasterace (Calabre) en août 1738 ; ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 34, sans date, peut-être avant 1710 ; *ibid.*, liasse 1 157, fichiers 13 et 14, requêtes du 12 mars 1770 présentées au nom d'Antonio Pasquale Mamberti, esclave à Tunis.

moderne[38]. La rédemption des captifs comme acte de charité et de piété avait une longue histoire dans la région. Les premières lignes en avaient été écrites plusieurs siècles auparavant par les deux principaux ordres rédempteurs : l'ordre de la Très Sainte Trinité, ou des Trinitaires, fondé en France par Jean de Matha et Felix de Valois en 1193 ; et celui de Notre-Dame de la Pitié, ou ordre des Mercédaires, fondé en 1203 par Pedro Nolasco à Barcelone. Tous deux avaient été créés essentiellement pour la libération des esclaves chrétiens – les croisés, en particulier – aux mains des musulmans ou autres incrédules. Ils se développèrent durant tout le Moyen Âge, surtout dans les pays qui les avaient vu naître, mais pas seulement. Toujours étroitement associés au royaume d'Aragon, les Mercédaires furent transformés en un ordre militaire par le roi Jaime Ier en 1218 ; en tant que tel, ils restèrent fortement liés à la Couronne espagnole et à la croisade de la *Reconquista*. Les Trinitaires, à l'inverse, se concentrèrent sur leur réseau de monastères, qui atteignait déjà la cinquantaine au milieu du XIIIe siècle et culminerait à plus de huit cents au XVe. L'ordre revendiquait comme particularité son engagement à consacrer la *tertia pars*, soit un tiers de ses revenus et donations, exclusivement à la rédemption des esclaves[39]. C'était d'ailleurs pour eux un motif de fierté que « leurs compagnons aient convenu, par un vœu solennel, de refuser tout office ecclésiastique afin de ne pas être divertis ou détournés de la rédemption des esclaves[40] ».

38. ASN, SCRC, liasse 14, lettre du 25 novembre 1677.
39. Le monastère principal des Trinitaires était située près de la Sorbonne, à Paris, et connu sous le nom de Saint-Mathurin, d'après lequel les Français renommèrent ensuite les prêtres de l'ordre les « Mathurins » ; les autres établissements furent fondés essentiellement en France, mais aussi en Espagne, au Portugal, au Luxembourg, en Écosse, en Angleterre et en Irlande. Pour une histoire de l'ordre, voir Deslandres, *op. cit.*
40. Brochure intitulée « La Redenzione degli Schiavi sudditi di SSRM, fatta in Algeri, Tunisi, Tripoli, e Constantinopoli da' PP Trinitari Scalzi detti di S. Michele, dedicata a S.A.R. Maria Antonia Ferdinanda, duchessa di Savoja, colla Orazione fatta in tale Occasione dall'Illmo e Rev.^mo^ Sig.^re^ Abate Pietro Giochino Caissotti di Chiusano », Turin, 1761, p. 22.

Mais, comme beaucoup d'autres ordres religieux, les Trinitaires et les Mercédaires avaient entamé leur déclin dans les premières décennies du XVIe siècle et éprouvèrent d'autant plus de difficultés à faire face à la recrudescence soudaine et massive des captures d'esclaves pratiquées tant par les chrétiens que par les musulmans après 1500. Les uns après les autres, les différents États italiens commencèrent à réaliser que le problème ne se résoudrait pas de lui-même et qu'un travail de rachat soutenu par la puissance publique serait nécessaire pour répondre aux raids à grande échelle qui furent menés, d'abord par les Turcs puis par les corsaires barbaresques, sur les côtes et dans les couloirs de navigation.

La première à répondre fut Naples, dont les territoires étaient aussi les plus directement menacés par les raids corsaires : en 1548, l'empereur Charles V y octroya une charte à la Real Casa Santa della Redentione de' Cattivi[41]. L'institution napolitaine fournit à plusieurs États italiens le modèle de leurs propres sociétés de rédemption ; d'ailleurs, lorsque le Vatican décida à son tour de nommer, en 1581-1582, une confrérie pour s'occuper de la rédemption des sujets des États papaux, il fit examiner la charte de la Santa Casa de Naples pour voir comment on procédait en ce domaine[42]. Après Rome, les autres villes et ports principaux d'Italie ne tardèrent pas à en faire autant : Bologne en 1584, Lucques en 1585, Venise en 1586, Palerme en 1596, Gênes en 1597 et Malte en 1607. Un bon nombre de ces institutions, au moment de leur formation, imitèrent Rome et envoyèrent des lettres à leurs prédécesseurs pour qu'ils les conseillent sur la structure et la procédure à adopter[43].

---

41. Sur la fondation de la Santa Casa napolitaine, voir ASN, SCRC, liasse 1 ; Bono, *I Corsari barbareschi, op. cit.*, p. 283-285.
42. ASVat, Gonfalone, liasse 1140, « Decreta Redemptionis », p. 8, 3 février 1582.
43. Ainsi les Vénitiens entrèrent en contact avec Rome, tandis que Palerme adressa sa requête à Venise, Gênes et Naples afin d'obtenir des copies des chartes de leurs organisations ; ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 52 ; Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi, op. cit.*, p. 89 ; Bono, *I Corsari Barbareschi, op. cit.*, p. 283, 286, 300 et 308-309 ; Marco Lenci, *op. cit.*, p. 103-104 ; ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 579-582.

En général, chaque État italien opérait ses rachats d'esclaves par le biais d'une confrérie, qui souvent avait préexisté à ce besoin particulier et dont le conseil d'administration acceptait que la charge de la rédemption des captifs vînt se greffer aux obligations et activités existantes. La Santa Casa de Naples, par exemple, naquit de la confrérie de Santa Maria del Gesù della Redenzione dei Cattivi; après avoir institué les Opera Pia del Riscatto en 1581, le pape Grégoire XIII en confia la gestion à l'une des confréries romaines les plus prestigieuses, celle de Santa Maria del Gonfalone[44]. Durant des siècles elle s'était consacrée à des œuvres pieuses telles que la prédication ou la mise en scène des mystères de la Passion (souvent hautement antisémites) durant la Semaine sainte et pour l'accueil des pèlerins à Rome[45]. En tant qu'archiconfrérie *(arciconfraternita)*, elle fut associée à d'autres confréries des territoires papaux et prit leur tête, dans un premier temps pour diriger ces actions de piété, puis dans le but de tisser une toile de centres rédempteurs dans les villes et les villages d'Italie centrale. Si elle avait coutume de se vanter d'avoir été choisie par Grégoire XIII parmi ses rivales romaines, parce qu'elle était « la plus importante, la plus ancienne et la plus noble, et [qu'elle comptait] de nombreux hommes [prêts] à embrasser et accepter cet engagement », la confrérie du Gonfalon n'en était pas moins prête à partager un peu du prestige et de l'honneur liés à la rédemption des esclaves avec les confréries qui lui étaient affiliées, même les plus petites situées dans des endroits reculés[46]. En retour, on espérait que les élites locales des villes et des villages s'engageraient avec empressement dans cette bonne œuvre et joindraient leurs noms et leur argent à l'effort national. C'est

44. Mafrici, *op. cit.*, p. 133-134; ASVat, Gonfalone, liasse 1140, « Decreta Redemptionis », p. 3-6.
45. Sergio Pagano, *L'Archivio dell'Arciconfraternita del Gonfalone : Cenni storici e inventario*, Vatican, 1990, p. 11-33.
46. Voir, ASN, SCRC, liasse 1, « Notizie sulla Fondazione della Santa Casa »; voir aussi Salvatore Bono, *Siciliani nel Maghreb*, Palerme, 1989, p. 16-17 pour le cas de Palerme; ASVat, Gonfalone, liasse 1140, « Decreta Redemptionis », p. 3.

ce qui s'était passé avec la Santa Casa napolitaine, dont le conseil d'administration avait été composé de membres de la noblesse de la cité, qui ensuite firent tous preuve de générosité pour mettre des opérations sur pied.

Si la contribution des nouveaux membres du conseil pouvait suffire à créer une institution de rédemption, un revenu plus régulier était nécessaire pour en assurer la pérennité et éviter qu'elle ne finisse comme la Magistratura degli schiavi, à Gênes, qui, « à défaut d'être soutenue par des contributions conséquentes, ne put remplir que partiellement ses objectifs[47] ». Ainsi la charte promulguée par Charles V octroyait-elle une rente annuelle de 4 000 ducats à la Santa Casa de Naples, tandis qu'à Palerme, la Santa Maria la Nova disposait de droits exclusifs sur certains legs caritatifs. Pour assurer le financement du Gonfalon au-delà des moyens assez limités qui lui avaient été accordés par Grégoire XIII, Sixte V attribua à la confrérie une rente annuelle de 3 000 scudi prélevée sur la taxation des changeurs romains et 3 000 autres équivalant à la moitié des recettes de la taxe papale sur les jeux de cartes, toutes sommes qui allaient auparavant à l'hôpital de San Sisto[48]. Ce revenu garanti représentait sans doute une invitation claire, pour les confréries en particulier, à endosser le poids des rachats en premier lieu ; les fonds devaient par ailleurs être accordés en nette distinction avec les dotations, rentes, privilèges et autres monopoles divers dont les institutions jouissaient déjà pour accomplir leurs autres œuvres. C'est un point que les administrateurs du Gonfalon, par exemple, ne cessèrent de réaffirmer : « que le revenu ordinaire de la Compagnie ne puisse être employé à d'autres fins [c'est-à-dire la rédemption des captifs] que celles auxquelles il servait par le passé[49] ». Dans l'enchevêtrement des bureaucraties de ces États d'Ancien Régime, les

47. Antonio Borzacchiello, « Carità : Decumano massimo », *Corsari « turchi » e barbareschi : prigioneri, schiavi, riscatti : atti del 2. convegno di studi : Ceriale, 3 giugno 1989*, Ceriale, 1992, p. 20-21.
48. ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 55 ; Bono, *Siciliani nel Maghreb*, *op. cit.*, p. 17.
49. ASVat, Gonfalone, liasse 1140, « Decreta Redemptionis », *op. cit.*, p. 3v.

monopoles accordés par une autorité pouvaient être contrés ou renversés par une autre et donner lieu à des imbroglios judiciaires qui mirent parfois plusieurs siècles à se résoudre. Ainsi l'attribution au Gonfalon de la moitié de la taxe sur les jeux de cartes fut-elle constamment contestée par l'hôpital de San Sisto ; vers 1690, ce dernier réussit à ramener la part de la confrérie à deux cinquièmes (qui s'accumulaient souvent en arriérés) avant de la lui faire retirer complètement vers 1720[50].

Venise, comme souvent, suivit un chemin quelque peu différent. Bien que la *Serenissima* et ses territoires continentaux fussent assez éloignés du Maghreb, l'importance de ses échanges commerciaux, ses possessions outre-mer et les guerres quasi permanentes avec les Turcs ottomans assuraient la République que ses marins et ses marchands resteraient les cibles constantes des corsaires basés sur la côte barbaresque, les îles dalmatiennes et à l'entrée de l'Adriatique[51]. Le moment venu de mettre en place des opérations de rédemption, l'État vénitien préféra se tourner vers des commissions administratives qui existaient déjà plutôt que vers une confrérie ou un ordre religieux. En 1586, le Sénat promit ainsi 50 ducats tous les ans à Noël et à Pâques sur les « charités ordinaires » de l'État au Provveditori sopra Ospedali e Luoghi Pii pour qu'il puisse mener cette « œuvre pieuse[52] ». Comme son nom l'indique, cette commission, mise en place vers 1560, avait à l'origine pour fonction d'administrer les nombreux hôpitaux, hospices et lieux saints de la ville. On pourrait penser que les Vénitiens voulaient souligner par ce choix la nature charitable et religieuse de ce type d'activités, mais l'État

50. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 123 et 179 (non datés, mais visiblement situés respectivement autour de 1670 et 1690) ; l'historique complet de cette bataille de droits est détaillé dans *ibid.*, liasse 1 144, p. 385-479.
51. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, *op. cit.*, vol. 2, p. 208-209.
52. ASV, POLP, liasse 98, *Parti et ordini concernenti alla liberatione de' poveri schiavi*, 19 février 1586 (dans le calendrier vénitien, en 1587 d'après le calendrier moderne) ; 3 juin 1588 ; Bono, *Siciliani nel Maghreb*, *op. cit.*, p. 17 ; *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 283-284.

avait également de bonnes raisons pratiques de confier l'effort public de rédemption à cette commission particulière. En effet, dans la mesure où le Provveditori exerçait un contrôle sur tous les legs, universels autant que particuliers, faits aux institutions charitables de Venise, il pouvait puiser dans tous les fonds qui lui avaient été confiés mais dont la destination n'avait pas été spécifiée, chaque fois que la demande d'argent en vue de rachats se faisait particulièrement vive. Se posait aussi la question de la protection du territoire, à laquelle une commission publique était sans doute mieux à même de répondre qu'une confrérie religieuse. En confiant la collecte et le débours des fonds destinés aux rachats d'esclaves au Provveditori sopra Luoghi Pii, le Sénat espérait apparemment contrer ses propres *rettori*, ou gouverneurs de province, qui avaient une tendance avérée à se saisir de ce type de fonds et à « les convertir pour d'autres usages ». Enfin, quoique de formation récente, le Provveditori avait en outre la réputation de défendre les intérêts des œuvres charitables publiques contre les intrus de l'extérieur : le Sénat fit un jour son éloge pour avoir repris le contrôle d'hôpitaux qui avaient été « usurpés (...) par le Saint-Siège[53] ».

Ces garde-fous étaient courants dans les États italiens. À Palerme, l'institution Santa Maria la Nova fit inscrire ce droit dans ses statuts; de même le Gonfalon accepta la charte de rédemption à la condition expresse de jouir d'un monopole absolu sur la collecte des aumônes dans tous les États papaux, ce qui signifiait en particulier que les Trinitaires devaient se tenir à l'écart de ce territoire[54]. La confrérie dut lutter pour maintenir cette interdiction tout au long du XVIIe siècle et durant une partie du XVIIIe, avant de devoir s'incliner devant les Trinitaires, plus fins politiques,

---

53. ASV, Senato Terra, fichier 45, 20 octobre 1565; ASV, POLP, liasse 98, 19 février 1586; *ibid.*, *Parti et ordini concernenti alla liberatione de' poveri schiavi*, 15 février 1614; Davis, « Slave Redemption in Venice, 1585-1797 », in J. Martin, D. Romano (éd.), *Venice Reconsidered: The History and Civilization of an Italian City State 1297-1799*, Baltimore, 2000, p. 456-467.
54. Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 25-32; ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 37-40.

mais également devant les Mercédaires[55]. Ces querelles mettent en évidence une anomalie dans le financement des opérations de rédemption en Italie : la collecte – contrairement au débours – de fonds était encore considérée, fondamentalement, sinon exclusivement, comme une entreprise charitable fondée sur le volontariat des dons et non sur une forme de taxation obligatoire, directe ou indirecte.

La raison pour laquelle les différents États italiens laissèrent la rédemption des captifs dans cette zone floue, à mi-chemin de la charité chrétienne et de la politique fiscale, n'est pas très claire. Parmi les institutions de rédemption les plus importantes, seuls les Siciliens avaient recours à la taxe pour financer le travail de Santa Maria la Nova et demandaient à chaque ville, chaque village, de lever l'impôt. Peut-être les autorités de Palerme purent-elles agir ainsi parce que la menace corsaire était ressentie en Sicile avec plus d'acuité que dans les autres États d'Italie ; au début en tout cas, les Siciliens firent preuve de générosité, et certains villages contribuaient encore au XVIIIe siècle[56]. Il n'en reste pas moins vrai que, dans ces sociétés où l'aide sociale était à peu près inexistante, l'asservissement d'un individu était généralement considéré comme un problème personnel/familial ne mettant pas en cause la responsabilité de la puissance publique. C'est pour cette raison, autant que par l'effet d'une solidarité de corporation, que les hommes plus exposés aux déprédations corsaires – les pêcheurs de corail de Gênes par exemple, ou les pêcheurs vénitiens – appartenaient souvent à des confréries spéciales au sein desquelles tous les membres étaient censés contribuer à un fonds de rédemption des esclaves[57].

---

55. Voir, en particulier, ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 266-316 (fichier 65), daté de 1702 et titré « Informazioni di lite nella causa vertente tra la Ven. Arciconfraternita del Gonfalone da una parte e li. RR.PP. Trinitari della Redenzione de Schiavi e dell'Ordine di S. Maria della Mercede delle Redenzione de Schiavi dall'altra sopra la communicazione dell'Indulgenze e il Riscatto de' Schiavi ».
56. Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 66-72.
57. Sur les pêcheurs de corail gênois, voir Borzacchiello, « Carità : Ducumano Massimo », p. 20 ; sur les pêcheurs vénitiens, dont la confrérie de San Niccolò

En outre, le problème restait dans l'ensemble assez abstrait – au moins du point de vue de capitales telles que Rome, Milan, Venise, Gênes ou Naples, où la menace corsaire paraissait bien lointaine et où l'argent se trouvait généralement concentré. Les gouvernements centraux eurent donc tendance à l'ignorer durant de longues périodes, et des fonds publics qui avaient été affectés à la rédemption des captifs partirent dans d'autres projets et ne furent pas versés aux commissions de rédemption désignées – c'est ce qui arriva à Venise, où l'engagement initial de l'État de verser de l'argent tous les ans à Noël et à Pâques finit par accumuler des décennies d'arriérés[58]. De même à Gênes, la Magistratura degli schiavi fut moribonde pendant des années par manque de capitaux, tandis que la Santa Casa de Naples, quoique normalement dotée grâce aux largesses de la Couronne d'Espagne, vit son revenu décroître petit à petit jusqu'à ce qu'en 1657, incapable de payer les milliers de ducats promis à des fonds de rédemption, elle fût contrainte de se mettre en faillite[59].

Face à tant d'inaction et d'incertitudes, les esclaves et leurs proches se lamentaient d'avoir été « complètement abandonnés par leur gouvernement ». Cela dit, au-delà de leurs difficultés chroniques de financement, ces institutions publiques n'avaient pas toujours les meilleures raisons de racheter les esclaves le plus rapidement possible. Une telle politique pouvait s'avérer contre-productive, prétendaient les administrateurs les moins sentimentaux : après tout, si les marins savaient qu'ils seraient libérés rapidement, ils défendraient probablement avec moins d'âpreté les biens du propriétaire du navire contre les attaques

---

donnait dix ducats pour la libération de chaque membre asservi, voir ASV, POLP, liasse 98, *Senato parti*, 24 août 1724, 25 mai 1725 et 4 mai 1765 ; *ibid.*, liasse 102, fichier 185, 15 avril 1765.

58. ASV, POLP, liasse 98, *Parti et ordini*, 15 février 1614 et 6 juin 1630 ; 28 mai 1722 ; liasse 99, Senato parte, 16 mai 1671 ; ASV, Senato Terra, fichier 1202, 4 février 1695.

59. ASN, SCRC, liasse 13, 31 octobre 1668, 5 août 1681.

corsaires, « et feraient ainsi cadeau des biens des marchands[60] ». Et puis cet empressement à payer pourrait encourager les propriétaires d'esclaves à augmenter leurs prix. C'est exactement ce qui se passa vers la fin du XVIIe siècle, lorsqu'il y eut davantage d'argent disponible et qu'un nombre plus important d'esclaves purent être rachetés ; on voit clairement, à partir de 1700, le début d'une spirale inflationniste qui devait aboutir, autour de 1760, à plus du doublement du prix de rachat[61]. Enfin, les nations qui faisaient savoir qu'elles étaient disposées à racheter promptement leurs citoyens asservis couraient le risque de faire de leurs propres bateaux et citoyens des cibles de premier choix – comme les États-Unis devaient l'apprendre à leurs dépens dans les années 1790[62].

Ainsi, plutôt que la taxation de leurs citoyens, la plupart des États italiens choisirent une sorte de « taxe de piété » pour financer le rachat d'esclaves. Le prélèvement se faisait sur les legs pour les plus riches et sous forme de collectes directes pour le reste de la population. Les agents de l'État préféraient solliciter des donations auprès de ceux qui rédigeaient leur testament, puisque ces legs pouvaient être assez généreux, et puis on pouvait facilement donner l'ordre aux notaires patentés de suggérer cette option aux testateurs. Le Provveditori vénitien s'appuya beaucoup sur les notaires de la région, auxquels il ne cessait de donner des instructions afin qu'ils rappellent à leurs clients de « ne pas oublier les pauvres esclaves » au moment de rédiger leur testament. Cette politique, inscrite d'abord dans la loi d'habilitation sénatoriale de 1588, se durcit avec le temps jusqu'à ce qu'en 1675 les notaires de Venise et des territoires vénitiens soient obligés d'inclure dans les textes des testaments et codicilles qu'ils avaient fait mention

60. Knight, *op. cit.*, vol. 2, p. 51-52.

61. ASN, SCRC, liasse 5, 5 août 1703 ; CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 7, p. 129-150, rapport du 10 décembre 1763, de Teodoro Groiselle, vicaire apostolique à Alger.

62. Selon Paul Baepler, *op. cit.*, p. 8, pour relâcher 87 marins, les Américains payèrent « environ un million de dollars, soit à peu près un sixième du budget fédéral ».

expresse de ce « devoir » de charité à leurs clients[63]. Le Provveditori exigeait en outre que tous les notaires, immédiatement après le décès d'un testateur et l'ouverture de son testament, lui apportassent « une copie des legs laissés aux susdites œuvres pieuses », pour éviter que quelque donation ambiguë ne file à une autre institution ou à un parent[64].

Si les autorités civiles jouaient leur rôle dans la collecte des aumônes auprès de la population, le gros de la tâche revenait presque immanquablement aux prêtres et aux frères, des hommes rompus dans l'art de solliciter des contributions dans leurs prêches et qui pouvaient s'aider des usages et des structures catholiques existants. À Venise, qui exerçait un contrôle séculier strict des activités des religieux (en particulier la collecte de fonds), le Sénat donna instruction au Provveditori sopra Luoghi Pii de travailler avec le patriarche pour demander des aumônes « par les voies habituelles », ce qui signifiait ordonner aux prêcheurs de la cité d'inclure un appel spécial aux contributions au moins trois des six dimanches au cours desquels ils prononçaient d'ordinaire des sermons pour le carême.

Le Provveditori fit également en sorte que des boîtes de collecte fermées soient placées dans toutes les églises paroissiales de Venise, avec une enseigne : *Pour la récupération des pauvres esclaves*[65]. Les autres confréries rédemptrices en dehors de Venise avaient également coutume de mettre à profit les semaines du carême pour solliciter des aumônes : celles qui étaient affiliées au Gonfalon faisaient durant cette période des efforts particuliers

---

63. ASV, POLP, liasse 98, *Parti et ordini*, 3 juin 1588, 4 février 1695 ; liasse 99, *Terminazioni*, 11 avril 1608, 8 février 1622, 14 août 1669, 19 avril et 15 juin 1675. Pour d'autres cas d'efforts de la part du Provveditori, voir Davis, « Slave Redemption in Venice », p. 466-467.

64. Rome permettait aux ecclésiastiques de laisser au profit de l'archiconfrérie du Gonfalone jusqu'à 300 ducats sur des sommes qui seraient autrement intégralement reversées à la papauté : ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 37-44, article 7.

65. ASV, POLP, liasse 99, *Senato Parte*, 12 février 1585 ; ASV, SP, fichier 45, 20 octobre 1565.

au sein de leurs villes et villages, dans tous les États papaux, et s'acquittaient de « la sainte quête pour la rédemption de ces malheureux pris dans les chaînes barbaresques et qui se lamentent sur leur liberté perdue[66] ».

L'implication de la hiérarchie catholique dans la collecte des aumônes était facilitée par la nature évidemment charitable de l'effort entrepris : méritants parmi les pauvres méritants, ces esclaves innocents et persécutés pour le simple fait d'être chrétiens réveillaient l'instinct de charité plus que tout autre catégorie de la société. Ils avaient été abandonnés par leur pays, par la fortune, par Dieu même – les esclaves qui disposaient de bonnes relations, d'une certaine position sociale ou d'argent parvenaient souvent à s'extirper de Barbarie en quelques années[67]. Les prédicateurs reprenaient sans cesse ces thèmes et prévenaient que ce serait « certainement le moyen de s'attirer un grand mérite auprès de Dieu[68] ».

Dans leurs appels, les prêtres rappelaient toujours à l'assemblée des fidèles qu'il y avait une réelle urgence à mener cette œuvre de charité. Ceux qui étaient en sécurité chez eux se devaient de donner autant que possible aussi souvent que possible. Les esclaves abandonnés pouvaient succomber à tout moment au manque de nourriture et aux traitements cruels, et mourir loin de leur communauté et de leur religion. Il était particulièrement recommandé de « racheter incessamment les plus âgés, qui souffrent de ne pouvoir manger ce pain qui est habituellement distribué

66. ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 426 (de Velletri), p. 456 (Cingoli), p. 474 (Fermo), p. 507 (Torre Sante Maria), p. 519 (Monte Nuovo).

67. D'Aranda, par exemple, entama des négociations en vue de son échange en moins d'une année et fut de retour en terre chrétienne dix-huit mois après sa capture; le protonotaire papal Jean-Baptiste Gramaye ne fut détenu à Alger que six mois. Des autres esclaves qui firent le récit de leur expérience, cependant, le plus grand nombre resta captif au moins cinq ans et recourut à l'évasion.

68. Giovanni Paolo Ricolui, *Discorso in occasione della solenne Processione fatta da M.R.R.P.P. della Santissima Trinità del Riscatto degli Schiavi del Convento di S. Michele, li 18. Ottobre 1739*, Turin, 1740, p. 12; ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 193, lettre anonyme du 11 novembre 1672; liasse 8, p. 474, 507 et 519.

par les Turcs; autrement ils mourront sous peu[69] ». Il fallait aussi se hâter afin d'éviter qu'un esclave, vendu puis revendu, ne soit définitivement perdu dans l'immensité du monde islamique. D'ailleurs, les corsaires qui opéraient à proximité du port de Dulcigno, sorte d'étape dans le trafic d'esclaves en Méditerranée, avertissaient souvent leurs captifs italiens « qu'ils les vendraient en Barbarie si la rançon n'arrivait pas rapidement[70] ». C'était là une double menace : non seulement l'esclave disparaîtrait-il effectivement « dans l'immensité [du Levant] et la multitude des peuples », mais, une fois vendu en Barbarie ou en Asie, son prix de rachat risquait d'augmenter considérablement – peut-être de 100 %, voire plus[71]. Elle n'était d'ailleurs pas sans fondement : les listes rassemblées par les organismes rédempteurs sont pleines d'allusions à des esclaves capturés à Dulcigno et « immédiatement vendus et envoyés en Barbarie[72] ». Si le poids de ces menaces avait le pouvoir de plonger les familles « dans une souffrance et un tourment sans fin », certains esclaves n'avaient pas de scrupules à les faire circuler dans l'espoir d'accélérer leur rachat. Ainsi, le 12 janvier 1735, Leone Catteno écrivit-il de Tunis à sa mère :

> Mon maître dit qu'il veut m'envoyer sur une tartane en mer Égée (...) et je crains qu'il ne veuille m'envoyer à Constantinople. Je ne sais pas si je te reverrai, parce que si je vais à Constantinople, ce sera pour y mourir; ici, au moins, je fais le travail qu'on me donne et [quoique] les poux me dévorent vivant, je garde l'espoir de te revoir tôt ou tard, avec l'aide de Dieu[73].

---

69. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 588.
70. Voir, par exemple, ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 169.
71. Voir, par exemple, l'écart des prix de rachat dans le *Catalogo delli schiavi christiani* imprimé en 1726, in ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 582; voir aussi liasse 1 144, p. 339, 6 mai 1678, lettre de Francesco Bucchia à Cattaro.
72. Voir, par exemple, la liste (non datée, mais située manifestement autour de 1660) de dix-sept esclaves d'Ancône, dont au moins douze se retrouvèrent très rapidement en Barbarie.
73. ASN, SCRC, liasse 15, cas n°s 2879-2881 ; voir aussi ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 124.

On craignait également que, cédant au désespoir et à la souffrance, courtisés par leurs maîtres, les captifs ne se convertissent à l'islam, « sauvant leur corps mais perdant leur âme[74] ». Les ports barbaresques regorgeaient de ces renégats : à Alger, d'Aranda prétend qu'il y a

> des renégats dans toutes les nations chrétiennes, ayant trouvé de mon temps [vers 1640] entre eux plus de trois mille Français. (...) Les 12000 soldats, auxquels consistent les forces ordinaires du Bacha, sont presque tous renégats, gens perdus, sans religion et sans conscience[75].

La croyance était largement répandue en Europe que les maîtres musulmans travaillaient inlassablement à détourner leurs esclaves de la foi chrétienne; c'est très douteux. Cela dit, quelques propriétaires ont bien tenté de convertir ceux qu'ils tenaient en estime ou qu'ils trouvaient « beaux et de bonne compagnie[76] ». Quoi qu'il en fût, la chrétienté était traversée d'une profonde anxiété quant aux charmes subversifs de l'islam et d'une horreur collective qui trouvait à s'exprimer, consciemment ou non, de maintes façons. Une fois convertis, les renégats devenaient des traîtres non seulement à leur religion mais à deux autres éléments sociaux fondamentaux pour le christianisme – la famille et l'État. Embrasser l'islam, c'était faire preuve de faiblesse et de corruption, choisir une croyance sur-mesure pour se libérer des restrictions du christianisme et « se vautrer dans la dépravation », dans un marché faustien que venait sceller le rituel public à forte connotation sexuelle de la circoncision adulte[77]. Là encore, les esclaves

74. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 124.
75. D'Aranda, *op. cit.*, p. 102-104.
76. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 143; Dominici, *op. cit.*, p. 27-29.
77. D'Aranda, *op. cit.*, p. 102-103; Dan, *op. cit.*, p. 370-385. Sur l'attitude des chrétiens à l'égard des renégats « corrompus », voir Scaraffia, *Rinnegati. Per una storia dell'identità sociale*, Laterza, 1993, p. 51-53 et 86-89, et Lucia Rostagno, *Mi faccio turco : esperienze ed immagini dell'islam nell'Italia moderna*, Rome, 1983, p. 5-23.

savaient comment utiliser la menace du suicide spirituel, peut-être la plus cruelle de toutes, pour faire pression sur les leurs ; en 1739, le jeune Nicola Sarcinelli écrivait à son père, de Dulcigno :

> Ne me laisse pas me perdre, car si tu ne fais rien pour obtenir l'argent de ma rançon et que je vois que tu ne fais rien, je ne supporterai pas de souffrir davantage et je me ferai, moi aussi, Turc ; je n'ai que douze ans et je ne peux plus endurer les corrections qu'ils m'infligent jour après jour[78].

Faire appel à des donations ne suffisait pas : il fallait que quelqu'un collecte l'argent. Même si c'était l'usage dans la péninsule, la collecte passive par le biais des *casselle* placées dans les églises ne se distingua pas par son succès. Le Provveditori de Venise nota avec mécontentement que ces boîtes en fer étaient sans cesse saccagées voire carrément dérobées. De toute façon, les paroissiens avaient tendance à les remplir de pièces poinçonnées, contrefaites ou étrangères refusées par l'hôtel de la Monnaie : dans toute la ville de Venise, la maigre somme qui restait suffisait rarement à racheter plus d'un ou deux esclaves par an. Les prêtres faisaient mieux lorsque leurs exhortations étaient suivies de collectes plus offensives, durant les messes et dans la paroisse. La tâche revenait généralement au bedeau qui, armé de sa propre *cassella* et d'un permis délivré par le Sénat, pouvait ramener beaucoup plus d'argent que n'en rapportait une boîte fixe. Mais il fallait payer le bedeau de ses efforts, au taux de six *soldi* pour chaque *lira* collectée – soit 30 %[79].

---

78. ASN, SCRC, liasse 16, cas n° 3247 ; voir aussi liasse 14, cas n° 2762, pour la lettre écrite depuis Tunis en 1729 par Giuseppe Corso à sa mère, dans laquelle il menace : « Si je vois que tu m'as abandonné, je commettrai sans doute quelque erreur que tu auras sur la conscience » ; liasse 17, cas n° 3914, de Giacomino del Vechio à Alger.
79. Les bedeaux devaient faire leurs tournées chaque dimanche lors de la messe et le jour du saint patron de l'église, et ramener l'argent collecté tous les deux mois ; ils étaient passibles d'une amende de 25 *lire* s'ils manquaient à la collecte ou à la remise : ASV, POLP, liasse 99, 21 août 1721 ; liasse 101, 8 février 1775 ; liasse 114, 8 juillet 1735.

La politique consistant à commissionner des collecteurs pour solliciter des donations devint rapidement la norme dans la plupart des États italiens parce qu'elle permettait d'inciter les gens à donner, notamment dans les villages écartés, où le but et l'existence même d'une *cassella* dans l'église paroissiale étaient vite oubliés. Puisqu'on pouvait en vivre, les ecclésiastiques qui faisaient la chasse aux aumônes se virent bientôt rejoindre par des laïcs patentés par l'État et responsables devant le diocèse local. Dans les territoires vénitiens, ces hommes étaient connus sous le nom de *succolettori* ; vers 1760, on en comptait trente-cinq dans les provinces continentales de Venise, et douze autres en Dalmatie. Leur mandat et leur permis étaient valables dix ans et leur donnaient le pouvoir assez mal défini « d'agir, promouvoir et coopérer autant qu'il est nécessaire en vue du but poursuivi [80] ». La Santa Casa de Naples donnait des autorisations décennales à des employés du même type, chargés de « collecter les aumônes avec la *cassetta* et l'insigne » et pourvus d'un permis enjoignant « tous les ecclésiastiques et agents royaux comme seigneuriaux de les soutenir et aider pour tout ce qui est nécessaire [81] ». Le Gonfalon disposait également de ses agents, les « commissaires », qui eux aussi retenaient un tiers de l'argent qu'ils récoltaient, en plus du dédommagement de leurs frais de déplacement [82]. Quel que fût leur nom, tous ces agents opéraient de la même façon : lorsqu'ils arrivaient dans une ville de leur district, ils s'enregistraient auprès des autorités ecclésiastiques locales avant d'aller « de maison en maison, pour quémander et collecter des aumônes ». Ils placardaient également un édit pré-imprimé sur la porte de l'église du village pour annoncer aux paroissiens leur arrivée et leurs intentions :

80. Sur les devoirs des *succolettori*, voir ASV, POLP, liasse 101, *terminazioni* du 11 septembre 1762 et 17 août 1769.
81. ASN, SCRC, liasse 13, 27 novembre 1669 et 1er juin 1679.
82. Deux *giuli* lorsqu'ils étaient à pied et trois s'ils étaient à cheval : ASVat, Gonfalone, liasse 8, dossiers 4, 5 et 9.

Pour la rédemption des esclaves, à faire le **** 16**
par l'archiconfrérie du Gonfalon

Avis à la population : les Seigneurs gardiens de la vénérable archiconfrérie du Gonfalon envoient des révérends pères capucins à Alger pour racheter un grand nombre d'esclaves chrétiens.

En conséquence de quoi tous les fidèles chrétiens sont exhortés à subventionner ce pieux rachat, car pour sauver tant de pauvres esclaves il faut un grand nombre d'aumônes.

Que tous ceux qui ont des pères, des frères, des enfants, d'autres parents ou amis aux mains des Turcs sachent qu'ils devraient en informer le révérend sacristain de *** et lui indiquer leurs noms et prénoms, de qui ils sont les esclaves et avec [quels] autres captifs ; qu'ils prennent également note de ceux qui ont les moyens et sont disposés à payer, sinon la totalité, du moins une partie de leur rançon, de sorte que l'on puisse venir en aide à d'autres pauvres esclaves ; de tout cela ledit sacristain informera les Seigneurs gardiens, afin qu'ils puissent inscrire [les noms] sur la liste qui sera créée à cette intention.

Quant à ceux qui souhaitent apporter une aide financière, qu'ils aillent le dire aux Seigneurs gardiens.

On en retire l'impression qu'au XVIIe siècle, la collecte des aumônes était une des données importantes de la société italienne. Dans une ville comme Venise, les bedeaux étaient censés chercher des aumônes « avec ferveur dans la paroisse » chaque dimanche, puis finalement chaque jour ; dans les États papaux les commissaires venaient si souvent dans certains villages que les habitants commencèrent à se plaindre de ne pas pouvoir « accepter cette sollicitation, [la dernière en date] étant trop récente » ; pendant ce temps, dans toute la péninsule, les notaires ne cessaient de rappeler à leurs clients de « ne pas oublier les pauvres esclaves » au moment de rédiger leur testament [83]. Il serait surprenant que

83. ASV, POLP, liasse 101, 8 février 1775 ; ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 456.

tous ces appels à leur conscience n'aient pas fait ressentir aux Italiens la lassitude du donateur ; cela explique peut-être que les organismes comme le Gonfalon aient tant tenu à ce que leurs collecteurs donnent au public l'image de gens dignes de confiance et qu'ils leur aient demandé de « s'habiller de leurs vêtements de tous les jours, avec autant de mesure, de discrétion et de modestie qu'il était possible [pour] exécuter leur sainte œuvre » et de ne pas arriver en ville en carillonnant ni en se mettant en scène de quelque manière[84]. Toutes les institutions dédiées à la rédemption des captifs craignaient que « d'infâmes personnages se faisant passer pour des collecteurs [d'aumônes], n'aillent, munis de permis volés ou faux, escroquer les gens [et] dérober à notre État les donations réservées à cette œuvre pieuse[85] ». À l'occasion de l'Année sainte de 1725, le Gonfalon apprit que « des hommes en quête d'aumônes se réclamaient de Notre-Dame-de-la-Rédemption [autrement dit des Mercédaires] et sollicitaient les gens avec un sac blanc » juste à l'extérieur des Portes saintes des Basiliques à Rome. Après avoir protesté auprès du cardinal Prottetore qui était leur parrain à la Curie, le Gonfalon décida de ne prendre aucun risque et envoya « quatre membres de notre confrérie, confiant à chacun une *cassetta* pour qu'il puisse demander des donations » dans la même zone[86].

Même en éliminant ces braconniers, il s'avérait parfois difficile de soutirer des sommes significatives aux campagnes italiennes. Le Provveditori rapporta que sur une décennie leurs *succolettori* en *terraferma* avaient en moyenne envoyé 1 600 ducats par an – peut-être assez, à l'époque, pour racheter cinq ou six esclaves. Nombre de villages et même certaines villes moyennes parvenaient à peine à produire deux ou trois ducats l'an ; il n'y a que dans des villes comme Bergame, Brescia ou Padoue, dotées de grands églises et de congrégations actives, que les collecteurs pouvaient réunir

84. ASVat, Gonfalone, liasse 8, fichier 5, note 22.

85. Deux *giuli* lorsqu'ils étaient à pied et trois et demi s'ils étaient à cheval : ASVat, Gonfalone, liasse 8, dossiers 4, 5 et 9.

86. ASVat, Gonfalone, liasse 63, p. 154, 19 février 1725.

chaque année 100 ducats, voire davantage[87]. Le Gonfalon avait les mêmes problèmes pour collecter les fonds des confréries qui lui étaient affiliées à l'intérieur des États papaux. Les circulaires qu'il leur envoyait pour qu'ils se mettent à la tâche suscitaient souvent ce qui semble aujourd'hui un mélange d'enthousiasme feint et de faux-fuyants. Ainsi, peut-être avec une ironie involontaire, les confrères du village de Giove assurèrent le Gonfalon que, « après avoir fait tous les efforts possibles, nous sommes arrivés à réunir un scudo » ; ils désiraient savoir qu'en faire. Les frères de Sanseverino, de leur côté, avouaient qu'ils « ne sav[aient] toujours pas quelle œuvre pieuse (...) était censée accomplir » la confrérie attachée au Gonfalon qui se trouvait dans leur ville ; ceux de Congoli juraient que « de tous les membres de cette vénérable confrérie, il n'y en a pas un qui n'ait oublié qu'il était affilié [au Gonfalon][88] ». Comme à Venise, les interlocuteurs du Gonfalon avaient tendance à mettre le manque de fonds au compte de la « pénurie d'argent » et de la pauvreté de leur district – due à de mauvaises récoltes, à des impôts excessifs, aux ravages des troupes allemandes ou au nombre trop important des collectes précédentes[89]. Pour parer à ce genre d'excuses, les collecteurs avaient quelquefois ordre de faire leurs tournées à l'époque des récoltes, plutôt que pendant la période traditionnelle du carême, dans l'espoir de pouvoir au moins contraindre propriétaires et paysans de faire des donations en « lin, chanvre, huile, vin, blé, pain ou quoi que ce soit d'autre, qu'il faut ensuite revendre[90] ».

Les dérobades et les prétextes invoqués par les villageois et les petites confréries n'étaient peut-être qu'une tentative de garder le contrôle au niveau local sur les collectes de fonds à but caritatif – pour le rachat des captifs ou pour une autre cause. D'une façon

---

87. ASV, POLP, liasse 101, feuille volante intitulée « Foglio Dimostrativo l'Elemosine pervenute al Prov.ᵒʳ Ori et Argenti in Zecca per conto Riscato Poveri Schiavi nel Decenio 1 Marzo 1780-28 Febbraio 1789... »

88. ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 456, 470, 512.

89. ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 416, 442, 451, 456, 465, 472, 482, 501, 514.

90. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 37-40 ; ASV, POLP, liasse 101, *terminazione* du 29 juillet 1630.

assez compréhensible, les villageois n'étaient pas très chauds pour donner l'argent qu'ils avaient durement gagné à des étrangers qui l'emporteraient à la capitale, au nom d'un fonds qui ne bénéficierait peut-être jamais à quelqu'un du cru. C'est ce qu'exprimèrent simplement les habitants du hameau de San Giusto : « Grâce à la Très Sainte Vierge, nous n'avons personne d'ici qui soit esclave dans les régions barbares » ; ils ne contribueraient donc pas cette année [91]. Quant aux villes qui comptaient quelques-uns des leurs au nombre des captifs, certaines ne virent aucune raison de ne pas faire comme la confrérie de Fermo lorsqu'elle faisait appel à la charité du Gonfalon pour obtenir de l'argent rapidement, et de ne pas monter leur propre expédition de rachat pour Dulcigno [92]. On retrouve l'expression de cet instinct de clocher dans le Frioul, les Marches et les Pouilles, mais seules quelques villes avaient la capacité de faire cavalier seul. Bologne, par exemple, disposait d'une confrérie – Santa Maria delle Neve – assez riche et importante pour récolter des aumônes en ville et dans les environs. De leur côté, les citoyens de Ravello (non loin d'Amalfi) et de Torre di Greco n'avaient pas à se soucier des collectes grâce aux legs laissés par leurs élites spécifiquement et uniquement aux fins de racheter des captifs locaux [93].

Toutes les autres villes devaient, tôt ou tard, se rallier aux organismes rédempteurs publics ; parmi ces derniers, d'ailleurs, un grand nombre avaient comme politique de faire en sorte que « les aumônes récoltées à un endroit donné viennent en aide à ceux qui sont originaires [de ce même] endroit, suivant l'importance des donations [disponibles] [94] ». C'est ce que firent les Gênois en

91. ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 451 ; également p. 435 et 463.
92. ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 474 ; également p. 522, d'Ancône.
93. ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 336-345, 517 et 526 ; ASN, SCRC, liasse 7, testament de D. Sebastiano Fenice, daté du 18 juillet 1656 ; *ibid.*, liasse 13, testament de Cesare Balsamo daté du 31 octobre 1668 ; ASVat, Gonfalone, liasse 730, (*Istrumenti*), p. 77. Les esclaves vénitiens qui eurent la chance d'être originaires de Santa Marina bénéficièrent du testament de 1555 laissé par le prêtre de la paroisse : ASV, POLP, liasse 101, *testamenti*, 24 décembre 1544.
94. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 37-44.

assurant ceux qui mettaient des pièces dans la *cassetta* d'une église que leur argent irait d'abord aux esclaves originaires du lieu[95]. En un sens, ce principe n'était que la traduction, au niveau de la paroisse, de ce que nombre d'institutions rédemptrices considéraient comme la politique publique : que chaque État endosse la responsabilité du rachat de ses propres citoyens. Comme l'exprima (à plusieurs reprises) le Gonfalon : « L'argent de l'archiconfrérie est destiné uniquement au rachat des esclaves (...) qui sont sujets des États papaux. » Qui n'était pas un citoyen de ce pays – ou du moins n'y avait pas fait l'armée – ne pouvait espérer d'aide de sa part, un mécanisme qui pénalisait tous ceux qui parcouraient la péninsule en quête de subsistance ou d'un nouveau foyer. C'est ce qui arriva à Giuseppe Mazzocati, qui vivait à Rimini depuis vingt-six ans, s'y était marié et y avait eu plusieurs enfants, mais était né et avait été baptisé à Chioggia, en territoire vénitien. Lorsqu'il fut capturé par des pirates de Dulcigno en 1687, Mazzocati se trouva coincé : les Vénitiens ne s'estimaient plus responsables de lui et la charte du Gonfalon interdisait d'aider quiconque n'était pas né dans les États papaux[96].

En conformité avec cette approche, les prêtres et les collecteurs qui allaient dans les endroits reculés et couvraient l'étendue des côtes avaient pour instruction de recueillir non seulement les contributions des donateurs mais également les noms de ceux, dans chaque région, que l'on croyait aux mains des musulmans, ainsi que tous les détails pertinents pouvant aider à l'identification des individus : « leur âge, leur taille, leur couleur [de peau], leur métier [et] toute autre information indiquant clairement [qui ils sont], ainsi que la date et le lieu de leur capture[97] ». À une époque où les travailleurs les plus pauvres n'avaient pas même un patronyme et où très peu d'esclaves disposaient de papiers qui les identifient, les descriptions pouvaient pousser le détail assez loin.

95. Calvini, « Opera sanremasche per la redenzione degli schiavi », p. 34.
96. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 539. Mazzocati finit par recevoir des fonds du Gonfalon.
97. ASVat, Gonfalone, liasse 8, fichier 4, partie 1 .

Il en résulte des saynètes qui, sortant tel ou tel de l'anonymat dans lequel sa classe et l'histoire l'avaient plongé, nous les donnent à voir avec une précision saisissante :

> Marco [di Severo] doit avoir environ soixante ans ; il n'est pas très grand, [il a] le visage rond, les cheveux frisés et grisonnants, et ses yeux ne sont ni noirs ni blancs ; [il est] chauve sur le dessus du crâne et a de larges sourcils marron ; il est dodu et replet.
>
> Nicolò di Pasquale a environ vingt-six ans, les cheveux droits et châtain ; [il a] un gros nez retroussé, des sourcils marron mais pas de barbe ; il a du mal à tendre les doigts de sa main.
>
> Cristofano di Pasquali (...) est de taille moyenne, sec, l'air malheureux, des cheveux bruns et droits, des yeux [et] des sourcils noirs, un nez fin, et environ trente ans[98].

Pour éviter toute escroquerie, les organismes rédempteurs se contentaient rarement des descriptions physiques pour établir une identité, surtout lorsqu'elles étaient fournies par la famille. La plupart exigeaient également une attestation signée, ou *fede*, qui garantisse que l'esclave était bien originaire du lieu, y avait reçu le baptême, que son asservissement était notoire et qu'il était assez pauvre pour bénéficier de la charité : ce dernier point faisait parfois l'objet d'une note distincte, le « *fede* de pauvreté[99] ». Quant à savoir quelle catégorie de personnes était la mieux qualifiée pour produire des *fedi*, cela dépendait à la fois de ce qu'il fallait attester et de qui le demandait. Le Provveditori se dit satisfait de ce qu'il appelait « l'ancien système, basé sur la déposition d'au moins deux témoins sous serment qui attestent dudit asservissement », bien que ses agents aient pu à l'occasion demander à cinq ou six voisins et camarades de travail s'ils connaissaient la personne et ce qu'il était advenu d'elle[100]. Sur le terrain parfois plus

98. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 55.
99. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 121, 549, 570 et 574.
100. Voir, par exemple, ASV, SM, fichier 323, 24 mars 1639 ; également ASV, POLP, liasse 114, paragraphe 9.

épineux de la citoyenneté, le prêtre de la paroisse, qui gérait les registres de baptême, était l'interlocuteur idéal, mais on faisait quelquefois également appel au seigneur local, au maire ou aux administrateurs du village – connus dans les territoires napolitains comme les *eletti*, ou *massari* dans les États du pape – pour plus ample vérification. À l'origine, ces *fedi* n'étaient que des morceaux de papier sur lesquels les scribes notaient les informations relatives à l'esclave, mais à la fin du XVIIe siècle, les institutions rédemptrices avaient commencé à produire des formulaires normalisés et imprimés qui pouvaient être distribués à qui de droit, remplis et retournés [101]. Ces élites permettaient non seulement de déterminer qu'un esclave était personnellement pauvre, mais aussi (par exemple) qu'« il n'a personne que sa mère, qui en est presque réduite à mendier, ni d'autre espoir de salut que les aumônes publiques [102] ». Quelquefois, notamment avant que les formulaires ne fussent normalisés, ils livraient même leurs réflexions quant à ce qui avait pu amener un homme à risquer l'esclavage. C'est ce que firent le maire et les *eletti* de Belvedere (près de Salerno) à propos de Domenico Rizzo, alias Minico :

> [Il] est citoyen natif [*cittadino originario*] de ladite ville et très pauvre, sans le moindre bien ni aucune propriété ; d'ailleurs, c'est précisément sa grande pauvreté qui le poussa ces dernières années à aller en mer pour gagner de quoi survivre, bien qu'il fût âgé ; si bien qu'à force d'aller en mer, il fut pris par les Turcs [à Tripoli], où il se trouve actuellement [103].

Ces *fedi* ne pouvaient être mis à profit que si l'on obtenait des témoignages concordants venus de l'autre bord, c'est-à-dire

101. À Naples, ces formulaires imprimés apparaissent dès les années 1690. Voir, par exemple, ASN, SCRC, liasse 14, cas nos 3250-3254, incluant des *fedi* baptismaux imprimés devant être remplis par le maire, et un *fede* manuscrit d'Alger. Également ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 196, 198 et 208.
102. ASN, SCRC, liasse 7, *fedi* de Massa Lubrense (près de Sorrento) datés de 1658 ; également *ibid.*, liasse 14, cas n° 628, 27 mai 1768.
103. ASN, SCRC, liasse 7, *fedi* datés du 18 avril et du 12 mai 1662.

d'un prêtre missionnaire basé dans la même ville barbaresque que l'esclave[104]. C'était apparemment l'esclave lui-même qui devait obtenir – et donc payer – ce bout de papier, que certains appelaient leur « *fede* d'asservissement[105] ». Il servait lui aussi à identifier un esclave, bien qu'en Afrique la tâche s'avérât un peu plus délicate qu'en Europe : nombre d'esclaves étaient tout prêts à falsifier leur identité, « voler le nom » d'un autre esclave ou se prétendre originaires de n'importe quelle ville de n'importe quel État, si cela les sortait de Barbarie[106]. Pour cette raison on recommandait aux hommes envoyés pour procéder au rachat d'établir des descriptions extrêmement détaillées des captifs décédés afin que ces derniers soient rayés de la liste de rachat – de crainte qu'un autre esclave ne tente de voler l'identité du défunt, à la Martin Guerre, et ne revienne à sa place[107]. La plupart des esclaves d'humble extraction n'avaient pas de papiers ; ils devaient donc faire la preuve de leur identité en persuadant des compagnons de captivité de se porter garants devant le prêtre. Certains assortissaient leurs *fedi* de descriptions physiques, mais ces dernières ne faisaient quelquefois qu'embrouiller les choses : les esclaves étaient parfois tellement battus pendant leur captivité qu'ils avaient complètement changé de physionomie. Ce fut le cas de Simone de Cavi :

> Fils de Romano et Catterina di Antonio de Cavi, environ 24 ans, [il a] une petite barbe, la peau claire, un corps maigre,

104. On en trouve un exemple, rédigé par Gabriele da Montecuolo, vicaire apostolique capucin à Tunis le 16 février 1715, dans ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 27. Sur la nécessité de disposer d'un tel *fede* pour être racheté, voir, ASV, POLP, liasse 99, *terminazioni*, 11 décembre 1713 et 1er mai 1736.
105. ASN, SCRC, liasse 15, cas nos 2882-2888, 10 novembre 1734, et cas n° 2901, 30 janvier 1735 ; *ibid.*, liasse 16, cas n° 3267, 16 mai 1739 ; également ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 25-26.
106. « Catalogo di cinque cento venti schiavi riscattati nel presente Anno del Giubileo 1675 », Rome, 1675, p. 8.
107. ASN, SCRC, liasse 9, note 20 ; également, ASV, POLP, liasse 98, 2 mars 1762. Cela permettait aussi, bien sûr, d'annoncer la nouvelle aux « pauvres épouses et parents ».

> plus grand que petit, avec trois marques : une cicatrice de naissance sur la cuisse, une autre sur la tempe consécutive à un jet de pierre et une dernière faite par la pointe de l'épée d'un Maure sous son œil droit, avec lequel il ne peut voir que s'il tient ses paupières ouvertes et qui est plus blanc et gros que l'autre ; et [pour les garder ouvertes] il avait un fil autour du cou, dont on peut encore voir la marque. Il a deux frères et une sœur [et] il a été capturé sur les galères du pape près de Monte Argentario en l'an 1582[108].

Les *fedi* établis en Barbarie, comme ceux qui l'avaient été dans les pays d'origine des esclaves, ne servaient pas seulement à attester l'identité. Les missionnaires signalaient parfois comment et quand avait eu lieu la capture, ainsi que le montant de la rançon. Ils rendaient compte aussi de la situation financière de l'esclave, précisant s'il avait pu mettre de l'argent de côté pour servir à son rachat. Inversement, le prêtre devait découvrir si l'esclave en question avait contracté des dettes durant son séjour en Barbarie – chose assez surprenante, les esclaves arrivaient à emprunter aux prêteurs sur gages de la région –, puisque ces dernières devraient être acquittées pour qu'on le laisse partir[109]. Les hommes qui distribuaient l'argent au cas par cas à Naples ou Rome, voulaient également obtenir l'assurance que la conduite de ces esclaves était restée louable durant toute leur captivité : qu'ils n'avaient pas sombré dans l'ivrognerie et l'impiété, et en particulier qu'ils ne s'étaient pas convertis à l'islam sous l'effet des coups ou des cajoleries de leurs maîtres, même par simulacre. Les fonds disponibles suffisant rarement à libérer tous les esclaves originaires d'un État donné, c'était aux prêtres de décider qui partirait et qui devrait attendre. Leur choix se fondait sur le mérite des esclaves, autant comme bons chrétiens que comme victimes. Vers la moitié du XVIIIe siècle, ces formulaires étaient eux aussi

108. ASVat, Gonfalone, liasse 8, fichier 14.
109. ASV, POLP, liasse 99, *terminazione* de décembre 1668 ; *ibid.*, liasse 114, paragraphe 10 ; ASN, SCRC, liasse 7, 12 mai 1662, 3 novembre 1662 ; ASVat, Gonfalone, liasse 729, p. 30, 14 septembre 1749.

pré-imprimés et réservaient de l'espace pour indiquer si l'esclave s'était comporté « comme un bon catholique et un fidèle disciple des prescriptions de notre Sainte Loi[110] ». Comme on peut s'en douter, les esclaves étaient amers lorsqu'ils découvraient que d'autres avaient la préférence. Ainsi de ce marin de Calabre : « Je vois tant d'autres esclaves recouvrer la liberté, des nouveaux qui ne sont ici que depuis deux ou trois ans au plus, tandis que je termine ma quatrième année et vais sur la cinquième[111] ».

En dépit de leurs lourdes exigences, tous les organismes de rédemption ne payaient pas la rançon entière des esclaves qui demandaient leur charité. Certains, tels le Provveditori sopra Luoghi Pii à Venise et la Santa Casa à Naples, n'offraient qu'une somme fixe sous la forme d'un billet à ordre connu à Venise sous le nom de *Cristo* et d'*albarano* à Naples; vers 1720, ces billets furent à leur tour pré-imprimés[112]. Dans les deux royaumes ces billets valaient 50 ducats à la fin du XVIIe siècle, et plus du double autour de 1730. Mais quelle que fût son augmentation, la somme ne représenta jamais plus du quart ou du tiers de la rançon exigée pour un pêcheur ou un marin[113]. Les billets du Provveditori comme ceux de la Santa Casa étaient nominatifs et quelquefois envoyés directement à l'esclave en Barbarie. Mais comme les esclaves pouvaient facilement les perdre, ils les confiaient le plus souvent à leurs familles ou à un spécialiste du rachat de captifs,

110. ASV, POLP, liasse 101, papier volant daté du 27 mars 1762.

111. ASN, SCRC, liasse 17, cas n[os] 3907-3910, de 1751.

112. Le *Cristo* tenait apparemment son nom de l'image du Christ qu'il portait : ASV, POLP, liasse 98, *Senato Parte*, du 16 avril 1726; *ibid.*, liasse 99, *terminazione* du 18 janvier 1712. D'après Mafrici, *op. cit.*, p. 138, le terme *albarano* est dérivé de l'espagnol *albarán*, « bout de papier » ou « note »; voir également ASN, SCRC, liasse 7, pour un exemple d'*albarano* pré-imprimé et daté du 4 février 1719.

113. Dans les années 1660, lorsque la Santa Casa se trouva au bord de la faillite, ils durent être ramenés à 25 ducats; ils remontèrent plus tard à 50 avant d'atteindre 75 puis 100 ducats autour de 1730 : voir ASN, SCRC, liasse 13, 5 août 1703; liasse 16, cas n° 3277, de 1738; également Mafrici, *op. cit.*, p. 136-137; pour les billets vénitiens de 1595-1625, voir ASV, POLP, liasse 103, *Zornal Primo.*

étant entendu que pour récupérer l'argent il faudrait présenter la personne désignée par le billet, « libre et devant nous, ou nos successeurs », dans un délai d'une année [114].

L'idée, ou du moins l'espoir, qui avait présidé à ce système de billets était, d'après le Provveditori, que « sur la base de cette promesse », les parents de l'esclave parviendraient à se procurer le restant de la somme, grâce aux « engagements obtenus dans les endroits habituels » : en d'autres termes, auprès d'autres institutions charitables [115]. Le but était que l'*albarano* ou le *Cristo*, qui certifiaient la citoyenneté d'un esclave, sa situation financière, son état civil et la date de son asservissement, puissent, en plus d'apporter en fin de parcours une somme d'argent, faciliter les démarches de leurs porteurs auprès des autres institutions. À ce titre, la collecte des témoignages et des *fedi* n'avait à être faite qu'une fois, ce qui permettait d'accélérer la procédure. Une fois ce billet à ordre en poche, cependant, la tâche des proches ne faisait que commencer. Ils devaient encore faire le tour des autres institutions charitables, régulières ou séculières, ce qui signifiait souvent des voyages vers la capitale, où elles se trouvaient toutes, et avec elles l'argent. Ils devaient ensuite se soumettre aux entrevues et les implorer de verser une contribution. À Naples, au milieu du XVIIe siècle, un tour complet incluait les ecclésiastiques de Monte della Miseracordi, de Santa Maria della Catena, de Santa Maria di Porto Salvo, de la Casa della Santissima Anna et de la congrégation de San Paolo [116]. À Rome également, il fallait

114. C'était en tout cas la politique de la Santa Casa. Pour un cas d'onze esclaves « présentés libres », voir ASN, SCRC, liasse 13, 13 juillet 1689. Pour l'exemple de Rocco Rorsi, de Burano, à qui l'on délivra un *Cristo* en 1697, qui le perdit et était toujours esclave en 1712, voir ASV, POLP, liasse 99, *terminazione* du 18 janvier 1712.

115. ASV, POLP, liasse 98, *Senato Parti* du 8 mars 1628, 16 mai 1671, 23 août 1724 et 5 mai 1765; également ASV, CRD, fichier 34, 19 octobre 1643.

116. ASN, SCRC, liasse 9, pour une liste de rachat comportant d'autres sources de fonds pour certains esclaves, p. 3-7; pour les diverses sources accessibles aux Vénitiens, voir ASV, CRD, fichier 34, 19 octobre 1643 et fichier 93, 16 janvier 1680.

arpenter toute la ville, comme en témoigne une certaine Elena Sargente dans sa requête au Gonfalon :

> Son Éminence le Cardinal Barbarino lui a promis 50 *scudi*; les pères trinitaires de Santa Francesca Romana, 80 *scudi*; les pères déchaux de la congrégation espagnole, 15 *scudi*; et vous, vénérables sieurs, 50 *scudi*. Et comme, en dépit de sa diligence, elle n'a pas trouvé d'autre institution pour atteindre la somme de 300 pièces [de huit] exigée pour la rançon, elle implore humblement d'autres aumônes [117].

Comme le montre cet exemple, les collectes de fonds en plusieurs étapes, en dépit de tout le travail investi, étaient souvent loin d'atteindre les rançons demandées en Barbarie. D'ailleurs, le Provveditori sopra Luoghi Pii reconnut que les captifs « trouvaient rarement une somme suffisant à leur libération, ce qui fait que beaucoup finissent leurs jours dans cette misère [de l'esclavage] [118] ». En outre, avec autant de sources de fonds potentielles, chacune ne donnant qu'un peu d'argent, les risques de piétinement étaient nombreuses, et les choses partaient quelquefois carrément à vau-l'eau. Ainsi la mère d'un esclave de la ville de Gaeta écrivit-elle à la Santa Casa en 1739 :

> ayant obtenu du Sacro Monte [la Santa Casa] l'*albarano* habituel de 100 ducats (...) au mois de mars ou mai de l'année passée 1738, [elle] le donna à une femme de la ville [Naples?] afin que cette dernière [en use pour] obtenir d'autres dons charitables pour le rachat de son fils : mais elle quitta ce monde pour une vie meilleure, et l'*albarano* susmentionné [expira et] fut perdu [119].

117. Les 190 scudi promis à Elena ne valaient qu'un peu plus de 230 pièces de huit. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 102, sans date, mais aux environs de 1670.
118. ASV, POLP, liasse 98, dossier du Sénat du 16 mai 1671.
119. ASN, SCRC, liasse 16, cas n° 3 267.

Ce processus déjà alambiqué était encore compliqué par les propriétaires d'esclaves, particulièrement ceux qui détenaient des captifs à Dulcigno ou dans les autres ports turcs situés à proximité de l'Italie [120]. Pour faire avancer les choses, les maîtres qui avaient en leur possession un groupe d'esclaves capturés ensemble ou originaires de la même ville d'Italie, en envoyaient parfois un muni d'un sauf-conduit pour plaider la cause du groupe tout entier [121]. Les avantages de cette méthode étaient évidents : non seulement l'émissaire apportait toutes les lettres personnelles et les *fedi* nécessaires aux parents et aux bureaucrates, mais en outre il témoignait, parfois crûment, que les souffrances décrites par ses compagnons d'esclavage dans leurs lettres étaient réelles et se poursuivaient probablement au moment où il parlait. Il expliquait enfin avec force détails ce qu'il adviendrait de ses compagnons s'il ne rentrait pas avec leur rançon collective avant l'expiration des six à huit mois prévus par son laissez-passer. Comme des esclaves l'écrirent un jour :

> Nous paierons les pots cassés si cet homme ne revient pas avant la date limite, et nous devrons payer ledit argent [de la rançon] et serons immédiatement vendus en Barbarie, où nous souffrirons mille tourments [122].

L'émissaire s'avérait un instrument efficace aux mains de son propriétaire ; il permettait de bien faire comprendre les menaces qui pesaient sur les captifs. Parfois il faisait même les courses de son maître turc friand de produits européens. Au dos de la lettre citée ci-avant, les trois *agas* qui possédaient les esclaves en copropriété avec plusieurs autres membres des corps constitués de Dulcigno

---

120. Il y aurait eu 400 esclaves à Dulcigno, « la majeure partie venant des Pouilles [et] de Sicile » : ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 588, lettre datée du 16 août 1691.

121. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 169 ; *ibid.*, liasse 1 144, p. 195, *fede* du 14 décembre 1672 ; *ibid.*, p. 201, pour un sauf-conduit daté du 1er août 1672, en italien et en turc.

122. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 552, lettre du 20 juin 1691, de Dulcigno.

passèrent leur commande personnelle auprès de l'envoyé qu'ils avaient libéré : « Vous achèterez ces marchandises avec l'argent qui vous sera donné au compte de la rançon. » Les *Dulcignotti* demandaient, entre autres choses, « un chargement de majolique, une caisse de chopes et une de plats (...) cinq *braccie* de velours vert (...) dix *braccie* de fine soie couleur bleu nuit (...) un comptoir portable de la taille de dix carafes, huit grandes carafes et deux petites, et le comptoir devra être en noyer[123] ».

D'autres propriétaires, particulièrement impatients de faire affaire, accompagnaient leur esclave. À plusieurs reprises aux environs de 1720, le Provveditori sopra Luoghi Pii dénonça le fait que les esclavagistes de Dulcigno amènent des esclaves italiens – et vénitiens – dans Venise même : on pouvait les voir « mendier, la chaîne au cou, de par la ville, toujours escortés par leur propriétaire turc de Dulcigno, et offrant un honteux spectacle ». Le respect des Vénitiens pour la propriété privée était tel que personne ne tenta de se saisir des esclaves ; au lieu de cela, le Provveditori s'inquiétait qu'il fût impossible de réunir le montant de la rançon, pour s'assurer « que l'esclave ne soit pas ramené en Turquie » par son maître[124].

À l'inverse de ce qui se passait à Naples ou à Venise, l'archiconfrérie romaine du Gonfalon eut dès l'origine l'objectif de payer intégralement le rachat des esclaves originaires des États du pape. La procédure fut d'abord inspirée des Trinitaires et des Mercédaires : une importante campagne de collectes sur tout le territoire qui s'achevait par une grosse expédition de rachat en Barbarie, sur la base des listes de noms compilées au cours de la campagne. Entre 1585 et 1589, le Gonfalon monta quatre de ces opérations, et les capucins qu'ils envoyèrent parvinrent à racheter quelque mille esclaves à Alger et Tunis. Chacune était présentée comme un triomphe de la chrétienté et servait de propagande au pouvoir

123. Ces requêtes de propriétaires d'esclaves n'étaient pas rares, du moins à Dulcigno : ASVat, Gonfalone, liasse 8, p. 250-253 ; *ibid.*, liasse 1 139, p. 57-59.

124. De tels exemples, quoique qualifiés de « cas rares et extraordinaires », n'en trahissent pas moins un incroyable laissez-faire de la part de l'État vénitien : ASV, POLP, liasse 99, *terminazioni*, 7 juin 1721 et 2 août 1723.

de la foi chrétienne (et de l'argent), qui en avait bien besoin à une époque où les raids esclavagistes menés depuis la Barbarie étaient si fréquents et si « efficaces » que c'en était déprimant.

Malgré ce qui ressemble à des succès, le Gonfalon abandonna vite les rachats de groupes au profit de négociations menées au coup par coup, plus ou moins à mesure que les familles des esclaves leur faisaient parvenir les noms. S'il semble qu'après une génération l'esprit de croisade se soit un peu atténué, les confrères continuèrent autant que possible à assurer intégralement le rachat des esclaves qui figuraient sur leurs listes ; cela constituait une ponction considérable sur leurs ressources et produisait des cycles en dents de scie qui caractérisèrent les opérations menées ensuite par le Gonfalon. En fait, la confrérie cessa quasiment toute activité à plusieurs reprises au cours du XVIIe siècle, jusqu'à sa reprise en main par des administrateurs plus énergiques. Même lorsqu'il était en activité, le Gonfalon parvenait rarement à racheter plus de deux ou trois esclaves par an, laissant de côté un nombre croissant de captifs qui se sentaient oubliés et abandonnés. C'est en des temps tels que ceux-là que des esclaves originaires des États papaux se mirent à grogner que « le pape, en se privant de nourriture une journée, pourrait largement racheter tout le monde[125] ».

Les problèmes de financement n'étaient pas les seuls à plaider contre les rachats de groupes. Lorsque les propriétaires d'esclaves avaient vent d'un projet d'expédition, ils avaient tendance, et ce n'est pas très surprenant, à « augmenter leurs prix, bloquant le rachat de [leurs esclaves] et posant bien des problèmes aux rédempteurs et des obstacles à la rédemption[126] ». Tous, du côté

---

125. ASVat, Gonfalone, liasse 16, p. 227, du journal de voyage du frère Paolo Maria da Matelica, intitulé « Giornale de l'affare del Riscatto », et commençant le 11 février 1729 ; voir également Bombard, *op. cit.*, p. 584. Pour les revenus et les dépenses du Gonfalon au XVIIe siècle, voir ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, « Ristretto delle Somme de denari depositati nel Sacro Monte della Pietà di Roma », qui va de 1648 à 1702 et signale des paiements particulièrement peu élevés dans les années 1650 et au début des années 1680.
126. « Catalogo di cinque cento venti schiavi », p. 8.

chrétien, s'accordaient pour dire qu'il était difficile de prendre le meilleur sur la cupidité des propriétaires d'esclaves. Le plus souvent, ces derniers étaient bien conscients qu'une pression considérable pesait sur les rédempteurs : ils devaient libérer un « nombre remarquable » d'esclaves, et pour être en mesure de le faire au moment opportun, ils devaient nécessairement venir en Barbarie avec une grande quantité d'argent liquide[127]. Pour réaliser des achats importants, il fallait mobiliser d'énormes sommes d'argent : quelquefois 50 000 voire 100 000 *scudi*, *zecchini* ou pièces de huit, le tout en espèces sonnantes et trébuchantes qu'il fallait transporter physiquement en Barbarie[128]. Cela conférait aux propriétaires d'esclaves un formidable ascendant qu'ils étaient tout prêts à mettre à profit. Plus d'une fois le pacha en place, les raïs les plus importants et parfois même des particuliers n'ayant que deux ou trois esclaves se jouèrent des expéditions rédemptrices en revoyant leurs exigences à la hausse, en cachant (et quelquefois en adoptant de force) des esclaves importants ou en les faisant attendre des semaines entières.

Les institutions rédemptrices compensaient ce handicap, notamment lorsqu'elles démarraient, en envoyant en Barbarie des agents ne sachant pas vraiment ce que les maîtres avaient l'intention de demander en échange de leurs esclaves. L'idée était d'arriver avec une somme fixe par esclave, dans l'espoir que les propriétaires se contentent de ce qui leur était proposé. Le Gonfalon, par exemple, arrêta la somme de 150 *scudi*, les Siciliens se déterminèrent pour 100, même si tous laissaient à

127. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 207-210, en date du 16 janvier 1672, et p. 484, lettre du 1er décembre 1685, de Giovanni Bolizza à Cattaro ; également, CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 3, p. 414, lettre du 8 septembre 1701, de Lorance à Alger ; *ibid.*, liasse 4, p. 585, lettre du 10 février 1723, du cardinal Pico à Sinigaglia.
128. Voir *Catalogus captivorum per patres Johannem a Virgine, Michaelem a S. Raphaele, & Benedictum a S. Josepho Ordinis Excalceatorum Sanctissimae Trinitatis Redemptionis Captivorum Alumnos Juliae Caesarae, vulgò Algieri anno proximè elapso*, Rome, 1756, p. 37.

leurs agents une certaine marge de manœuvre en cas de problème[129]. Cette stratégie ne fut pas très fructueuse : Santa Maria la Nova finit par dépenser en moyenne 142 *scudi* par esclave, pour la simple raison que les Tunisiens auxquels ils avaient affaire étaient plus fins négociateurs. Le marchandage pouvait d'ailleurs s'avérer très dangereux : parmi d'autres, Knight raconta comment, chaque fois qu'un émissaire français tentait de faire baisser le montant de la rançon, le pacha en place, au contraire, le relevait ; et lorsque les négociations échouaient, les Algérois saisissaient sa voilure et lui faisaient payer le privilège de partir (sans les esclaves)[130].

Les Barbaresques voyaient dans les rachats de groupe l'opportunité de se défaire d'esclaves qui ne figuraient pas sur les listes des rédempteurs – des hommes sur le retour, désormais incapables de travailler et donc sans grande valeur au batistan. Les Barbaresques comprirent qu'ils pouvaient contraindre les rédempteurs, tout empressés et résolus de mener à bien la *redenzione generale*, de racheter un certain nombre de ces hommes âgés ou complètement usés que l'on qualifiait d'*aguaitas* ou *agaitas* – un mot peut-être issu de la *lingua franca* – et qui souvent n'étaient même pas originaires du pays parrainant le rachat[131]. Une ruse, utilisée à l'occasion du second voyage des Siciliens à Tunis en 1600, consistait à imposer un ou plusieurs *aguaitas* au prétexte que des rédempteurs antérieurs auraient promis que leurs successeurs les rachèteraient[132]. Lorsqu'elles n'en avaient pas sous la main, les autorités recouraient parfois à un autre stratagème qui pouvait s'avérer tout aussi efficace :

---

129. Le Gonfalon accorda « 10 ou 15 [*scudi*] de plus » en cas d'absolue nécessité, les Siciliens jusqu'à 50 : ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 306 ; Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 81.

130. Knight, *op. cit.*, p. 8. Le bey de Tunis joua le même tour à deux jésuites aux alentours de 1720 : voir ASVat, Gonfalone, liasse 16, p. 227-236, entrée du 2 mars 1729.

131. ASV, POLP, liasse 98, lettre du 21 août 1764, du frère Ignacio di San Giuseppe à Alger ; voir aussi *ibid.*, liasse 99, 10 janvier 1764.

132. Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi*, *op. cit.*, p. 98-99.

> Ils [le pacha et les janissaires d'Alger] ont cherché des chrétiens à acheter dans tout Alger, des aveugles, des infirmes et des vieux [et] bien qu'ils les eussent payé 15 ou 20 *scudi* chacun, il forcèrent les rédempteurs à les leur racheter pour 100 [133].

Ainsi prises au piège, les grosses opérations de rédemption tournèrent plus souvent à la frustration et à l'humiliation collectives qu'au triomphe de la piété espéré au pays. À l'époque où il faisait ses premières tentatives de rachat, vers 1580, le Gonfalon s'aperçut que près du tiers des esclaves ramenés dans les États papaux n'en étaient pas originaires mais venaient de Venise, de Calabre et de toute la chrétienté – France, Allemagne, Hongrie, Espagne et Malte comprises. Comme le formulèrent ses agents : « Nous avons été forcés de prendre ceux qui n'étaient pas originaires des États papaux afin de pouvoir ramener ceux qui l'étaient [134]. » Un siècle plus tard, les choses avaient manifestement empiré pour le Gonfalon : en 1701, le chroniqueur Francesco Valesio décrivit l'accueil fait par les Romains à « 128 esclaves rachetés (...) des hommes superbes et de diverses nations, mais il remarqua également que seuls deux d'entre eux étaient Romains ». De mêmes les Vénitiens se plaignirent-ils aux alentours de 1760 d'avoir dû « racheter 35 esclaves, dont 30 n'étaient pas Vénitiens, et [pour lesquels] il a fallu payer un prix exorbitant [135] ».

Si, comme il semble que ce fut le cas, ces rachats grands et petits – avec les collectes d'aumônes et les sermons qui les accompagnaient, et bien sûr l'esclavage corsaire qui les rendit nécessaires – furent des éléments importants dans le paysage social de l'Italie

---

133. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 355-356, intitulé « Imputations et contraintes exercées par le pacha et les janissaires d'Alger à l'encontre des pères rédempteurs d'Espagne et du Portugal ».
134. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 369-374 et 379-383 ; également Bono, « La Missione dei Cappuccini », p. 154.
135. Francesco Valesio, *Diario di Roma*, 6 vol., Gaetana Scano (éd.), Milan, 1977, vol. 1, 12 août 1701 ; ASV, POLP, liasse 98, lettre du 21 août 1764, du frère Ambrogio di S. Agostino à Alger.

baroque, il n'est pas inutile d'estimer l'efficacité réelle de cet effort religieux collectif. Le nombre d'esclaves libérés n'est significatif que si l'on garde à l'esprit le nombre bien plus grand de ceux qui étaient régulièrement capturés. Or, nous l'avons vu, dans le courant d'une année donnée, pendant la plus grande partie des XVIe et XVIIe siècles, sur cent esclaves blancs en Barbarie, seuls trois ou quatre pouvaient espérer bénéficier d'un rachat. Une approche peut-être plus révélatrice pour qui considère le succès ou l'insuccès relatifs du rachat d'esclaves dans son ensemble consisterait à se demander quelles chances un esclave pauvre avait, une fois capturé et vendu au batistan, de recouvrer la liberté et de rentrer chez lui.

La durée de la captivité des chrétiens a été peu étudiée, alors qu'un nombre important de listes – en particulier celles établies par les Trinitaires et les Mercédaires – contiennent cette information. Dans une étude menée sur trois rédemptions entreprises par les Mercédaires dans les années 1660 et qui ramenèrent 757 esclaves d'Alger et du Maroc, essentiellement des Espagnols, Claude Larquié conclut que « de fait, le temps de captivité n'est pas considérable (...) au bout de cinq années, 75 % des captifs ont été rédimés[136] ». Ces chiffres sont à peu près identiques à ceux d'un rachat assez similaire de 281 esclaves espagnols et italo-espagnols, mené également à Alger dans les années 1660 par les Trinitaires : là aussi, les trois quarts des captifs furent rachetés dans les cinq années qui suivirent leur asservissement. Cependant, la liste correspondant à ce dernier rachat précise que le temps de captivité pouvait varier de manière significative pour divers sous-groupes. Les enfants, par exemple, et plus encore les ecclésiastiques étaient rachetés plutôt plus rapidement que la moyenne : 88 et 92 % respectivement sortirent dans les cinq ans ; en fait, 92 % des membres du clergé furent libres avant trois ans. Quant à tous ceux qui n'en faisaient pas partie (soit, dans ce cas précis, la grande majorité : 204, soit 73 % du nombre total d'esclaves), seuls deux tiers avaient passé moins de cinq ans en

136. Larquié, « Le rachat des esclaves », *op. cit.*, p. 326.

captivité ; pour les quelques femmes esclaves (vingt), la proportion tombe à 61 %[137].

Sans aborder la question de savoir si cinq années de travaux forcés peuvent être balayées d'un revers de main comme « peu importantes » à l'échelle d'une vie, il convient d'examiner si, sur le long terme, soit du XVIe au XVIIIe siècle, et pour des pays autres que l'Espagne, la durée de cette période fut ou non un phénomène général. Il est clair qu'en matière de rachat, les Espagnols et peut-être les Français constituaient des groupes privilégiés. Avec les ordres trinitaire et mercédaire qui se livraient une compétition acharnée dans la collecte et le rachat des premiers, et l'État français qui intervenait régulièrement en faveur des seconds, il semble bien (malgré l'histoire rapportée par Francis Knight ci-avant) que les hommes et les femmes originaires de ces deux pays aient passé moins de temps en captivité en Barbarie que celles et ceux d'autres nationalités : dans un groupe de Vénitiens racheté à Constantinople et Tripoli en 1730, par exemple, la durée moyenne de la captivité était de 12,8 années, et seuls 46 % parvinrent à en sortir sous le seuil de cinq années établi par Larquié[138]. Mêmes les Espagnols et leurs alliés ne s'en sortaient pas toujours aussi bien : dans une opération de rédemption conduite par les Trinitaires à Alger en 1720 et qui permit de ramener 162 hommes (des soldats pour l'essentiel), la durée moyenne de captivité était de l'ordre de 12,5 années et seuls 13 % furent rachetés, non pas dans les cinq, mais dans les dix ans[139].

On en vient assez rapidement à repérer le retour de mêmes motifs dans les rachats de certaines catégories d'esclaves, et de là le temps passé en captivité. Certains périls entraient davantage en résonance avec les instincts charitables et la sentimentalité de

---

137. Basé sur *Relatione degli schiavi christiani riscattati l'anno 1662*, Rome, 1663.

138. *Redemptiones captivorum. Constantinopoli, & Tripoli liberatorum per Familiam Redemptricem Discalceatorum SSme Trinitas, Provinciarum Germaniae, & Status Veneti*, Rome, 1730 (?).

139. *Relazione de gli Schiavi riscattati in Algeri per li RR. PP. Trinitari Scalzi del Riscatto della Congregazione di Spagna l'anno 1720*, Rome, 1721.

l'époque, et ceux qui les encouraient avaient tendance à sortir de captivité bien plus vite que la norme – les jeunes vierges et les enfants en particulier, mais les pères rédempteurs manifestaient aussi une considération particulière pour les prêtres et les frères. Les hommes et les femmes adultes, nous l'avons vu, devaient parfois attendre plus longtemps. Il faut aussi rappeler, quitte à paraître se répéter, que ces listes concernent les esclaves qui furent rachetés, et que ceux qui ne le furent pas passèrent nécessairement beaucoup plus de temps en Barbarie. D'ailleurs, lorsqu'on examine les listes établies par différentes villes ou institutions, non plus d'esclaves rachetés, mais de ceux qu'on croyait détenus en Barbarie, les chiffres augmentent : un inventaire concernant 17 citoyens d'Ancône détenus dans divers ports de Barbarie ou des Balkans aux alentours de 1670 indique que la durée moyenne de leur captivité était de presque sept ans et que moins de la moitié des captifs furent détenus moins de cinq.

Clairement, les esclaves qui n'avaient pas les relations, la nationalité ou la religion leur permettant de figurer sur les listes de rachat – et qui suppliaient souvent les institutions de les y mettre – risquaient de se morfondre longtemps en captivité [140]. D'Arvieux nota dans les années 1660 que les rédemptions concernant les esclaves italiens étaient « bien plus rares » que pour les Français ou les Espagnols, sans doute parce que la quasi-totalité des organismes rédempteurs italiens se trouvaient en sommeil vers la moitié du XVIIe siècle. La situation des Anglais, Hollandais et Allemands était apparemment encore pire [141]. Mais le temps passé par un esclave à languir en captivité ne dépendait pas uniquement de l'empressement ou de l'indifférence manifestés à son égard par son pays d'origine. Les Italiens emmenés à Dulcigno ou Santa Maura sortaient généralement de captivité plus rapidement que ceux qui étaient vendus en Barbarie, qui eux-mêmes réussissaient mieux que ceux qui finissaient à Constantinople, par exemple,

140. Certains demandaient même à être placés « en haut de la liste » : ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 173, 175, 177, 270, 293 et 295.
141. D'Arvieux, *op. cit.*, p. 267.

à Alep, dans le Tartare ou – ce qui était pire que tout, apparemment – coincés « durant 27 longues années dans une pitoyable servitude dans le port de Suez, [un] endroit ignoble situé sur la mer Rouge[142] ».

L'intention dans laquelle un esclave était acheté pouvait également faire une grosse différence. Ceux qui avaient le malheur de se retrouver non seulement galériens en Barbarie, mais en outre au service du sultan, se voyaient de fait enterrés vivants, un destin que bien des esclaves fraîchement capturés redoutaient au plus haut point. Puisque, nota un missionnaire, « au Levant il n'y a pas de *bagni*, et que [les galériens] ne quittent jamais les galères », il était pratiquement impossible pour un esclave de faire savoir où il se trouvait ni qui il était[143]. Lorsque plus tard, au XVIIIe siècle, bien après le crépuscule de la flotte turque, il devint possible de racheter certains de ces malheureux, on s'aperçut qu'ils avaient passé en captivité des périodes épouvantablement longues : des 103 galériens sauvés « des galères de Constantinople » en 1729-1730, moins d'un sur dix avaient servi moins de cinq ans et le temps moyen passé à la rame était d'environ 19 ans ; quant aux onze galériens vénitiens rachetés en 1765, ils avaient passé en moyenne pas moins de 38 années en captivité[144]. Les femmes, de leur côté, étaient peu nombreuses sur les listes de rachat, en partie au moins parce que la plupart avaient fini comme esclaves concubines puis s'étaient converties à l'islam afin de pouvoir rester auprès de leurs enfants, eux-mêmes élevés dans la religion de leur maître. D'ailleurs, des nombreux renégats chrétiens en Barbarie, hommes ou femmes, peu figurèrent sur les listes de rachat pour la simple raison que tenter une seconde abjuration pour embrasser à nouveau le christianisme était passible de mort dans les régences – pour l'esclave lui-même, mais aussi pour le prêtre soupçonné de l'avoir aidé. Dans la plupart des cas, les renégats qui réussissaient

142. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 157, lettre du père Biaggio di Turena (sans date, mais aux environs de 1670).

143. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 1, p. 325, lettre du 20 août 1675, de Marcello Costa à Tunis.

144. ASV, POLP, liasse 102, fichier 11, 1er juillet 1765.

à regagner la chrétienté et à se reconvertir s'étaient évadés ou leur galère avait été capturée [145].

Dans les pages précédentes, nos calculs nous ont amené à conclure que près du sixième des esclaves mourait chaque année. Pour l'époque la proportion n'avait rien d'exorbitant ; c'était beaucoup moins, par exemple, que le pourcentage de marins susceptibles de périr lors d'un long voyage en mer [146]. Les nouveaux venus, les *schiavi novelli*, étaient toutefois les plus nombreux à mourir : l'acclimatation pouvait prendre plusieurs années et prélever un lourd tribut. Il est donc probable que, même si les trois quarts des esclaves barbaresques étaient rachetés dans les cinq ans – un point qui reste toutefois discutable –, seule la moitié ou un peu moins des hommes capturés ont survécu à ces cinq premières années. En outre, si les esclaves qui les passaient étaient manifestement plus endurants que les nouveaux venus, un certain nombre n'en continuaient pas moins de mourir – notamment lors des vagues de peste périodiques – chaque année. C'est peut-être d'ailleurs la véritable raison pour laquelle une proportion si importante d'esclaves étaient sauvés dans un délai de cinq ans : seul un petit nombre parvenaient à survivre assez longtemps pour être rachetés au-delà de ce point – 10, 15 ou 20 ans après leur capture. Si nous examinions les listes d'esclaves à la lumière de ces éléments, il nous faudrait conclure que quiconque – du moins parmi les pauvres travailleurs italiens sur lesquels nous avons concentré notre attention – se voyait capturé par des corsaires musulmans et emmené en Barbarie avait moins d'une chance sur deux de rentrer un jour chez lui. Les autres finissaient dans les cimetières « chrétiens » situés hors les murs des villes, souvent dans des tombes peu profondes, sans nom, le long du littoral, où les chiens et les vagues pouvaient facilement les exhumer. John Foss déclara que « d'après les registres du pays, plus de 98 000 chrétiens

145. Voir, par exemple, ASV, Sant'Uffizio, liasse 87/1, 9 avril 1630 ; liasse 98/1, 23 avril 1643 ; liasse 98/2.

146. Le capitaine Cook, lors de son premier voyage dans le Pacifique en 1768, perdit environ les deux cinquièmes de son équipage de départ.

ont déjà été enterrés » dans le seul cimetière d'Alger, qui n'avait été mis en place « à moins d'un kilomètre à l'ouest de la ville » qu'au début du XVIIe siècle – avant cela, les esclaves chrétiens décédés auraient été simplement jetés à la mer [147].

Le sort de ces malheureux – et des épouses, parents et voisins qu'ils laissaient derrière eux – ne semble pas avoir été très différent de celui que connurent les Noirs d'Afrique emmenés aux Amériques à la même époque. Ils devaient s'attendre à passer le reste de leurs jours en esclavage, à subir avec leurs compagnons la violence de leurs maîtres et à mourir loin de chez eux et de la vie qu'ils avaient connue auparavant. Si pour beaucoup, contrairement aux esclaves africains, il existait des possibilités de communication et des espoirs de rachat, ces dernières ne fonctionnèrent que par intermittences, au moins durant le XVIe et la plus grande partie du XVIIe siècle.

Pour les populations des côtes, de la Dalmatie à l'Espagne, les conséquences à long terme de ce trafic d'esclaves furent absolument désastreuses, tant au niveau social que psychologique. « Cela dura plus de deux siècles, souligna Henri-David Grammont en 1879, et l'on se demande comment ces malheureux parvinrent à résister et à continuer leur vie [148]. » D'autres historiens ont bien évoqué une « crainte de l'horizon » omniprésente sur les côtes italiennes durant la plus grande partie des XVIe et XVIIe siècles. Étrangement, ce traumatisme est aujourd'hui plutôt moins bien compris que celui auxquels firent face les villages et les États d'Afrique occidentale à la même époque, et si les historiens commencent à s'y intéresser, son étendue véritable et son impact sur ces régions de côtes sont encore en grande partie inconnus.

Les siècles passés sous l'emprise du traumatisme psychologique de l'esclavage ou de sa menace ont laissé une empreinte indiscutable sur la culture de la Méditerranée chrétienne. De façon peut-être un peu mélodramatique, Giuseppe Bonaffini a

147. Foss, *op. cit.*, p. 54-56.
148. Grammont, « Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle », *op. cit.*, p. 427.

surnommé la Méditerranée de cette époque « la mer de la peur », mais de fait, pour ceux qui devaient y gagner leur subsistance, la crainte constante des corsaires dut produire un stress véritable mêlé de piété et d'une certaine forme de fatalisme : « Je suis obligé de faire ce métier, se lamentait un marin vénitien à peine revenu de captivité, sur le point de prendre la mer et d'y risquer à nouveau sa liberté, je n'en connais pas d'autre » ; un autre, tout juste racheté : « Nous prîmes un bateau pour rentrer à Venise, où nous arrivâmes complètement dépouillés, et pour moi, si je n'étais pas reparti pour un autre voyage, je n'aurais rien eu pour vivre[149] ». Cernés de tous côtés par des mers hostiles, les Italiens se tournèrent vers l'intérieur des terres, à l'écart de cette menace constante ; l'Italie baroque des XVIIe et XVIIIe siècles devint une société étonnamment repliée sur elle-même. « Nous nous sommes retirés dans la campagne. Nous avons perdu [notre] liberté et [notre] amour de la mer », se plaignit récemment un essayiste italien qui regrettait que, confronté à la piraterie corsaire, le peuple qui avait en si peu de temps produit Colomb, John Cabot et Amerigo Vespucci ne fût plus « une nation de navigateurs, mais de baigneurs[150] ».

Les sociétés soumises de manière continue à un traumatisme se réorganisent, trouvent des solutions ou disparaissent. Les États méditerranéens ont survécu, même si les sociétés, espagnole et italienne tout du moins, n'étaient, au sortir du XVIIe siècle, qui représenta un véritable âge obscur, plus que l'ombre de ce qu'elles avaient été auparavant. Pour les individus, les traces psychologiques du traumatisme perdurèrent bien après que les sociétés les plus importantes se furent muées en États modernes, bien après que « fut perdue la notion même de ces chiens qui avaient amené tant de terreur ». Elles se maintinrent sous la surface des cultures côtières d'Europe méditerranéenne jusque dans les

149. ASV, POLP, liasse 103, dossier intitulé « 1792, carte pel riscatto di 50 schiavi liberati in Tunisi », p. 44 ; Marott, *op. cit.*, p. 67-68 ; Giuseppe Bonaffini, *Un mare di paura : il Mediterraneo in età moderna*, Caltanissetta, 1997 ; ASV, CRD, fichier 24, requête du 18 avril 1633, de Marco de Francesco Piccolo da Chioza.
150. Piero Ottoni, « Gli Italiani e il Mare », *La Repubblica*, 7 août 1997.

premières années du XXe siècle, comme en témoignent les mots d'une Sicilienne :

> Les plus vieux parlent [encore] d'une époque où les Turcs arrivaient en Sicile tous les jours. Ils descendaient des galères par milliers et vous imaginez ce qui se passait ! Ils s'emparaient des jeunes filles et des enfants, des objets de valeur et de l'argent, et en l'espace d'un instant remontaient à bord de leurs galères, mettaient à la voile et disparaissaient (...) Le lendemain c'était la même chose, et l'on n'entendait plus que les invocations et lamentations, triste chanson des mères dont les larmes formaient des rivières dans toutes les maisons [151].

---

151. Fondo Salvatore Marino, Palermo, Carte sciolte, n° 204. Mes remerciements vont à Anni Governale pour avoir attiré mon attention sur cet ensemble et réalisé une traduction de l'original sicilien.

Chapitre VI

La célébration de l'esclavage

> Considérez un instant (...) ce misérable esclavage auquel nous réduisit la fortune. Il vient tout entier de l'amour de nos péchés qui nous fait esclaves aux mains des Barbares, [et] cet esclavage du corps nous donnera d'espérer en Dieu et en la Sainte Vierge notre libération (...) Dieu, qui permet donc ces infortunes pour le bien de nos âmes, de sorte que nous nous en remettions joyeusement à lui et reconnaissions que ce monde est plein de malheurs et que personne n'est jamais satisfait de son sort. Puisse Dieu savoir ce qui m'aidera, me donner la force de résister aux tourments et me tenir dans Sa grâce, afin que je fasse pénitence pour mes péchés avec une résignation parfaite[1].

Les deux esclaves dont les lettres forment cette méditation composite sur le rôle du péché et de la rédemption dans la servitude ne les ont peut-être pas écrites eux-mêmes : le premier était un travailleur rural de Camini (un village situé au centre de la côte calabraise), le second un marin napolitain, et tous deux étaient très probablement illettrés. Comme nous l'avons vu, les esclaves des régences barbaresques pouvaient louer les services de scribes, et si ces derniers reprenaient sans doute mot pour mot ce qui leur était dicté, ils disposaient également de tout un lexique

1. ASN, SCRC, liasse 16, cas n[os] 3262-3263, lettre du 8 décembre 1738, de Nicolò Comodari à Tripoli ; cas n° 3267, lettre du 16 mai 1739, de Giuseppe Lecciuga à Tunis.

de formules et de phrases permettant de charger en pathos et en souffrances les messages envoyés aux leurs par les captifs. Cela dit, les thèmes du péché, de la piété, du châtiment et du salut sont omniprésents dans les écrits des esclaves barbaresques, et il y a tout lieu de penser qu'ils y adhéraient et s'en servaient pour tenter de donner un sens au « dessein » que Dieu visait en faisant subir ce fléau à Ses fidèles. « Quel crime ces pauvres esclaves ont-ils commis pour se voir infliger une si lourde punition ? (...) Leur faute, leur crime, c'est de voir en Jésus Christ le Sauveur (...) et de professer leur foi en Lui [2]. » Les esclaves semblent avoir vu les choses un peu différemment, prétendant avoir été asservis parce que, comme chrétiens, ils étaient aussi pécheurs et méritaient donc une punition. « Pour mes péchés je fus capturé dans un endroit appelé Ascea » : ainsi commence le récit d'un esclave en 1678. Et de fait ces hommes et ces femmes se présentaient souvent comme soumis à la colère divine dans un enfer conçu spécialement à cette intention. Un esclave écrit en 1735 : « Je me sens désormais dans un autre monde, celui des souffrances et des supplices de l'Enfer » ; un autre se décrit « comme une âme au Purgatoire en attente de sa libération » ; un autre encore parle de sa « grande souffrance, la souffrance du Purgatoire et des flammes de l'Enfer », et confesse n'avoir « aucun espoir, sinon que le secours de Dieu et de bons chrétiens me sortent de cet Enfer [3] ». Ce châtiment, « sous le cruel joug de l'esclavage », devait consister, pour la plupart des esclaves, à être « battus, maudits et traités de chiens sans foi » par leurs bourreaux, « servis de la nourriture la plus infecte [et] sans cesse exposés aux plus grands dangers [4] ». Même ceux qui jouissaient d'un relatif bien-être, en tant qu'esclaves domestiques privilégiés, peut-être, ou en tant que

2. Pietro Caissotti, « La Redenzione degli Schiavi », p. 14.
3. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 118, sans date ; ASN, SCRC, liasse 14, cas n° 624 : Ascea est sur le territoire de Salerne ; également *ibid.*, liasse 16, cas n° 3281, lettre du 8 août 1739, de Giuseppe Tricarico à Tunis ; et cas n°s 2901-2907, lettre du 20 janvier 1735, d'Erasmo Antonio Russo à Alger.
4. *Ibid.*, liasse 7, d'Aniello Russo à Tunis, daté du 22 février 1651 ; liasse 18, lettre collective d'Alger datée du 10 octobre 1780.

marchands semi-indépendants, n'en trouvaient pas moins qu' « un long esclavage brise le moral, anéantit l'espoir et décourage toute tentative de regagner sa liberté[5] ».

Dans le même temps, la servitude et tous ses tourments pouvaient être vus de manière plus positive, comme une façon pour Dieu de mettre à l'épreuve ses fidèles et la force de leur dévotion « à l'aide des pires sévices et souffrances que ces Barbares pouvaient imaginer[6] ». Il était facile de détecter les esclaves qui n'avaient pas su résister : ils avaient abandonné leur foi et vivaient « comme des bêtes » dans l'ivrognerie et la dépravation ; pire, d'autres succombaient aux cajoleries de leurs maîtres et embrassaient l'islam, abandonnant leur âme aussi sûrement que s'ils avaient conclu un pacte avec Satan en personne[7]. L'esclavage était parfois considéré comme un test de la religiosité non seulement des captifs, mais également de leur famille, au pays. Préservée de la servitude elle-même et de ses brutalités, les esclaves et les institutions rédemptrices n'attendaient pas moins de cette dernière qu'elle « vendît [tout] jusqu'aux lits et aux matelas » pour réunir les fonds nécessaires au rachat ; autrement dit qu'elle y aille « de son propre dénuement » pour alléger les souffrances des leurs détenus en Barbarie[8]. On attendait au moins des proches qu'ils restent en contact avec l'esclave dans l'espoir que leurs lettres aident ce dernier à garder le moral et à résister aux effets destructeurs que la servitude pouvait exercer sur sa foi[9]. Si l'on en juge par les nombreux griefs adressés par les esclaves dans leurs lettres, il semble que certaines familles n'aient pas réussi cette modeste épreuve, préférant tenir leur parent asservi pour mort plutôt que de le soutenir moralement et financièrement, en dépit du fait que « Dieu le commande[10] », comme l'écrivit un esclave. D'autres, restés au

5. Okeley, *op. cit.*, p. 21.
6. ASV, CRD, fichier 29, 1er septembre 1638, requête d'Iseppo di Antonio Tesser ; également *ibid.*, fichier 44, 12 août 1653, requête de Gasparo di Piero.
7. CPF, SOCG, « « Barbaria » », liasse 1, p. 107 et 175.
8. ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 259, sans date.
9. Voir, par exemple, ASN, SCRC, liasse 15, cas n° 2901 ; liasse 16, cas n° 3281.
10. *Ibid.*, liasse 14, cas nos 2897-2900.

pays, semblent avoir failli au défi de l'esclavage d'une autre façon, plus personnelle celle-là : parmi ces femmes, ces enfants et ces personnes âgées, beaucoup avaient perdu le soutien de famille et, pour ne pas mourir de faim, s'en remettaient à la mendicité, au crime ou à la prostitution [11].

C'est en tout cas ce dont les esclaves se lamentaient souvent et faisaient le reproche aux leurs dans leurs lettres. Certains, cependant, allaient plus loin, accusant les leurs et même leur pays d'origine de n'avoir pas répondu à

> ceux d'entre nous, pauvres et abandonnés, qui n'ont personne qui compatisse à leur sort, car si nous avions ce soutien (...) nous pourrions continuer à vivre en restant fidèles à nous-mêmes et n'abjurerions pas sous l'effet des coups répétés que ces Barbares nous infligent [12].

Les difficultés auxquelles les institutions rédemptrices d'État devaient faire face étaient nombreuses et ne firent qu'empirer avec le temps : elles manquaient de financements fiables, d'informations sur l'identité de ceux qui étaient en captivité et de talents de négociateurs au moment de traiter avec les marchands d'esclaves barbaresques. Enfin une administration inégale, traînant parfois les pieds, faisait que les efforts de rachat de certains États italiens pouvaient être suspendus plusieurs années à la suite. Vers la fin du XVIIe siècle toutefois, les choses commencèrent à changer, en partie parce que les Trinitaires et les Mercédaires jouèrent un rôle de plus en plus important. Leur succès fut tel – s'agissant non seulement de ramener les captifs chez eux, mais également de répondre aux défis moraux et religieux posés par l'esclavage – que vers 1750 les deux ordres dominaient le rachat d'esclaves dans toute l'Italie.

Si les pères rédempteurs ont atteint une telle suprématie dans ce domaine, c'est que le paysage économique de l'époque avait

---

11. Ou du moins menaçaient de le faire : ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 255 ; *ibid.*, liasse 1 144, p. 205.
12. ASV, POLP, liasse 103, n° 47 ; Bombard, *op. cit.*, p. 584.

changé. Au début du XVIIIe siècle, les musulmans barbaresques qui investissaient dans des esclaves le faisaient davantage pour un profit rapide par le biais du rachat que pour exploiter leur force de travail. Certains marchands en vinrent bientôt à considérer les Trinitaires et les Mercédaires comme le meilleur moyen de se débarrasser de leurs esclaves : ils avaient depuis longtemps fait la preuve de leur fiabilité en tant que partenaires commerciaux lors des rédemptions à grande échelle qui furent menées chaque année ou deux durant la plus grande partie du XVIIe siècle. C'est en grande partie grâce à leurs efforts pour le compte de la Couronne d'Espagne que, comme le fit remarquer d'Arvieux, les Espagnols devinrent vite, de tous les esclaves chrétiens, ceux qui étaient le plus rapidement rachetés [13].

La situation politique en Méditerranée, en voie de stabilisation après 1700, favorisa également les ordres rédempteurs, des institutions transnationales qui bénéficiaient d'une plus grande flexibilité lorsqu'il s'agissait de libérer des esclaves d'origines diverses, capturés par exemple au service de l'Autriche des Habsbourg ou de l'empire espagnol. À une époque où la plupart des États avaient établi des consulats dans une ou plusieurs des régences barbaresques, les Trinitaires et les Mercédaires géraient des hôpitaux permanents dans les principales villes pouvant de fait leur servir de centres consulaires [14]. Au fil des siècles, ils avaient fini par avoir une plus grande expérience du négoce d'esclaves [15]. Avec leurs agents sur place et l'aide de consuls qui leur étaient favorables, Trinitaires et Mercédaires étaient généralement bien informés des conditions en vigueur dans tel marché aux esclaves et savaient souvent mieux que la plupart des agents de l'État qui se trouvait en captivité. Ils connaissaient également de l'intérieur toutes les particularités de ce négoce, ce qui les mettait à l'abri

13. D'Arvieux, *op. cit.*, p. 167-168.

14. Sur l'hôpital trinitaire d'Alger, voir de la Motte, *Several Voyages to Barbary*, *op. cit.*, p. 66-71.

15. C'est d'ailleurs ainsi que les qualifièrent certains historiens : Ellen G. Friedman, « Merchant Friars in North Africa : the Trade in Christian Captives », *op. cit.*, p. 94-98.

des techniques d'intimidation des gouvernants et propriétaires d'esclaves musulmans.

Les Trinitaires firent montre de cette expérience en 1762 lorsqu'ils proposèrent leurs services aux Vénitiens. Bien que l'ordre eût depuis longtemps reçu l'interdiction de procéder à des collectes dans les territoires de Venise, les pères offrirent aux Vénitiens de leur servir d'intermédiaires pour le rachat de captifs, pour peut-être ensuite étendre leur présence en Vénétie et plus généralement en Italie[16]. Ils avaient déjà tenté cette démarche une génération plus tôt mais étaient entrés en conflit de juridiction avec l'État vénitien et s'étaient finalement vu chasser hors des frontières de la République. Le moment fut mieux choisi dans les années 1760 : des dizaines de sujets vénitiens étaient captifs en Barbarie depuis plusieurs années et Venise, qui n'avait jamais eu de consulats dans les régences ni obtenu de francs succès dans le rachat d'esclaves, était prête à considérer une solution extérieure. Pour plaider en leur faveur, les Trinitaires fournirent à l'État vénitien tout un tas d'éléments convaincants. Parmi ces derniers, un certain nombre de listes imprimées, ou *cataloghi*, énumérant tous les esclaves récemment rachetés pour le compte d'autres États. Ils présentèrent également un comparatif des prix qu'ils avaient coutume de pratiquer et de ceux que faisaient payer les « hérétiques et les Juifs » qui avaient jusque-là servi d'intermédiaires pour le compte de Venise. Pour bien faire comprendre qu'ils demandaient trois fois moins pour libérer des esclaves que ce que les Vénitiens avaient payé jusque-là, les Trinitaires ne donnèrent pas seulement différents exemples de captifs ramenés pour le compte de Milan, l'Allemagne ou Turin, ils comparèrent également les prix de diverses catégories d'esclaves[17]. Ils prétendaient devoir leurs succès au fait d'être présents sur place et de bénéficier de la protection des gouvernants locaux. Ils pouvaient donc garder

16. Sur la place des Trinitaires en Italie, voir Bono, *I Corsari barbareschi*, *op. cit.*, p. 318-319, et Davis, « Slave Redemption in Venice », p. 468-470.
17. Pour toutes les listes et des commentaires explicatifs, voir ASV, POLP, liasse 98, Senato Rettori, fichier 308, 13 mai 1762.

le contrôle de leurs fonds et éviter de payer (ou de facturer aux Vénitiens) les 14 % de taux de change, le *cambio marittimo* exigé par « ceux qui gagnent leur vie de la sorte ». Versés depuis des années dans le négoce d'esclaves pour un grand nombre de pays, les Trinitaires (comme les Mercédaires) étaient « passés experts dans l'art du rachat », au fait de toutes les ruses auxquelles recouraient les propriétaires d'esclaves pour augmenter les rançons, en pratiquant même quelques-unes de leur cru :

> Nous avons coutume (...) de recueillir les esclaves malades dans notre hôpital, [et] nous en profitons pour prendre également ceux qui ne le sont pas, [mais] se sont, en échange de quelques pièces versées au gardien du bagne, remis à nos soins ; puisqu'il est nécessaire pour cela qu'ils souffrent de quelque mal, nous faisons appeler le médecin du roi et lui faisons reconnaître, contre une certaine somme d'argent, que l'esclave est malade. Il parle ensuite au roi son maître et lui fait croire que son esclave risque la mort, si bien que l'on arrange avec avantage le rachat [de l'esclave] pour une petite somme [d'argent] [18].

En plus de permettre à leurs clients italiens de réaliser une jolie économie sur le rachat de leurs esclaves, les Trinitaires cherchaient également à imprégner toute l'entreprise d'une signification et d'un symbolisme religieux qui échappait aux organismes d'État, avec leurs légions de notaires et d'huissiers. Héritiers de l'esprit de croisade qui avait présidé à la création de leur ordre, les pères rédempteurs se consacraient avec passion à la levée de fonds, mais aussi à la prédication, aux diverses transactions du rachat, et enfin aux processions qui venaient généralement les couronner. Après avoir affûté leurs talents en Espagne et en France, ils apportèrent aux États italiens un mélange de piété et d'art de la mise en scène qui entrait fortement en résonance avec le sentiment religieux de la péninsule. Comme les Mercédaires, les Trinitaires

18. ASV, POLP, liasse 98, Senato Parte, 2 mars 1762 ; VMC, Provinenze diverse, liasse 515, p. 77 ; *ibid.*, liasse 516/III, p. 11.

étaient particulièrement réputés pour leurs grandioses processions d'anciens esclaves que le père Camillo di Maria put qualifier de « triomphe de la paix, de la liberté et de l'allégresse qu'aucun deuil ni événement triste ne parvient à troubler[19] ». Jouissant d'une extraordinaire popularité au sein de toutes les classes de la société, ces processions comptèrent parmi les spectacles urbains les plus caractéristiques de l'Italie du XVIIIe siècle. Lorsque des esclaves libérés furent présentés aux Romains en 1701, « un grand nombre de voitures et la foule des gens assemblés encombraient la voie depuis l'église de Santa Susanna jusqu'au palais pontifical [le Quirinal] ». Les Milanais qui habitaient le long de la route processionnelle manifestaient leur enthousiasme en « garnissant les murs [de leurs maisons] de tapisseries, de drapeaux de toutes les couleurs et de bien d'autres ornements ». La procession de 1771 à Palerme fut acclamée avec

> une admiration particulière [par] un très grand nombre de citoyens répartis tout le long du chemin, depuis les balcons et les fenêtres des palais, d'une façon que l'on avait rarement vu lors d'autres célébrations publiques de la ville de Palerme ; et une immense allégresse monta au cœur de tous ceux, quelle que soit leur condition, qui voyaient passer une si touchante et édifiante parade[20].

On a souvent supposé, peut-être avec quelque désinvolture, que « toute cette foire », pour reprendre l'expression d'un historien, n'avait en définitive d'autre but que de susciter la compassion, et donc les dons, des gens pieux[21]. Bien conscients de la popularité particulière dont jouissaient les processions d'esclaves, nombre d'États italiens participèrent à leur organisation aux côtés

19. Camillo di Maria, « Orazione », *op. cit.*, p. 45.
20. *Relazione (...) dei schiavi siciliani*, p. 32 ; Valesio, *Diario*, entrée du 12 août 1701 ; *Catalogo (...) del riscatto degli schiavi, del Real Convento di S. Maria di Caravaggio in Monforte*, p. 6 ; également, ASV, POLP, liasse 103, « Processione schiavi ».
21. Friedman, « Merchant Friars », *op. cit.*, p. 95.

des Trinitaires, parfois juste pour une poignée d'esclaves. L'enthousiasme pour ces manifestations était tel à Venise que les Trinitaires durent avertir le Provveditori de ne pas en organiser trop, de crainte que l'État et l'ordre n'épuisent leurs réserves d'argent par la même occasion[22]. Les notes de frais des magistrats semblent donner raison aux pères : en comptant la main-d'œuvre et les dépenses afférentes à la cire, la peinture, la toile, les fleurs, la musique, la poudre à canon, les feux d'artifice, etc., une extravagance comme la grande procession de janvier 1764, lors de laquelle 91 anciens esclaves paradèrent dans toute la ville, coûta plus de 2 500 ducats[23]. Ce chiffre représentant de cinq à dix fois le montant des donations généralement collecté lors de ces manifestations, ces grosses processions d'esclaves, loin d'être un moyen de faire de l'argent, représentaient une sérieuse ponction – sur les finances de l'État, de la hiérarchie ecclésiale locale et des ordres rédempteurs eux-mêmes[24].

Pour autant, les États italiens ne furent pas loin de rivaliser entre eux pour l'organisation des processions les plus folles et les plus coûteuses jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et l'effondrement de la plupart de ces sociétés d'Ancien Régime. Contrairement aux processions organisées en France ou en Espagne, où les pères et les anciens esclaves pouvaient mettre des semaines à faire le tour des différentes villes du royaume, dans les États-cités d'Italie l'attention était généralement concentrée sur la capitale[25]. Le contigent au complet – les anciens esclaves, les prêtres qui les

22. Les Vénitiens organisèrent pas moins de huit processions entre 1740 et 1761, pour des groupes allant de 40 à juste 4 ex-esclaves : VMC, Ms. Gradenigo, liasse 171, p. 147-169.
23. Qui servirent à payer l'escorte militaire : ASV, POLP, liasse 98, *Summario de' Decreti*, Senato Parte, 17 décembre 1792 ; liasse 100, *Terminazioni*, 15 janvier et 1er février 1764 ; liasse 103, *1792, Carte pel Riscatto*, p. 21-23.
24. Pour donner une indication de l'écart entre le coût de la mise en place des processions et l'argent qu'elles pouvaient générer sous forme d'aumônes, la *scuola* de la SSma Trinità dépensa 260 ducats entre 1748 et 1762 pour sept « processioni per schiavi riscatti » qui ne lui en rapportèrent au total que 64 en contributions : ASV, POLP, liasse 14, *1762, Bilanzo, Scoso e Spese*.
25. Voir, par exemple, « Catalogo di cinque cento venti schiavi », p. 11-12.

accompagnaient et leurs aides – devait d'abord subir une quarantaine : au XVIIe siècle, cette période d'isolation forcée était obligatoire pour quiconque arrivait d'Afrique du Nord ou du Levant, où la peste sévissait encore[26]. Du moment où ils sortaient du lazaret, qui pouvait se trouver aussi près de la capitale que le *lazaretto* original de Venise ou aussi éloigné qu'Ancône de Rome, ces hommes et ces femmes libérés n'étaient en général pas véritablement libres de rentrer chez eux. Au lieu de cela, on les groupait et on les emmenait vers la capitale ; au besoin, les prêtres qui leur servaient de guides pouvaient leur fournir des chausses ou des chevaux pour le voyage. Il n'était pas très compliqué de persuader les esclaves originaires des États du pape de faire le voyage de Rome : beaucoup avaient déjà formé le vœu de s'y rendre (ou à Lorette) s'ils étaient libérés un jour[27]. À partir de la fin du XVIIe siècle cependant, il semble que les prêtres firent de l'accord de chaque esclave d'effectuer ce voyage une condition de sa libération ; ils avaient peut-être trop souvent connu l'expérience de celui qui, ayant à peine abordé à Ancône avec 47 esclaves fraîchement libérés, vit que « voulant jouir de leur liberté chez eux, tous [les esclaves] l'abandonnaient, personne ne restant pour l'accompagner à Rome[28] ».

Les processions pouvaient différer par quelque détail d'un lieu à un autre, mais leurs traits généraux restaient les mêmes. Après la fin de la quarantaine, les anciens esclaves étaient rassemblés dans une église rattachée à l'ordre rédempteur : Santa Susanna à Rome, par exemple, San Michele à Turin, Santa Maria la Nova à Palerme ou San Ferdinando à Livourne. Les processions commençaient en fin de matinée, emmenées par des soldats, parfois par « des trompettistes, des tambours et un chœur » (qui chantaient

26. Pour une bonne description de la quarantaine à Venise à la fin du XVIIe siècle, voir Du Mont, *A New Voyage to the Levant*, p. 387-397.

27. CPF, SOCG, « Barbaria », liasse 5, p. 441, lettre de Duchesne à Alger, du 23 octobre 1733. Quant au fait de procurer des chaussures aux esclaves, voir ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 191.

28. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 531-532, lettre du 4 septembre 1686, de C. Boliza à Ancône.

des psaumes très à-propos comme *In exitu Israel de Ægypto* ou *Super flumine Babylonis*). Ces agents de l'État étaient suivis d'un ou plusieurs grands étendards – des panneaux ambulants, en fait – représentant les souffrances des esclaves barbaresques, la rédemption (le signe de l'engagement de l'ordre rédempteur) ou (au moins dans le cas des Trinitaires) le fondateur de l'ordre[29]. Ces dispositifs mesuraient 3 à 4 mètres carrés – au point qu'il fallait leur prévoir un cadre en bois – mais restaient assez légers pour pouvoir être portés, ou du moins guidés, par « une foule d'enfants habillés comme les anges représentés ». Ces *angioletti* étaient suivis de membres de la confrérie ou de l'institution rédemptrice locale, des directeurs des institutions charitables et des différents ordres religieux de la ville. Ces derniers pouvaient être nombreux : à une occasion, Palerme rassembla pas moins de huit groupes appartenant au clergé régulier, plus les chanoines de la cathédrale, chaque groupe portant ses propres insigne et image sous la forme de crucifix et d'étendards et étant accompagné de ses propres musiciens et choristes[30]. Ensuite venaient les trois ou quatre pères rédempteurs ayant fait partie de l'expédition, et enfin les esclaves eux-mêmes, accompagnés par les élites locales et les habitants de la ville. C'était un autre contingent militaire, souvent, qui fermait le cortège : à Palerme il s'agissait d'une compagnie de grenadiers suisses : à Milan, en 1764, un corps de ces mêmes grenadiers « emmenait, flanquait et fermait la procession », mais « un grand orchestre symphonique [jouant]

29. Voir ASV, POLP, liasse 13, « Processioni schiavi ». Lors de la procession de Venise de 1764, il y avait « deux grands placards [*soleri*], dont l'un montrait l'Apparition de l'Ange – à saint Jean de Malte, fondateur de l'ordre de la Très-Sainte Trinité, et au pape Innocent III – approuvant [l'ordre], les mains croisées au-dessus de deux esclaves, l'un chrétien, l'autre maure. On voyait affiché au-dessus de l'Ange le symbole de la Très-Sainte Trinité dont l'ordre tient son nom, et à ses pieds les deux saints patrons, Jean de Malte et Félix de Valois. L'autre [placard] représentait une prison barbaresque et deux pères trinitaires négociant avec les deys et les grands du pays le rachat des esclaves. »
30. Les Vénitiens, de leur côté, pouvaient avoir jusqu'à quatre confréries participantes : ASV, POLP, liasse 100, 11 janvier 1764 ; *Relazione (...) dei schiavi siciliani*, p. 29.

alla Turca, issu du fameux régiment Baden-Baden », se joignait à eux[31].

Quel que fût le rôle joué par les ordres religieux et les habitants de la ville, les anciens esclaves étaient bien entendu au cœur de l'attention, comme le signifiait d'ailleurs leur place centrale au sein de la procession. Les Mercédaires avaient coutume, dans les processions qu'ils organisaient en France et en Espagne, de faire revêtir aux esclaves libérés les haillons qu'ils portaient en Barbarie et de leur redonner des chaînes (brisées, toutefois) pour qu'ils les traînent tout au long du chemin. En Italie, où les Trinitaires prédominaient, on pouvait également voir des chaînes à l'occasion, mais les esclaves étaient plus généralement attachés entre eux au moyen de rubans rose et turquoise – les couleurs de l'ordre trinitaire – ou tenaient une branche d'olivier à la main[32]. Plutôt que leurs vieilles loques, les anciens esclaves italiens portaient des costumes confectionnés spécialement pour l'occasion : « une soutane blanche revêtue sur la poitrine de la croix [trinitaire] de la rédemption et un béret rouge sur la tête » ; dans beaucoup de processions, chaque esclave était accompagné d'un notable de la ville – à Venise, le patriarche et les « nobles protecteurs des *scuole pii* » jouaient ce rôle, les esclaves surnuméraires étant ensuite couplés aux sénateurs de la République[33].

---

31. Voir *Discorso di Giovanni Paolo Riccolui (...) in occasione della solenne Processione fatta da' M.R.R.P. della Santissima Trinità del riscatto degli Schiavi (...) li 18 ottobre 1739*, Turin, 1740, p. 4-5 ; *Relazione (...) dei schiavi siciliani, op. cit.*, p. 31-32 ; ASV, POLP, liasse 103, « Processione schiavi », et p. 92, « Modo con cui sarà formata la Processione » ; également *Catalogo deglo schiavi redenti dall'anno 1750, fino al corrente 1764 in Constantinopoli, Algeri, Tunis, e Tripoli, &c., da' PP. Trinitari Scalzi del riscatto degli schiavi, del Real Convento di S. Maria di Caravaggio in Monforte*, Milan, 1764. Pour les arrangements musicaux et l'ordre de la procession romaine de 1701, voir « Relacion verdadera del SOLEMNISSIMO TRIUNFO con que entrò en la Corte Romana la Redempcion, que execution en Tunez los Reverendos Padres Trinitarios Descalços », Madrid, 1701.
32. Ricolui, *Discorso, op. cit.*, p. 5 ; *Relazione (...) dei schiavi siciliani, op. cit.*, p. 30-31 ; également Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi, op. cit.*, p. 88.
33. *Relazione (...) dei schiavi siciliani, op. cit.*, p. 30-31 ; ASV, POLP, liasse 103, « Processione schiavi ».

Les processions cheminaient le plus souvent entre l'église des rédempteurs et celle qui était spécialement associée au rachat des captifs – la Salvatore à Venise, par exemple. Là, la compagnie tout entière assistait à une messe et à un Te Deum suivis d'un sermon sur le sens de l'esclavage et de la rédemption[34]. Puis, dans les principautés tout au moins, la coutume voulait qu'on se rendît au palais (au Quirinal à Rome) pour une bénédiction et une réception donnée par le prince – encore que le vice-roi de Palerme accueillît les esclaves dans l'enceinte qui lui était réservée (*gabbia*) dans la cathédrale[35]. Le prince (ou le pape) distribuaient ensuite une pièce d'or à chaque ancien esclave, ce qui marquait la fin de la procession. Dans certains cas, les esclaves rachetés étaient ramenés au couvent des pères rédempteurs ou dans un autre cloître de la ville, où un repas leur était servi dans le réfectoire par ceux qui, en toute autre circonstance, eussent été leurs supérieurs, et de très loin, dans la hiérarchie sociale – l'évêque de la ville (le patriarche à Venise), divers aristocrates et la direction de l'institution rédemptrice publique[36]. Repus, diverses aumônes en poche, les esclaves étaient finalement renvoyés chez eux, souvent loin dans l'arrière-pays.

À quelques exceptions, il ne semble pas que quiconque – pas même les Vénitiens, pingres notoires – se soit plaint que cette onéreuse « foire » était de l'argent jeté par les fenêtres[37]. Peut-être parce que les États et les organismes cléricaux qui les finançaient,

---

34. Pour plus de détails sur la procession de Venise, voir Davis, « Slave Redemption in Venice », *op. cit.*, p. 471-476.

35. *Relazione (...) dei schiavi siciliani*, *op. cit.*, p. 33-34.

36. ASV, POLP, liasse 103, « Processione schiavi », *op. cit.*; également *Relazione (...) dei schiavi siciliani*, *op. cit.*, p. 35. À Rome, en 1661, au couvent des Mercédaires, « un repas splendide et somptueux fut servi à l'ensemble des esclaves rachetés par nombre de seigneurs et chevaliers dévoués, dont le Très Révérend Père provincial et tous les pères importants de l'ordre » : « Catalogo de' schiavi riscattati », *op. cit.*, p. 8.

37. Par comparaison avec les 2500 ducats dépensés pour la procession vénitienne de 1764, il en coûta moins de 500 à trois pères trinitaires pour se rendre à Alger et Tunis, ramener les esclaves et assurer leur subsistance durant le trajet de retour et la quarantaine.

aussi bien que le public qui les soutenait avec un tel enthousiasme, voyaient bien le rôle psychologique qu'elles jouaient, non seulement pour les anciens esclaves, mais pour l'ensemble de la société. Tout, dans la structure de ces événements – avec le mélange de l'État et de l'Église, les *putti* angéliques et les anciens esclaves défilant en compagnie de leurs supérieurs dans l'ordre de la société –, évoque un rituel de réintégration, par lequel ceux qui s'étaient vu dépouiller d'eux-mêmes et plonger dans la mort sociale de la servitude retrouvaient aux yeux de tous leur statut originel de chrétiens libres.

Mais la réintégration opérée par la procession n'était que le dernier moment de tout un processus de purification – de déconditionnement, pourrait-on dire – qui avait débuté dès le rachat en Afrique. Rachat qui pour certains n'était d'ailleurs pas exempt de sous-entendus : après tout, les pères rédempteurs achetaient des êtres humains, exactement comme les marchands d'esclaves. C'est ce que beaucoup pensaient en Barbarie, où l'on savait bien non seulement que missionnaires et consuls « louaient » régulièrement des esclaves chrétiens pour les servir, mais également que c'est de leur propre chef que les prêtres rédempteurs se rendaient au batistan et participaient aux enchères avec les marchands d'esclaves turcs et maures pour les captifs de fraîche date qu'ils souhaitaient racheter – en particulier les jeunes garçons et filles car ils craignaient que leurs maîtres musulmans ne les séduisent sexuellement ou religieusement[38]. De la même façon, les esclaves nouvellement débarqués en Barbarie traversaient une période de liminalité en passant de la propriété collective du raïs, des détenteurs de parts d'une galère ou du pacha local à celle de leur acheteur au batistan : rachetés, ces esclaves n'appartenaient plus à un maître; pourtant ils restaient en quelque sorte aux mains des prêtres qui avaient payé leur liberté – ce que symbolisaient les rubans qu'ils portaient à la place de leurs chaînes lors des processions. Cet esclavage tacite était d'autant plus vrai pour

38. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 208-209; également CPF, SORCG, liasse 254, « Tunisi », p. 213.

ceux dont le rachat avait dépendu de dons charitables; ceux qui avaient contribué pour une partie au moins du prix demandé disposaient en revanche d'une plus grande liberté de mouvement, qu'il s'agisse de rentrer directement chez eux sans passer d'abord par la capitale ou même (comme le firent quelques-uns) de rester en Barbarie en tant qu'hommes libres[39]. De leur côté, les esclaves pauvres entièrement rachetés par les prêtres avaient généralement bien conscience de leur dette à l'égard non seulement des pères, mais également de ceux qui, au pays, avaient contribué à leur rendre la liberté.

Ces hommes et ces femmes passaient donc de la propriété d'un maître musulman à la tutelle des prêtres et de l'État. Durant toutes les étapes de leur voyage de retour, ils restaient sous la garde plus ou moins stricte des pères rédempteurs. Une fois arrivés à Livourne, Civitavecchia, Ancône ou Palerme, ils étaient confiés à l'autorité publique et mis en quarantaine pour environ un mois. Pourtant, là encore, ils étaient sous la tutelle de ceux qui les avaient rachetés, en particulier des ecclésiastiques (souvent des jésuites) qui travaillaient à les recatéchiser, et à purifier leurs âmes de l'influence corruptrice de l'islam tandis que la quarantaine les purgeait des miasmes de la Barbarie[40]. On les emmenait ensuite à la capitale et on les habillait de blanc; là, purs de toute contamination morale ou physique, ils pouvaient être symboliquement réintégrés à la société : leur période de liminalité – souvent plusieurs mois – était enfin terminée. Pour tourner cette page, il ne fallait pas seulement les amener devant leurs concitoyens – bien que cette étape dût jouer un rôle central dans la procession –, mais également reconnaître leur transfert de la garde de ceux qui les avaient rachetés et guidés pendant leur période de liminalité à leur statut retrouvé de citoyens normaux au sein de la société civile. En prenant part à la messe qui couronnait la procession, les anciens esclaves se voyaient symboliquement libérer de la tutelle

39. Bien sûr, ceux qui, comme d'Aranda, arrangèrent eux-mêmes leur libération, n'eurent rien à faire avec les ordres rédempteurs et leurs rituels.
40. ASV, POLP, liasse 103, « Processione schiavi ».

religieuse des pères rédempteurs et confier à l'attention quotidienne du clergé séculier. De même, avec la présentation à leur prince (ou au pape), qui leur remettait, en forme d'hommage, un *scudo* ou un *zecchino* d'or (à son effigie), ils retournaient à leur ancienne vie d'hommes et de femmes « libres » et redevenaient des sujets de l'État. Au point culminant de la grande procession de Palerme en 1171, le révérend Camillo di Maria fut ravi d'assister à cette transformation et au retour parmi leurs frères de

> tant de chrétiens généreux, qui (...) ayant conservé la liberté de l'évangéliste dans les chaînes barbaresques (...) sont rangés ici en bon ordre et [forment] cette splendide parade; avec leur visage, leurs actes, leurs gestes, ne dirait-on pas qu'ils cherchent à évoquer à l'assistance l'histoire de leurs souffrances passées et de leurs aventures présentes[41] ?

On attendait assurément de ce « joyeux spectacle » qu'il stimule les dons et fasse sortir les fidèles jusqu'à ce que les « toits, fenêtres et terraces [soient] noirs de monde[42] ». En 1739 à Milan, le père Giovanni Ricolui encouragea tous ceux qui participaient ou assistaient à la procession à faire des dons en louant la charité destinée à la libération des esclaves comme le stade ultime de la philanthropie :

> Comme vous l'a dit le Saint Père Pie V, « cette œuvre sacrée réunit toutes les autres œuvres de miséricorde, dont elle forme le condensé ». Oui, assurément, défaire les liens de l'esclavage, c'est donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, des vêtements à ceux qui sont nus, c'est soigner les malades, consoler les affligés, aider ceux qui sont en danger, et enfin rendre des citoyens à leur terre natale, des sujets à leur prince, les pères à leurs enfants, les fils à leurs parents, ses fidèles à l'Église[43].

41. Camillo di Maria, « Orazione », *op. cit.*, p. 46.
42. ASV, POLP, liasse 103, « Processione schiavi », *op. cit.*.
43. Ricolui, « Discorso », *op. cit.*, p. 12.

Ceux qui s'en faisaient les avocats voyaient également dans les grandes processions d'anciens esclaves autant d'occasions de rendre manifeste cette « double rédemption », selon l'expression de Camillo di Maria, inhérente à tout le processus. Dans cette perspective, ces dispendieuses mises en scène ne visaient pas seulement à célébrer la rédemption des esclaves, mais également celle de tous ceux qui, au pays, avaient de leur plein gré fourni le « travail, l'industrie, l'argent [nécessaire et subi] l'inconfort de dangereux voyages (...) pour le profit des citoyens, pour le bien de leur patrie, pour l'avantage de l'État et du prince, [et] pour la dignité de la religion[44] ». Les prédicateurs présentaient aux chrétiens libres le fléau apparent de l'asservissement comme une opportunité de se racheter. Ils invitaient les participants et l'assistance à

> suivre l'exemple laissé par Notre Seigneur Jésus Christ, qui par l'écoulement de Son Sang racheta l'Humanité à l'ennemi infernal ; [de même] nous entreprendrons, avec une part de nos richesses, de libérer nos frères de l'esclavage et de la barbarie des Infidèles, et de nous montrer, d'une certaine façon, dignes de l'exemple du *Salvatore*[45].

Des nombreux sermons prononcés lors des messes couronnant ces grandes processions ressort l'espoir qu'à travers le sacrifice de soi émergera peu à peu la réalisation véritable d'une communauté unie, sainte et fraternelle, suivant le principe de l'*imitatio Christi*. C'est ce que souhaite Giovanni Ricolui, qui explique à son auditoire que des tribulations, troubles et dépenses provoqués par le rachat des esclaves peut émerger un bien plus grand, rédempteur pour la société tout entière :

> Nous avons tous part au sang des mêmes Parents, nos âmes à celle du Divin Rédempteur (...) Vous célébrez aujourd'hui, oui,

44. Camillo di Maria, « Orazione », *op. cit.*, p. 47 et 67.
45. Également VMC, Mss Gradenigo, liasse 171, p. 168.

comme les Israélites ont célébré lorsque, revenant à Jérusalem, ils rétablirent le Temple et rallumèrent le feu sacré. Ces rachetés sont comme autant de Temples de Dieu (...) En rachetant ces esclaves, vos frères, vous avez d'une certaine façon rendu au Sauveur une partie du bienfait infini de la rédemption (...) En les rachetant aux mains des Barbares mahométans (...) il vous a été donné de voir les esclaves comme les membres d'un même corps et les enfants d'une seule famille, vous les aimez tous comme s'ils faisaient partie de la vôtre, vous croyez que les chaînes des autres sont vos chaînes et donnez la première place dans votre cœur au tendre sentiment de la compassion[46].

Mais payer les rançons et ramener les esclaves chez eux n'était pas tout. Il n'était pas facile pour ceux qui avaient subi des années d'avilissement et d'abus de reprendre leur place au sein de la société, et l'on décèle un sentiment de découragement et de défaite chez beaucoup d'anciens esclaves, particulièrement ceux auxquels la pauvreté et le manque de qualifications ne laissaient guère que le choix de retourner en mer et de risquer l'esclavage à nouveau. Des entretiens menés avec certains d'entre eux révèlent ce que l'on appellerait aujourd'hui le stress post-traumatique ou la psychose traumatique; leurs commentaires ressemblent d'ailleurs à ceux de soldats revenus du combat et incapables de reprendre le cours de leur vie passée :

Entre-temps je suis resté dans une auberge à [San] Tomé, où je vivais comme un misérable, sans rien à moi (...) Ici je n'ai rien : je vis de la charité (...)

En attendant, je demeure dans la maison de ma femme, dans la plus complète misère (...)

Je vis bien mal, dans la maison de la sœur dont j'ai parlé et qui habite Castello, et je gagne ma vie chaque fois que je peux (...)

Je demeure à San Margarita, dans la maison de ma mère, qui prend soin de moi depuis que j'ai tout perdu, et si l'opportunité se présente, je referai le même métier [marin] (...)

46. Ricolui, « Discorso », *op. cit.*, p. 21-23.

> Je voudrais faire, ou plutôt je suis contraint de faire le même métier [de marin], puisque je n'en connais pas d'autre, et d'ici là je vis avec ma mère et mes deux sœurs, et je ne sais pas comment m'en sortir[47].

C'est peut-être pour compenser le traumatisme et la profonde aliénation de l'asservissement que des processions furent organisées : en recréant le lien entre ces hommes libérés et la structure du pouvoir local, elles les aidaient à se réintégrer au tissu social. Dans les processions vénitiennes, par exemple, l'association de chaque ancien esclave à un noble devait (du moins l'espérait-on) former des liens qui dureraient au-delà de l'événement lui-même : « Chaque esclave trouvait dans le gentilhomme qui l'accompagnait un protecteur [*Prottetore*] qui, par des aumônes, du travail et des conseils, facilitait son avenir. » Ceux qui étaient moins favorisés pouvaient au moins espérer recevoir un travail de l'État, « adapté à leurs différentes aptitudes, l'armée pour certains, la marine pour d'autres ou l'Arsenal »; à en juger par le grand nombre de demandeurs auxquels furent accordées des sinécures de ce genre, il semble que la *Serenissima* ait pris très au sérieux ses responsabilités à cet égard[48].

On peut se demander si ces associations – et les nombreux témoignages de révérence pour l'autorité que l'on attendait d'eux – donnaient aux anciens esclaves un vrai sentiment de liberté. Les régimes qui les avaient ramenés semblent avoir voulu éviter tout malentendu : revenir, c'était accepter de nouveau l'étreinte d'une hiérarchie et d'un réseau de parrainages qui pouvait demander une servilité comparable à celle du système esclavagiste auquel ils venaient d'échapper. La plupart des paysans, marins et pêcheurs qui défilaient lors des processions savaient

---

47. ASV, POLP, liasse 103, « 1792, Carte pel riscatto di 50 schiavi liberati in Tunisi », cas 18, 39, 41, 42, 44, 47 et 49.
48. ASV, POLP, liasse 103, « Processione schiavi », *op. cit.*. Pour de telles demandes, voir par exemple ASV, SM, fichier 221, 19 avril 1619; fichier 313, 2 septembre 1637; fichier 347, 9 juillet 1642; fichier 398, 12 novembre 1647.

le mélange de servilité et de déférence que le monde chrétien de l'époque baroque attendait d'eux. Ils ne voyaient probablement rien de paradoxal lorsque, encore esclaves, ils sollicitaient de l'aide auprès des élites de leur pays en promettant : « Si Votre Excellence a la charité de me délivrer de ce Turc, je m'engage à être son esclave pour la vie[49]. » Le degré d'oppression plus élevé dont ils firent l'expérience en Barbarie – les corrections apparemment aveugles et le viol continuel de leur intégrité physique – suffit peut-être à leur faire apprécier ce peu de liberté qu'ils avaient perdu en captivité et dont ils pouvaient jouir de nouveau maintenant qu'ils étaient de retour en terre chrétienne[50]. Bien que certains esclaves aient admis avoir « revêtu le tempérament et l'esprit des esclaves en même temps que leur habit », pour d'autres le fait d'appartenir à un maître musulman faisait apparaître la valeur de la liberté individuelle sous un jour qu'ils n'avaient jamais entrevu avant de l'avoir perdue. Ainsi d'Erasmo Antonio Russo, esclave depuis peu à Alger, dans une lettre à sa mère :

> En ce moment précis je ne souffre pas, mais considère bien que je suis esclave, privé de ma très chère liberté, car je ne savais pas qu'elle était si chère avant de me voir esclave, continuellement maltraité et sans cesse accablé de travail sans pouvoir rien répondre[51].

Pour beaucoup, la seule authentique liberté – la liberté chrétienne – venait de Dieu, et un captif ne pouvait découvrir la vraie liberté qu'en s'en remettant à la volonté divine, dût-il être esclave : comme l'écrivit Constanzo Gazzoli à son fils Antonio, esclave à Tunis, « Dieu seul, sans l'aide des hommes, te donnera

---

49. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 577 ; également ASN, SCRC, liasse 16, cas n° 3247.
50. Mes remerciements vont à Els van Buren pour m'avoir fait remarquer ce point.
51. ASN, SCRC, liasse 14, cas n°s 2901-2910 ; également Okeley, *op. cit.*, p. 22.

ta liberté[52] ». Pour ceux qui étaient restés au pays, cependant, la libération des esclaves, et plus particulièrement de leurs concitoyens, n'était pas qu'une question de rédemption personnelle, mais mettait également en jeu l'honneur national. Le père Enrico Capra pouvait montrer avec fierté les chaînes brisées portées par les anciens esclaves lors de la procession vénitienne de 1727 : « Les liens des sujets brisés par la compassion de leur prince sont le signe véritable de ce triomphe[53]. » Quelle que fût la qualité et l'étendue de la liberté dont les individus jouissaient dans leur pays, l'idée ne cessa de croître que c'était à l'État de garantir la sécurité à l'égard de l'esclavage, à la fois par les rachats et les efforts diplomatiques et militaires déployés à l'étranger. L'idée que les citoyens avaient droit à cette protection constituait un immense progrès par rapport aux conditions qui prévalaient au début de l'époque moderne, lorsque des esclaves sans richesse personnelle ni relations permettant de recouvrer leur liberté par leurs propres moyens se retrouvaient le plus souvent abandonnés et définitivement oubliés de leur patrie.

Au XVIIIe siècle, alors que même les ecclésiastiques parlaient à voix haute de « l'instinct naturel [des esclaves] à recouvrer la liberté », on pouvait voir dans cet esclavage blanc une preuve vivante de « l'amour inné [de l'humanité] pour la liberté », de l'existence d'un « empire naturel sur soi-même » qui survécut chez ces hommes et femmes en dépit de la brutalité qu'ils eurent à endurer[54]. Cela dit, cette bienveillance éclairée n'était pas uniquement dirigée vers les esclaves barbaresques : plus d'un, en Europe et en Amérique, utilisa l'existence pernicieuse de l'esclavage blanc comme un argument contre ceux qui voulaient légitimer l'esclavage en général, en termes raciaux ou autres. Dès 1680, le professeur à Oxford Morgan Godwyn réfutait l'idée d'une prédisposition à l'esclavage liée de quelque façon aux origines ou

52. ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 118, lettre de Torre di Palme, datée du 15 juin 1667.

53. Capra, « Discorso », p. 8.

54. Les deux citations sont tirées de Caissotti, « La Redenzione degli schiavi », *op. cit.*, p. 12 et 19.

à la race en soulevant ce que l'on pourrait appeler « l'analogie barbaresque » :

> [Si] un Anglais rentrant dans son pays se voyait capturé par des Algérois ou des corsaires barbaresques, puis débarqué et vendu, deviendrait-il une brute pour autant ? Si la réponse est non, pourquoi un Africain (ou quelqu'un venant de plus loin encore) devrait-il souffrir une plus grande altération que l'un d'entre nous[55] ?

Sciemment ou non, Godwyn partageait l'approche de l'esclavage comme manifestation du dessein de Dieu – châtiment et rédemption – exploitée à la même époque par les prédicateurs jésuites et trinitaires[56]. Nombre de théologiens et d'abolitionnistes devaient suivre le même chemin pour montrer que la prédisposition à l'esclavage n'était pas plus innée que le désir de liberté et que la servitude était un malheur dont il fallait tenir responsable les circonstances plutôt que la naissance ou la race. Qui plus est, les ecclésiastiques ne furent pas les seuls à chercher à attirer l'attention sur les similitudes existant entre ces deux formes d'esclavage, blanc et noir, et à pousser l'idée qu'abolir l'une devait entraîner la disparition de l'autre. Ainsi méditait Joseph Morgan :

> J'ai souvent entendu dire que nos planteurs américains, bien qu'ils n'aient pas de galères, font d'assez bons Algérois : « Mais leurs esclaves sont des chiens de nègres, disent-ils ; que faire de ces bêtes sans âme ? » – Bel esprit, et très chrétien ! – Ceux qui

---

55. Morgan Godwyn, *The Negro's & Indians Advocate, Suing for the Admission into the Church*, Londres, 1680, p. 28.
56. Voir Francesco di S. Lorenzo, *op. cit.* ; également *Discorso d'Enrico Capra della Compagnia di Gesù in occasione degli Schiavi Liberati e condotti da Constantinopoli a Venezia (...) la Vigilia di Pentecoste 1727*, Venise, 1727 ; également Riccolui, *Discorso* ; voir aussi Carolyn Prager, « 'Turkish' and Turkish Slavery : English Renaissance Perceptions of Levantine Bondage », *Centerpoint*, 2, 1976, p. 57-64 ; Morgan, *op. cit.*, p. 516-517.

n'ont pas vu une galère en mer, en particulier une galère en chasse ou chassée, ne peuvent concevoir le choc qu'un tel spectacle peut faire même au cœur le moins empreint de commisération[57].

Cette préoccupation quant à l'esclavage barbaresque, largement exprimée au début de l'époque moderne par des observateurs aussi bien religieux que séculiers, était ancrée dans un problème très concret : leurs concitoyens – et quelquefois eux-mêmes – risquaient constamment d'être capturés, violentés et exploités par des hommes appartenant à une culture étrangère et le plus souvent hostile. Dans le même temps, ces inquiétudes servaient de préalable à un examen de valeurs humaines fondamentales telles que la communauté, la liberté, le contrat social et la recherche du salut. C'est une bonne indication de la place centrale qu'occupait l'esclavage blanc dans l'idée que l'Europe se faisait d'elle-même à l'époque, et le signe que les historiens doivent tenter de comprendre ce que cette idée, et plus largement la notion même d'esclavage, représentaient aux yeux des Européens d'alors. C'est aujourd'hui un présupposé admis par tous que l'esclavage était alors appréhendé et justifié en termes exclusivement raciaux : c'est l'argument de la malédiction de Cham qui servit (et qui sert encore) à expliquer que l'asservissement de Noirs par des Blancs était prescrit par la Bible. Cette approche, que l'on retrouve surtout dans les écrits de négriers atlantiques et de maîtres de plantation américains, indique bien qu'au début de l'époque moderne, des esclaves étaient par définition des Noirs d'Afrique. L'hypothèse que des esclaves étaient forcément noirs est si dominante dans la littérature que plusieurs études récentes se proposant de traiter de « l'autre esclavage » de l'époque ne font aucune mention des côtes barbaresques, mais au lieu de cela traitent de l'asservissement des Noirs d'Afrique subsaharienne par les Arabes[58]. La question de savoir comment

57. Morgan, *op. cit.*, p. 517.
58. En particulier Humphrey Fisher, *Slavery in the History of Muslim Black Africa*, New York, 2001 ; Ronald Segal, *Islam's Black Slaves*, New York, 2001.

parvenir à intégrer les esclaves blancs de la côte barbaresque dans l'idée que nous nous faisons actuellement de l'esclavage prémoderne est aussi problématique que celle de savoir dans quelle mesure ils cadraient avec la vision du monde qu'avaient leurs contemporains.

Étant donné le nombre de Blancs qui furent réduits à l'esclavage en Barbarie et la connaissance qu'avaient leurs contemporains de leur sort, on peut difficilement admettre que les Européens aient unanimement cru que, dans la mesure où « les esclaves étaient presque sans exception des Africains (...) le fait que les Africains étaient noirs permit d'expliquer l'esclavage en termes raciaux », comme l'écrivit récemment un historien de cette période[59]. L'expérience de tant de dizaines de milliers d'esclaves blancs, originaires de tous les pays compris entre les États-Unis et la Russie, et les histoires racontées par ceux qui eurent assez de chance pour être rachetés ou s'échapper permettent d'affirmer que la conception de l'esclavage qu'avait l'Europe du début de l'époque moderne ne reposait pas exclusivement sur la couleur de peau, comme on voudrait le croire. Ainsi Samuel Pepys raconte-t-il dans son journal avoir fait la rencontre d'esclaves anglais à peine rentrés d'Alger et écouté leurs histoires ; à peu près à la même époque, les Islandais composaient des sagas sur les souffrances de ceux des leurs qui furent esclaves à Alger dans les années 1630. Ce qui fut sans doute le premier roman américain, *The Algerine Slave*, parlait d'un homme originaire de la Nouvelle-Angleterre, versé dans la traite d'esclaves noirs d'Afrique de l'Ouest, et qui se vit lui-même asservi par les corsaires d'Alger, une histoire qui vient à la suite de toute une tradition établie de récits d'esclavage barbaresque remontant à Cervantès et au-delà[60]. Un coup d'œil

59. Robin Blackburn, *The Making of New World Slavery: From the Baroque to the Modern, 1492-1800*, Londres, 1996, p. 12-20, 79-82 ; citation d'Anthony Pagden, « The Children of Ham », critique du livre de Blackburn dans le *Times Literary Supplement* du 2 mai 1997.

60. *The Diary of Samuel Pepys*, Robert Latham, William Matthews (éd.), 10 vol., Berkeley, 1970-1983, vol. 3, 1661, p. 33-34 ; Helgason, *op. cit.*, p. 277-290, identifie pas moins de trois sagas traitant des raids marocains et

aux dizaines de sermons prononcés pour lever des fonds et aux centaines de lettres des esclaves eux-mêmes suffit à faire voir que les Européens de toutes classes et de toutes croyances passèrent du temps à tenter de démêler les implications religieuses et psychologiques de cette forme particulière de mort sociale :

> En mer, à terre, partout il y a de pauvres esclaves, privés de la douce liberté, loin de chez eux, de leur famille, de leurs amis et des coutumes chrétiennes, sous les ordres de quelqu'un qui est susceptible de les battre pour rien et de les livrer ainsi à une misérable mort[61].

Si les négriers et les maîtres de plantation américains purent commodément fournir, après-coup, une justification raciale à l'asservissement des captifs et arguer d'une « différence fondamentale entre maître et esclave », les esclaves barbaresques ne pouvaient quant à eux guère se consoler de leur condition en lui trouvant des motifs raciaux – leur m,aître pouvait très bien être un renégat, aussi blanc et européen qu'eux. Ils auraient plutôt eu à faire face à une forme renversée d'oppression raciale, telle que Francis Brooks en fit la description dans le récit assez cru (et qui rencontra un grand succès) qu'il fit de sa servitude au Maroc, une histoire remplie de maîtres noirs maltraitant leurs esclaves blancs réduits aux travaux forcés :

> Les pauvres chrétiens étaient terriblement pressés et punis par ces Nègres diaboliques (...) et avaient à peine le temps de se nourrir et de manger le mauvais pain qui leur était distribué;

---

algérois sur la côte islandaise en 1627; le roman de Royall Tyler qui pastiche le récit d'esclavage est intitulé *The Algerine Captive; or, the Life and Adventures of Doctor Updike Underhill [pseudo.], six years among the Algerines* et fut publié pour la première fois en 1797 (Hartford, 1810; réimp. Gainesville [FL], 1967).

61. Salvago, *op. cit.*, p. 93-94. Sur l'esclavage comme anéantissement social, voir Orlando Patterson, *Slavery and Social Death: a Comparative Study*, Harvard, 1982, en particulier p. 105-208.

par des menaces constantes, de coups de fouet et de bâton, ils les enjoignaient de se faire maures[62].

Les questions de liberté et de race, qui devaient passer au tout premier plan aux XIXe et XXe siècles, prenaient déjà consistance et une certaine forme d'urgence aux XVIIe et XVIIIe ; l'esclavage barbaresque n'y était pas étranger. Il n'est pas étonnant qu'elles aient été plus tard subsumées par d'autres mouvements sociaux, plus urgents et universels, au premier rang desquels l'esclavage aux Amériques : la décimation de l'Afrique subsaharienne et des Noirs africains l'emporta largement, par son étendue, sinon par les horreurs qui la caractérisèrent, sur celle que connurent les esclaves blancs en Barbarie. Le mouvement abolitionniste que fit naître la traite négrière devait, en près d'un siècle, mettre fin à ce qui fut peut-être le plus grand, le plus efficace et le plus impitoyable système d'exploitation d'hommes par d'autres hommes jamais mis au point jusque-là. Il donna également un nouveau sens et un nouveau contenu aux notions de droits de l'homme, de protection de la loi et d'égalité universelle. Il n'y a rien d'aussi prestigieux à mettre au crédit des tentatives, plutôt désordonnées et souvent intéressées, qui furent entreprises pour éliminer l'esclavage barbaresque, ce qui explique peut-être le peu d'intérêt qu'il suscita, comparativement, ces dernières années. Comme nous l'avons vu, le discours de l'époque sur l'esclavage blanc tendait vers le mystique, l'enthousiasme pour le communitarisme pieux et un éloge du christianisme absolutiste sous couvert d'un esprit d'identité personnelle et collective. La célébration de l'esclavage, telle qu'elle était répandue dans les chaires et les processions de l'époque, caressa les notions de liberté et de citoyenneté, mais fut en fin de compte plus à l'aise avec celles de châtiment et de rédemption.

---

62. Brooks, *op. cit.*, p. 12. Voir également Cotton Mather, « The Glory of Goodness » ; Baepler, *op. cit.*, p. 59-69 et 13-14 ; Charles Sumner, *White Slavery in the Barbary States*, Boston, 1847 ; Lotfi Ben Rejeb, « America's Captive Freemen in North Africa: the Comparative Method in Abolitionist Persuasion », *Slavery and Abolition*, 9, 1988, p. 57-71. Ce thème du renversement est également exploité par Tyler, *The Algerian Captive*.

Finalement, l'élimination de l'esclavage blanc au Maghreb fut mêlée à la politique et aux aventures coloniales des grandes puissances aux XVIIIe et XIXe siècles. Le raid aventurier de Napoléon en Égypte en 1798 montra à quel point l'équilibre du pouvoir entre les rivages nord et sud de la Méditerranée s'était modifié en faveur du premier. La bataille finale pour le contrôle de ce coin de l'Afrique n'eut pas lieu entre des musulmans et des chrétiens mais entre deux États chrétiens – les Britanniques et les Français en lutte pour la domination de la région. Lorsque les Français revinrent au Maghreb en 1830, ce ne fut pas seulement pour mettre fin à l'esclavage blanc et au système qui l'avait toléré, mais aussi pour annexer l'Algérie elle-même. L'intrusion française en Barbarie a conduit de nombreux historiens à soupçonner une téléologie arrogante à l'égard de l'activité européenne au Maghreb et à voir dans chaque manœuvre qu'entreprirent les États chrétiens dans les trois siècles précédents une préparation (ou un refus d'admettre) ce « mouvement vers un destin » d'empire colonial et de domination blanche[63].

Au cours de cet essai, il a été difficile de concilier l'expérience d'esclaves individuels en Barbarie, qu'ils fussent riches ou pauvres, pourvus de relations ou abandonnés, et le cadre global de la conquête du monde par l'Europe qui a pris une telle importance dans la recherche sur les débuts de l'époque moderne. Un esclave était un esclave, noir ou blanc, dans une plantation ou sur une galère. Pourtant, à tenter d'insérer l'histoire de l'esclavage barbaresque dans le grand récit de l'impérialisme européen, on risque de ne plus percevoir non seulement l'essence de cet esclavage, mais également un sentiment à une époque si répandu : à quel point les corsaires barbaresques purent être une épine dans le pied de la chrétienté, quelles souffrances et quelles dépenses ils purent entraîner. Dans le même temps, nous avons également perdu de vue que l'asservissement était au premier rang des préoccupations

63. David Spurr, *The Rhetoric of Empire: Colonial Discourse in Journalism, Travel Writing, and Imperial Administration*, Durham (NC), 1993, p. 98-99, cité dans Baepler, *op. cit.*, p. 37.

de tous ceux qui vivaient sur et autour de la Méditerranée, et l'ombre immense que cette menace fit porter sur les vies des grands comme des humbles. Nous avons entrepris cet essai en nous demandant pourquoi personne n'avait jamais posé la question de l'étendue du trafic d'esclaves blancs en Méditerranée ; nous nous apercevons maintenant que c'est en grande partie parce que connaître ou même risquer des conjectures quant à la réponse ne servait l'intérêt de personne. En explorant l'esclavage barbaresque, son importance, sa complexité, mais aussi le pouvoir qu'il eut d'informer les sociétés et les cultures chrétiennes, nous avons tenté d'enquêter encore plus avant sur ce phénomène irréfutable.

Annexes

1) Quelques exemples de prix

ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 306 (1585)
Les Romains ne voulaient pas dépenser plus de 150 *scudi* par esclave

ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 361 (1585)
Un tonneau de « vin de campagne » coûtait 1,5 ducats

ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 363 (1587)
140 *scudi* d'or = rançon moyenne individuelle + taxes pour 80 esclaves rachetés à Alger

Mascarenhas, p. 74 (1621)
Il en coûtait deux ou trois pataques par mois à un prêtre qui ne voulait pas être envoyé au travail

Rawlins, p. 256 (1622)
Vendu lors du premier tour pour 150 *doblas* algéroises, soit 710 livres anglaises (« un très bon prix » car il était estropié)

ASV, POLP, liasse 98 (1628)
100 ducats vénitiens : prix de rachat moyen de 250 esclaves barbaresques

Davis, *Shipbuilders*, pp. 29-30 (1635-1640)
Salaire d'un maître charpentier à Venise : 5 à 7 ducats par jour

D'Aranda, p. 9 (1640)
Vendu lors du premier tour pour 200 pataques, soit 566 livres françaises

ASN, SCRC, liasse 7, p. 10 (1651)
400 à 500 *grossi* napolitains : rançon demandée pour un esclave à Tunis

Francesco di S. Lorenzo, p. 10 (1654)
Il en coûta 3 pièces de huit espagnoles par mois à un esclave qui ne voulait pas être envoyé au travail

« Catalogo de' schiavi riscattati » (Mercédaires) (1660)
166 *scudi* romains : rançon moyenne pour 344 esclaves, espagnols pour l'essentiel, à Alger
210 *scudi* : rançon moyenne pour 9 captifs ecclésiastiques lors d'une même expédition
250 *scudi* : rançon moyenne pour 17 femmes esclaves non nobles

ASN, SCRC, liasse 7, p. 12 (1662)
300 pièces de huit espagnoles : rançon demandée pour un marin esclave à Alger

Correspondance des Beys de Tunis, p. 165 (1665)
Les esclaves français coûtèrent 175 pièces de huit espagnoles chacun

ASVat, Gonfalone, liasse 1 144, p. 108 (1666)
160 (plus tard 100) sequins vénitiens : rançon pour demandée la fille d'un pêcheur à Dulcigno

Catalogue mercédaire d'esclaves surtout espagnols rachetés à Alger (1678)
1 948 réals d'argent espagnols : prix moyen individuel payé pour libérer 451 esclaves (comprenant la rançon, les taxes, le transport, la quarantaine, les vêtements, etc.)

Galland, p. 48-49 (1679)
Un chirurgien musulman demande 2 aspres pour la circoncision d'un garçon

ASVat, Gonfalone, liasse 1 139, p. 186 (1691)
200 sequins vénitiens sont un prix « abusif et exorbitant » pour le rachat d'un pauvre esclave à Dulcigno
p. 552 (1691)
93 sequins vénitiens : prix de départ moyen à Dulcigno pour 11 esclaves

Propaganda fide, Barbaria, liasse 3, p. 64 (1692) ; prix pour la messe à Tunis
½ piastre pour les prêtres officiant
¼ piastre pour les laïcs
1,5 piastre pour le prédicateur
2 piastres pour les chanteurs
Soit au total 15 à 20 piastres par semaine

« Relazione delli schiavi cristiani » (1713)
537 pièces de huit espagnoles : rançon individuelle moyenne + taxes pour le rachat de 240 soldats et civils (essentiellement espagnols) captifs à Alger

ASV, Provveditori sopra Ospedali e Luoghi Pii (1727)
263 ducats vénitiens : rançon individuelle moyenne + taxes pour 54 esclaves vénitiens à Constantinople

Propaganda fide, Barbaria, liasse 5, p. 216 (1728)
350 pièces de huit espagnoles sont un prix jugé « parfaitement exorbitant » pour le rachat d'une esclave

« Redenzione di Venezia » (1730)
343 ducats vénitiens : rançon individuelle moyenne pour 24 Vénitiens captifs à Tripoli

ASV, Provveditori sopra Ospedali e Luoghi Pii (1764)
313 sequins vénitiens : prix individuel moyen global pour le rachat et le transport de 91 esclaves vénitiens à Alger

« Relazione del riscatto... dei schiavi siciliani » (1771)
278 *onze* siciliennes : prix individuel moyen global pour le rachat de 81 hommes et femmes originaires de Sicile et captifs à Tunis

2) L'esclavagisme corsaire, 1516-1798 (essentiellement en Italie) (nombre de captifs : source)

1509 : la capture d'Oran par les Espagnols libère 15 000 esclaves chrétiens (Foss, 86)
1510 : Otrante (plus de 100 villageois : Mafrici, 57)
1516 : côte des Pouilles (« plusieurs centaines » : Bono, 139)
1531 : côte à proximité de Gênes (130 : Calvini, 31)
1534 : Cetara, près d'Amalfi (300 : Mafrici, 78)
1535 : Port Mahon, sur l'île de Minorque (6 000 : Morgan, 282)
1535 : en fuyant Tunis, Barberousse laissa 7000 esclaves derrière lui (Morgan, 283)
1543 : Près de San Remo, en Ligurie (300 : Borzacchiello, 9)
1544 : Elbe (« la plupart des habitants » : Morgan, 292)
1544 : Agropoli, près de Salerne (100 : Mafrici, 79)
1544 : Ischia et la baie de Naples (7 000 : Bono, 1454)
1546 : Laigueglia, près d'Alassio (250 : Borzacchiello, 9)
1551 : Reggio Calabria (400 : Morgan, 469)
1551 : Goza, sur l'île de Malte (6300 sur 7 000 : Morgan, 469)
1551 : Augusta, en Sicile (400 : Bono, 148)
1554 : Vieste, en Calabre (6 000 slaves : Bono, 150)
1557 : Recco, en Ligurie (54 : Borzacchiello, 9)

1558 : Côte de Sorrento et Massa (1,493 : Mafrici, 82)
1558 : Cirella, en Calabre (76 : Bono, 150)
1558 : l'armée espagnole est défaite près d'Alger (6,500 : Morgan, 401)
1560 : l'attaque espagnole contre Djerba échoue (10 000 : Morgan, 490)
1563 : côte près de Gênes (270 : Borzacchiello, 9)
1565 : raid sur la côte de Lucques (42 : Lenci, 56)
1566 : Grenade (4 000 : Braudel, vol. 2, 202-204)
1570-1606 : 38 raids sur la côte et le trafic maritime siciliens (Bonaffini, 52)
1574 : prise de Tunis par les Turcs (des « milliers » : Morgan, 500)
1578 : Quartu Sant'Elena, en Sardaigne (200 : Bono, 168)
1578 : les Portugais sont défaits à Alcazarquivir (3 000)
1580 : Policastro, en Calabre (200 : Morgan, 566)
1582 : Alicante (500), Oristano en Sardaigne (700), Monticello en Corse (400), Sori, près de Gênes (130), à proximité de Barcelone (Morgan, 576-577)
1585 : Canaries (300 : Morgan, 588)
1587 : Faringola, en Corse (240 : Morgan, 592)
1588 : Calvi, près de Gênes (100 : Borzacchielio, 9)
1588 : Côte de Lazio (150 : Bono, 171)
1593-1594 : 28 bateaux pris par Tunis en dix mois (1 722 : Ricard, 196)
1603-1609 : 466 marins anglais capturés par les Algérois (Wolf, 184)
1605-1632 : les Algérois prennent 600 bateaux (est. 7 200-12 000 : Dan, 320)
1607 : les Algérois prennent 3 villes en Calabre (1 400 : Gramaye/Purchas, 282)
1608 : les Algérois prennent 42 bateaux (860 : Gramaye/Purchas, 282)
1609-1616 : 466 bateaux anglais capturés (est. 5 600-9 300 : Laird Clowes, 22)
1609-1619 : les Algérois capturent 8 000 chrétiens/Espagnols (Gramaye/Purchas, 268)
1609 : les Algérois prennent 36 bateaux (632 : Gramaye/Purchas, 282)
1610 : les Algérois prennent 23 bateaux (384 : Gramaye/Purchas, 282)
1611 : les Algérois prennent 20 bateaux (464 : Gramaye/Purchas, 282)
1612 : les Algérois attaquent l'Espagne (3 804 : Gramaye/Purchas, 282)
1613 : Porto Santo, aux Canaries (700 : Grammont, vol. 23, 138)
1613 : les Algérois prennent 16 bateaux italiens (230 : Gramaye/Purchas, 282)
1613 : Terseros, en Galicie (900 : Grammont, vol. 23, 138)
1613-1621 : les Algérois prennent 936 bateaux (est. 11 000-19 000 : Grammont, vol. 23, 138)
1614 : les Algérois prennent 35 bateaux (460 : Gramaye/Purchas, 282)
1616 : les Algérois prennent 34 bateaux (767 : Gramaye/Purchas, 282)
1617 : Madère (1 200 : Dan, 312)
1617 : 7 bateaux de pêche anglais (Laird Clowes, 50)
1617 : les Algérois prennent 26 bateaux (1 763 : Gramaye/Purchas, 282)
1618 : les Algérois prennent 19 bateaux et attaquent Lancerotta (1 468 : Gramaye/Purchas, 282)

1619 : San Marco, près de Palerme (400-500 : Grammont, vol. 23, 138)
1620 : Manfredonia, en Gargano (200 : Mafrici, 65)
1623 : raid maritime et terrestre mené conjointement par Tunis et Alger (623 : Bachrouch, 140)
1624 : Perasto, en Dalmatie (450 : Salvago, 2)
1625 : 27 bateaux anglais pris en dix jourspres de Plymouth (est. 200 : Laird Clowes, 23)
1627 : Islande (environ 400 : Helgason, 276 ; 800 : Dan, 313)
1628-1634 : les Algérois prennent environ 80 bateaux (1 331 : Dan, 320)
1631 : Baltimore, en Irlande (237 : Dan, 313)
1636 : Vico, en Calabre (700 : *Gazette de France*)
1637 : Ceriale (365) et Borghetto (140), près de Gênes (Bono, 174)
1637 : Colpe, en Espagne (315 : Knight, 9)
1637 : prise d'un bastion français près d'Alger (« au moins 600 » : Morgan, 665)
1637 : « Ocostra » (Ogliastro ?), en Calabre (115 : Knight, 19)
1639 : Calabre et Sicile (« environ un millier » : *Gazette de France*)
1641 : les Algérois prennent le *John Filmer* en mer d'Irlande (120 passagers : Playfair, 308)
1641-1644 : les Algérois capturent 1700 bateaux chrétiens (dont 5 anglais) (Playfair, 310-311)
1644 : Rocca Imperiale, en Calabre (200 : Bono)
1644 : Mondragone, Squillace, Pouilles, et Calabre (4 000 : *Gazette de France*)
1645 : Côte de Cornouaille (240 : Bono, 178)
1668-1678 : les Tripolitains font 2 450 esclaves (Fontenay, 22)
1669-1671 : en 16 mois, Tunis asservit 510 marins français (Bachrouch, 144)
1672-1682 : les Algérois prennent 353 bateaux anglais (est. 4 200-7 000 : La Motte, 99)
1673 : Torchiarolo, dans les Pouilles (50 : Mafrici, 66)
1675 : raids estivaux sur la Sardaigne, Naples, la Corse et la Sicile (Bono, 200)
1677-1680 : les Algérois prennent 160 bateaux britanniques en 40 mois (est. 1 900-3 200 : Morgan, v)
1677-1685 : les Tripolitains prennent 75 bateaux (1 085 : Pennell, 46)
1685-1686 : les Algérois asservissent 664 marins en 18 mois (Fontenay, 19)
1690 : les Tunisiens prennent deux bateaux français (270 : Plantet, vol. 1, 434)
1711 : Squinzano, dans les Pouilles (44 : Mafrici, 67)
1712-1720 : les Algérois prennent 74 bateaux (1 668 : La Motte, 98)
1714-1716 : raids près de Lecce (80 : Mafrici, 67)
1714-1727 : les Algérois prennent 36 navires marchands (393 : La Motte, 142-144)
1741 : prise de Tabarca par les Tunisiens (environ 800 : Valensi, 1282)
1771 : la population grecque de Tunis est asservie (200 : CPF/SRC-7, p. 509)
1785-1793 : les Algérois prennent 13 bateaux américains (130 : Foss, 160-161)

1786-1796 : les Tunisiens prennent 776 Napolitains et Siciliens (Valensi, 1277)
1794 : les Algérois capturent des pêcheurs corses (201 : Foss, 136)
1798 : raid tunisien sur l'île de San Pietro, près de la Sardaigne (900 : Bono, 183)
1814 : raid tunisien sur la côte de Crotone, en Calabre (21 : ASN, liasse 56)
1815 : île de Sant'Antioco, en Sardaigne (150 : Bono, 185)

3) Décomptes d'esclaves à Alger

1578-1581 : 25 000 (Haëdo in Cresti, 159)
1585 : 22 000 « Italiens pour l'essentiel, dont un grand nombre originaires des États papaux (Bono [1955] 156)
1585 : 25000 recaculés par les mêmes rédempteurs (Bono [1955], 156)
1587 : 20000 (Lanfreducci et Bosio, 473)
1598 : environ 15000 (Magini in Gramaye, 139)
1619 : « plus de 32000 » ou « plus de 35000 » (Gramaye, 138)
1619 : « plus de 50000 » (est. du clergé d'Alger, in Gramaye, 139)
1619 : 120000 captifs chrétiens à « Argier, Tunes, Tripoli, Fesse » (Gramaye/Purchas, 269)
1619 : 2000 esclaves au Bagno del Rey (Gramaye/Purchas, 272)
1621-1627 : 20000 (Braudel, vol. 2, 209)
1621 : 18000-20000 (Guillerny)
1621 : 8000 catholiques (Mascarenhas, 74)
1625 : 25000 (Salvago, 86)
1631 : « plus de 20000 » (Serefin de Freytas, in Friedman, 617)
1634 : 25000 (Dan, 318)
1637 : « un peu moins de 60000 » (Knight, 51)
1640 : 30000-40000 « de toutes les nations » (d'Aranda, 99)
1640 : 40000 (de Tamayo in Gramaye, 140)
1641 : 3000 Britanniques *(State Papers)*
1646 : 650 Anglais à Alger, 100 sur les galères algéroises (Playfair, 314-315)
1650 : 8000 (Bono, 220)
1656 : 35000 (Felipe Palermo in Friedman, 617)
1660 : 35000 (Davity in Cresti, 159)
1662 : 12000 (Auvry in Cresti, 159)
1664 : « plus de 40000 » (Du Val in Cresti, 159)
1669 : 14000-15000, dont 100 femmes et 300 à 400 enfants (Mafrici, 98)
1675 : 6000-12000 « chrétiens » (d'Arvieux, vol. 6, 225)
1678 : 20000-30000 (De Fercourt in Cresti, 159)
1681 : 5000 « ou un peu plus » (CPF/SOCG-1, p. 503)
1682 : 17000 (Barbarella)
1683 : 35000-40000 (Pétis de la Croix, 21)

1687 : 10 000 (Bombard, vol. 2, 73)
1691 : 36 000 « de toutes les nationalités » (Plantet, 251)
1693 : « plus de 4 000 » (CPF/SOCG-3, p. 144)
1693-1694 : « plus de 10 000 » (CPF/SOCG-1, p. 54)
1694 : 2 000 Grecs, « presque tous esclaves » (CPF/SOCG-3, p. 204)
1698 : « 2 800 chrétiens » (CPF/SOCG-3, p. 377)
1701 : « plus de 20 000 chrétiens » (CPF/SOCG-3, p. 408)
1701 : « pas plus de 3 000 chrétiens » (CPF/SOCG-3, p. 414)
1719 : 4 000 (Gueudeville in Cresti, 159)
1721 : moins de 5 000, « schismatiques ou hérétiques pour la plupart » (CPF/SOCG-4, p. 491)
1729 : 9 000-10 000 (Fau in Cresti, 159)
1729 : « plus de 5 000 » (Vander Aa in Cresti, 159)
1734 : « plus de 4 000 » (CPF/SOCG-5, p. 516)
1738 : « environ 2 000 » (Shaw in Cresti, 159)
1749 : 7 000 (Bombard, vol. 2, 429)
1749 : 6 000-7 000 de « l'opinion la plus commune » (CPF/SOCG-6, p. 210)
1763 : 3 000 (CPF/SOCG-7, p. 122)
1773 : 2 000, vraisemblablement catholiques (CPF/SOCG-7, p. 591)
1774 : 1 900 catholiques (CPF/SOCG-7, p. 653)
1779 : 3 000 (Thédenat, 159)
1785 : 1 800 catholiques, plus 100 Grecs orthodoxes (Bombard, vol. 2, 584)
1785 : 315 esclaves français rachetés à Alger (Trinitaires)
1787 : 2 000 (Venture de Paradis, 258)
1788 : 800 (Von Rehbinder et Raynal in Cresti, 159)
1789 : 500 (Venture de Paradis, 154)
1793 : 1 200, 600 dans chacun des deux bagnes (Foss, 125)
1794 : « environ 500 » déserteurs espagnols asservis (Foss, 87)
1796 : 700 (Alasia in Cresti, 159)
1801 : 500 (Vicherat in Cresti, 159)
1805 : 1 200 (Joussouy in Cresti, 159)
1816 : 1 642 (Cresti, 159)
1830 : 122 (Cresti, 159)

4) Décomptes d'esclaves à Tunis et Tripoli

1535 : 22 000 (Morgan, 308)
1553 : 450 chrétiens (HCRT)
1564 : 4 025 chrétiens (HCRT)
1572 : 2 200 chrétiens (HCRT)
1584 : 700 chrétiens (HCRT)
1613 : 240 chrétiens (HCRT)

1625 : « moins de 10000 » (Salvago, 86)
1625 : 400-500 (Salvago, 86)
1634 : 7000 (Dan, 319)
1634 : 400-500 (Dan, 319)
1635 : 500 chrétiens (HCRT)
1649 : 650 chrétiens (HCRT)
1651 : 6000 (Bombard, 388)
1654 : 8000 (Francesco di S. Lorenzo, 12)
1658 : « plus de 1000 chrétiens » (CPF/SORCG, Tri, p. 88)
1659 : « 2500 chrétiens » (CPF/SORCG, Tri, p. 90)
ca. 1660 : 10000-12000 (Valensi, 1277)
1660 : 1 150 chrétiens (HCRT)
1664 : « 4000 esclaves chrétiens » (CPF/SORCG, Tun, p. 65)
1665 : 1 500 (CPF/SORCG, Tri, p. 95)
1667 : « au moins 3000 (...) qui suivent le rite latin » (CPF/SORCG, Tun, p. 124)
1669 : 1 370 (CPF/SRC-1, p. 166)
1670 : 5000-6000 « âmes » (CPF/SOCG-1, p. 176)
1670 : « 2000 chrétiens répartis dans quatre bagnes » (CPF/SOCG-1, p. 184)
1671 :1559 (Bono, 220)
1672 : 1658 chrétiens (HCRT)
1674 : 2000 chrétiens (HCRT)
1675 : 2130 chrétiens (HCRT)
1676 : 1275 chrétiens (HCRT)
1679 : 700 des « nôtres » plus 1000 « Grecs schismatiques » (CPF/SOCG-1, p. 457)
1680 : 2000 « chrétiens » and « 300 schismatiques et hérétiques » (CPF/SOCG-1, p. 478)
1681 : 2200 esclaves à Tunis et dans les ports environnants (CPF/SOCG-1, p. 583)
1681 : « un peu plus de 1000 » (CPF/SOCG-1, p. 455)
1686 : 1500-2000 (Mafrici, 99)
1686 : 7000-8000 (Mafrici, 97)
1689 : « à peine 500 » (CPF/SOCG-2, p. 378)
1691 : 270 (Mafrici, 99)
1704 : 194 (Mafrici, 99)
1721 : 5000 catholiques (CPF/SOCG-4, p. 491)
1722 : « environ 3000 de diverses nations » (CPF/SOCG-4, p. 485)
1752 : 1400 (Poiron, 17)
1765 : 30 catholiques (CPF/SOCG-7, p. 274)
1766 : 25 catholiques (CPF/SOCG-7, p. 299)
1767 : 30 catholiques (CPF/SOCG-7, p. 364)
1767 : 267 catholiques et « quelques Grecs schismatiques » (CPF/SOCG-7, p. 281)

1772 : 483 catholiques (CPF/SOCG-7, p. 560)
1773 : 320 catholiques et 280 Grecs (CPF/SOCG-7, p. 585)
1774 : 240 catholiques (CPF/SOCG-7, p. 653)
1780 : 2000 (Valensi, 1276)
1790 : « plus de 200 esclaves napolitains, sans compter les Siciliens » (ASN/SCRC, liasse 56)
1797 : au moins 1 500 (Valensi, 1278)
1810 : plus de 2000 (MacGill, 77)

Bibliographie

ARCHIVES ITALIENNES

ASR = Archivio di Stato di Rome
ASN = Archivio di Stato di Napoli, Santa Casa per la Redentione dei Cattivi
ASV = Archivio di Stato di Venezia
CRD = Collegio, risposte di dentro
POLP = Provedditori sopra Ospedali e Luoghi Pii
SM = Senato Mar
ASVat = Archivio Segreto Vaticano, Gonfalone
CPF = Congregazione « De Propaganda Fide », Rome
SOCG = « Scritture originali riferite nelle Congregazioni generali »
SRC = « Scritture Riferte nei Congressi: Barbaria »
HCRT = Anon., *Histoire chronologique du royaume de Tripoly de Barbarie*, 1685, Bibliothèque Nationale de France, Paris, 12199-12200, p. 61v
PFRC = Palermo, Fondo Redenzione dei cattivi
VMC = Venezia, Museo Correr, Carte Mocenigo

SOURCES PRIMAIRES PUBLIÉES : RÉCITS D'ESCLAVES

Anonyme, *News from Sally: of a strange delivery of foure English captives from the slavery of the Turkes*, Londres, 1642.

Anonyme, *A copy of the captives petition as it was presented to the Kings most excellent Majesty. The humble petition of divers persons who have suffered, and of others whose relations do now suffer most miserable bondage and cruel slavery in Algeir, and other places under the Turks*, Londres, 1661.

Anonyme, *A description of the nature of slavery among the Moors. And the cruel sufferings of those that fall into it... To which is added, an account of Capt. Stuart's negociations for the redemption of the English captives... written by one of the said redeem'd captives*, Londres, 1721.

Anonyme, *Voyage dans les États Barbaresques de Maroc, Alger, Tunis et Tripoly. Ou lettres d'un des Captifs qui viennent d'être rachetés par MM. les Chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*, Paris, 1785.

Anonyme, *Memoirs of a French officer who escaped from slavery*, Oxford, 1786.

Brooks, Francis, *Barbarian Cruelty*, Londres, 1693.

Cervantès, Miguel de, « Los Baños de Argel » et « El trato de Argel », *Obras completas*, A. Valbuena Prat (éd.), Madrid, 1970.

Chastelet des Boys, R., « L'Odyssée. Ou Diversité d'Aventures, Rencontres et Voyages en Europe, Asie, et Afrique », *Revue Africaine*, 10, 1866, p. 91-101 et 257-266; 11, 1867, p. 157-167; 12, 1868, p. 14-32, 350-363, 436-454; 13, 1869, p. 371-383; 14, 1870, p. 193-199.

Courthop, George, *The Memoirs of Sir George Courthop, 1616-1685*, S. C. Lomas (éd.), Londres, 1907.

Coxere, Edward, *Adventures by Sea of Edward Coxere*, E. H. W. Meyerstein (éd.), Oxford, 1945.

Crisp, Mme, *The Female captive: A narrative of facts, which happened in Barbary, in the year 1756... Written by Herself*, Londres, 1769.

D'Arcos, Thomas a Peiresc, « Lettres Inédites », *Revue Africaine*, 32, 1888, p. 161-195; 33, 1889, p. 289-302.

D'Aranda, Emanuel, *Relation de la captivité du sieur E. d'A. mené esclave à Alger en l'an 1640 et mis en liberté l'an 1642*, Bruxelles, 1656.

Dan, Pierre, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1649, ou *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Roovers*, Amsterdam, 1684.

Dan, Pierre, « Les Illustres Captifs », Henri-David Grammont (éd.), *Revue Africaine*, 27, 1883, p.11-35, 191-206, 355-379; 28, 1884, p. 49-76.

Davies, William, *True Relation of the Travailes and Most miserable Captivitie of William Davies*, Londres, 1614.

Elliot, Adam, *A true narrative of the life of Mr. George Elliot, who was taken and sold for a slave; with his travels, captivity, and miraculous escape from Salle, in the Kingdom of Fez*, Londres, 1770.

Emerit, Marcel (éd.), « Les Aventures de Thédenat, Esclave et Ministre d'un Bey d'Afrique (XVIIIe siècle) », *Revue Africaine* 92, 1948, p.142-84 et 331-362.

Fane, George, *Memoirs of Mr. George Fane, a Londres Merchant. Who suffered three years of slavery, in the country of Algiers*, Londres, 1748.

Foss, John, *Journal of Captivity*, Newport (RI), n.d.

Galán, Diego, *Cautiverio y trabajos de Diego Galán, natural de Consuegra y vecino de Toledo, 1589-1600*, M. Serrano y Sanz (éd.), Madrid, 1946.

Bonnet, Jean, in Antoine Galland, *Histoire de l'esclavage d'un marchand de la ville de Cassis, à Tunis*, C. Guénot & N. Vasquez (éd.), Paris, 1993.

Gee, Joshua, *Narrative of Joshua Gee of Boston, Mass., While he was captive in Algeria of the Barbary States, 1680-1687*, Hartford, 1943.

Gracián, Jerónimo, *Crónica de Cautiverio y Peregrinación de Anastasio*, Madrid, 1942.

Gramaye, Jean-Baptiste, *Diarium rerum Argelae gestarum ab anno M.DC. XIX*, Cologne, 1623, trad. fr. *Journal de Jean-Baptiste Gramaye, évêque d'Afrique*, Abd El Hadi Den Mansour (éd. et trad.), Paris, 1998.

Haedo, Diego de, *Diálogo de la Captividad*, Valladolid, 1612, trad. fr. « De la captivité à Alger », Moliner-Violle (trad.), *Revue Africaine*, 39, 1895, p. 54-103, 199-258, 321-367; 40, 1896, p. 5-32; 41, 1897, p. 153-184.

Haedo, Diego de, *Topografia e Historia General de Argel*, Valladolid, 1612, trad. fr. *Topographie et histoire générale d'Alger*, Dr Monnereau, A. Brubrugger (trad.), et in Henri-David Grammont, « Histoire Générale », *Revue Africaine*, 14, 1870, p. 364-375, 414-433, 490-159 ; 15, 1871, p. 41-69, 90-111, 202-237, 307-319, 375-395, 458-473 ; 24, 1880, p. 37-69, 116-132, 215-239, 261-290, 344-372, 401-432 ; 25, 1881, p. 5-32, 97-120.
Haselton, Richard, *Strange and Wonderful Things*, Londres, 1595.
Kingdon, John, *Redeemed slaves, being a short narrative of two neapolitans redeemed from slavery on the coast of Barbary*, Bristol, 1780.
Knight, Francis, *A Relation of Seaven Yeares Slaverie under the Turks of Argeire*, Londres, 1640.
Laranda, Viletta, *Neapolitan Captive. Interesting Narrative of the Captivity and Sufferings of Miss Viletta Laranda, a Native of Naples*, New York, 1830.
Mascarenhas, João, *Esclave à Alger*, Paul Teyssier (trad. et éd.), Paris, 1993.
Marott, Louis, *A Narrative of the Adventures of Lewis Marott, pilot-royal of the galleys of France. Giving an Account of his slavery under the Turks, his escape out of it, and other Strange Occurances that ensued thereafter*, Londres, 1677, traduit du français *Relation de quelques aventures maritimes de L.M.P.R.D.G.D.F.*
Okeley, William, *Eben-Ezer: or, a Small Momument of Great Mercy*, Londres, 1675.
Olivier, J., *Memoirs of the life and adventures of Signor Rozelli, late of the Hague. Giving a particular account of his birth, education, slavery...*, Londres, 1725.
Phelps, Thomas, *A True Account of the Captivity of Thomas Phelps at Machaness in Barbary, and of his strange escape...*, Londres, 1685.
Saunders, Thomas, « The Unfortunate Voyage of the "Jesus" to Tripoli », *Hakluyt*, vol. 3, in EEB 1475-1640, 1006:3, as *A true discription and breefe discourse, of a most lamentable voiage, made latelie to Tripolie in Barbarie, in a ship named the "Iesus"*, Londres, 1587.
Struys, John, *The Voyages and Travels of John Struys*, John Morrison (trad.), Londres, 1684.
Sweet, Thomas, *Dear Friends...*, Londres, 1647.
Troughton, Thomas, *Barbarian Cruelty ; Narrative of the sufferings of the British Captives Belonging to the "Inspector", privateer*, Londres, 1751.
Vaillant, Jean Foy, « Un Académicien Captif à Alger », Henri-David Grammont (éd.), *Revue Africaine*, 26, 1882, p. 387-396.
Webbe, Edward, *His Trauailes*, Londres, 1590 ; réimp., 1868.

Anonyme, *A list of the English redeemed out of slavery by the taking of the Golden Horse of Argiers, taken the 29th of March 1681, by his Magesties ship the Adventure, Capt. William Booth, commander; as also of all that have been taken since*, feuille unique, imprimée en 1681 et comprenant également les Anglais pris lors de la capture du *Little Rose* et du *Half Moon of Algiers*.

Bernardinus de S. Antonio, OSST, *Epitome generalium redeptionum captivorum, quae a fratribus ord. SSmae Trinitatis sunt factae* (1623), BAV: Barbarini. H.II.138.

Caissotti, Pietro Giochimo, Abate, *La Redenzione degli Schiavi sudditi di SSRM, fatta in Algeri, Tunisi, Tripoli, e Constantinopoli da' PP Trinitari Scalzi detti di S. Michele, dedicata a S.A.R. Maria Antonia Ferdinanda, duchessa di Savoja, colla Orazione fatta in tale Occasione dall'Ill.mo e Rev.mo Sig.re Abate Pietro Giochimo Caissotti di Chiusano*, Turin, 1761.

Camillo di Maria, *Orazione recitata il giorno 5 agosto 1771 nella Metropolitana Chiesa della Città di Palermo dal Rev. P. Camillo di Maria... in Occasione della Solenne Processione dei Schiavi Cristiani riscatti in Tunisi*, Palerme, 1771.

Capra, Enrico, *Discorso d'Enrico Capra della Compagnia di Gesù in occasione degli Schiavi Liberati e condotti da Costantinopoli a Venezia...la Vigilia di Pentecoste 1727. Nella Chiesa di S. Salvadore.*

Catalogo di cinque cento venti Schiavi riscattati nel presente Anno del Giubileo 1675, Rome, 1675.

Dominici, Padre Alfonso, *Trattato delle Miserie, che patiscono i Fedeli Christiani Schiavi de' Barbari, & dell'Indulgenze che i Sommi Pontefici han concesse per il Riscatto di quelli*, Rome, 1647.

Gache André, OSST, *De redemptione captivorum oratio. Habita die 14 maii 1781.*

Gonfalone (Arciconfraternita), *Relatione de schiavi cristiani dello stato ecclesiastico che si trovano in Dolcigno, e riscatti dalla venerab. Arciconfraternita del Gonfalone*, Rome, 1675.

Herault, Lucien, « Les Troubles d'Alger et la Rédemption des Esclaves en 1645 » (d'après manuscrit marseillais), J. Billioud (éd.), *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 10, 1933, p. 87-107.

Joseph de Sancta Maria, *Sermaõ que Pregov o Padre Doutor frei Joseph de Sancta Maria lente de prima de Theologia no Convento da Sanctissima Trindade de Lisboa na Solemne Procissam do Resgate gèral, que se celebrou em 23 de Dezembro de 1655*, Lisbonne, 1656.

La Faye, Jean de, *Relation en forme de Journal du voyage pour la rédemption des captifs, aux Royaumes de Maroc et d'Alger pendant les années 1723, 1724 et 1725*, Paris, 1726.

La Motte, Philemon de, *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis*, Paris, 1721, trad. angl. *Several Voyages to Barbary*, J. Morgan (trad.), Londres,1736.

Litaniæ et Preces Pro Captiuis recitandæ ad divinam opem contra Turcas implorandam, Rome, 1685.

Mercede, *Forma della communicatione dell'indulgenze e gratie, che si fa' nel sacro, e real Ordine di Nostra Signora della Mercede della Redentione de' Schiavi Christian (...) nelli cinque giorni prefissi dalla Santa Sede Apostolica*, Rome, 1666.

Mercede, *Catologo de' schiavi riscattati nel anno 1660 nella città d'Algieri dal sacro (...) ordine della Madonna della Mercede*, Rome, 1661.

Mercede, *Catologo de' schiavi crisitiani che il sac....Ordine della Vergine Ssma della Mercede...nella città di Tunesi nell'anno presente 1725*, Rome, 1725.

Monaco, Giuseppe, *Direttorio per li confratelli dell'Ordine della SS Trinità del riscatto con sommario delle indulgenze*, Rome, 1694.

Rawlings, John, *The Famous and Wonderful Recovery of a Ship of Bristol, called the EXCHANGE, from the Turkish Pirates of Argier*, Londres, 1622.

Relazione del Riscatto eseguito l'anno 1771 dei Schiavi Siciliani esistenti in Tunisi, Palerme, 1771.

Rincolui, Giovanni Paolo, *Discorso in Occasione della Solenne Procession fatta da' M.R.R.P.P. della Santissima Trinità del Riscatto degli Schiavi del Convento di S. Michele li 18 Ottobre 1739*, Turin, 1740.

Trinitari, *Relatione delli schiavi Christiani riscattati l'anno 1662 nella città d'Algeri dalli padri...Redentori de' Schiavi dell'Ordine de' Scalzi della Santissima Trinità*, Rome, 1663.

Trinitari, *Relazione de gli Schiavi riscatti in Algeri per li RR. PP. Trinitari Scalzi del Riscatto della Congregazione di Spagna l'anno 1720.*, Rome, 1721.

Trinitari, *Redemptiones Captivorum. Constantinopoli, & Tripoli liberatorum per Familiam Redmptricem Discalceatorum SSme Trinitas, Provinciarum Germaniæ, & Status Veneti*, Rome, 1730.

Trinitari, *Catalogus captivorum per patres Johannem à Virgine, Michaelem à S. Raphaele, & Benedictum a S. Josepho Ordinis Excalceatorum Sanctissimae Trinitatis Redemptionis Captivorum Alumnos Juliae Caesarae, vulgò Algieri anno proximè elapso*, Rome, 1756.

Trinitari, *Sommario dell'Indulgenze concesse da Sommi Pontefici alle Confraternità erette ed instituite dall'Ordine della SSma Trinità del Riscatto*, Rome, 1762.

Trinitari, *Catalogo degli schiavi redenti dall'anno 1750, fino al corrente 1764 in Costantinopoli, Algeri, Tunis, e Tripoli, &c., da' PP. Trinitarj Scalzi del riscatto degli schiavi, del Real Convento di S. Maria di Caravaggio in Monforte*, Milan, 1764.

Trinitari, *Voyage dans les États Barbaresques de Maroc, Alger, Tunis et Tripoly. Ou lettres d'un des captifs qui viennent d'être rachetés par MM. les Chanoines réguliers de la Sainte-Trinité*, Paris, 1785.

Trinitari, Provincie, *Catalogo de' cristiani schiavi riscatti dalla provincia di S. Giuseppe dell'Ordine de' Trinitari scalzi...*, Rome, 1764.

SOURCES PRIMAIRES : LITTÉRAIRES

Anonyme, *The Algerine Slaves, A Poem by a Citizen of Newburyport*, Newburyport, 1798.

Chetwood, William R., *The voyages and adventures of Capt. Robert Boyle in several parts of the world. Intermixed with the story of Mrs. Villiars, an English Lady, with whom he made his surprising escape from Barbary*, Londres, 1728, Edinburgh, 1777.

Chetwood, William R, *The voyages, travels and Adventures of William Owen Gwin Vaughn, Esq. With the history of his brother Jonathan Vaughn, six years a slave in Tunis*, 2 vol., Londres, 1736.

Dell'Addolorata, Silvestro, *Fatina, ovvero Gli schiavi cristiani e l'Ordine trinitario: memorie del 1645 raccolte dal Padre Latini Silvestro dell'Addolorata*, Cuneo, 1896.

Godwyn, Morgan, *The Negro's & Indians Advocate, Suing for the Admission into the Church*, Londres, 1680.

Pellow, Thomas, *The History of the Long Captivity and Adventures of Thomas Pellow, in South Barbary*, Londres, 1739 ; réimp. Londres, 1973.

Sumner, Charles, *White Slavery in the Barbary States*, Boston, 1847.

Tanselle, G. Thomas, *Royall Tyler*, Cambridge, MA, 1967.

Todd, Margo. « A Captive's Story: Puritans, Pirates, and the Drama of Reconciliation », *The Seventeenth Century*, 12, 1997, p. 37-56.

Tyler, Royall, *The Algerine Captive: or, the Life and Adventures of Doctor Updike Underhill [pseudo.], six years a prisoner among the Algerines*, Hartford, 1810 ; Jack B. Moore (éd.), réimp. Gainesville, 1967.

Vovard, André, *Les Turqueries dans la littérature française*, Toulouse, 1959.

SOURCES PRIMAIRES : DESCRIPTIVES

Anonyme, *Latest News out of Barabry in a Letter written of late from a Merchant there...*, Londres, 1613.

Anonyme, *Istoria degli stati di Algeri, Tunisi, Tripoli e Marocco, trasportata fedelmente dalla lingua inglese nella italiana.*

Addison, Lancelot, *The Present State of the Jews (More particularly relating to those in Barbary)*, Londres, 1675.

Antonio Tedaldi Barbarella, Museo Correr, *Carte miscellanea, Provinenze diverse*, liasse 515, p. 77, rapport daté du 22 octobre 1682.

Bombard, F., (éd.), « Les Vicaires apostoliques de Tunis et d'Alger (1645-1827) », *Revue tunisienne*, 1, 1894, p. 387-391, 495-498 ; 2, 1895, p. 73-76, 259-262, 429-532, 581-586.

Béranger, Nicolas, *La Régence de Tunis à la fin du XVII*[e] *siècle*, Paul Sebag (éd.), Paris, 1993.

Calendar of State Papers, Domestic Series, of the Reign of Charles I, 16, 1640, Liechtenstein, 1967.

Caronni, F., *Ragguaglio del Viaggio in Barberia*, Milan, 1805.

Dallam, Thomas, *Early Voyages and Travels in the Levant. The Diary of Master Thomas Dallam, 1599-1600. Extracts from the Diaries of Dr. John Covel, 1670-1679*, J. Theodore Bent (éd.), Londres, 1893.

D'Arvieux, Laurent, Jean-Baptiste Labat, O.P. (éd.), *Mémoires du Chevalier d'Arvieux*, 6 vol., Paris, 1735.

De Brèves, Jacques Savary, *Relation des voyages de Monsieur de Brèves tant en Grèce, Terre Sainte et Égypte qu'aux royaumes de Tunis et d'Alger*, Paris, 1628.

Della Cella, Paolo, *Viaggio da Tripoli di Barberia alle frontiere occidentali dell'Egitto*, Città di Castello, 1912.

Duchet, Claude, *Tripoli città di Barbaria*, ca. 1580.

Du Mont, Jean, Baron de Carlscroon, *Nouveau voyage du Levant*, La Hague, 1694, trad. angl. *A New Voyage to the Levant*, 2nde éd., Londres, 1696.

Francesco di S. Lorenzo, *Breve relatione, del calamitoso stato, crudeltà, e bestiali attioni, con le quali son trattati da' barbari li cristiani fatti schiavi, e tutto quello, ch'è passato nel viaggio della redentione de' fedeli di Christo nella città di Tunisi l'anno 1653*, Rome, 1654.

Fritz-Geffry Charles, *Compassion towards captives, chiefly towards our bretheren and country-men who are in miserable bondage in Barbarie. Urged and pressed in three sermons on Heb. 13.3; Preached in Plymouth in October 1636*, Oxford, 1637.

Grammont, Henri-David, « Correspondance des Consuls D'Alger », *Revue Africaine*, 31, 1887, p.164-212, 295-319, 341-349, 436-477 ; 32, 1888, p. 52-80, 117-160, 230-238, 308-319, 321-337 ; 33, 1889, p. 121-176, 219-253.

Grammont, Henri-David, « Relations entre la France et la régence d'Alger au XVII[e] siècle », *Revue Africaine*, 23, 1879, p. 5-32, 95-114, 134-160, 225-240, 295-320 ; 28, 1884, p. 198-218, 273-300, 339-354, 448-463 ; 29, 1885, p. 5-12, 81-123, 161-171.

Grammont, Henri-David, « Documents Algériens », *Revue Africaine* 35, 1891, p. 97-108.

Guillerny, M., « Lettre à M. de Peyresc (1623) », in Henri-David Grammont (éd.), « Relations entre la France et la régence d'Alger au XVII[e] siècle », *Revue Africaine*, 23, 1879, p. 135-151.

Hees, Thomas, « Journal d'un voyage à Alger (1675-1676) », G.-H Bousquet, G.W. Bousquet-Mirandolle (trad.), *Revue Africaine*, 101, 1957, p. 85-128.

La Condamine, Charles-Marie de, « Journal de mon Voyage au Levant », *Revue tunisienne*, 5, 1898, p. 74-94.

Lanfreducci, François, Jean Othon Bosio, « *Costa e Discorsi di Barbaria (1 Settembre 1587)* », *Revue Africaine*, 66, 1925, p. 421-480.

Laugier de Tassy, Jacques Philippe, *Histoire du royaume d'Alger*, Noël Laveau, André Nouschi (éd.), trad. angl. *A Compleat History of the Piratical States of Barbary*, J. Morgan (trad.), Londres, 1750.

Mattei, Curthio, *Il sacco e rovina di Sperlonga terra nella spiaggia di Gaeta, fatto dai Turchi alli 4 luglio 1623, in ottava rima composto da C.M., chirurgo da Lenola*, Biblioteca Nazionale di Roma, Mss F. Varia, n. 137/742.

MacGill, Thomas, *Account of Tunis*, Londres, 1811.

Morgan, Joseph, *A Complete History of Algiers*, Londres, 1728-1729; réimp. New York, 1970.

Nicolay, Nicolas de, *The Nauigations, peregrinations and Voyages, made into Turkie by Nicholas Nicholay*, Londres, 1585; réimp. Amsterdam, 1968.

Pennell, C.R. (éd.), *Piracy and Diplomacy in Seventeenth-Century North Africa. The Journal of Thomas Baker, English Consul in Tripoli, 1677-1685*, Londres, 1989.

Pétis de la Croix, « Description abrégée de la ville d'Alger », in M. Emerit (éd.), « Un Mémoire sur Alger par Pétis de la Croix (1695) », *Annales de l'institut d'Études orientales*, 11, 1953, p. 5-24.

Pepys, Samuel, *The Diary of Samuel Pepys*, Robert Latham, William Matthews (éd.), 10 vol., Berkeley, 1970-1983.

Peyssonnel, J. A., *Voyage dans les régences de Tunis et d'Alger*, Paris, 1987.

Pignon, Jean, « Un document inédit sur la Tunisie au début du XVIIe siècle », *Les Cahiers du Tunisie*, 9, 1961, p. 109-118.

Pignon, Jean, « Osta Moratto Turcho Genovese, dey de Tunis (1637- 1640) », *Les Cahiers du Tunisie*, 3, 1955, p. 331-57.

Pitts, Joseph, *Account of the Religion and Manners of the Mahommentans*, Exeter, 1704.

Plantet, Eugène (éd.), *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour, 1577-1830*, Paris, 1893.

Poiron, M., *Mémoires concernant l'état présent du royaume de Tunis*, J. Serres (éd.), Paris, 1925.

Proceedings in the Opening Session of the Long Parliament, House of Commons, vol. 1 (3 November to 19 December 1640), Maija Jansson (éd.), New Haven, p. 560.

Purchase, Samuel, *Purchase, His Pilgrimage, or Relations of the World and the Religions Observed in all Ages*, Londres, 1613, p. 497-507.

Salvago, Gio:Battista, « *Africa overo Barbarìa* », *Relazione al doge di Venezia sulle Reggenze di Algeri e di Tunisi del Dragomanno Gio.Batta Salvago (1625)*, Alberto Sacerdoti (éd.), Padoue, 1937, trad. fr. « Une mission délicate en Barbarie au XVIIe siècle », Pierre Grandchamp (trad.), *Revue Tunisienne*, 8, 1937, p. 299-322, 471-501.
Shaw, Thomas, *Travels, or observations relating to several parts of Barabry and the Levant*, Oxford, 1738.
Sherley, Thomas, « Sir Thomas Sherley, His Travels », *The Three English Brothers*, Londres, 1607 ; réimp. Anthony Nixon (éd.), Amsterdam/New York, 1970.
Sumner, Charles, *White Slavery in the Barbary States*, Boston, 1847.
Sieur Tollot, « Un voyage de Paris à Alger en 1731, par le Sieur Tollot », A. Berbrugger (éd.), *Revue Africaine*, 11, 1867, p. 417-434.
Valesio, Francesco, *Diario di Rome*, Gaetana Scano (éd.), 6 vol., Milan, 1977.
Venture de Paradis, J. M., « Alger au XVIIIe siècle », E. Fagnan (éd.), *Revue Africaine*, 39, 1895, p. 265-314 ; 40, 1896, p. 33-78, 256-277 ; 41, 1897, p. 68-118.

SOURCES SECONDAIRES : ARCHIVES

Gonfalone (Arciconfraternita), *Statuti della venerabile Arciconfraternita del Gonfalone*, Rome, 1888.
Ashbee, Henry Spencer, *A Bibliography of Tunisia from the earliest times to the end of 1888.*
Bono, Salvatore, *Fonti e documenti italiani per la storia della Tunisia*, Tunis, 1969.
Bono, Salvatore, *Storiografia e fonti occidentali sulla Libia (1510-1911)*, Rome, 1982.
Cresti, Federico, *Documenti sul Maghreb dal XVII al XIX secolo: Archivio storico della Congregazione « De Propaganda Fide »*, Pérouse, 1988.
Kowalsky, N., J. Metzler (éd.), *Inventory of the Historical Archives of the Sacred Congregation for the Evangelization of Peoples, or « De Propaganda Fide »*, Rome, 1983.
Pagano, Sergio, *L'archivio dell'arciconfraternita del Gonfalone: cenni storici e inventario*, Vatican, 1990.

SOURCES SECONDAIRES : GÉNÉRALES

A. A. V. V., *Corsari « turchi » e barbareschi: prigionieri, schiavi, riscatti: atti del 2. convegno di studi: Ceriale, 3 giugno 1989*, Ceriale, 1992.

Austen, Ralph, « The Mediterranean Islamic Slave Trade out of Africa: a Tentative Census », *Slavery and Abolition*, 13, 1992, p. 214-248.

Bachrouch, Taoufik, « Rachat et libération des esclaves chrétiens à Tunis au XVIIe siècle », *Revue tunisienne de Sciences sociales*, 11, 1975, p. 121-162.

Bachrouch, Taoufik, *Formation sociale barbaresque et pouvoir à Tunis au XVIIe siècle*, Tunis, 1977, en particulier p. 59-92.

Baepler, Paul, « The Barbary Captivity Narrative in Early America », *Early American Literature*, 30, 1995, p. 95-120.

Baepler, Paul (éd.), *White Slaves, African Masters*, Chicago, 1999.

Bascapè, G. C., *I Mercdari a Milano (sec. XV-XVII)*, Milan, 1935.

Ben Rejeb, Lotfi, « America's Captive Freemen in North Africa: the Comparative Method in Abolitionist Persuasion », *Slavery and Abolition*, 9, 1988, p. 57-71.

Bennassar, Bartolomé, « Les chrétiens convertis à l'Islam 'Renégats' et leur intégration aux XVIe-XVIIe siècles », *Les Cahiers de Tunisie*, 43, 1991, p. 45-53.

Bennassar, Bartolomé, Lucile Bennassar, *Les Chrétiens d'Allah. L'Histoire extraordinaire des renégats, XVIe-XVIIe siècles*, Paris, 1989.

Bennett, Norman, « Christian and Negro Slavery in Eighteenth-Century North Africa », *Journal of African History*, 1, 1960, p. 65-82.

Benzoni, Gin, « Il *farsi turco* ossia l'ombra del rinnegato », *Venezia e i Turchi. Scontri e confronti di due civiltà*, Milan, 1985, p. 91-133.

Berbrugger, A., « Charte des Hopitaux Chrétiens d'Algers en 1694 », *Revue Africaine*, 8, 1864, p. 233-244.

Berbrugger, A., « Captif et patronne à Alger », *Revue Africaine*, 8, 1864, p. 302-315.

Berbrugger, A., « Voies et moyens du rachat des captifs chrétiens dans les États barbaresques », *Revue Africaine*, 11, 1867, p. 325-332.

Bilinski, Bronislaw, « 220 schiavi Christiani liberati e portati a Rome nel 1628 », *Strenna dei Romenisti*, 1980, p. 77-91.

Blavin, J., *La Condition de la vie des Français dans la régence d'Alger*, Alger, 1899.

Blili, Leîla, « Course et Captivité des Femmes dans la Régence de Tunis aux XVIe et XVIIe siècles », *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Món Modern*, Palma de Majorque, 1996, p. 259-273.

Boccadamo, Giuliana, « Prima indagini sull'origine e l'organizzazione della confraternita napoletana della 'Redenzione dei Cattivi, 1548-1588 », *Campania sacra*, 8-9, 1977-1978, p. 121-151.

Boccadamo, Giuliana, *La redenzione dei cattivi*, Naples, 1985.

Bombard, F., (éd.), « Les Vicaires apostoliques de Tunis et d'Alger (1645-1827) », *Revue tunisienne*, 1, 1894, p. 387-391, 495-498; 2, 1895, p. 73-76, 259-262, 429-532, 581-586.

Bonaffini, Giuseppe, *La Sicilia e i Barbareschi. Incursioni corsare e riscatto degli schiavi (1570-1606)*, Palerme, 1983.
Bonaffini, Giuseppe, *Sicilia e Tunisia nel secolo XVII*, Palerme, 1984.
Giuseppe Bonaffini, *Un mare di paura: il Mediterraneo in età moderna*, Caltanissetta, 1997.
Bono, Salvatore, *Algeri alla metà del XVIII secolo nella testimonianza del console Carlo Antonio Stendardi*, Rome, 1965.
Bono, Salvatore, « L'Arciconfraternita del Gonfalone di Rome e il riscatto degli schiavi dai musulmani », Estratto dalla Rivista *Capitolium*, Rome, 1957.
Bono, Salvatore, *I Corsari barbareschi*, 1964.
Bono, Salvatore, *Corsari nel Mediterraneo: Cristiani e musulmani fra guerra, schiavitù, e commercio*, Turin, 1993.
Bono, Salvatore, « Genovesi schiavi in Algeri barbaresca », Cuneo, 1953.
Bono, Salvatore, *La Missione dei Cappuccini ad Algeri per il riscatto degli schiavi cristiani del 1585*, Rome, 1955.
Bono, Salvatore, *La Pirateria nel Mediterraneo. Bolognesi schiavi a Tripoli nei sec. XVII & XVIII*, Tripoli, 1954.
Bono, Salvatore, « Livorno e la schiavitù in Italia nell'età moderna », *Atti del convegno, « Livorno e il Mediterraneo nel età medicea*, Livourne, 1978, p. 319-324.
Bono, Salvatore, « Esclaves musulmans en Italie », *La Méditerranée au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, 1987, p. 189-208.
Bono, Salvatore, *Siciliani nel Maghreb*, 1989.
Bono, Salvatore, « Schiavi maghrebini in Italia e cristiani nel Maghreb. Proteste e attestazioni per la 'reciprocità' del trattamento », *Africa*, 49, 1994, p. 331-351.
Borzacchiello, Antonio, « Carità: Decumano Massimo », *Corsari « turchi » e barbareschi: prigionieri, schiavi, riscatti: atti del 2. convegno di studi: Ceriale, 3 giugno 1989*, Ceriale, 1992.
Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2 vol., Paris, 1966, réimp. 1990.
Calvini, Nilo, « Opere sanremasche per la redenzione degli schiavi e cenni sull'attività del Magistrato di Genova e dei Trinitari di Torino, in *Corsari « turchi » e barbareschi: prigionieri, schiavi, riscatti: atti del 2. convegno di studi: Ceriale, 3 giugno 1989*, Ceriale, 1992.
Cappovin, Giorgio, *Tripoli e Venezia nel Secolo XVIII*, Verbania, 1942.
Clissold, Stephen, *The Barbary Slaves*, Totowa (NJ), 1977.
Cooper, Frederick, « The Problem of Slavery in African Studies: Review Article », *Journal of African History*, 20, 1979, p. 103-125.
Cresti, Federico, « Quelques réflexions sur la population et la structure sociale d'Alger à la période turque, XVIe- XIXe siècles », *Les Cahiers de Tunisie*, 34, 1986, p. 151-164.

Dams, Jean, « Une "Rédemption" de captifs Chrétiens au XVII[e] siècle », *Mélanges de science religieuse*, 42, 1985, p. 141-148.
Davis, Robert C., « Slave Redemption in Venice, 1585-1797 », *Venice Renconsidered: The History and Civilization of an Italian City-State, 1297-1797*, J. Martin, D. Romeno (éd.), Baltimore, 2000, p. 454-87.
Deslandres, Paul, *L'Ordre des trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse, 1903, 2 vol.
Di Blasi, G. E., *Storia cronologica de' Vicerè, Luogotenenti e Presidenti del Regno di Sicilia*, 2 vol., Palerme, 1974.
Earle, Peter, *Corsairs of Malta and Barbary*, Londres, 1970.
Filesi, Cesira, « Schiavi Cristiani a Tripoli all'inizio del 1700 », *Atti del convegno, « Livorno e il Mediterraneo nel età medicea*, Livourne, 1978, p. 385-389.
Filesi, Teobaldo, *Un secolo di rapporti tra Napoli e Tripoli: 1734-1835*, Naples, 1983.
Fisher, Alan, « Chattel Slavery in the Ottoman Empire », *Slavery and Abolition*, 1, 1980, p. 25-45.
Fisher, Godfrey, *Barbary Legend: War, Trade and Piracy in North Africa, 1415-1830*, Oxford, 1957.
Fontenay, Michel, « L'Empire ottoman et le risque corsaire au XVII[e] siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 32, 1985, p. 185-205.
Fontenay, Michel, « Le Maghreb barbaresque et l'esclavage méditerranéen aux XVI[e]-XVII[e] siècles », *Les Cahiers de Tunisie*, 43, 1991, p. 7-43.
Friedman, Ellen, « The Exercise of Religion by Spanish Captives in North Africa », *Sixteenth Century Journal*, 6, 1975, p. 19-34.
Friedman, Ellen, « Christian Captives at "Hard Labor" in Algiers, 16th-18th Centuries », *The International Journal of African Historical Studies* 13, 1980, p. 616-632.
Friedman, Ellen, « Trinitarian Hospitals in Algiers: An early Example of Health Care for Prisoners of War », *The Catholic Historical Review*, 66, 1980, p. 551-564.
Friedman, Ellen, *Spanish Captives in North Africa in the Early Modern Age*, Madison, 1983.
Friedman, Ellen, « Merchant Friars in North Africa: the Trade in Christian Captives », *The Mahgreb Review*, 12, 1987p. 94-98.
Giannetti, Elio, Luciano Tosi (éd.), *Turchi e Barbareschi in Adriatico. Atti del Convegno di Studi, Ortona 10-11 ottobre 1992*, Ortone, 1998.
Golvin, Lucien, « Alger à la période ottomane (rythmes de vie) », *Les Cahiers de Tunisie*, 34, 1986, p. 165-174.
Grammont, Henri-David, « Études algériennes. La course, l'esclavage et la rédemption à Alger. Deuxième partie : l'esclavage », *Revue historique*, 26, 1884, p. 1-44.
Guglielmotti, A., *Storia della Marina pontificia*, 10 vol., Rome, 1886-1893.

Helgason, Borsteinn, « Historical Narravtive as Collective Therapy: the Case of the Turkish Raid in Iceland », *Scandinavian Journal of History*, 22, 1997, p. 275-289.

Heers, Jacques, « La Guerre sur mer en Méditerranée au XVIII[e] siècle. Prisonniers, captifs et esclaves » *Byzantinische Forschungen*, 12, 1987, p. 507-520.

Herault, Lucien, « Les Troubles d'Alger et la rédemption des esclaves en 1645 (d'après manuscrit marseillais) », J. Billioud (éd.), *Mémoires de l'Institut historique de Provence* 10, 1933, p. 87-107.

Jamoussi, Habib, « Mariano Stinca : image d'un esclave au pouvoir sous le règne de Hammouda-Pacha Bey », *Revue d'histoire maghrébine*, 23, 1996, p. 431-465.

Kossentini, Karray, « Les esclaves espagnols à Tunis au XVII[e] siècle, *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Món Modern*, Palma de Majorque, 1996, p. 325-345.

Kotek, Joël, Pierre Rigoulot, *Le Siècle des camps*, Paris, 2000.

Laird Clowes, W., *The Royal Navy. A History from the Earliest Times to the Present*, 5 vol., Londres, 1897-1898, vol. 2.

Lamy, Georges, « Rachat des captifs », *Gavroche*, 26, 1986.

Lane, Frederic C., *Venice: a Maritime Republic*, Baltimore, 1973.

Lane-Poole, Stanley, *The Barbary Corsairs*, réimp. Londres, 1984.

Larquié, Claude, « Le Rachat des Chrétiens en terre d'Islam au XVII[e] siècle (1660-1665) », *Bibliothèque de la revue d'Histoire diplomatique*, 94, 1980, p. 297-351.

Larquié, Claude, « La Méditerranée, l'Espagne et le Maghreb au XVII[e] siècle : le rachat des chrétiens et le commerce des hommes », *Les Cahiers de Tunisie*, 44, 1991, p. 75-94.

Larquié, Claude, « Captifs chrétiens et esclaves maghrébins au XVIII[e] siècle : une tentative de comparison », *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Món Modern*, Palma de Majorque, 1996, p. 347-364.

Lebrun, François, « Turcs, Barbaresques, Musulmans, vus par les Français du XVII[e] siècle, d'après le *Dictionnaire* de Furetière », *Les Cahiers de Tunisie*, 44, 1991, p. 69-74.

Lenci, Marco, « Riscatti di Schiavi Cristiani dal Maghreb. La Compagnia della SS. Pietà di Lucca (secoli XVII- XIX), *Società e Storia*, 31, 1986, p. 53-80.

Lenci, Marco, *Lucca, il mare e i corsari barbareschi nel XVI secolo*, Lucques, 1987.

Lodolini Tuppoti, Carlo, « Esclaves barbaresques sur les galères pontificales », *Revue d'histoire maghrébine (Époque moderne et contemporaine)*, 61-62, 1991, p. 95-134.

López Nadal, Gonçal, « Corsarismo y Esclavitud en el Mediterráneo Occidental (ss. XVI-XIX) », *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Món Modern*, Palma de Majorque, 1996, p. 301-323.

Loth, G., « Le pillage de Saint-Pierre de Sardaigne par les corsaires tunisiens en 1798 », *Revue tunisienne*, 12, 1905, p. 9-14.

Lucchini, Enrica, « L'Istituzione del Magistrato per il riscatto degli Schiavi nella Repubblica di Genova », *Critica Storica* 23, 1986, p. 375-386.

Mafrici, Mirella, *Mezzogiorno e pirateria nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, Naples, 1995.

Manca, Ciro, « Problemi aperti sul commercio e sul riscatto degli schiavi cristiani nel Mediterraneo dopo Lepanto », *Africa*, 29, 1974, p. 569-572.

Manca, Ciro, *Il modello di sviluppo economico delle città maritime barbaresche dopo Lepanto*, Naples, 1982.

Mathiex, J., « Trafic et prix de l'homme en Méditerranée aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales, Économies Sociétés Civilisation*, 9, 1954, p. 157-164.

Mercati, A., « Episodi piratici del sec. XVI da 'Indulgentiae pro captivis', » *Archivio della Società Romena di Storia Patria* 52, 1929, p. 453-470.

Orioli, Emilio, « Gli Italiani in Barbaria nei sec. XVII e XVIII. Lettere di schiavi bolognesi », *Il Resto del Carlino*, Bologne, 24 juin 1912.

Pabero, Francesco, *Servi e rustici: ricerche per una storia della schiavitù, del servaggio e della libera dipendenza rurale nell'Italia medievale*, Vercelli, 1990.

Pacaccio, Dino, « La Desolazione dell'estate 1566: Ortona invasa dai Turchi », Elio Giannetti, Luciano Tosi (éd.), *Turchi e barbareschi in Adriatico, atti di convegno di studi*, Ortona, 10-11 octobre 1992, Ortona, 1998, p. 55-75.

Patterson, Orlando, *Slavery and Social Death: a Comparative Study*, Harvard, 1982.

Pavy, A., « La piraterie musulmane », *Revue Africaine* 2, 1857, p. 337-352.

Perrais, Maurice, « Bretons et barbaresques », *Gavroche*, 41, 1988, p. 25-29.

Pignon, Jean, « L'Esclavage en Tunisie de 1590 à 1620 », *Les Cahiers de Tunisie*, 24, 1976, p. 145-165.

Playfair, Robert, « Épisodes de l'histoire des relations de La Grande-Bretagne avec les États barbaresques avant la conquête française » in *Revue Africaine* 22, 1878, p. 305-319, 401-433.

Playfair, Robert, *The Scourge of Christendom: Annals of British Relations with Algiers prior to the French Conquest*, Londres, 1884 ; New York, 1972.

Prager, Carolyn, « 'Turkish' and Turkish Slavery: English Renaissance Perceptions of Levantine Bondage », *Centerpoint*, 2, 1976, p. 57-64.

Preto, Paolo, « Il mito del Turco nella letteratura veneziana », *Venezia e i Turchi: Scontri e confronti di due civiltà*, Milan, 1985, p. 134-143.

Renault, François, « La traite des esclaves noirs en Libye au XVIIIe siècle », *Journal of African History*, 23, 1982, p. 163-181.

Rejeb, Lotfi Ben, « America's Captive Freemen in North Africa: the Comparative Method in Abolitionist Persuasion », *Slavery and Abolition*, 9, 1988, p. 57-71.

Ricard, Robert, « Ibero-Africana : le père Jérome Gratien de la Mère de Dieu et sa captivité à Tunis (1593-1595), *Revue Africaine* 89, 1945, p. 190-200.
Riggio, Achille, « Tabarca e il riscatto degli schiavi in Tunisia. Da Kara-Othman Dey a Kara-Moustafa Dey, 1593-1702 », *Atti della R. Deputazione di Storia Patria per la Liguria*, 3, 1938, p. 255-346.
Riggio, Achille, « Esclaves et missionnaires en Barbarie (1672-1682), *Revue Africaine*, 93, 1949, p. 38-64.
Rossi, Ettore, « Una missione di redentoristi a Tripoli di Barbaria nel 1730 sotto Ahmad I Caramanli », *Rivista degli studi orientali*, 10, 1923, p. 140-144.
Rostagno, Lucia, *Mi Faccio Turco: Esperienze ed immagini dell'islam nell'Italia moderna*, Rome, 1983.
Rudt de Collenberg, Wipertus H., *Esclavage et rançons des chrétiens en Méditerranée (1570-1600), d'après les Litterae Hortatoriae de l'Archivio Segreto Vaticano*, Paris, 1987.
Ruggeri, Luigi, *L'archiconfraternita del Gonfalone: memorie del sacerdote Luigi Ruggeri*, Rome, 1866.
Sacerdoti, Alberto, « Le Plan du bagne de Tunis dit de Saint Léonard et de Kara Ahmed », *Revue Africaine* 94, 1950, p. 149-152.
Salvadorini, Vittorio, « Traffici con i paesi islamici e schiavi a Livorno nel XVII secolo: problemi e suggestioni », *Atti del convegno, « Livorno e il Mediterraneo nel età medicea*, Livourne, 1978, p. 206-255.
Scaraffia, Lucetta, *Rinnegati. Per una storia dell'identità sociale*, Laterza, 1993.
Simon, Bruno, « Venise et les Corsaires (1558-1560) », *Byzantinische Forschungen*, 12, 1987, p. 693-715.
Spurr, David, *The Rhetoric of Empire: Colonial Discourse in Journalism, Travel Writing, and Imperial Administration*, Durham, NC, 1993.
Starr, G. A., « Escape from Barbary: A Seventeenth-Century Genre », *Huntington Library Quarterly* 29, 1965.
Stella, Alessandro, Bernard Vincent, « L'Esclavage en Espagne à l'époque moderne : acquis et nouvelles orientations », *Captius i esclaus a l'Antiguitat i al Món Modern*, Palma de Majorque, 1996, p. 289-300.
Sumner, Charles, *White Slavery in the Barbary States*, Boston, 1847.
Thompson, Ann, « Un Allemand à Alger », *La Méditerranée au XVIIIe Siècle*, Aix-en-Provence, 1987, p. 273-286.
Todd, Margo, « A Captive's Story: Puritans, Pirates, and the Drama of Reconciliation », *The Seventeenth Century*, 12, 1997, p. 37-56.
Touati, Houari, « Note sur l'Organisation des corporations de métiers à Alger aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », *Les Cahiers de Tunisie*, 34, 1986, p. 197-205.
Valensi, Lucette, « Esclaves chrétiens et esclaves noirs à Tunis au XVIII[e] siècle », *Annales, Économies Sociétés Civilisation*, 22, 1967, p. 1267-1285.
Valente, Gustavo, *Le torri costiere della Calabria*, Cosenza, 1960.

Verlinden, Charles, « Encore la traite des esclaves et les traitants italiens à Constantinople », *Institut historique belge de Rome*, 59, 1989, p. 107-120.
Vissiere, Jean-Louis, « Les Pères trinitaires et la rédemption des captifs : cartes postales d'Afrique du Nord », *La Méditerranée au XVIIIe Siècle*, Aix-en-Provence, 1987, p. 209-216.
Watbled, E., « Établissement de la domination turque en Algérie », *Revue Africaine* 17, 1873, p. 287-299, 352-363.
Wilhelm, Jacques, « Captifs chrétiens à Alger », *Revue des sciences politiques* 56, 1933, p. 127-136.
Willis, John Ralph (éd.), *Slaves and Slavery in Muslim Africa*, vol. 1 : *Islam and the Ideology of Enslavement.*
Wolf, John B., *The Barbary Coast: Algiers under the Turks, 1500-1830*, New York, 1979.

SOURCES SECONDAIRES : LANGUE

Camillieri, Andrea, *Il ladro di merendine*, Palerme, 1999.
Schuchardt, Hugo, « On Lingua Franca », *The Ethnography of Variation: Selected Writings on Pidgins and Creoles*, T.L. Markey (éd. et trad.), Ann Arbor (Karoma), 1979, p. 26-47.
Todd, Loreto, *Pidgins and Creoles*, Londres-New York, 1974.
Whinnom, Keith, « The Context and Origin of Lingua Franca », *Langues en contact*, Tübingen, 1977, p. 3-18.

SOURCES SECONDAIRES : ESCLAVAGE AFRICAIN ET ATLANTIQUE

Blackburn, Robin, « Slave exploitation and the elementary structures of enslavement », *Serfdom and Slavery*, M. L. Bush (éd.), Londres, 1996, p. 158-180.
Curtin, Philip, *The Atlantic Slave Trade: A Census*, Madison (WI), 1969.
Fisher, Humphrey, *Slavery in the History of Muslim Black Africa*, New York, 2001.
Forster, Robert, « Three Slaveholders in the Antilles: Saint-Dominque, Martinique, Jamaica », *The Journal of Caribbean History.*
Gomez, Michael A., *Enchanging Our Country Marks: The Transformation of African Identities in the Colonial and Antebellum South*, Chapel Hill, 1998.
Henige, David, « Measuring the Immeasurable: the Atlantic Slave Trade, West African Population and the Pyrrhonian Critic », *Journal of African History*, 27, 1986, p. 295-313.

Lovejoy, Paul E., « The Volume of the Atlantic Slave Trade: a Synthesis », *Journal of African History*, 23, 1982, p. 473-501.
Lovejoy, Paul E., « The Impact of the Atlantic Slave Trade on Africa: A Review of the Literature », *Journal of African History*, 30, 1989, p. 365-394.
Patterson, Orlando, *Slavery and Social Death: a Comparative Study*, Cambridge (MA), 1982.
Segal, Ronald, *Islam's Black Slaves*, New York, 2001.
Thomas, Hugh, *The Slave Trade. The Story of the Atlantic Slave Trade: 1440-1870*, New York, 1997.
Whitman, T. Stephen, *The Price of Freedom: Slavery and Manumission in Baltimore and Early National Maryland*, Lexington (KY), 1997.

SOURCES SECONDAIRES : FOLKLORE

Cirillo Mastrocinque, Adelaide, *Usi e costumi popolari a Napoli nel Seicento*, Naples, 1978.
Manodori, Alberto (éd.), *La Preghiera del Marinaio: La fede e il mare nei segni della Chiesa e nelle tradizioni marinare*, Rome, 1992.

Table

Introduction. 5

Première partie : L'esclavage blanc

I – Combien d'esclaves ? 17
II – Capturer et casser les esclaves 63

Deuxième partie : La Barbarie

III – Le travail des esclaves 123
IV – La vie des esclaves 175

Troisième partie : L'Italie

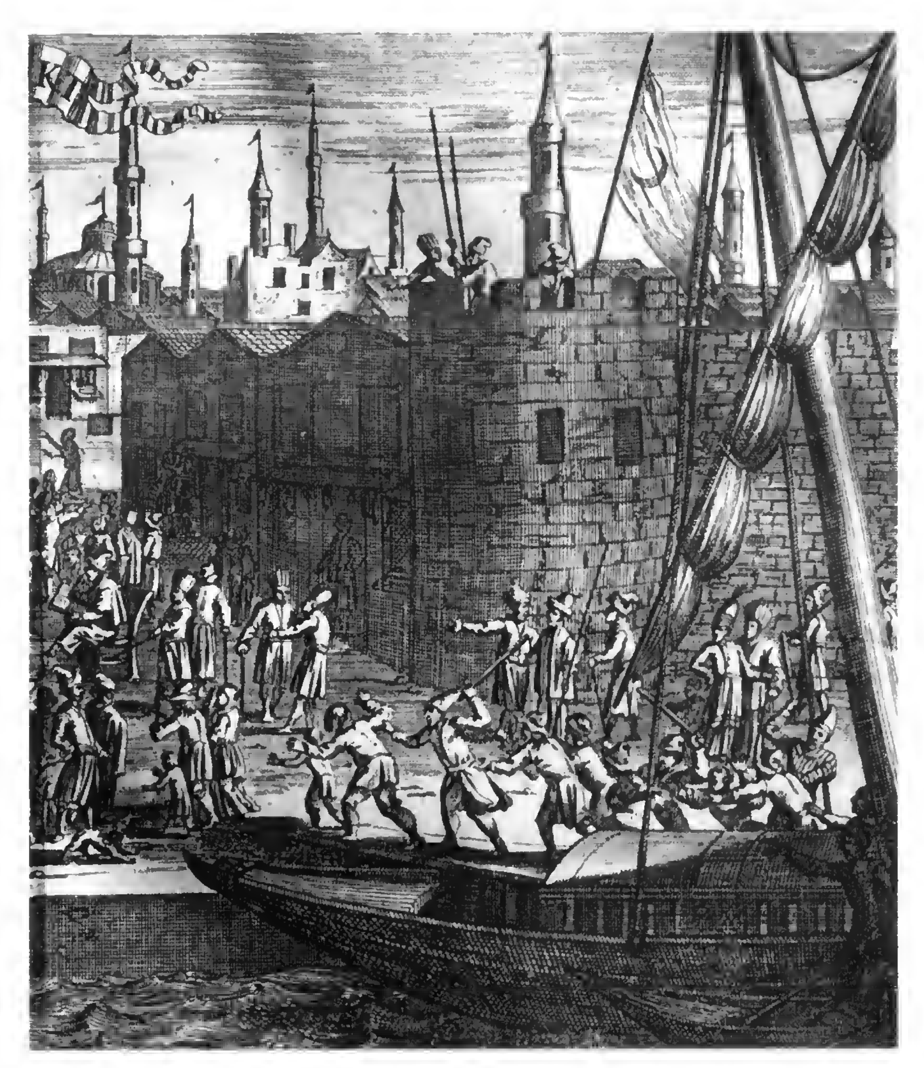
V – Au pays 223
VI – La célébration de l'esclavage 281

Annexes. 309
Bibliographie 318

Ouvrage réalisé par le Studio graphique des Éditions du Rouergue

Achevé d'imprimer par l'Imprimerie France Quercy (Cahors)
en mars 2006
Dépôt légal : avril 2006
N° d'impression : 60650/
ISBN : 2-87711-302-7

Imprimé en France



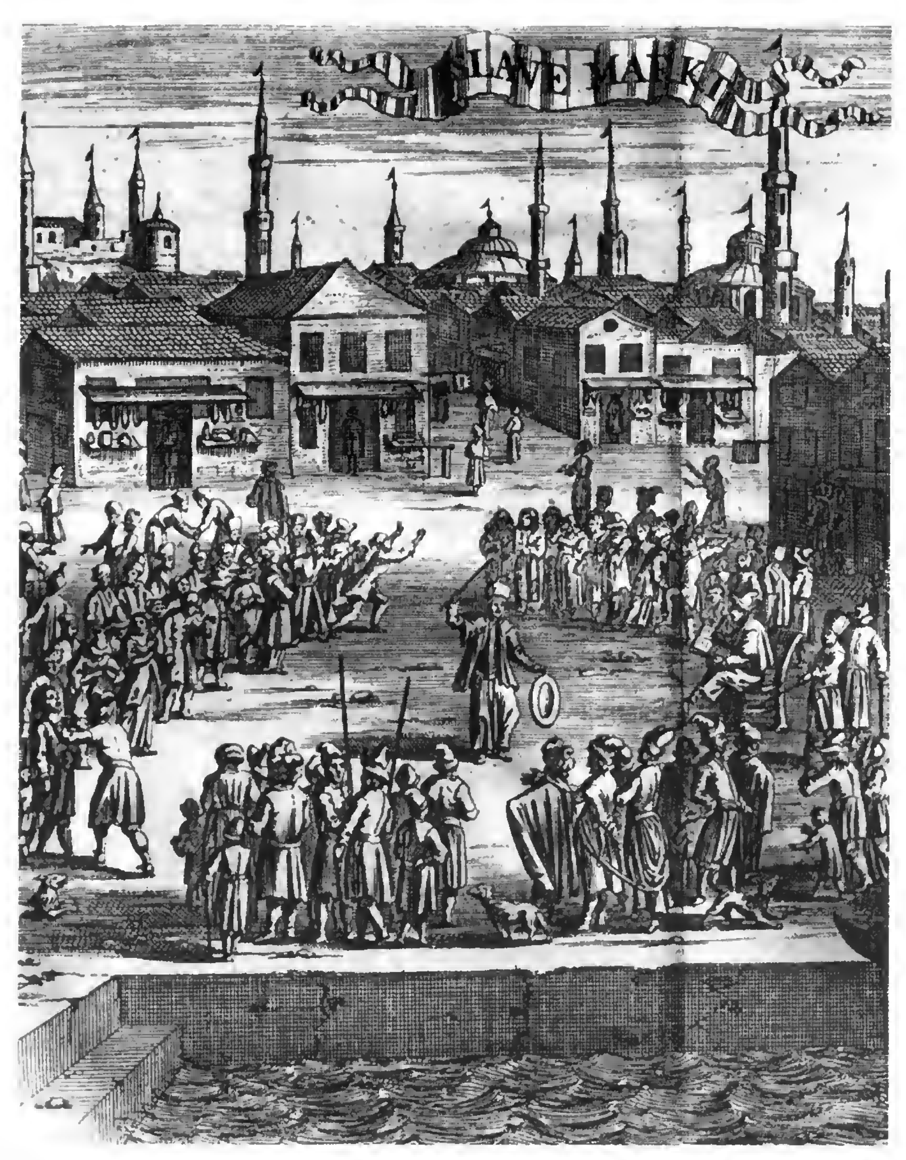
Débarquement des esclaves à Alger (extrait de l'édition hollandaise de l'*Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, de Pierre Dan : *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Rovers*, Amsterdam, 1684).



Les esclaves sont menés au batistan à Alger (extrait de Pierre Dan, *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Rovers*, Amsterdam, 1684).



L'examen des esclaves au batistan (extrait de Pierre Dan, *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Rovers*, Amsterdam, 1684).



La vente des esclaves (extrait de Pierre Dan, *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Rovers*, Amsterdam, 1684).



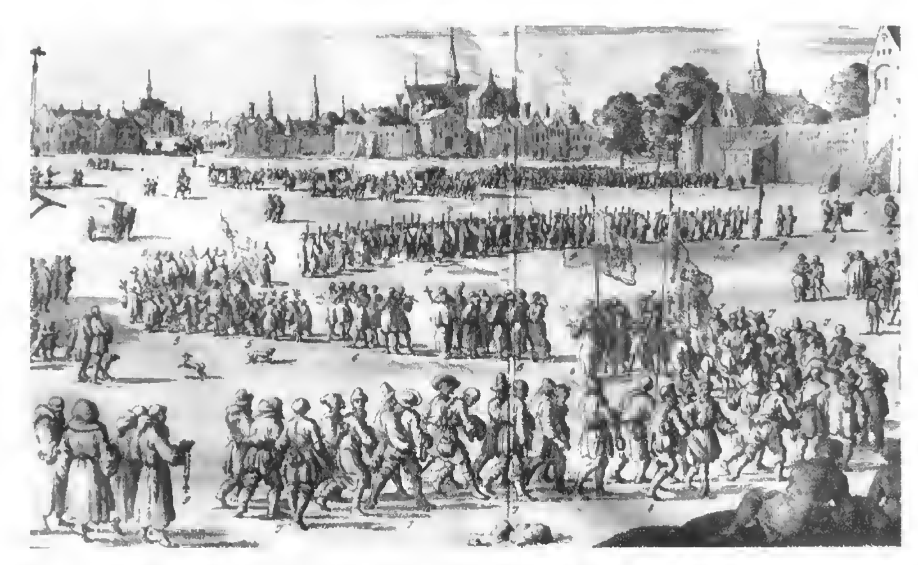
Esclaves enchaînés (extrait de Pierre Dan, *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Rovers*, Amsterdam, 1684).



Le châtiment d'un esclave (extrait de Pierre Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1649).



Esclaves battus (extrait de Pierre Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1649).



Procession des esclaves libérés (extrait de Pierre Dan, *Historie van Barbaryen en des zelfs Zee-Rovers*, Amsterdam, 1684).



Lithographie illustrant les Sarrasins réduisant en esclavage les Corses. *DR.*

Sujet politiquement incorrect, sous-estimé par Fernand Braudel et par nombre d'historiens, l'esclavage blanc pratiqué par ceux que l'on nommait alors les Barbaresques a bel et bien existé sur une grande échelle et constitué une véritable traite qui fit, durant près de trois siècles, plus d'un million de victimes. Qui étaient-elles ? Comment se les procurait-on ? Comment fonctionnaient les marchés d'Alger, Tunis et Tripoli, les trois villes qui formaient le noyau dur de la Barbarie ? Quelle forme prenait l'asservissement, tant physique que moral, de ces hommes et de ces femmes originaires de toute l'Europe, et principalement d'Italie, d'Espagne et de France ? Quelle était leur vie dans les bagnes et sur les galères ? Comment l'Église catholique et les États européens tentèrent-ils de les racheter ? Dans cet ouvrage, fruit de dix années de recherches, et qui s'appuie sur de très nombreuses sources et une abondante documentation, Robert C. Davis bat en brèche l'idée élaborée au XIX[e] siècle et encore dominante d'un esclavage fondé avant tout sur des critères raciaux.

Spécialiste de l'Italie de la Renaissance, Robert C. Davis est professeur d'histoire à l'université de Columbus (Ohio). Il poursuit actuellement ses recherches sur l'esclavage en Méditerranée.

Diffusion : Actes Sud
Distribution : UD
Dépôt légal : avril 2006
ISBN : 2-87711-302-7
Prix : 22 €

AS 2964



ROBERT C. DAVIS

ESCLAVES CHRÉTIENS, MAÎTRES MUSULMANS



L'ESCLAVAGE BLANC EN MÉDITERRANÉE (1500 - 1800)

TRADUIT DE L'ANGLAIS (ÉTATS-UNIS) PAR MANUEL TRICOTEAUX